BnF Gallica

La Damoisele à la mule (La Mule sanz frain), conte en vers du cycle arthurien, par Païen de Maisières, nouvelle édition [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Paien de Maisières. La Damoisele à la mule (La Mule sanz frain), conte en vers du cycle arthurien, par Païen de Maisières, nouvelle édition critique, accompagnée d'une étude philologique, de recherches sur les thèmes compris dans le conte et .... 1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LAURENBET 1965

DÉPOT LÉGAL
260
1912

8° Ye
8364

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

LA

DAMOISELE A LA MULE

(La Mule sanz Frain)

CONTE EN VERS DU CYCLE ARTHURIEN

PAR

PAÏEN DE MAISIÈRES

NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE

Accompagnée d'une étude philologique, de recherches sur les thèmes compris dans le conte et d'un index complet des formes

PAR

BOLESLAS ORŁOWSKI

Élève titulaire de l'École des Hautes-Études

Docteur de l'Université de Paris

AVEC UNE PLANCHE HORS TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1911

LA DAMOISELE A LA MULE

2333

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

« La terre a vu jadis errer des paladins,
. . . . . .
« Malheur à qui faisait le mal ! . . . .
« Contre le genre humain et devant la nature
« De l'équité suprême ils tentaient l'aventure... »

La Légende des siècles, XV.

8Ye
8364

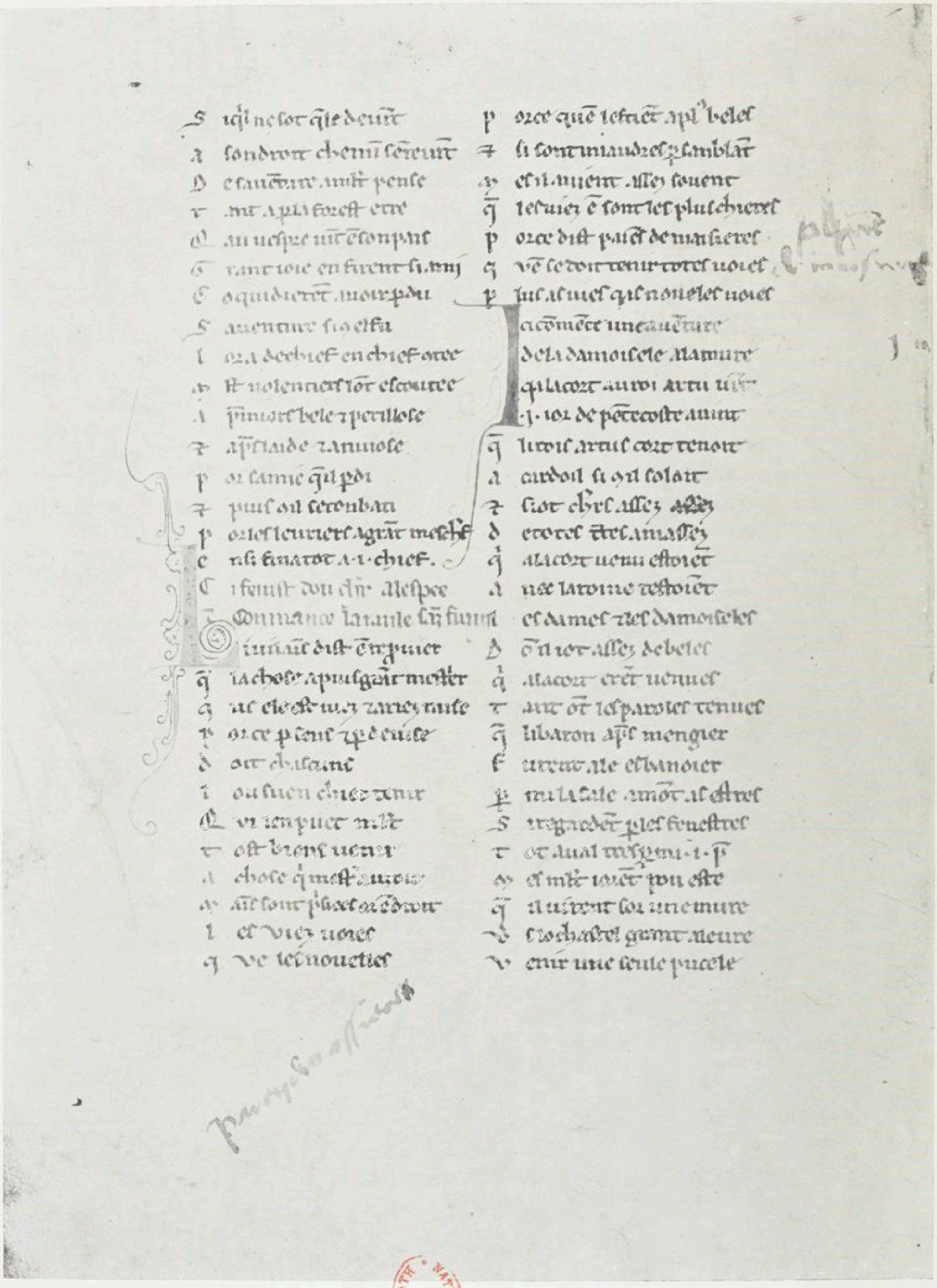

MS. DE BERNE N° 354, fol. 26 v°

LA

DAMOISELE A LA MULE

(La Mule sanz Frain)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

CONTE EN VERS DU CYCLE ARTHURIEN

PAR

PAÏEN DE MAISIÈRES

NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE

Accompagnée d'une étude philologique, de recherches sur les thèmes compris dans le conte et d'un index complet des formes

PAR

BOLESLAS ORŁOWSKI

Élève titulaire de l'École des Hautes-Études

Docteur de l'Université de Paris

AVEC UNE PLANCHE HORS TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1911

HOMMAGE

A L'UNIVERSITÉ DE LÉOPOL

POUR SON 250e ANNIVERSAIRE

AVERTISSEMENT

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

« Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans selonc le langage des François..., je diroie que ce est por deus raisons : l'une, car nos somes en France, et l'autre por ce que la parleüre est delitable et plus commune a toutes gens. »

BRUNETTO LATINO, Li livres dou Tresor.

Dans le prologue de son roman Païen de Maisières insiste sur l'idée que la valeur des choses d'esprit s'accroît avec le temps, une morale pour les rimeurs (médiocres) s'en suit : il faut être tenace dans son travail et savoir attendre patiemment le moment où l'œuvre aura la chance de plaire. Notre auteur, pour son compte, ne s'y est pas trompé. Ses contemporains ne paraissent pas avoir apprécié hautement le poème. Petit à petit l'intérêt allait en croissant. Les érudits du XVIe siècle le respectaient presque comme un auteur classique [1], *au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, on lui trouvait le même piquant que celui qui attirait les collectionneurs des* fabliaux. *Mais c'est de nos jours que notre trouvère semble atteindre le maximum de renom.*

Deux philologues venant de deux endroits éloignés du monde, l'un des marches de la Pologne, l'autre du sud de l'Etat de Connecticut, se sont mis à l'œuvre à peu près en même temps, ignorant

1. Voir, pour plus de détails, plus loin p. 143.

tous deux leur entreprise. J'ai appris aussi que deux savants éprouvés se sont proposé cette édition, et qui sait s'il n'y a pas d'autres concurrents désagréablement surpris par l'apparition de l'édition de M. Hill[1] *ou de la mienne.*

Bien que cela puisse paraître étonnant, il faut que je parle ici de la légitimité de mon édition, pour dissiper les doutes de ceux qui pourraient encore en avoir. La première réflexion sur le droit que j'avais de l'entreprendre s'est présentée à moi quand, étant déjà fort avancé dans mon travail, j'ai lu la note par laquelle G. Paris et M. W. Foerster annonçaient dans le tome XXV de la Romania, *un recueil de textes qui devait comprendre entre autres* La mule sans frein[2]. *Tout en regrettant qu'un de ces deux maîtres de la critique de textes n'ait pas exécuté son projet, je me suis dit alors qu'abandonner mon entreprise signifierait que l'on s'est trompé sur l'utilité de pareilles annonces. Elles servent en effet très bien à diviser la tâche actuelle entre divers travailleurs qui n'ont pas de rapports entre eux, mais si on en tenait compte après quatorze ans écoulés, elles auraient comme résultat d'arrêter plutôt le progrès de notre science que de l'activer. J'ai décidé donc de continuer le travail, en me rappelant aussi qu'une édition du* Chevalier a l'espee *promise également dans cette note par G. Paris et M. Foerster, a été depuis ce moment publiée par M. Armstrong. Néanmoins, pour éviter à moi-même et à d'autres un travail inutile, j'ai demandé l'insertion d'une notice sur mon édition à la* Romania, *M. Hill n'a pas pu en tenir compte, et pour cause, la notice n'a pas paru... Je peux encore ajouter pour me justifier que, selon les informations que j'ai recueillies avant d'aborder ce travail, personne en France ne s'occupait de ce sujet.*

La copie du manuscrit (que j'ai trouvé après des recherches dans les papiers de Lacurne de Sainte-Palaye) était prise depuis le mois de juin 1910, une grande partie du travail — particulièrement l'étude littéraire et le lexique — était achevée, quand le 1er mars 1911

---

1. *La Mule sanz frain*, an Arthurian romance. Baltimore, 1911.
2. P. 342 (août 1896).

les maitres de philologie romane à Paris trouvèrent dans leur courrier une enveloppe dans laquelle M. Thompson Hill leur envoyait une brochure, sa thèse de Doctorat de l'Université de Yale, portant le titre : La mule sanz frain. An arthurian romance, etc....

Fallait-il renoncer à la publication de mon ouvrage, ou bien en donner seulement les parties qui n'étaient pas contenues dans la dissertation de M. Hill ? Différentes raisons m'ont décidé de publier le livre tel qu'il était projeté : une édition de texte complète. D'abord le sujet étant accepté par la Faculté de Paris et inscrit pour l'exercice de l'année 1910-11, il était trop tard pour le retirer. Ensuite, en lisant l'excellent et méritoire travail de M. Thompson Hill, je me suis aperçu en combien de points mes résultats diffèrent des siens, sans parler des questions sur lesquelles les recherches du philologue américain n'ont pas porté. M. Hill, avec lequel depuis des rapports amicaux m'unissent, promettait de compléter ce qui manquait dans sa thèse, il se résigna néanmoins à voir paraitre mon travail avant le sien. Je lui soubaite, s'il persiste dans l'idée de poursuivre cette étude, des trouvailles plus heureuses et des résultats plus sûrs que ne le sont les miens. Et ceci pour le profit de la discipline dont nous portons tous deux la bannière.

Il me semble qu'à l'heure présente où les études de philologie romane prennent de plus en plus d'extension et puisqu'un service d'information n'est pas organisé, le principe qui défendait à d'autres d'entreprendre des travaux que quelqu'un a annoncés, devra perdre de sa valeur. D'ailleurs dans le cas présent — j'ose le dire — la philologie ne fait que gagner. Les romanistes pourront désormais choisir entre les deux textes établis d'après des procédés tant soit peu différents et donner la préférence aux leçons qui leur conviendront. Mais, j'ai déjà dit que l'historien de la littérature trouvera dans ce livre des parties nouvelles. En se fondant sur une étude de littérature comparée, nousavons donné l'explication du cadre du récit pour lequel nous avons reconnu le thème de La sœur déshéritée, *en laissant à d'autres le soin d'en glaner les variantes dans les littératures. De plus, chaque sujet qui compose le récit de la* Damoi-

sele a la Mule[1] *a été étudié, et ainsi s'est formé un recueil de petites monographies des sujets merveilleux et fabuleux du cycle arthurien. Particulièrement le* château féé et tournant *et le* jeu parti du coup de la hache *ont fait l'objet de notre attention. Je concède que ces micrographies pour être des contributions sérieuses à l'histoire des motifs littéraires, auraient pu être plus documentées et plus développées, elles le seront peut-être un jour. L'amateur de la littérature moyenâgeuse trouvera dans les chapitres littéraires de cette Introduction, que certains diront par trop étendue peut-être, des renseignements sur différentes questions s'attachant à l'étude du cycle de la Table Ronde. Il trouvera aussi dans les quelques pages parlant de l'auteur, un essai de représenter comment ces trouvères se mettaient à l'œuvre et comment ils formaient leur style. Il me semble qu'on a jeté un peu de lumière sur la psychologie de cette production littéraire presque anonyme, tant elle est impersonnelle. Dans cette partie du travail pour plus de clarté nous avons procédé d'après le conseil qu'a donné M. Tobler en citant dans la Préface à sa* Versification *les mots de M. Jourdain : « Vous entendez cela, et vous savez le latin sans doute ». — « Oui, mais faites, comme si je ne le savais pas : expliquez-moi ce que cela veut dire »*[2]*. Nous ne craignons pas les reproches de ce côté.*

Au moment où je vois devant moi les épreuves définitives de ce livre, ma pensée se dirige avec gratitude vers ceux qui ont été mes guides bienveillants dans mon apprentissage de philologue, d'abord à mon cher maître M. E. Porębowicz, professeur à la Faculté de Léopol (Lwów), qui m'a initié à ces études. Puissé-je par des travaux plus importants contribuer à la continuation de cette œuvre dont il est le champion en Pologne.

Je remercie ensuite les professeurs français qui m'ont accueilli à Paris avec leur bonne grâce habituelle et qui, désormais, sont devenus mes chers maîtres. Tout en me laissant une pleine indépen-

---

1. On trouvera plus loin (p. 138) l'exposé des raisons qui nous ont amené à publier le roman sous ce titre qui est le seul exact. Le principe de conservation nous a semblé mal appliqué quand il s'agissait d'une erreur à rectifier.

2. *Bourgeois gentilhomme*, acte II, scène 4.

dance d'opinion, dont je leur sais particulièrement gré, ils m'ont souvent éclairé par leurs sages conseils. M. Joseph Bédier, professeur au Collège de France, a exercé sur moi sa puissante faculté d'encouragement dont sa personnalité rayonne. M. Mario Roques, mon directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, a eu la patience de suivre mes recherches préparatoires. M. A. Thomas, de l'Institut, en examinant le manuscrit de la thèse en caractère de titulaire de la chaire à la Sorbonne, a bien voulu discuter avec moi magistralement plusieurs points du texte et de l'étude linguistique.

MM. Gaidoz, Jeanroy, Vendryès, de même Miss J. Weston et Miss G. Schoeperle, ont eu l'amabilité de s'intéresser à mes recherches. Je suis très reconnaissant à mes camarades MM. L. Hogu et P. Tuffrau, agrégés des lettres qui ont lu avec moi le manuscrit de la première partie. M. de Mühlinen, directeur de la Bibliothèque de Berne, m'a facilité le travail, en me communiquant le manuscrit à Paris sur les démarches de MM. les Ministres de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

Le ministère autrichien de l'Instruction publique et des Cultes m'a fait l'honneur de m'accorder à deux reprises, sur la proposition de l'Université de Léopol, une bourse dont il dispose pour couvrir une partie des frais d'études des membres de l'enseignement secondaire.

Voilà les éléments de ce livre.

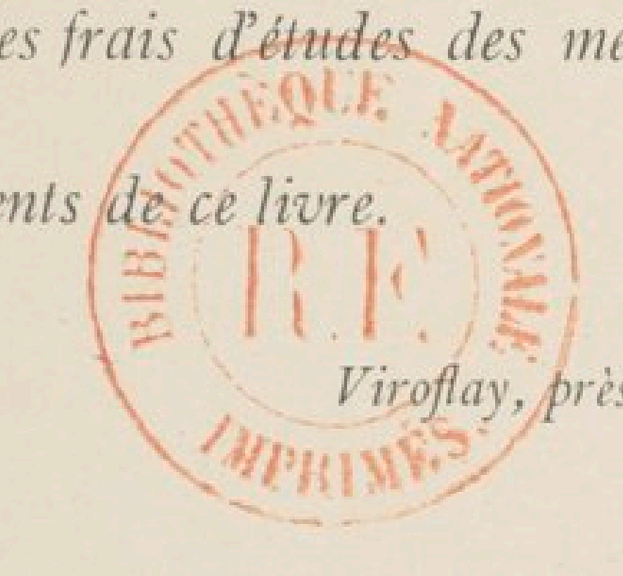

Viroflay, près Versailles, en été 1911.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

Le manuscrit et la langue du poème

LE MANUSCRIT

La *Damoisele a la Mule* nous est conservée dans un seul manuscrit : celui de la Bibliothèque de Bongars à Berne (Nr. 354), manuscrit bien connu qui contient aussi le *Perceval* de Chrétien, la *Folie Tristan*, les *Sept Sages de Rome*. M. Armstrong dans son édition du *Chevalier a l'espee*[1] a raconté les aventures de ce manuscrit. Au commencement du XIXe siècle on l'a cru perdu ; en effet il a été volé et racheté seulement en 1836 par la *Bongarsiana* pour la somme de 1.000 francs[2]. Méon qui voulait insérer le petit roman sous le titre *La Mule sans frein* dans son recueil des *Fabliaux et Contes*, n'a pas pu consulter le manuscrit de Berne. On l'a fait venir pour lui, mais il disparut en 1809 du cabinet du Duc d'Otrante, ministre de l'Intérieur. Méon se servit alors d'une copie du XVIIIe siècle faite pour Lacurne de Sainte-Palaye[3] et collationnée par ce savant[4].

La copie est conservée à la Bibliothèque Nationale[5] et elle nous a servi de point de départ dans la recherche du manuscrit. Fidèle et soignée, elle est supérieure à l'édition de Méon qui, en apportant de prétendues améliorations, s'éloigne trop

1. p. 37.
2. Cf. Jubinal, *Rapport à Monsieur le Ministre...*, p. 15, 16 et 19., et surtout *Lettre au Directeur de l'Artiste*.
3. On peut le conclure de l'introduction à son *Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes inédits*, Paris, 1823.
4. Vivait entre 1697 et 1781.
5. Fonds Moreau 1720.

souvent sans raison valable du manuscrit. C'est ainsi que l'article *lo* lui déplaisait, il le remplace dans quelques endroits par *le*, tout en laissant subsister *lou*; l'éditeur ne semble pas comprendre la fonction du cas régime : il corrige *frainc* en *frains* (vv. 292, 371). Pour rapprocher le texte du français moderne, il corrige *suen* en *sien*, il remplace l'*e* du ms. par *ai* dans les futurs, il suit Lacurne en imprimant *aura*, *saura*, de même il laisse subsister le signe graphique *x* pour *us*. Avec Lacurne il écrit *moult* pour l'abréviation *ml't*, quoique le ms. donne aussi la forme *mout*. Parmi ses conjectures il y en a de bonnes p. e. *s'i* pour *si* de la copie au v. 23, *bestes* pour *beste* (v. 139), *paor* pour *puor* (v. 186), *tu ies* pour *tu iest* (v. 528), *enz en* pour *enz enz* (v. 559).

Le manuscrit lui-même est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe [1], il est assez correct et l'écriture en est soignée. Les lacunes existaient évidemment dans le texte que le scribe copiait ; au vers 870 il s'en est rendu compte, et laissa l'espace d'une ligne libre.

Les abréviations ne présentent aucune difficulté, nous avons résolu *x* en *us*, puisque pour ces copistes ce n'était qu'un signe graphique et non pas un caractère alphabétique, ceci facilitera la lecture, en rapprochant la forme écrite du son : l'écriture de cette époque était très phonétique. Le manuscrit donne promiscue *q* et *qu*, c'est cette dernière forme, plus répandue, que nous avons choisie.

Le scribe n'observe aucune orthographe, il écrit les mots de différentes façons, il conserve de préférence *e* devant une nasale, la nasale devant une labiale est écrite *n*, la nasalisation est souvent exprimée par redoublement de consonne.

Le produit de *e* + nasale + *a* est écrit d'une façon variée ; les graphies *moinne* (v. 72), *amoinne* (v. 990), ne tromperont personne sur la valeur du son, d'autant plus qu'on trouve à côté d'elles *maine*, et que ces graphies sont mêlées en rime : *painne : moinne* (v. 71). Cette graphie rationnelle seulement

1. Hagen, Catalogus, p. 338. G. Paris, *Romania*, t. XXIX, p. 595.

pour ein < e + n, en montrant la difficulté qu'éprouvait le copiste à distinguer les sons [wẽn] et [ẽin], prouve aussi que *oi* devait se prononcer à l'époque du copiste [wẽ] même devant une nasale [1].

La langue du scribe — champenoise — a été étudiée par M. Armstrong [2] et nous ne reprendrons pas ce travail. Il est très heureux que la langue de l'auteur et celle du copiste soient à peu près homogènes.

---

1. Voyez Rossmann, *Französisches oi*, p. 167. G. Paris, *Romania*, XI, p. 607-608.

2. Le Chevalier à l'épée.

LA LANGUE DE L'AUTEUR

PHONÉTIQUE

Voyelles

A. *Voyelles orales.*

§ 1. **i** produit de *ĕ* influencé par une palatale suivante rime avec un *i* + palatale : *respit : contredit*, v. 87.

§ 2. **e** α) *e* provenant de *a* latin rime avec *e* de *e* qui cependant ne pouvait pas avoir un son ouvert : *plenté : De* v. 623. Cet *e* avait dans les suffixes *-are*, *-ate*, *-atis*, *-atu* une valeur spéciale comme ces *e* ne riment qu'entre eux. — Sur *cruël* (< crudalis) : *el* (< alid), voyez Foerster, *Chevalier as .II. espees*, p. XXXVI. *Ztschr. f. Rom. Phil.*, t. III, p. 565. Meyer-Lübcke, *Grammatik*, t. II, § 356.

β) *e* < *ae* rime deux fois avec *e* < *ĕ* : *querre : terre*, vv. 499, 775, 817, 981, *serre : querre*, v. 527.

γ) *e* de provenance germanique (< *i* ou *e*) a un son ouvert, car il rime avec *e* < *ĕ* latin *fel : Marcel*, v. 509, *terre : guerre*, v. 741.

δ) *e* < *ĕ* entr. rime avec *e* < *ĭ* entr. *chevestre : estre*, v. 43.

ε) Notons encore que : *e* ne rime jamais avec *ie*.

ẹ et *ę* sont distincts

§ 3. **a** Pour *aticu* > *age* nous avons la rime *rage : langage*, v. 1029.

§ 4. **o** α) *o* provenant de *ŏ* est toujours distinct de *o* < *ō*

β) dans la terminaison *or*, *o* ouvert est distinct de l'*o* fermé. Il est ouvert : v. 173, 265, fermé : v. 141, 185, 211, 275, 415.

γ) *or* se trouve pour *our*, il rime avec *or* de la même provenance *corent* : *anorent*, v. 67.

δ) *o* < *ŭ* germanique sonne fermé, il rime avec *o* < *ō* latin *entor*: *estor*, v. 529.

ε) *au* a un son ouvert, *o* < *au* : *o* < *ŏ clos* : *gros*, v. 433, *oste* (« hôte ») : *oste* (« ôte »), v. 573.

B. *Voyelles nasales.*

§ 5. **i** + **n** ne rime qu'avec *i* + *n* (3 fois), la nasalisation était donc déjà sensible.

§ 6. **en** et **an** se trouvent couramment mêlés (17 fois).

§ 7. **o** nasal n'est jamais en rime avec un *o* oral. La nasalisation entraîne la fermeture de l'*o* : *u* + *n* : *o* + *n*, *sont* : *amont*, vv. 55, 879, 1061.

C. *Diphtongues.*

§ 8. **ie** provient dans notre texte d'un *ĕ*, de *a* précédé d'une palatale, de *-ariu* et *-eriu*. Il ne rime jamais avec *e*. La nasale mouillée qui suit peut rendre les sons moins distincts, *ie* + *n'* et *e* + *n'* riment, *praigne* : *aviegne*, v. 581.

§ 9. **ai** Le texte donne indistinctement la graphie *ai* et *e*, aussi bien pour *ai* < *a* + *i* (vv. 309, 571, 843) que pour *ai* < *a* + *ct* (v. 95, 325).

ai rime avec *ę* entravé, v. 187, *nestre* : *estre*.

ai + *l'* ne riment qu'entre eux (7 fois).

§ 10. **oi** < *au* + *i* rime avec *oi* < *ē* : *joie* : *avroie*, v. 81.

oi < *ŭ* + pal. rime avec *oi* < *ē*, *mois* : *bois*, v. 145 ;

oi a donc probablement un son fermé.

§ 11. **ou**, *perillouse* : *tenebrose* v. 17. Selon Metzke (*Der*

Dialect von Ile-de-France, im XIII u. XIV Jrh., p. 29), *ou* est admis en francien jusqu'à 1500 à côté de *eu* ; le vers 254 donne *perilleuse*.

§ 12. **eu** provenant de *ŏ* rime avec *eu* < *ō*, *angoisseus : jeus*, v. 323, *locus* donne *leu*, v. 881, *leus*, 853.

§ 13. **iau** champenois et picard se rencontre *viaus*, v. 625, *duel* donne c. s. *diaus*, v. 626.

§ 14. **au** < *a* + *l* ne rime jamais avec *au* ni avec *o* d'une autre provenance.

§ 15. **ui** d'origine latine rime avec *ui* provenant de *o* + *pal.* posttonique, *lui : annui*, v. 456.

Consonnes

§ 16. **z** ne rime qu'avec lui-même dans 30 cas, cependant *diz* rime avec *hardi*, v. 523 (voyez là-dessus la *Morphologie.*)

§ 17. **n'** rime avec *n'* deux fois contre un exemple de la rime *n'* : *n*, *ovraingne* : *painne*, v. 1025.

§ 18. **l'** ne rime qu'avec *l'*, la graphie est parfois *l* seul.

§ 19. **l** après voyelle est vocalisé, v. 411, 625.

§ 20. Les *palatales* [tš] et [dż] sont distinctes, il faut remarquer seulement *large* : *barge*, v. 235 [1], *rage* : *arrache*, v. 681, mais *rage* : *langage*, v. 1029. Chez Chrétien on trouve un exemple de cette particularité : *sache* : *damage*. Erec, v. 1000.

§ 21. **s** devant *t*. 21 rimes pures, dans deux cas la graphie révèle la valeur affaiblie de cet *s* (aspiration peut-être) *aït : dist*, v. 307, *forest* : *recet*, v. 359.

§ 22. **s** sonore et *s* sourd ne riment jamais, le suffixe *-itiu* dans *servise* avait une *s* sonore, le mot rime avec *devise*.

§ 23. *Labiales*. **mb**, *jame* pour *jambe* en rime avec *dame*, v. 152, se trouve aussi bien en champenois qu'en francien :

1. La même rime, Cligès, 183, 184, cf. aussi Cligès, 6695, *barges* : *targes*.

chez Chrétien, *Cligès*, v. 6049, *Erec*, v. 2400, *Lancelot*, v. 16, et *jame* : *fame* chez Rutebuef, *La Compl. Rust. Bartsch. Langue et littér. française*, col. 444, v. 26. La rime est par conséquent conventionnelle.

§ 24. *Dentales*. Je ne trouve pas d'explication de la rime *autre* : *faudre* (verbe), v. 799. Le sens permet de changer en *fautre*, on obtient alors une rime très fréquente : *autre* : *fautre* (« appui de lance »), *Erec*, v. 5767, *Ivain*, v. 6083, *Méraugis*, v. 295, v. 5684, e. a.

MORPHOLOGIE

Déclinaison.

L'auteur a observé assez exactement le système de la déclinaison à deux cas. Cas sujet avec *-s* : *domages* v. 923, Au pluriel c. s. *li vent* v. 202 c. r. avec la désinence : *estres* v. 33, *sarpenz* v. 182, *jeus* v. 324, etc. Les formes *sire* et *saignor* sont soigneusement distinguées (voir le Lexique).

Un exemple de confusion entre les deux formes est offert par les rimes 513 et 514 *Gauvains* c. s. : *vilain* c. r. ; notons aussi la rime *diz* : *bardi* c. r. (v. 523), où la phonétique de l'auteur exigerait la forme *bardiz* (cf. § 16).

La terminaison féminine pour les substantifs et pour les adjectifs est exigée par la mesure du vers.

La flexion des *adjectifs* est aussi normale : *nus* c. s. v. 394, *sains* c. s. v. 602, *vermel* c. r. v. 749.

Le *pronom personnel de la 3e pers. mascul.* présente en pluriel la forme sans *-s* (v. 59, 60). Pour le féminin la forme atone *el*, inconnue à Chrétien [1], est attestée dans notre roman au moins deux fois (vv. 986, 1069, cf. aussi vv. 70, 102).

Le *pronom relatif* : *lequel* ne se rencontre selon M. Brunot

1. Foerster, *Karrenritter*, p. 421. N. v. 6416.

dans les écrits originaux qu'au XIIIe siècle, au XIIe il servait seulement aux traducteurs [1], or *louquel* est connu par Païen (vv. 569, 581).

Le verbe.

Nous trouvons l'infinitif *querre* vv. 50, 75 e. a; *fine* 3e prés. *finee* part. p. (vv. 264 et 1136) semblent indiquer un type *finer*.

La 1re pers. de l'indic. prés. ne prend pas de désinence *-e* (*cont* v. 957) ni *-s* (*sai* v. 984). *Voloir* a une forme champenoise pour la 2e pers. *viaus* v. 625. La forme *moinne*, champenoise pourtant, n'est que graphique. *Aler*, 3e prés. *va*, est seul attesté par la rime, v. 492, *abevrer* a un prés. étymologique : *aboivre*.

Il n'y a pas d'exemple de la 1re pers. plur. *Veoir* forme la 2e plur. étymologique *veez* v. 75. Dans la 3e plur. *plier* donne aussi une forme normale *ploient* vv. 150 et 1050, à côté d'une forme analogique *plient* v. 367.

Au *subjonctif* les rimes révèlent les formes anciennes 3e pers. : *die, tiegne, viegne, past* [2].

A l'*impératif* relevons *manjue* v. 571.

Imparfait. La forme *venot* v. 1069, est à écarter, l'impf. normand en *-ot* se trouvant seulement dans la 1re conjugaison [3]. Du reste *venoit* est attesté à la rime vv. 41, 1063, 1070. Remarquez *pleioit* v. 418, *issir* forme *issoient* v. 1024.

Futur. *Aiderai* rime avec *rendré*. Paien emploie les formes en *-oie* à côté de celles en *-ai (é) seroie* v. 87, *ravroie* v. 88, *feroie* v. 91, *bailleroie* v. 92. Pour *être* les seules formes à la rime sont *serai* et *seroie*, mais *iert* et *ert* sont attestés par la mesure du vers vv. 106, 859.

Parfait. *Connaître, connui* v. 929, ne prend pas de désinence.

1. *Histoire de la langue française*, t. I, p. 339.
2. Voyez pour les renvois les articles correspondants du *Lexique*.
3. M. Th. Hill a déjà fait cette correction.

Après avoir dressé ce catalogue de faits linguistiques, il reste à l'interpréter. Quelle est la langue de l'auteur, quel est son pays, quelle est la date de son œuvre ? C'est à ces questions qu'il nous faut répondre. Disons d'abord qu'il est très difficile de tirer des conclusions de l'étude phonétique et morphologique de ce petit nombre de rimes qui sont offertes par le poème, étant donné surtout que beaucoup de ces rimes sont formées par les mêmes formes grammaticales. Les faits donnés par l'examen de la structure intérieure du vers, sont aussi peu instructifs. Il ne faut pas attendre beaucoup à ce double point de vue de l'étude de la syntaxe.

D'ailleurs la petite étendue du poème n'est pas la seule cause des difficultés que nous rencontrons, en voulant tirer quelques conclusions de notre examen minutieux de la langue. On sait combien de fois on se heurte dans des recherches pareilles à des difficultés d'ordre méthodique, au manque de données bien établies, aussi bien en chronologie linguistique, qu'en dialectologie. Hâtons-nous de dire que nous ne nous attacherons pas à découvrir, coûte que coûte, le pays d'origine de l'auteur. Nous ne voulons pas le faire, non seulement parce qu'une classification complète et rigoureuse des dialectes de la France du moyen-âge nous manque, mais aussi parce que nous croyons que « toute définition du dialecte est une definitio nominis et non une definitio rei [1] ». Nous nous proposons donc seulement, en considérant des traits régionaux, d'exclure certaines parties de la France qui, selon toute probabilité, ne pouvaient pas être la patrie de notre auteur.

Les faits que *z* et *s*, *ie* et *e* sont distincts, que *en* et *an* sont

1. P. Meyer, *Romania*, IV, p. 294 et 295.

confondus, excluent le normand, il n'y a pas de traits picards dans le traitement de la palatale. Pour une délimitation plus précise de la langue de Païen, nous nous sommes servis des cartes de M. *Suchier* dans le *Grundriss* de M. Gröber. Il faut le placer en Champagne. A cause de la distinction de *ẽ* et *ã* inconnue à notre auteur, il ne saurait être question de la Champagne du nord, au delà de Reims; une petite partie du sud, au delà de Bouvray, doit être exclue par le fait que *ĕ* + *i* devient *i* dans notre texte. Le traitement de *-or* qui ne devient pas *-eur* mais *or* (v. 211, *puor* : *jor* v. 415, *desor* : *paor*) nous oblige d'écarter l'Ile-de-France et encore une petite partie de la Champagne. Ceci nous permet de localiser le texte dans la région délimitée par *Sainte-Menebould, Vitry-le-François, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Sens, Auxerre.*

Le pays de Païen est une localité dénommée *Maisières*. Les indications qui précèdent nous permettent un choix entre les 48 communes de ce nom que mentionne le *Dictionnaire des postes*; seules les localités dans le département de l'*Aube* nous occuperont. Il n'est pas très difficile de déterminer lesquelles de ces localités existaient à l'époque où pouvait vivre notre auteur. Nous allons chercher plus loin la date probable du roman; pour le moment on peut accepter des limites très larges : la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle. Or à cette époque trois localités de ce nom étaient connues dans la partie sud du comté de Champagne qui correspond à peu près au département de l'Aube. Les chartes recueillies par M. Longnon[1] mentionnent d'abord Maisières au sud du comté, entre les domaines de Chaource et Joigny (aetuellement dans le canton d'Ervy, commune de Chessy). A l'ouest, on place entre les domaines de Nogent et d'Arcis, Maisières dénommé actuellement Maizières-la-Grande-Paroisse dans le canton de Romilly-sur-Seine. A l'est enfin, dans le domaine de Brienne, actuellement dans le canton de Brienne-le-Château,

1. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361.

près de Joinville, à la limite des départements de l'Aube et de Haute-Marne, on parle souvent dans des documents d'une seigneurie de ce nom, dans laquelle, à côté des grands seigneurs terriens dont on connaît même les noms, il y avait « plusieurs povres escuyers qui tiennent terre de petite value [1] ». Est-il permis de choisir entre ces localités et de conjecturer que notre Païen est né dans la dernière comme fils des « povres escuyers » ou bien des nobles seigneurs terriens ? La question restera en suspens pour jamais et l'histoire littéraire n'y perdra pas beaucoup.

Il faut avouer cependant que certaines considérations ne s'accommodent pas de nos recherches sur la patrie de Païen ; et pourtant nos résultats ont pour eux de n'être pas en désaccord avec les hypothèses de MM. Gröber [2] et Hill [3].

M. Suchier attribue l'hésitation entre *ou* et *eu* dont nous avons parlé, à l'influence du normand littéraire. Voilà déjà une brèche faite dans notre délimitation du côté ouest, et on se demande, si ce n'était pas le francien pur que l'auteur parlait [4] ?

Il est plus probable encore que notre auteur a subi l'influence du francien et, en littérateur studieux, s'est approprié la κοινή. Alors il serait difficile d'attacher beaucoup d'importance à ce que nous venons de dire sur sa patrie. En effet les ressemblances de sa langue avec celle de Chrétien de Troyes par exemple sont frappantes. Et l'hypothèse que Païen était en tout un élève de l'école des romans bretons dont Chrétien fut le grand maître, trouvera sa confirmation dans l'étude de la syntaxe et du style ; il en a subi l'influence jusqu'à chercher son vocabulaire et ses rimes dans les œuvres de Chrétien, de Raoul de Houdenc et d'autres.

Il est encore moins aisé d'apporter quelques précisions

---

1. *Op. cit.*, t. II, p. 552.
2. *Grundriss*, t. II, p. 518.
3. *La Mule sanz frain*, p. 10-11.
4. Pour la Champagne parle pourtant encore l'usage de mie, voyez, p. 28.

quant à la date du poème. Bien qu'à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, des changements significatifs se soient produits dans la langue française, une limite de date est difficile à tracer. Certains phénomènes de cette étape d'évolution apparaissent sporadiquement déjà au XIIe siècle, quoiqu'ils ne se soient propagés qu'au XIIIe siècle. Beaucoup dépendent des conditions du milieu et de l'individualité des poètes, de l'influence qu'ils ont subie. Voyons les faits.

Certains d'entre eux plaident pour l'attribution du texte au XIIe siècle : 1° que *o* < *au* lat. sonne ouvert ; 2° le maintien de l'*s* devant *t* ; 3° *oi* < *ŭ* + pal. sonne fermé (: *mois*). D'autres parlent pour le XIIIe siècle : 1° *eu* < *o* rime avec *eu* < *o* ; 2° la nasalisation complète de *o* + nasale [1] ; 3° quelques troubles dans la déclinaison à deux cas ; 4° l'emploi de *louquel*.

Je suis porté à croire que Païen de Maisières écrivit sa « Demoiselle à la Mule » dans le premiers tiers du XIIIe siècle. D'ailleurs, d'après les caractères littéraires, c'est une œuvre plutôt tardive. Il est certain néanmoins que nous avons en Païen un trouvère archaïsant ; il emploie des formes et sujets littéraires déjà vieillis à son époque, nous allons le voir ; ne serait-ce pas qu'il écrit aussi dans une langue qui n'est plus celle qu'il emploie en causant avec ses amis [2] ?

---

1. L'opinion généralement admise place la nasalisation de *o* dans le XIIIe siècle, voy. Nyrop, II, § 225 ; remarquons cependant qu'elle apparaît déjà chez Marie de France.

2. Voyez sur la date du poème aussi le chapitre IV.

SYNTAXE

Il serait peu instructif de donner un aperçu complet de la syntaxe de Païen ; nous examinerons seulement quelques points qui nous semblent présenter plus d'intérêt.

§ 1. L'emploi de l'article indéfini est assez fréquent, voyez le *Lexique*, art. « *un* ».

§ 2. Le rapport d'appartenance est formé par les procédés modernes : à l'aide des prépositions *de* et *a* (pour les exemples voyez le *Lexique*, art. *a* 7 et *de* 1). L'ancien datif *cui* fait aussi l'emploi du possessif p. e. *cele cui estr. doit li frains* v. 1071. On ne trouve pas d'exemple de la juxtaposition asyndétique, quoique cette construction soit très fréquente chez Raoul de Houdenc ; selon M. Abbehusen[1] elle est plus fréquente que la construction par prépositions.

Pour exprimer d'autres rapports, on trouve le complément joint au verbe sans préposition p. e. *foi que tu doiz ton pere* v. 745, mais l'emploi des prépositions est très développé et les articles correspondants de notre lexique renseignent sur leurs emplois multiples.

§ 3. Le *vocatif* est exprimé par le cas sujet p. e. *nains* v. 486, *vilains* v. 848 (une seule fois et à l'intérieur du vers par le cas oblique : *senechal* v. 59). Nous avons donc lu dans les allocutions l'abréviation *G.* du manuscrit : *Gauvains*.

§ 4. *lui* apparaît comme forme tonique du régime direct avec les verbes *cochier* v. 555, *esmaier* v. 629. *ocirre* v. 828,

1. *Zur Syntax des Raoul de Houdanc.* Stengel, Abhandlungen LXXVIII (1888).

tochier v. 630, *li* comme régime direct avec *proier* v. 1118.

§ 5. Nous avons examiné avec un soin particulier l'emploi de l'*infinitif* comme complément du verbe, avec ou sans préposition. Nous avons évidemment exclu les cas où l'infinitif a la valeur d'un substantif (p. e. v. 946, 1017, 1055). La liste suivante des verbes aura de l'intérêt pour qui voudra comparer l'usage de Païen avec celui d'autres auteurs. L'étude de M. de Boer a montré l'importance de pareilles recherches pour l'attribution du texte à un auteur. Il nous a paru intéressant de comparer l'usage de Païen avec celui de Chrétien ; dans ce but nous avons confronté notre liste avec celles qui ont été données par M. de Boer [1] et M. Sörgel [2]. Ce n'est que lorsque l'emploi de l'infinitif est différent de l'usage de Chrétien, que nous l'avons indiqué.

a) L'infinitif sans préposition suit après les verbes :

aler vv. 32, 50, 97, 678, 858, 868, 877, 1059, 1128.
aler se construit aussi avec « por », voyez plus loin.
covenir vv. 444, 494, 640, 689, 690, 853, 926, 1027, 1104.
devoir vv. 5, 15, 363, 463, 615, 770, 771, 778, 965, 971, 1071.
daigner vv. 694, 900, 1102.
envoier v. 290, chez Chrétien sans prépos. et avec « por », chez Païen aussi avec « por », voyez plus loin.
esaler v. 1028.
[*estovoir*] *estuet* vv. 177, 530, 613, 650, 719, 765.
faire vv. 341, 953, 954, 995, 996.
lessier vv. 495, 623, 648, 693, 720.
oïr v. 564.
oser vv. 84, 108, 242, 327, 328, 408, 834, 874, 875.
pooir vv. 138, 155, 187, 447, 491, 527, 614, 635, 657, 707, 714, 766, 807, 818.

1. Ed. de *Philomena*.

2. *Über den Gebrauch des reinen und präpositionalen Infinitifs im Altfranzösischen*.

quidier vv. 212, 837, 838, 844, 963.
sanbler vv. 229, 254, 257.
savoir vv. 145, 672, 1087 (aussi avec « de »).
[*soloir*] *suet* v. 443. Je ne trouve pas d'exemple pour *Chrétien* ni chez M. Boer, ni chez M. Sörgel.
venir vv. 248, 528, 776, 908, 981.
voloir vv. 85, 86, 101, 104, 111, 156, 191, 278, 342, 393, 438, 488, 492, 500, 556, 616, 624, 750, 850, 939, 1130.

b) L'infinitif construit avec la préposition *à* :
avoir, v. 871.
commencier, v. 683.
essaier (« s'exercer »), v. 811.
plaire (impers.), v. 972.

c) Avec la préposition *de* :
aïsier, v. 1051, je ne trouve pas d'exemple chez Chrétien.
avoir cure, vv. 111, 116 » » »
» *pooir*, v. 1090. » » »
» *talant*, v. 70, 630. » » »
entremetre, v. 538, le même emploi chez Chrétien.
estre noianz, v. 650, je ne connais pas d'exemple chez Chrétien.
faire esploit, v. 246, je n'ai pas d'exemple pour Chrétien.
finer, v. 264, d'accord avec Chrétien.
pener, v. 540, » » »
savoir, v. 689, » » »
tenter, v. 639 (impers.), pas d'exemple chez Chrétien.

d) Parmi d'autres prépositions *por* accompagne souvent l'infinitif chez Païen, pour indiquer le but de l'action ; le complément n'est pas aussi étroitement lié au verbe que dans les trois cas précédents ; les cas suivants n'exigent pas d'explication ni de comparaison avec Chrétien ; du reste les matériaux pour cette recherche nous font défaut.

aler, v. 1118 (aussi sans prépos.).
aporter, v. 945.

bailler, v. 867.
boire, v. 226.
demander, v. 942.
envoier, v. 918 (aussi sans prép.).
faire. v. 629 (» » »).
tenir, v. 603.

Dans le relevé que nous venons de donner, nous manquons pour un certain nombre de mots d'indication permettant de dire s'ils se trouvent chez Chrétien, mais dans aucun cas nous n'avons pas relevé un usage contraire à celui de Chrétien.

§ 6. Dans la construction hypothétique les types modernes sont les plus fréquents chez Païen :

a) le conditionnel dans la proposition principale, l'imparfait dans la subordonnée vv. 48, 82, 627, 784, 909, 939, 972.

b) le subjonctif du plus-que-parfait dans les deux membres v. 1009.

D'autres constructions moyenâgeuses se trouvent aussi :
Pour exprimer la possibilité Païen se sert :

a) de l'indicatif dans la subordonnée :

α) présent — conditionnel v. 581.
β) présent — futur v. 317.
γ) imparfait — subjonctif du ppf. v. 779.

b) du subjonctif dans la subordonnée :

α) subj. p. — subj. p. v. 242.
β) subj. p. — (que) subj. ppf. v. 421.

Il exprime une pensée irréelle par les constructions :

subj. p. — subj. ppf. v. 297.
subj. ppf. — subj. p. v. 143.

§ 7. Nous avons examiné particulièrement aussi l'emploi de la conjonction *que*, le lexique en indique les divers usages. Relevons le *que narratif*, dont nous avons chez Païen des exemples plus typiques que ceux de M. Ritchie[1] qui s'ex-

1. *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que »*, pp. 48 et 64 à 66.

pliquent tous par le rapport de causalité (« comme »).

Mule, v. 173. « Qu'o siecle n'a home si grant
« qui... »

Que final se construit de règle avec le subjonctif, de même les propositions concessives introduites par *que* simple ou par *comment que*, ont le subjonctif.

Dans des propositions *explicatives* ou *consécutives*, *que* se construit rarement avec le subjonctif; c'est le cas *a*) après les verbes qui expriment l'idée de l'obligation : *covenir* v. 176, *estre droiz* v. 344, *b*) après *quidier* pour annoncer le doute v. 230, *c*) après les déclaratifs, si la phrase exprime le désir v. 191, ou si elle dépend d'un subjonctif v. 508.

Que temporel : *a*) après *tant que* l'indicatif suit, si la subordonnée indique simplement « jusqu'à quel moment dure l'action de la principale »[1] ; le subjonctif indique une action future par rapport à celle qui est annoncée dans la proposition principale, il lui prête le caractère incertain vv. 79, 707, 752, 997, *b*) après *ançois que, ainz que,* suit toujours le subjonctif, il annonce une action qui n'est pas encore un fait accompli et qui doit suivre l'action de la phrase principale.

On ne peut tirer que très peu de conclusions sur le dialecte de ces faits syntaxiques. *Que* comparatif avec subj. v. 249 (*miaus que*) est selon M. Ritchie[2] un usage du Nord-Est et de l'Est. Les ressources de Païen pour exprimer le rapport des phrases, sont pauvres, il nous lasse souvent par la répétition de la conjonction *que* ; en fait de conjonctions composées, toutes sont fournies par l'usage ancien, Païen n'emploie aucune de celles que Chrétien de Troyes, Gautier d'Arras et a. introduisirent dans la poésie[3] (p. e. après que, maintenant que, depuis que, lorsque, tantost que,

1. Ritchie, *op. laud.*, p. 88.
2. *O. c.*, p. 79-80.
3. *O. c.*, p. 77 et p. 180.

lues que, que que). Devrait-on inférer de ceci qu'il est antérieur à eux ? Evidemment non[1] ; on en conclut seulement que sa langue se refusait aux innovations stylistiques, dans ceci aussi il aimait les « viez voies » dont il parle dans le prologue. Comme il préfère les constructions simples et anciennes, on peut même se demander s'il n'a pas cherché une langue archaïque, comme le faisait l'auteur du *Pèlerinage de Charlemagne*[2].

1. Il emploie du reste aussi *louquel* qui paraît s'introduire dans la langue seulement depuis le XIIIe siècle. Brunot, *Hist. de la l. fr.*, t. I, p. 339.

2. Coulet, *Voyage de Charlemagne*, chap. III.

VERSIFICATION

Les rimes.

Il y a chez notre auteur 18 % de rimes riches de différentes espèces [1], aussi comme rimeur, Païen de Maisières est supérieur à Thomas, l'auteur de *Tristan* (12 %) [2], il se place à peu près à côté de Wace (16 %) et de Philippe de Thaün (19 %). Il est sensiblement inférieur au grand maître de l'école bretonne ; selon la statistique de M. Freymond [3] à laquelle nous empruntons ces données comparatives, l'auteur d'*Yvain* a en moyenne 40 % de rimes riches. Parmi ses contemporains du XIIIe siècle, sa place est aussi modeste. Raoul de Houdenc, le chef de l'école au XIIIe siècle, égale Chrétien de Troyes (39 %), le parisien Rutebuef s'élève à un haut degré d'élégance avec ses 62 % de rimes riches.

Cependant il faut remarquer que Païen aimait aussi les

1. Je compte parmi les rimes riches aussi celles qui, ayant la terminaison : *-é -er*, *-ie*, *-ier*, *-i*, *-u*, ont besoin d'une consonne d'appui ; et ceci parce que le nombre considérable d'infractions à ce principe fait supposer que notre auteur n'était pas persuadé de sa nécessité. Du reste, la loi en question semble applicable surtout à la poésie moderne. Voy. Tobler, *Vom altfränzösischen Versbau*, p. 135-6.

2. « Cette proportion doit représenter exactement celle que la langue française offrirait d'elle-même à tout poète qui n'aurait souci ni de la consonne d'appui, ni des jeux de rimes, ni d'aucune recherche de versification ». Bédier, *Tristan de Thomas*, t. II, p. 32.

3. *Über den reichen Reim bei altfranzösischen Dichtern bis zum Anfang des XIV Jrhs.*

rimes recherchées ; ainsi les rimes doubles ou léonines (il y en a 31 dans le poème), équivoques (12), des rimes formées par les composés du même verbe qui étaient tout à fait dans le goût de l'époque[1]. Il lui arrive de trouver même une fois une rime grammaticale : 837-8 *trenchier : fichier*, 839-40 *fichiees : trenchiees*.

Ses qualités de rimeur sont diminuées par un certain nombre de faiblesses. On trouve 5 rimes homonymes (vv. 105, 197, 615, 713, 1007). La rime *maniere : armeüre* (v. 655) n'appartient peut-être pas à l'auteur. Remarquons qu'un grand nombre de rimes nous sont présentées par les mêmes formes grammaticales. Tout cela prouve que notre auteur n'était pas très difficile dans le choix des rimes.

Il se trouve 35,2 % de rimes féminines dans le roman.

Le couplet brisé.

On sait que tous les poètes du XIIIe siècle brisent le couplet épique plus ou moins souvent, entraînés par l'exemple de Chrétien de Toyes, ce « romantique anticipé », comme l'appelle plaisamment M. P. Meyer[2]. Il va sans dire que nous avons pris en considération seulement l'enjambement fort, sans cependant entrer dans des distinctions plus subtiles proposées par M. Borrmann[3]. Or, chez Païen, sur 568 couplets il y en a 197 de brisés, soit 34,5 %. Il profite donc largement de la licence introduite par Chrétien qui lui-même brisait le couplet dans la proportion de 16,7 % ; Raoul de Houdenc était aussi moins prompt à profiter de ces facilités (22 %). Il va sans dire que la proportion chez des auteurs antérieurs est beaucoup plus faible, c'étaient plutôt des cas accidentels

1. Voy. Tobler, *o. c.*, p. 149.
2. Le couplet brisé. *Romania*, XXIII, p. 1-30.
3. *Das kurze Reimpaar bei Christian v. Troyes*, p. 288-9.

(Wace 3 °/₀, Marie de France (*Chievrefoil*) 4 °/₀, Thomas 5 °/₀, dans *Floire et Blancheflor* c'est 6 °/₀).

Païen de Maisières n'observe pas l'*alternance* des rimes :

2 couplets féminins succèdent 22 fois.
3 couplets féminins succèdent 9 fois.
4, 5 et 6 couplets féminins succèdent 1 fois.

Il y a onze cas d'*un fort enjambement* d'un vers à l'autre (vv. 561, 587, 700, 710, 735, 777, 842, 899, 973, 996, 1078).

Quant à *la construction intérieure du vers*, remarquons d'abord qu'il n'y a pas de syllabe frappée d'un accent fixe. L'*hiatus* est très fréquent. Un examen de 160 cas de collision entre voyelles dans les premiers 500 vers, a donné la proportion de 1 hiatus sur 3 cas d'élision[1]. Evidemment nous avons exclu de la table des hiatus les cas où ils sont inévitables dans le langage courant et prosaïque (p. e. si ot 23, n'i a 119, ja en 372), ce qui fait que restent considérées comme hiatus surtout les collisions d'une voyelle avec un *e* muet ; cela touche à la valeur de l'*e* dans l'intérieur du vers, qui sera examinée à part. Cette proportion d'hiatus dénote un progrès évident sur Wace[2], mais chez Chrétien M. de Boer a compté seulement 6 cas d'hiatus dans les 700 vers de la deuxième partie de la « *Philomena* ».

L'*élision* frappe les monosyllabes : la négation *ne* 118, 174, 196, 205 e. a., la conjonction *si* 143, 258, 268, e. a., la préposition *de* 356, 383 e. a., le pronom personnel *le* 335, 354, 400, 459 e. a., le pronom relatif *que*, la conjonction *que* 6, 10, 15, 100, 173 e. a. Dans les polysyllabes l'*e* muet peut disparaître dans tous les cas. Partout aussi, s'il y a besoin, l'hiatus peut persister.

---

1. Introd., p. XLV, XLVII.

2. Th. Pohl, *Untersuchung der Reime in Maistre Wace's Roman de Rou et des Ducs de Normandie*.

Valeur syllabique de l'e muet. — On sait qu'au XIIe siècle l'*e* muet conserve sa pleine valeur dans l'intérieur du vers. Chez Chrétien de Troyes, selon les recherches de M. de Boer, l'*e* muet forme partout une syllabe, aussi bien à l'intérieur des mots que dans les terminaisons [1]. Il serait inutile d'énumérer les cas dans lesquels l'*e* muet compte pour une syllabe chez Païen, bornons-nous à dire que c'est le cas aussi dans la terminaison de la 3e pers. plur. *-ent -oient* (vv. 29, 32, 34, 155, 184, 275, 792 e. a.), à l'infinitif : *estre* (v. 229), *faire* (v. 247), *dire* (v. 393), dans l'article indéfini féminin. A l'intérieur des mots citons comme exemple *maleürté* (v. 204), *meïsmes* (v. 224), *veoir* (v. 212), *seüst* (v. 145), *deüst* (v. 615), *seulement* (v. 120).

Le trait caractéristique du francien *ee* < *ata* est mis en relief partout, sauf les vers 314 et 987.

Dans deux cas seulement il a fallu corriger le nombre de syllabes imparfait.

1. *Philomena*, Introduction, p. XLIV,

LE STYLE

En donnant ce titre aux remarques qui vont suivre, j'ai eu quelques scrupules, puisque d'ordinaire on ne parle pas du style d'un auteur qui n'en a pas. En effet « *La Demoiselle à la Mule* » est écrite dans le langage rapide, cursif, d'un conteur qui n'attache pas d'importance aux finesses de l'expression. Pour raconter son « aventure » Païen emploie les procédés communs du roman breton. Il est disciple de Chrétien de Troyes, en ce que celui-ci a de plus facile à imiter : dans les descriptions des combats, dans les dialogues. Il nous a paru intéressant d'indiquer dans les pages suivantes l'étroite parenté du style de Païen avec celui de l'école bretonne. Dans une analyse complète du style, surtout étant donné qu'il ne s'agit nullement d'un style personnel, il faudrait peut-être procéder par la voie frayée, indiquer les formes et les tropes stylistiques sans distinguer ce qui pouvait avoir coûté un effort à l'auteur et ce qu'il considérait comme une création, de ce qu'il prenait à la langue courante. D'ailleurs, le faudrait-il ? On reconnaît le danger d'une pareille méthode[1] fondée sur les habitudes de la poétique scolastique qui est un système mort et applicable aux langues modernes seulement quand les auteurs imitent consciencieusement les procédés classiques.

1. Grosse, *Der Stil des Crestien v. Troyes*. W. Keller, *Maistre Wace, eine stylistiche Untersuchung...*

On verra que le récit est à peine ébauché, Païen ne le développe pas à la manière de ses contemporains. Je ne sais pas si l'on peut louer l'auteur de la brièveté de son style, puisqu'elle provient de l'indigence de la pensée et des moyens d'expression. Il se peut qu'il fût de l'avis de Chrétien de Troyes « *c'autant vaut un mos come vint* » [1], mais en appliquant ce principe méritoire d'ailleurs, d'une façon abusive, il a rendu son récit obscur à plusieurs endroits. C'est le style négligé d'un homme qui trouvait la plume lourde. Il n'hésite pas à interrompre une phrase pour faire place à une pensée qui le presse, les anacoluthes et les incises sont fréquentes et rarement l'enchaînement des phrases est suffisant. Il commence la phrase, jamais embarrassé par le choix de la conjonction, le plus souvent par *et* ou *mais*. Comme négation il emploie la plus banale *pas* (4 fois) avec un sens plus fort que celui d'une négation simple, jamais il ne se sert de *point*, le plus souvent il écrit *mie*, qui est très fréquent chez Chrétien et Villehardouin, cette préférence décèle aussi l'origine champenoise du trouvère [2].

La personne de l'auteur, comme c'est l'habitude de l'époque, intervient souvent. Il nous dit qu'il s'efforce d'être parfaitement explicite et il se corrige quand il trouve son exposé obscur

v. 770. « ... trespassé vos dui avoir
« ce que ne doi pas trespasser ;
« ainz fu mont bien a reconter
« por ce que... »

C'est un procédé dont use aussi Chrétien :

Lancelot, v. 3002. « mes une chose vos cont gié
« por ce que rien ne vos trespas ».

---

1. Perceval, v. 3857.
2. Meder, *Pas, mie, point im Altfranzösischen*, Diss. Marburg, 1891-2.

Il perd souvent le fil de son récit :

v. 888. « ne sai que j'alasse acontant ».

C'est ainsi que se produisent des lacunes de sens parfois fâcheuses. Non seulement il laisse sa pensée inachevée comme au vers 300, mais des parties très importantes du combat restent inexpliquées, ainsi le jeu parti du coup de la hache aux vers 579 et ss [1]. Par de nombreuses interventions personnelles [2], le conte prend le caractère d'un récit oral. Contrairement à l'opinion courante [3], il me semble que ce sont seulement les romans arthuriens de plus grande étendue qui étaient composés pour être lus. Le prologue du « Chevalier à l'épée » appuie aussi cette supposition :

« Cil qui ainme des duit et joie,
« Viegne avant, si entende et oie... »

Le style et le récit hâtif de ce petit roman qui s'adresse directement au public qui l'écoute par « ez-vos », semblent indiquer que le manuscrit que nous publions était une sorte de memorandum pour un ménestrel qui se faisait applaudir par un auditoire plus ou moins grand.

Païen a parfois l'allure épique dont nous connaissons la monotonie : style bref, descriptions de combats singulièrement superficielles (en comparaison de celles de Chrétien [4]). Il n'est question que d'adversaires qui se « fierent » et « entrefierent » et « teus cous se paient ». Le portier qui assiste aux combats suffit à peine à « bailler » et « apareiller » les écus. Quelques passages nous rappellent vivement Chrétien,

1. Voyez le chapitre sur ce « jeu » dans le chapitre III.
2. Comparez encore les vers 329, 626 et 956.
3. *Histoire Littéraire*, t. XXX, p. 17.
4. Schroedter, *Der Wortschatz Kristians in dessen Kampfschilderungen*, Diss. Leipzig, 1907.

Païen a poussé l'imitation jusqu'à conserver des rimes identiques :

v. 637.	*Yvain*, v. 4300.
« mais ainz que midis soit [passez,	Ainz que midis soit passez
avras tu de bataille assez ».	avrai aillors a feire assez.
v. 800.	*Lancelot*, v. 2695.
« Pui s'entrevienent tot sanz fautre.	Si s'antrevienent de randon
Par vertu tieus cous s'entredonent,	et des lances teus cos se donent,
a pou qu'il ne se desarçonent ».	que eles ploient et arçonent.
v. 814.	*Lancelot*, v. 2700.
as espees les escuz dolent	as espees les escuz dolent

Quant aux descriptions de la nature, nous ne savons vraiment pas si l'on peut en parler à propos de la *Mule* ; le décor fabuleux est indiqué par les procédés sommaires, familiers à Chrétien et à d'autres. La description du « fluns au deable », vv. 391 ss., est identique à celle de l'eau sur laquelle passe le « pont à l'épée » dans *Lancelot*

v. 3023. « et voient l'eve felonesse,
« roide et bruiant, noire et espesse,
« si laide et si poantable,
« con se fust li fluns au deable,
« et tant perilleuse et parfonde ».

La fontaine

« ... en mi la pree
« qui mout estoit et clere et sainne »

se retrouve dans le *Lai de l'oiselet* [1], nous lisons au

v. 55. « en mi avoit une fontaine
« qui bele estoit et clere et saine ».

1. p. p. G. Paris, Paris, 1884. M. Foerster remarque au v. 380 d'*Yvain* que ce passage est emprunté à Chrétien.

Le paysage en somme est très varié, une forêt épaisse remplie de bêtes sauvages, un fleuve bruissant, une vallée obscure, etc., comme l'indiquait sans doute le modèle que Païen suivait. Le poète ne s'occupe cependant que rarement de l'influence du paysage sur les sentiments : il dit quelques mots de la peur de Keu dans la forêt et de la répugnance de Gauvain devant les serpents. Païen se plaît davantage aux descriptions de l'intérieur, des richesses et vêtements ; la description de la chambre qu'habite la dame du château est un souvenir lointain de ces peintures auxquelles se complaisaient les auteurs des épopées celtiques.

Chrétien, « le psychologue du XIIIe s. », excellait à caractériser les états d'âme ; on a d'ailleurs exagéré sa pénétration, en le comparant à Marivaux [1]. Païen, toutefois, est en ceci sensiblement inférieur à son maître. Quand la demoiselle apprend que Keus rentre les mains vides de la recherche du frein « lors ront les chevous et detire » (v. 298), exactement comme la dame de la fontaine qui après la mort de son mari se met

« ses chevos a detirer ;
« ses chevos tire et ront ses dras ». (Yvain, v. 1158).

Sur la vie quotidienne il donne des détails sommaires : il observe les seigneurs qui se préparent à prendre le repas, il remarque qu'ils se lavent les mains, il relate ce petit fait consciencieusement, plusieurs fois [2]. Les manifestations du sentiment amoureux ne l'intéressent pas, le dîner en tête à tête de Gauvain avec la dame lui offrait pourtant une ample matière dont il n'a pas assez su profiter. Il raconte que la dame est « mout haitiee », qu'elle parle à Gauvain en termes flatteurs « mout lo loe et mout lo prise » (v. 955),

---

1. P. 56 de l'*Histoire de la littérature française*, p. G. Lanson. Paris, 1903.
2. C'était bien utile puisqu'on ne se servait pas de fourchettes à cette époque, v. Schultz, *Das höfische Leben*.

qu'elle le fait asseoir à ses côtés sur le même lit et manger, peu confortablement d'ailleurs, à la même « escuele ». Les caresses qui suivirent sont indiquées seulement par une allusion discrète :

v. 956. « Desmès ne faz autre devise,
« ne plus ore ne vos en cont ».

On ne trouve nulle description de la beauté soit féminine soit masculine, en ceci Païen ne se conforme pas à l'exemple des auteurs de son époque qui maintes fois narraient les charmes des dames et les attraits des chevaliers [1].

Son style prend une allure populaire par l'emploi fréquent des adjurations : on jure non seulement « par De », (« se Dieus m'aït », « Damnedieu me confonde ») et par le pape (« par foi que doiz Saint Pere [2] »), mais aussi plaisamment « par ma barbe » (v. 715).

Deux passages dans le roman semblent être des traces d'un proverbe. « Por tot avoir de Pavie » au v. 279 est une locution proverbiale du genre de celles que M. Tobler appelle « verblümter Ausdruck » [3]. Au début du roman, Païen parle d'un *reproviere* de vilain dont il explique assez mal le sens. Il est dit que l'âge donne de la valeur aux choses de l'esprit, principe conservateur qui fait craindre les « noveles voies ». Le précepte de technique poétique qu'il joint à cela, conformément au « saepe verte stylum » d'Horace, ne s'ensuit pas logiquement, et la conclusion, qu'il faut préférer les sujets littéraires vieillis et connus, est aussi mal enchaînée. Un de ces lieux communs de morale sur la persévérance dans la tâche choisie (vv. 5-7), se retrouve dans un proverbe

---

1. J. Loubier, *Das Ideal der männlichen Schönheit bei den altfranz. Dichtern*, Halle a S., 1890, cf. Schultz, *o. c.*, passim. Renier, *Il tipo estetico della donna nel medioevo*. Ancona, 1885.

2. La même adjuration se trouve dans Lancelot, v. 3468.

3. Tobler, *Vermischte Beiträge*, IIe série, p. 192 et suiv.

recueilli par le ms. d'Oxford [1]. Dans « *Li respit del curteis et del vilain* », publié par M. E. Stengel, nous trouvons les vers suivants :

« Cil qui commence bien,
« ne deit pur nule rien
« a malveis point descendre ;
« ki bien finist soun fait,
« a los e a pris trait
« ki reisoun set entendre,
« Li beaus jours se proeve au seir, ce dit li curtois ».

Je n'attache pas d'importance à ce rapprochement, non seulement à cause du dernier vers, mais aussi parce que des proverbes pareils répétés de bouche en bouche devaient être très fréquents, quoique le hasard les ait empêchés de figurer dans aucun recueil de proverbes connu.

Une exhortation au travail littéraire assidu sert de préface à *Erec* et elle rappelle beaucoup par son tour celle de Païen.

v. 1. Li vilains dit an son respit
que tel chose a l'an an despit,
qui mout vaut miauz que l'an ne cuide.
Por ce fet bien qui son estuide
atorne a bien quel que il l'et.
Car qui son estuide entrelet,
tost i puet tel chose teisir
qui mout vaudroit puis a pleisir.
Por ce dit Crestiiens de Troies
que reisons est que totes voies
doit chascuns panser et antandre
a bien dire et a bien anprandre [2].

Ce que nous avons dit prouve suffisamment déjà que Païen puisait à pleines mains pour le style dans les œuvres

1. *Zeitschrift für französische Sprache u. Literatur*, t. XIV, p. 154, nº 1.
2. Comparez le commencement de *Gauvain et Humbaut* :
« De bien dire nus ne se paine
« car en bien dire gist grans paine... »
Ms. de Chantilly, fol. 22 rº, b.

classiques de son temps. Voici encore quelques passages qui montrent combien il s'était pénétré de la lecture de Chrétien. Quand la demoiselle arrive à la cour d'Artus, le poète nous dit que Gauvain vient la saluer

« et des autres mout en corent
« et mout la servent et anorent ». vv. 67, 68.

également dans *Erec*

« ... trestuit li autre i acorent,
« si les saluent et anorent ».

Gauvain, après la nuit de repos passée au château, « se lieve et atorna », comparez le v. 5675 dans *Erec* « si se lieve tost et atorne » [1]. Et les deux passages qui suivent se ressemblent d'une façon bien étrange :

v. 765	Erec, v. 5476.
« mes conbatre o moi t'estuet. »	« Bien voi qu'aler nos i estuet,
Dès qu'autrement estre ne puet,	« dès qu'autremant estre ne puet »
ja ce dit ne contredira.	

Dans la description du site du château, les deux auteurs donnent la même comparaison, surprenante dans sa fausseté, qui atteste le caractère artificiel de cette poésie. Le fleuve qu'il faut traverser pour pénétrer dans le château avait une :

« ...eve noire
« qui estoit plus bruianz que Loire. » v. 392.

Perceval se trouve dans la même situation que Gauvain, quand il veut entrer dans un château au bord de la mer :

1. Aussi *Erec*, 70.

v. 2504. « Vers la grant riviere qui bruit
« s'en va toute une praerie ;
« mais en l'ewe n'entra il mie,
« qu'il le vit mout parfonde et noire
« et asses plus courans que Loire ».

A ces passages on pourrait aisément en ajouter d'autres, mais ce relevé, fût-il même complet, ne pourrait aucunement convaincre Païen de plagiat. Des rapprochements pareils s'offrent souvent à qui lit les romans arthuriens, les chansons de geste ou les romans d'antiquité ; il n'y a rien de plus hasardeux que d'en conclure à un emprunt direct. Ce sont là des procédés de style communs à tous, à une époque où la langue n'était pas assez riche et souple pour permettre aux auteurs de se former un style personnel. De l'identité de la source d'inspiration découlait par suite une étroite parenté dans la composition et dans le style. Qu'il s'agisse d'un texte français, allemand, anglais ou néerlandais, toujours on rencontre les mêmes conventions pour exprimer certains détails du récit ou du décor, pour caractériser les personnes et indiquer les péripéties de l'action : « Quel que soit le moule extérieur du roman, le métal dont il est fait, est toujours à peu près le même »[1]. C'est en cela que consiste le caractère épique de cette littérature. Il serait intéressant d'examiner les éléments que nous pourrions grouper sous la désignation de style arthurien dans le roman, style qui se distingue parfaitement du style exotique des romans courtois ou des romans byzantins et de celui des romans bourgeois ou des chansons de geste. Dans la stylistique du moyen-âge on a rarement procédé à une étude comparative[2] ;

1. G. Paris, *Les romans en vers du cycle de la Table Ronde*, p. 15.

2. C'est M. Renner qui l'a fait d'une façon sommaire dans les *Studien zur altfranzösischen Stilistik. Versuch einer historischen Stilbetrachtung*, Diss. Göttingen, 1904. Bien que M. R. considère son exposé comme historique, les étapes d'évolution du style ne sont pas indiquées, aucun système de classification historique n est proposé dans ce livre qui constitue cependant une tentative digne de louange.

quand on l'a fait on s'en est tenu toujours aux catégories classiques, on a dressé des statistiques de comparaisons, métonymies, synecdoches, litotes, etc. Les résultats auxquels on a abouti après des dépouillements consciencieux, sont assez insignifiants et ne font pas avancer ces études. Le progrès de la stylistique n'est pas dans cette voie-là. Nous avons tenu à écarter soigneusement de nos remarques toute observation sur les formes et les tropes; il nous semble beaucoup plus intéressant de préciser pour chaque genre littéraire les éléments du récit; description, caractéristique des personnages, réflexions morales, allocutions, adjurations, bref tout ce qui a chance d'être original et particulier. Cette analyse, cette sorte d' « auscultation interne » aiderait certainement à définir le style de tel auteur moyenâgeux et de telle époque médiévale.

CHAPITRE II

Etude comparative des thèmes du conte

LE CADRE DU RÉCIT

LE THÈME DE LA SŒUR DESHÉRITÉE

QUEL EST LE CANEVAS PRIMITIF ? DES RAPPORTS ENTRE LES RÉCITS DE HENRI DE TÜRLIN, DE CHRÉTIEN DE TROYES ET DE PAÏEN DE MAISIÈRES.

« La dameisele
« qui sa seror a fors botee
« de sa terre et deseritee
« par force et male merci...»
Yvain, v. 6384-7.

Le peu d'étendue du roman que nous publions et surtout le développement que nous donnons à l'étude littéraire qui va suivre, semble nous dispenser de donner une analyse détaillée du poème[1]. Pour être claire, elle devrait être plus développée que le récit lui-même. Un grand nombre de thèmes merveilleux et d'épisodes racontés brièvement s'y enchevêtrent ; il faut éclaircir plus d'un passage trop sommaire et obscur. C'est ce que nous tâcherons de faire dans les pages suivantes, selon la disposition qui nous a semblé le mieux correspondre à la nature de la matière.

1. On trouvera du reste dans des ouvrages généraux des résumés à peu près satisfaisants. A. Duval dans *l'Histoire littéraire de la France* (t. XIX, p. 722-727) parle des éclats de rire qui accompagnent l'arrivée de la pucelle à la cour d'Artus. Il n'en n'est rien dans le texte. M. Gröber dans le *Grundriss* (t. II, 1, p. 518) parle des chevaliers ressuscités au moment où Gauvain entre en possession du frein. C'est peut-être un souvenir de la « Joie de la cour » dans *Erec*. Aux vers 1001, 1021 et ss., Païen raconte seulement la joie de la population du bourg délivrée de l'oppression des bêtes sauvages qui lui défendaient de sortir de sa demeure. M. Voretzsch (*Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*. Halle a S., 1905, p. 383) donne un résumé court, mais précis.

Il s'agit d'abord de démêler le sujet principal sur lequel l'auteur a appliqué les inventions fabuleuses prises dans le vaste magasin des romans arthuriens.

Voici, en ses grandes lignes, « l'aventure » que nous raconte Païen de Maisières. Une « damoisele » fait route sur une mule qui n'a plus de frein. Elle arrive à la cour du roi Artus et demande un chevalier qui consente à aller chercher le frein perdu. Son amour doit être la récompense du preux. L'animal lui-même doit servir de guide à qui osera entreprendre la recherche. Le sénéchal Keu s'offre, mais avant de se mettre en route, il demande un baiser qui lui est refusé. Il part pour la « quête » et recule devant un obstacle. Gauvain se présente après lui. La demoiselle, comme si elle prévoyait qu'il réussira, lui accorde volontiers le baiser. En effet, il réussit à pénétrer dans le château, où on détient le frein en question. Après une nuit de repos [1], il lui faut affronter une série de combats et d'enchantements dont il sort vainqueur. Il est reçu par la maîtresse du château *fée,* résiste à son charme et repousse la proposition d'un mariage qui le rendrait seigneur de cette terre merveilleuse. Il rentre à Cardueil portant l'objet tant désiré par la demoiselle. On ne sait pas si Gauvain a reçu un autre remerciement que les « cent baisers » (v. 1081), cette « autre chose » dont la demoiselle parle au v. 107... Il paraît qu'on n'aboutit pas à un mariage. La demoiselle part seule de la cour. Rentre-t-elle dans le château de sa sœur qui est désormais aussi le sien ?

Il faut remarquer que le thème lui-même est assez obscur et surtout que le développement donné par l'auteur est bien incomplet. Que veulent dire les larmes que la pucelle verse abondamment à la cour du roi breton ? Pourquoi cette importance attachée à un simple frein qu'on pouvait facilement remplacer par un autre ? Était-ce simplement une façon d'entamer le récit, inventée pour attirer l'attention des lec-

1. Trait conventionnel dans ces récits.

teurs du XIIIe siècle, pour charmer leur imagination avide de merveilles, ou bien le sujet essentiel intéressait-il l'auteur ? Nous en reparlerons.

Telle qu'elle est, l'histoire peut bien paraître inexplicable, non seulement à Keu qui ne veut pas risquer sa vie « por tel noient, por tel oiseuse » (v. 253). On ne nous apprend que vers la fin une chose pourtant très importante : c'est que la dame du château est la sœur de l'étrangère. Que faut-il donc supposer ? La quête du frein est-elle un moyen d'éprouver le courage d'un adorateur ? Ceci serait possible sans le départ immédiat de la demoiselle dès qu'elle est entrée en possession de son frein. Ou bien y a-t-il eu discorde entre les deux sœurs ? Quel en est l'objet ? C'est ce que nous apprendra l'examen de deux autres versions du sujet qui se trouvent dans la littérature du temps. Dût cette étude ne pas aboutir à des résultats significatifs pour l'histoire littéraire, elle nous dévoilera du moins la forme primitive du récit dont le canevas se dégagera des traits secondaires que l'un ou l'autre des auteurs y ajouta.

L'opinion courante, émise pour la première fois on ne sait plus par qui, répétée par Gervinus [1], Holland [2], et qui, des ouvrages généraux et des manuels, a passé dans des dissertations, prétend que « La Demoiselle à la Mule » se retrouve dans le vaste poème d'un poète autrichien, la « *Krône* » de Heinrich von dem Türlin [3].

En effet, parmi d'autres exploits de Gauvain dont la *Krône* est l'épopée la plus étendue et la plus glorieuse, on trouve une histoire qui a beaucoup de points de contact avec la nôtre. Comme nous le verrons dans l'analyse de l'épisode du château (vers 7647-9128 et 1260-13924), l'élément merveilleux y joue un rôle important. Cependant l'histoire des

1. *Geschichte der poetischen Nationalliteratur der Deutschen*, t. I, p. 491.
2. *Crestien v. Troyes*. Tübingen, 1854.
3. Éd. Scholl. *Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart*, t. XXVII. 1852.

deux sœurs a un caractère beaucoup moins mystérieux que sous la plume de Païen de Maisières.

Le poète allemand aime à expliquer, il s'efforce de donner plus de couleur réelle au récit en peignant des détails avec précision et il enrichit le sujet primitif d'inventions spirituelles. Il donne volontiers des descriptions de la beauté féminine, des vêtements, des traits de mœurs de la vie quotidienne, et se plaît à peindre les richesses.

Le récit tel que nous l'avons dans la *Krône* mérite beaucoup plus le nom de roman que celui de Païen. On y trouve des réflexions sur l'état d'âme des acteurs, des maximes sur la force de l'amour (*Vrou Minne*), des scènes d'amour rendues d'une façon piquante. Il donne parfois trop de développement et pêche par un excès de préciosité. En somme c'est un disciple de Chrétien de Troyes qui s'applique à développer les qualités du maître et qui ne sait pas se garder de ses défauts.

Avant d'aborder l'analyse de l'épisode en question dans la *Krône,* il nous faut dire quelques mots du caractère du poème lui-même, lequel est assez mal connu. La longueur un peu fatigante de son récit est la cause principale du dédain qu'ont pour lui depuis trop longtemps les critiques. L'importance du poème de Heinrich pour l'explication du *Graal* n'est pas assez appréciée. C'est évidemment une version postérieure que Heinrich nous présente, mais elle a le mérite d'offrir une conception cohérente. Du reste, chronologiquement, elle n'est pas très éloignée des poèmes sur Perceval, par conséquent sa valeur explicative pour l'ensemble du cycle n'est pas à négliger.

Le lien qui unit l'épisode des deux sœurs à la conception harmonieuse du poète allemand est très étroit. Ce serait mal comprendre le poème que d'en détacher cette partie sans expliquer la place qu'elle occupe dans l'édifice mystique de Heinrich.

Pour quelqu'un qui a lu la « Krône » et considéré les divers épisodes dans leur rapport, le jugement de Gervinus

conserve peu de valeur. Il l'exprime ainsi : « Un amas indolemment composé de situations et aventures qui arrivent aux fous, des détails absurdes et grossiers, le tout sans plan et but [1] ». C'est dur et on sent combien le critique était étranger à l'esprit de l'époque qu'il étudiait.

La valeur artistique du poème reste l'affaire du goût personnel du critique. Il faut cependant rendre justice au mérite de Heinrich qui s'efforce d'enjoliver, de décrire avec une couleur parfois vive et de faire comprendre les légendes qu'il combine de différentes sources. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans un examen détaillé de la genèse de son œuvre que je réserve pour une autre occasion. Mais je puis soutenir que c'était un trouvère très bien informé et très intelligent, toujours soucieux de trouver une forme précise et claire. Son œuvre est par conséquent devenue très personnelle et les mythes de source celtique se sont mêlées aux croyances de la mythologie germanique et aux réminiscences classiques [2]. Elle a perdu un peu de son sens primitif, mais elle a gagné en unité : beaucoup mieux qu'une autre œuvre qui se serait piquée de fidélité à la tradition, elle nous montre comment concevait les légendes un homme du XIIIe siècle.

La physionomie poétique de Heinrich est surtout celle d'un moraliste. Dans un long prologue de 160 vers il formule beaucoup de conseils de morale pratique. Il considère son métier comme une vocation. Il se propose d'abord d'écrire une histoire d'Artus, dès sa jeunesse. Dans sa conception Artus est un modèle de souverain, modèle de vertus pour les contemporains, de largesse et de courtoisie surtout. C'est ce

---

1. « Das ganze ist ein kaum durchdringlicher Schwall von Abentheuern, ein elend zusammengestoppelter Haufen von ordinären Situationen und Begebenheiten der Irrenden, von Absurditäten und Gemeinheiten... Alle Plan- und Zwecklosigkeit dieses Zweiges der Romanliteratur, alle seine Absurditäten und Gemeinheiten, alle seine Uebertreibungen und Extravaganzen kehren hier wieder... » Gervinus, *Gesch. der poet. Nationalliteratur*, I, p. 493.

2. Le fil du Labyrinthe p. e.

que louent aussi en la personne du roi breton les trouvères français, sachant bien qu'il y a plus de profit à tirer des princes qui aiment les distractions courtoises et qui ne sont pas avares.

Plus tard Henri change complètement son plan ; Artus ne lui fournissait plus de matière épique. Il a trouvé un autre héros plus actif que ce bon roi qui s'occupe surtout de fêtes et de festins qu'il donne à Noël et à la Pentecôte. Cet autre héros, c'est Gauvain. Autour de sa personne il groupe les thèmes qu'il a trouvés dans sa longue carrière de littérateur [1] un peu partout. Aux informations de source bretonne il ajoute une bonne connaissance de la mythologie classique et des croyances populaires de son pays. Les trois Parques tissent pour Arthur une longue vie, Clotho lui accorde les dons de l'esprit :

> daz er wertlichen Pris
> vor aller Werlde truege (v. 288).

Un fil d'or comme celui d'Ariane conduira Gauvain dans le château du Graal. La déesse germanique du bonheur *Frau Saelde* est ici pour Gauvain une protectrice pendant toute la durée de sa carrière héroïque. La déesse du mai, *Enfeidas*, les *Kobolde*, *Wasserliute*, e. a., donnent au poème une couleur ethnique.

Gauvain est seul sans faute : l'épreuve de vertu, celle du gant [2] lui réussit, on parle plusieurs fois de sa perfection morale. C'est pour cela qu'il est choisi pour accomplir l'aventure du Graal. Son rôle est celui d'un sauveur. Cette longue quête du Graal a chez Henri le caractère d'un voyage bienfaisant du héros. En effet il ne s'agit pas ici

---

1. Elle était longue, il achevait son livre dans un âge probablement déjà avancé, il dit dans l'épilogue que sa femme a déjà 80 ans (V. 30033 ss.).

2. V. 22989-24692. Comme d'autres objets de ce genre il fait ressortir les défauts des chevaliers et des dames. Celui qui est sans faute devient invisible à la partie droite de son corps, le pécheur restera visible et la partie du corps par laquelle il a péché sera nue.

d'initier le héros aux mystères, la réponse qu'on lui donne est bien insuffisante et obscure sur ce point. L'auteur lui-même est probablement embarrassé quand il arrive dans son roman au point où il devrait donner au lecteur une solution du problème. La signification primordiale est attachée au mérite de Gauvain, à son action bienfaisante pour les habitants de cette terre. C'est ce qui explique la réponse du roi (qui n'est pas pêcheur dans cette légende et n'a aucune histoire personnelle). On lui dit qu'il a sauvé de nombreux morts et des vivants. Ceux qu'il voit devant lui, la « gent » du Graal et le roi aussi, sont tous des *morts*.

> Ich bin tôt, swie ich niht tôt schîn
> unde das Gesinde mîn,
> daz ist ouch tot mit mir.

Mais quel est le rôle du Graal ? On en dit peu de chose, l'explication suffit cependant pour comprendre la composition de ce poème symbolique, telle que nous l'avons. Il sert au roi de réconfort une fois par an, tout à fait comme chez Wolfram von Eschenbach. L'influence des pratiques de l'Eglise catholique est très visible : on offre pendant le repas mystérieux du pain consacré et c'est probablement ce pain divin qui est pour Henri le « Graal », cette chose mystique, et non pas le récipient qui le contient, comme on le voit dans d'autres versions de la légende. Pour expliquer la procession mystique on dit que le Graal est gardé chez des femmes vierges ; l'invention fort belle est de Chrétien.

L'arrivée de Gauvain est un moment critique aussi pour le Graal : désormais il ne doit plus être visible. En effet il disparaît à ce moment même. Pourquoi ? Il se peut que la population après cette rédemption de Gauvain n'ait plus besoin du pain angélique. Mais alors que devient la population ? Ce sont là des obscurités qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici. Ce que nous venons de dire doit servir à expliquer le caractère de la « quête » qu'entreprend Gauvain dans notre roman.

De cette quête du Graal dépend, comme dit le poète, toute *aventure* qui est arrivée à cette époque de la vie de Gauvain. Par conséquent celle des sœurs von der Serren chez Henri est aussi un symbole précurseur du Graal. Les recherches des objets féés qui confèrent un pouvoir, doivent le préparer à la grande tâche mystérieuse. Nous retiendrons donc qu'à l' « aventure » qui nous occupe dans ce livre le caractère d'une mission morale est attribué par un des auteurs.

Voici l'analyse de la version de la *Demoiselle à la Mule* telle que nous la présente le poète allemand [1].

Le seigneur von der Serren meurt sans laisser de fils. Il confie ses terres à ses deux filles en leur recommandant de garder soigneusement un objet auquel il attache une grande importance: c'est un frein qui doit leur assurer la possession tranquille des biens paternels. Amourfina, la sœur aînée, s'empare du frein et du patrimoine. Sgoidamour, la cadette, part pour la Bretagne, afin de porter sa plainte à Artus ; Amourfina cependant imagine de s'attacher Gauvain, sachant que son courage pourrait la protéger contre tout le monde. Une messagère de la reine réussit à l'emmener, elle le conduit par une montagne sauvage, puis par une large rivière. Dans le château un nain le reçoit, on le conduit après une longue attente dans une pièce magnifiquement

---

1. L'aventure de *Sgoidamour* est intercalée dans le récit d'une discorde dans la famille d'Artus, dont la donnée rappelle le *Voyage Charlemagne*. C'est la recherche du rival d'Artus *Gasozein*, prétendu premier amant de Guenièvre. Un jour, Guenièvre dit à son mari qu'elle connaît un chevalier plus preux que lui, qui pendant l'hiver chevauche à travers la forêt en chemise seulement. Arthur part avec trois compagnons pour le saisir ; ils ne réussissent pas dans le combat. Gasozein doit venir dans un an à la cour bretonne pour disputer à Arthur sa femme dans un combat avec ses chevaliers (3273-5093).

Dans la deuxième partie du récit Gasozein arrive à *Karidol*. Le combat entre le roi et Gasozein reste indécis. Guenièvre doit choisir à qui elle veut appartenir. (Cf. le libre choix laissé à la femme dans la *Vengeance Raguidel* et dans le *Chevalier a l'espee*). Elle choisit Arthur. Le frère de la reine Gotegrin veut la punir pour ce manque de fidélité en la tuant, mais Gasozein la sauve et l'emmène (10113-11607). Quand Gasozein veut faire sa volonté de Guenièvre, Gauvain apparait. Vaincu, Gasozein demande pardon à Arthur, qui triomphe par la force de son neveu. Le même Gasozein épouse Sgoidamour, comme on verra plus loin.

éclairée, où repose sur un lit la plus séduisante des femmes. Elle est richement vêtue et parée de bijoux d'or et de pierres précieuses dont chacune lui donne sa force merveilleuse. Gauvain reçu de la façon la plus aimable par la dame, ne peut pas résister à ses charmes. On s'embrasse, on se caresse... Mais quand notre héros galant veut satisfaire ses désirs, « der Minne Reht leisten », une épée qui est suspendue au-dessus du lit l'en empêche [1]. S'il veut être délivré de cet

1. L'épée *gardienne de chasteté* est un sujet bien connu dans la littérature médiévale et très répandu dans le folklore. Elle est rattachée au vœu du mariage blanc ou bien à une abstention temporaire à laquelle les époux s'obligent. Les fiancés plantent une épée entre eux si les circonstances les font coucher l'un à côté de l'autre, pour se rappeler au moment nécessaire l'interdiction qu'ils se sont imposée. C'est le sujet qui se rencontre dans « *Ami et Amile* » vers 1160, dans *Tristan et Iseut* de Thomas (éd. Bédier, I, 243, II, 256-7) et ce côté du sujet seulement a été étudié par M. Heller dans son article « L'épée symbole et gardienne de chasteté », *Romania*, XXXVI (1907), p. 36 à 49 et t. XXXVII, p. 162-3. Mais dans ce récit nous avons une autre forme du sujet, puisque l'épée rend un autre service. Elle est suspendue sur le lit de la dame comme une sorte d'épée de Damoclès qui est terrible à qui veut s'approcher de la femme. Dans une forme plus simple nous trouvons ce sujet dans le *Chevalier a l'espee*. C'est « l'hôte incommode » qui a imaginé cette ruse parmi d'autres pour perdre les chevaliers qui lui rendent visite. Il les invite à partager le lit de sa fille. La tentation est trop forte et de plus il n'y a pas de la part du père de défense formelle. Le chevalier veut donc satisfaire ses désirs. Alors l'épée que le père a suspendue sort du fourreau et blesse mortellement l'imprudent. Gauvain dans le « *Chevalier a l'espee* » est épargné par l'épée. Ce récit se comprend mieux quand on se souvient que dans le moyen âge français le lit n'est pas un objet aussi individuel qu'il l'est pour nous. Coucher à deux dans un lit était une habitude normale. Tristan partage sa couche avec son dénonciateur Mariadoc.

On voit donc qu'une force magique est attribuée à l'arme qui agit d'elle-même (par ordre d'un personnage magique aussi) dans des circonstances prévues.

C'est à peu près le cas dans la « *Krône* ». Mais le rôle de l'épée est encore plus difficile. Elle doit forcer le héros à prêter le serment conjugal et elle doit s'arrêter au moment où celui-ci sera prêté. C'est un outil conscient et extrêmement docile. Voici son action décrite par Heinrich v. d. Türlin :

8574. Daz Swert sînen Willen brach :
als er die Vrouwen ane greif,
ze Tal ez ûz der Scheiden sleif
und gurte in mitten als ein Reif ;
sinen Lîp ez sô sêre twanc,
daz er des Lebens wârt so kranc...

Alors Gauvain fait la promesse d'épouser Amourfina :

8617. Swie balde Gâwein bevant,
daz sîn Kumber dô verswant
und im den Lîp daz Swert verliez,
Vrou Minne in vrô Wesen hiez.

enchantement, il faut qu'il épouse Amourfina. Il prête le serment et devient son mari. Pour s'attacher Gauvain à jamais, comme si le serment ne suffisait pas, la dame lui offre un philtre qui le rend oublieux du passé et fait qu'il se croit marié depuis trente ans[1]. Mais pendant la fête de noces on fait circuler un plat sur lequel est figurée la victoire que Gauvain a remportée sur le père de son épouse actuelle. Le souvenir du passé revient au neveu d'Artus, il se rappelle une promesse de combat et il quitte Amourfina en l'assurant qu'il reviendra le plus vite possible.

Après un intermède de combats, l'auteur revient à Sgoidamour. Elle apparaît à la cour bretonne à la Pentecôte et promet son amour à qui lui rendra le trône et le frein dont Amourfina s'est saisie. Keu (Kei) accepte et se met en route sur la mule blanche de la demoiselle. Mais bientôt il revient, ne pouvant pas franchir un pont d'acier large comme la main. Gauvain tente l'aventure après lui, il passe le pont, s'arrête devant le château qui tourne sans cesse, il y entre malgré tout. Mais des obstacles s'accumulent. Un géant lui propose « le coup de la hache[2] », puis lui prépare une série de combats, dans lesquels notre chevalier réussit à merveille. Reconnu comme seigneur (pourquoi seulement maintenant ?) il donne l'ordre à Amourfina et à sa cour de se rendre à Karidol. A son arrivée, Sgoidamour à laquelle il a rendu le frein précieux, est prête à remplir sa promesse. Comme Gauvain est déjà marié à sa sœur, Sgoidamour consent facilement à épouser un autre chevalier. On célèbre les noces avec éclat.

Les malheurs d'une sœur dépossédée du patrimoine par sa sœur avaient déjà été racontés une fois dans un millier

---

1. Un accident analogue est arrivé à Lancelot qui sous l'influence d'un anneau magique perd la memoire et devient marmiton. Perceval, v. 21376 ss.

2. Nous reviendrons sur les détails indiqués ici d'une façon sommaire.

de vers du *Chevalier au lion* (vers 4703-5106 et 5810-6459 env.).

Après la mort du seigneur de la Noire Epine, l'aînée des deux filles a pris possession de toute la terre en refusant de la partager avec la cadette. Celle-ci s'en va à la cour du roi Artus pour chercher un protecteur parmi les chevaliers toujours prêts aux services galants. L'aînée cependant a réussi à la devancer et à s'assurer la protection de Gauvain qui lui demande seulement de garder le secret là dessus (le poète en a besoin pour son intrigue). C'est à Gauvain, bien connu par sa courtoisie envers les dames, à ce « chevalier aux demoiselles », comme l'appelle Raoul de Houdenc que s'adresse la pucelle qui vient un peu plus tard à la cour. Il est forcé de refuser étant déjà lié par une autre promesse. Artus dont la mission est d'établir la justice et de protéger les faibles, juge les sœurs selon un code particulier et c'est l'accusée plutôt qui est favorisée par ce jugement. Comme la sœur aînée, confiante dans l'appui de Gauvain, refuse de céder à la cadette sa part des biens paternels, Artus se contente de reconnaître à celle-ci le droit de chercher un champion. Un combat va trancher la question. La sœur cadette se met à la recherche d'Ivain, le noble chevalier

> qui met sa painne à conseillier
> celes qui d'aïe ont mestier.

Fatiguée par une « quête » sans résultat, elle tombe malade et est obligée de se soigner chez sa cousine. Une autre pucelle entreprend le voyage pour elle, sur un cheval elle erre « grant anbleüre » par nuit et par pluie en cherchant le chevalier au lion. Elle rejoint enfin Ivain qui consent volontiers à la suivre chez la demoiselle déshéritée.

Ils arrivent à la cour d'Artus où se trouvait l'autre sœur qui s'apprêtait à partir pour ses terres. Dans l'intervalle, Gauvain s'est éloigné de la cour pour un jour. Quand il revient il a changé d'armes et il est méconnaissable. Avant

le combat la cadette propose encore une fois une réconciliation, mais en vain :

eincois asanbleront les rives
de Sainne...

lui répond l'implacable sœur. Le combat commence donc entre les deux preux, mais il reste indécis. Les champions finissent par se reconnaître et chacun d'eux se dit vaincu par l'autre. Enfin le bon roi Artus arrange les choses, en forçant la mauvaise sœur à céder à sa puînée la moitié de l'héritage [1].

On saisit déjà plusieurs différences entre les trois [2] récits que nous venons de reproduire; mais un examen plus méthodique s'impose pour notre recherche. Nous allons considérer les concordances et les divergences dans la disposition du récit, mettant de côté pour le moment les nombreux détails significatifs.

---

1. M. Brown a remarqué quelques autres parallèles entre la *Mule* et *Yvain*, mais le point d'envisagement de M. B. étant différent du mien, je ne peux pas étudier ici ces analogies. Voyez *The Knight of Lion*, p. 693 et dans ce travail, plus loin le chapitre *Château fée*.

2. Un épisode de la *Sœur deshéritée* se retrouve dans le *Tristan* en prose (voyez p. e. le ms. de la Bibliothèque Nationale f. fr. 772, fol. 236 v° ss. (Ire partie) et fol. 251 ss. (IIe partie). M. Löseth (*Le Roman en prose de Tristan etc.*) a remarqué qu'il est emprunté à Chrétien. Il y a pourtant une différence de personnes, aussi le motif de la fausse accusation est mêlé au récit. La sœur cadette qui cherche justice est accusée par l'ainée, qui la menace de mort, d'avoir empoisonné son père. Tristan se fait champion de l'outragée ; le combat entre lui et Palamède, défenseur de l'ainée, reste indécis et le roi Galeholt (ou Galehoudin) se charge d'arranger l'affaire. Le combat a lieu dans un château : « et estoit cil chastiaus tres bien assis et pres de bois et de rivieres et estoit ou plus biau leu et ou plus jolif que nus homs veïst onques a jor de sa vie, et estoit cil chastiaus apelez chastiaus de joie et de soulaz... » (fol. 251 v° a).

<table>
<tr><th>VERSIONS</th><th>C.</th><th>H.</th><th>P.</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Sujet principal.</td><td colspan="3">La sœur puînée chassée du patrimoine par l'autre.</td></tr>
<tr><td colspan="2">L'une et l'autre cherchent des protecteurs. (Deux parties du récit).</td><td>L'outragée cherche un champion. (On trouve ici la seconde partie seulement).</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Sujets accessoires.</td><td>Messagère (IIe partie).</td><td colspan="2">Messagère (Ire partie).</td></tr>
<tr><td>Combat entre deux amis.</td><td colspan="2" rowspan="2">Objet symbolique ou magique (H. IIe partie).
Animal comme guide (mule).
Château féé.
Combats.
Tentation par une femme (H. Ire partie).</td></tr>
<tr><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Les Héros.</td><td colspan="3">Gauvain.</td></tr>
<tr><td>Ivain.</td><td colspan="2">Keu (héros ridicule qui échoue).</td></tr>
<tr><td>Rapports entre les personnes intéressées.</td><td>Pas de lien amoureux.</td><td>G., mari d'une sœur, amoureux de l'autre (?).</td><td>Pas de lien amoureux (refus).</td></tr>
</table>

Ce tableau met en évidence les points de contact qui existent entre nos trois versions. Voici ce qu'il nous apprend :

1° Le sujet-canevas est le même pour *C*, *H*, *P*, aussi le personnage du héros principal est identique ;

2° *C* présente une invention piquante d'un combat entre amis qui ne se reconnaissent que lorsqu'ils sont à bout de forces ;

3° *H* et *C* ont le récit complet par opposition à *P* qui le présente dans une forme qui est mutilée, puisqu'elle est obscure.

4° Les ressemblances entre *C* et *P* ne sont pas très prononcées, notons cependant que *P* introduit comme *C* des personnages qui sont indifférents entre eux, par opposition à *H* qui présente, sans le développer du reste et sans en tirer tout ce qu'il pouvait, le conflit entre les devoirs du mari et du champion d'une autre dame, qui est l'ennemie de sa femme ;

5° Ce qui unit surtout *H* et *P* c'est la satire de Keu et les sujets accessoires, non sans importance et qu'il faut examiner de plus près.

Il nous semble indispensable de passer encore une fois en revue les concordances de *H* et *P* en regard des divergences des textes.

DIVERGENCES

H.	P.
Gauvain est devenu dans la première partie du récit le mari d'Amourfina, avant d'être champion de Sgoidamour.	Gauvain n'a aucune parenté avec la sœur aînée, elle tâche en vain de le séduire.

Le poète explique le but du voyage de Sgoidamour (v. 12613-623) :

Sgoidamûr diu schoene Meit,
die Amourfina diu schône
des Landes und der Krône
verstozen hât durch ir Gewalt,
diu reit um Velt unde Walt,
und het den herten Winter gar
gestrichen durch diu Lande dar
mit Arbeit und mit Vrâge,
und hat ir Lip ze Wâge
gesetzt ûf solhen Trôst,
daz ir Artûs ir Lant erlôst.

La mule est blanche

v. 12657... ir Zelter was ein [Mûl blanc.

Le roi reste avec ses barons dans une salle au milieu d'un bosquet, « gein der gaudine auf einem Sal ».

La demoiselle raconte qu'elle vient réclamer le secours contre sa sœur aînée.

Keu profondément affligé par le refus du baiser.

Keu soigne la mule.

Les barons sont allés « s'esbanoier », tandis que le roi et la reine restent dans le château. On les appelle quand la demoiselle apparaît.

Elle parle du frein seulement, rien d'une discorde de famille.

Le pont

v. 13848. Ein Stec smaler denne [ein Hant,
der was gar stahelîn,
daz was an den Ecken schîn,
die sniten beidenhalben sîn.

La mule veut sauter par la planche, Keu l'empêche.

v. 240. une planche negaires lee
. . . . . .
... de fer trestote.

A Cardeuil (Karidol).

Dans le récit beaucoup plus abrégé que *P*, on annonce à la demoiselle que Keus *laere wider kam* (v. 12871). Aussitôt elle demande à Artus un autre champion ; elle refuse Lancelot et demande Gauvain qui consent quand on lui parle de ses pleurs.

On aperçoit Keu et annonce à la demoiselle, qu'il rentre avec le frein. Elle devine qu'il ne l'apporte pas. La douleur de la pucelle et ses exclamations sont racontées avec détails. Gauvain console la pucelle et s'offre lui-même.

Keu tombe en disgrace. La demoiselle demande le congé pour Gauvain.

Il lui pardonne.

Gauvain tue le chevalier blessé.

v. 13384. Den Helm er im abe bant,
den Koipfen und das Isengewant
und sluoc im ab daz Houbet.
Als er in des beroubet,
er gap ez dem Zolnaere :
da stuont ein Zinne laere,
dâ stacte ez Gansguoter an.

Combat avec les dragons.

un des dragons a un cor à la tête (v. 13455), l'autre est vert.

Amourfina est parée de pierres qui lui donnent chacune sa force merveilleuse.

Philtre amoureux [1].

ces détails n'ont aucun correspondant dans P.

1. Ce n'est peut-être pas précisément un « boire » d'amour dans le genre de celui qui attache Tristan à Yseut. Sa vertu est seulement d'opérer certains changements dans la mémoire du héros (voir plus haut, p. 48).

Glaive gardien de chasteté
Le lit est une œuvre magique.

Il ne faudrait pas exagérer l'importance des différences qui existent entre les deux récits, d'autant plus que, comme nous allons le voir, dans de nombreux passages les textes sont parallèles. Mais justement il sera instructif d'examiner ces concordances pour savoir si leur nature permet d'admettre que Heinrich ait traduit le roman français.

CONCORDANCES

H.	P.
13684. Obe ich hie inne vinde, der mir ze solcher Swaere ein getriuwer Kempfe waere. Dem wolt ich mich erbieten und sîn Arbeit ermieten mit mînes Lîbes Minne, ob er mir wider gewinne min Zoum, den ich han verlorn, darumbe ich Vroude hân ver- [korn.	83. se çaienz avoit chevalier qui de ce s'osast afichier, qui vousist ceste voie enprendre ; et se il lo me voloit rendre, que trestote soie seroie si tost con je mon frain ravroie, sanz chalonge et sanz contredit. 78. ... jamès jor joie n'avrai, tant que mes frains me soit renduz, qui mauvaisement m'est toluz, don perdu ai tote ma joie.
Ez ist im aber ein swaerer [Haft.	v. 95. mes il ne l'avra mie en [pes
12744. Dar nâch begann sie mêren ir Weinen unde ir Klagen, und begann ez offentlîchen sagen, daz sie daz vil wol weste, daz diu Arbeit ze veste dem Truchsaetzen waere und er wider kaeme laere.	v. 117. Quant il voient que il s'en [va toz seus, que conpaignon n'i a, ne il n'i a arme portee, fors que tant seulement s'espee... La pucele remest plorant, por ce que bien voit a creant que de son frainc ne ravra mie.

Ici et dans le passage suivant qui parle de la peur de Keu, les deux textes se séparent tout en donnant la description de mêmes faits :

793. Da von Keiî sô wê geschâch,
daz er vil nâhe tôt was.
Dô er vor der Vreise genas,
dô wart im aber alsô heiz,
daz ime diu Hitze und der Sweiz
vil nâch hete an getân den Tôt.
Als er nu überwant die starc Not,
do began in aber vriesen,
daz er dâ von verliesen
wande den vür war.
In dûht diu klein Zît ein Jâr,
daz er darinne waere gewesen.
12911. Sgoidamour « tet im nâch vil manegen Segen ».

176. Tot adès covient qu'il i past,
voille o non, entrer li estuet ;
il i entre, quant il miaus ne puet.
A quelque poinne i est entrez,
mes mout i est espoëntez
. . . . . .
189. et bien se va qu'il n'est chaüz,
a po qu'il n'est do sen issuz ;
212. ja ne quida veoir lo jor.

352. La jeune fille embrasse Gauvain et
« plus de trente beneïçons
« li a la damoisele oré.

Le moyen le plus sûr de se rendre compte des rapports entre les deux textes est de confronter les dialogues et les récits de combat qui, pour les faits essentiels, ne présentent pas beaucoup de divergences. Mais justement cela fera ressortir les procédés de mise en scène des deux auteurs.

H.

13187. Gâwein zu Gansguoter [sprach :
« Sît du mich hâst lâzen leben,
« wer sol mir aber den Zoum ge- [ben,
« darumbe ich bin komen her ?
« Gâwein, lieber Vriunt, sprach er,
« des bringe ich dich wol inne,
« wie man den Zoum gewinne.
« E uns bekume der Mittetac,

P.

634-673.
Et Gauvains li a demandé
conment lou frainc porra avoir,
« Bien lou porras » fet il « savoir,
« mais ainz que midis soit passez,
« avras tu de bataille assez,
« que de gaber ne te tendra,
« que conbatre te convendra
« as deus lions enchaenez.
« N'est mie trop abandonez

« da muost noch vor tuon manegen [Slac
« ze Ors und ûf der Erde,
« ê dir der Zoum werde.
« Du solt dich wol gerehten
« du muost gar balde vehten
« mit zweien Lewen wilden :
« ob sie mit zehen Schilden
« zehen Ritter solden bestên
« in mohte wol missegên ;
« du solt aber vor ezzen. »
Sprach Gawein der vermezzen :
« Ich wil vehten ze Hant ;
« nu bestelle mir Îsengwant,
« des bedarf ich, daz weistu wol. »
Er sprach : « Des ist daz Hûs vol,
« das gewinne ich vil unde gnuoc. »
Gar balde er dâ vür in truoc
wol zehen rîcher Sarwât,
daz ûz er in weln bat,
swaz ime dar under behagt,
wan er sach in unverzaget.

« li frains, ainz i a male garde ;
« mau feus et male flame m'arde !
« S'il i avoit dis chevaliers,
« tant sai les deus lions à fiers,
« que ja nus n'en eschaperoit
« qui conbatre les lesseroit.
« Mes que ge t'i avré mestier.
« Si t'estuet ainz un poi mengier,
« que tu voises a la bataille,
« por ce que li cuers ne te faille,
« ne que ne soies plus pesanz. »
« De mengier seroit il noianz »
fet Gauvains, « en nule maniere.
« Mes porchace une arme chiere
« dont je me puisse aparellier. »
« Çaienz a » fet il, « bon destrier
« que nus ne chevaucha des mois,
« si a assez autre harnois
« que volentiers te presterai.
« Mes tot ançois te mostrerai
« les bestes, que tu armez soies,
« savoir se tu te recreroies
« de combatre avec les lions »
« Si m'aït sainz Pantelions »
fet Gauvains, « ja ne les verrai
« jusque a aus me conbatrai ;
« mes armez moi delivrement. »
Et cil l'arme tot erranment
d'armes bones de chief en chief,
qui bien en sot venir a chief, etc.

Voici la scène du combat avec les lions :

13237. Der Lewe solhe Tobeheit
und solich Hôchvart begie
dô er in ûz der Hant lie,
und er den Ritter ersach.
Die Erde er kratzte unde brach
und begann sich sêre ruihen,
Gawein volt sin niht schuihen
und began ze ime treten.
. . . . . .

680. Et li lions tel orgoil mainne,
si grant forsen et si grant rage,
que o ses piez la terre arrache
et la chaenne runge as denz,
quant il par fu fors de laienz,
et il choisi lo chevalier,
lors se conmence a hericier,
et de sa queue se debat.
. . . . . .

13302. Der Ritter stach zem Her- [zen in,
daz er viel tôter hin.

13304. Als er die Lewen hâte ers- [lagen
er bat Gansguotern ime sagen,
wer ime gebe den Zoum.

738. Parmi la greve de la teste
lo fiert del espee tranchant,
que jusqu'as denz tot lo porfant
et li lions chiet a la terre.
742. « De cestui est finé la guerre »,
fet Gauvains, « et fete la pes.
« Or me rent, fet-il, desormès
« lou frainc, foi que tu doiz ton pere ».

Les derniers passages montrent assez bien le style personnel des deux auteurs. Écoutons encore l'épilogue du récit. La joie des habitants est ainsi décrite par Henri :

13517. Dar obe hôrte er gar grôzen Schal,
anders denne daz er nieman sach :
des wundert in, daz er sprach
ze Gansguotern, waz daz waere ?
Er sprach : du solt diu Maere
gar vollecliche wizzen,
ê dû noch sihest enbizen :
Ditz sint al die Meide,
die du von ir grôzem Leide
al Zit unz Her hâst erlôst.
Und haben zuo dir grôzen Trôst,
wann dû ir aller Herre bist
. . . . . .

Et ici Gauvain apprend qu'il est chez sa femme, son « amie » Amourfina. Chez *P* on parle des « quaroles », des « borjois » qui se réjouissent d'être délivrés de l'oppression des bêtes sauvages (cf. v. 1005-1037), tandis que *H* raconte la joie des demoiselles, dont on ne saisit pas la raison. Plus loin seulement est donnée la description de la foule, v. 13615-624 et aussi 13643 :

Grôz vröude in dem Hûse wart,
den vor der Wec was verspart
von den zwei Eiterdracken,
die in ir Kinnebacken

die Liute alle verslunden,
die sie ûf den Strâzen vunden.
Des lâgen sie vor in verstoln,
under der Erde in den Holn
und getorsten niergend uz kommen.
Als sie nû daz heten vernommen,
das sie Gâwein het erslagen,
des begunden sie Gote Gnâde sagen.

Ce passage est à peu près parallèle aux vv. 1020-1035 de *P*.

Les récits se séparent brusquement. Gansguoter raconte à Gauvain qu'il s'est fait tort à lui-même en tuant les bêtes et en entreprenant la conquête du frein pour Sgoidamour. Ensuite il lui donne un « sarwat » (armure) et une épée d'une force magique.

Sur l'ordre de Gauvain on se rend à la cour du roi Artus. On y arrive en trois jours. Une grande joie règne à Cardoil, on donne naturellement un repas. Gauvain rend ensuite le frein à Sgoidamour qui s'offre à lui :

Herre, und wellent ir
mich minnen, daz lobe ich,
des bin ich vrô und gibe mich.

La demoiselle française est plus retenue [1], nous l'avons vu. Comme Gauvain est déjà marié [2], on trouve une autre solution. On donne Sgoidamour à Gasozein de Dragôz, le premier amant de Guenièvre ; on met ainsi la fin à cette longue discorde entre Artus et Gasozein. Ainsi tout est arrangé et Sgoidamour s'empresse de répondre :

Herre, sin Minne ich gerne wil

Et le poète ajoute cette phrase épique :

Und wârt da Hôchzît grôz
von den zwein Brutlouften (861-2).

1. Cf. v. 1081-1084 de la *Demoiselle à la Mule*.
2. Contrairement à la tradition.

C'est une question fort délicate que celle des emprunts et des influences chez les auteurs des romans arthuriens. On avait à cette époque une toute autre notion de la propriété littéraire que de nos jours, on était loin de reconnaître le mérite de l'invention personnelle ; au contraire, on s'efforçait toujours d'invoquer une source fictive ou réelle. En cherchant à plaire, on choisissait des sujets renommés qui avaient déjà un succès assuré. C'est un fait tellement connu qu'il n'est pas nécessaire de présenter des textes à l'appui. Surtout pour la matière de Bretagne la propagation est devenue immense, il est impossible de démêler ce que l'auteur prenait d'une source orale de ce qu'il empruntait aux livres. Cette « matière » devient propriété littéraire de quiconque entreprend de la communiquer aux lecteurs de son pays. La littérature de cette époque devait être forcément régionale et celui qui faisait pénétrer d'une cour princière quelconque un récit dans un autre milieu, était considéré comme son auteur. Exactement comme un traducteur de Boèce pouvait passer pour l'auteur d'un opuscule moral. Il serait très intéressant de savoir quels étaient les centres de diffusion des grands mouvements littéraires du moyen âge [1].

Au premier abord, les différences entre les diverses branches de la matière peuvent apparaître superficielles, justement à cause de la « fluidité » de cette littérature [2] qui a été remarquée par M. Gröber [3]. On manque complètement de principes dans les recherches comparatives des sujets arthuriens qui ont été cependant faites déjà plusieurs fois.

Selon M. Gröber, on ne peut parler de l'emprunt et de

---

1. Nous nous proposons de travailler en ce sens et d'étudier l'influence de Wace sur la littérature française.

2. « Flüssigkeit ».

3. *Grundriss*, II, p. 511.

l'influence d'un auteur sur un autre que lorsqu'on est en présence d'une composition moins logique par rapport à une autre où il y a plus d'unité [1].

Ce principe n'a pour nous qu'une valeur théorique. Il faut d'abord le préciser. Une faute dans l'explication de tel détail de la source commise par l'auteur indique sa dépendance. Ce procédé bien connu dans d'autres recherches, ne suffit que rarement ici, puisque ces cas sont beaucoup moins fréquents dans les récits des romans que dans le travail des copistes. Resterait encore à appliquer le principe de la concordance des traits accidentels, principe introduit par G. Paris dans l'étude des fables orientales. Mais l'occasion de faire ces deux expériences se présente rarement dans notre domaine. Les cas de ce genre sont plutôt des exceptions anormales. Il y a bien des différences de conception de telle légende, de tel personnage, mais elles sont pour la plupart voulues et résultent d'une évolution du sujet toute naturelle. Toute tentative d'appliquer une méthode infaillible serait vaine dans ce travail. Il ne nous reste qu'à procéder par l'analyse détaillée et à avouer que la plupart du temps nous n'émettons que des opinions, probables ou non, mais rarement des faits acquis.

On sait bien que Heinrich von dem Türlin était plutôt un traducteur habile qu'un « trouveur » original, — naturellement il faut entendre ce mot dans le sens du moyen-âge. Il traduisait librement en ajoutant de nombreux détails, des traits de mœurs, des descriptions, il surchargeait d'explications, d'inventions, mais toujours il suivait fidèlement son texte, au moins dans ses grandes lignes. C'est le représentant du roman baroque de cette époque. On sait que Henri possédait assez bien la langue française. Il se vantait lui-même d'avoir lu beaucoup de livres français « an franzosischen Buochen las ». Il devait avoir connu l'histoire

1. « Wo ein weniger logischer Zusammenhang der Einzelheiten gegenüber bessererer Fügung anerkannt werden muss. » *Gr.*, II, p. 511.

d'Artus par de nombreux poèmes cycliques [1]. C'était son mérite et c'est en cela que consiste son rôle dans la littérature allemande de son époque.

M. Warnatsch qui a examiné sous ce rapport son « *Mantel* » en comparaison avec le fabliau du « *Mantel mau taillé* » est même d'avis qu'il était « dans les moyens d'expression et dans la façon de présenter un plagiaire [2] ».

Les auteurs allemands étaient aussi des modèles pour lui. Dans un passage de la « *Krône* » (vers 2435 et suivants), il parle lui-même de Hartmann von der Aue, Reinmar der Alte, Dietmar von Eist, Heinrich von Rücke, Friederîch von Hûsen, Uolrich von Guotenburc et de Hug von Salzâ (« der Reine »). Sa dépendance de Wolfram d'Eschenbach a été prouvée par M. Zingerle [3], et M. Warnatsch relève aussi celle de Ulrich von Zatzikhoven et de Wirnt von Gravenberge.

Comment donc expliquer les divergences entre la *Krône* et la *Mule*, la présence de la première partie du récit, les divergences notables dans la description du château, les différences dans le récit du jeu parti relatif au coup de hache [4] ? Est-ce une invention indépendante de Henri, ou a-t-il eu un autre modèle sous les yeux ? Ceci me semble plus probable. On pourrait supposer qu'il lui suffisait pour compléter le récit contenu dans *P* d'avoir lu *Yvain* ? Et alors sa source serait $C + P$. On se rappelle que Henri mentionne comme source Chrétien de Troyes ; il a été remarqué cependant que ceci pouvait être de sa part un moyen de faire valoir ses propres récits en les présentant sous l'autorité du célèbre trouvère champenois. En outre, cette hypothèse que j'ai admise pour un moment ne me semble pas probable, car il n'y a pas assez de points de contact entre *C* et *H*.

---

1. Et c'est de là que lui est venue l'idée de faire du magicien Gansguoter un parent d'Artus et de Gauvain.
2. Warnatsch, *Der Mantel*, p. 125.
3. *Germania*, V, p. 468 ff., cf. aussi *Germania*, III, 82.
4. Cf. plus loin, p. 99.

Est-on autorisé à supposer que le poète autrichien a inventé de sa propre cervelle tous ces détails ? Une partie se retrouve chez Païen de Maisières, les autres remontent à une source française, peut-être commune à Païen et Henri. Henri le compilateur n'était pas l'inventeur de ce récit. Il n'est pas impossible qu'il ait lu ou plutôt entendu nombre de récits semblables à ceux que l'on trouve dans la *Mule* et chez Chrétien ; des récits analogues à *Cendrillon* qui racontaient les malheurs d'une sœur outragée ne pouvaient pas manquer à cette époque. Et c'est un de ces récits qui lui a servi comme source. Ce modèle ne devait pas être en tous cas très éloigné de notre texte français. Païen est aussi un remanieur, il ne se piquait guère d'avoir des inventions personnelles, ce n'était pas de « son sens » [1] qu'il prenait l'histoire. Il était au contraire soucieux de suivre les « viez voies ». Il remaniait fidèlement une tranche de ce récit qu'il n'a pas assez comprise et qu'il a répétée avec moins de talent. Mais tous les deux, Païen et Henri, avaient un roman analogue sous leurs yeux ; l'un le remanie plus librement peut-être, l'autre, tout en comprenant moins l'original, est soucieux de raconter fidèlement les détails. Les grandes lignes lui échappent ; si l'allure du récit l'emporte, il se corrige d'une façon assez maladroite « trespassé vos dui avoir... v. 769 ».

En résumé, nous croyons à une source commune non seulement pour *P* et *H*, mais aussi pour *C*. Chrétien est beaucoup plus éloigné du modèle que Païen et Henri ; c'est ce dernier qui en est le plus près. Quand on le compare avec *P*, on voit qu'il comprenait mieux le récit, qu'il lui donne un développement plus ample et plus logique. Notre trouvère se contentait de rapporter des récits vagues et fragmentaires qu'on ne comprenait plus, car ils étaient vieillis en France, comme il le dit lui-même dans le passage déjà trop souvent

1. Méraugis, v. 18.

cité. En Allemagne cependant, c'était de la matière neuve, fraîche et passionnante.

C'est à notre avis tout ce qu'on peut dire sur la source d'inspiration du poème. On voit l'impossibilité d'une solution décisive pour les problèmes de cet ordre. Il faudrait mieux connaître la technique du travail de ces auteurs, avoir la connaissance sûre du procédé de formation d'un poème du moins qui indiquerait une source connue. Sans cela, on ne peut qu'émettre des hypothèses plus ou moins probables dont le lecteur devra être juge.

Si nous n'aboutissons pas à un autre résultat plus solide, nous croyons savoir du moins (et nous le saurons encore avec plus de précision) ce que signifie dans le roman la recherche du frein. Nous savons maintenant pourquoi la gente pucelle s'écrie :

> ja mes jor joie n'avrai,
> tant que mes frains me soit renduz,
> qui mauvaisement m'est toluz

et on sait pourquoi elle en a perdu « tote sa joie » ; aux yeux du lecteur cette excursion de Gauvain n'est plus oiseuse. On comprend aussi pourquoi la demoiselle part de la cour si rapidement, malgré le conseil de la reine Guenièvre qui l'invite à rester et à aimer quelque chevalier de la « maisnie » du roi : elle a hâte de reprendre la possession de ses biens.

Il est possible, dira-t-on, que l'auteur ait cherché le mystérieux et ait voilé délibérément le fond du récit. Je crois plutôt que seule l'obscurité de la pensée l'a empêché de mettre en relief le sujet principal : il comprenait mal lui-même sa source. Si on allait jusqu'à faire l'honneur à Païen de le considérer comme un poète symboliste, il faudrait convenir qu'il s'y prenait mal.

CHAPITRE III

Suite de l'Etude comparative

AUTRES THÈMES ET MOTIFS COMPRIS DANS LE CONTE

Il est facile de reconnaître au premier abord que la *Demoiselle à la Mule,* un roman d'époque tardive, se compose de thèmes empruntés à d'autres romans du cycle. Il ne servirait à rien de faire un dépouillement complet de ces centaines de milliers de vers, auquel il faudrait ajouter celui des romans en prose. Même après ce travail, il serait impossible d'indiquer la source de nos récits. L'auteur, à coup sûr, ne faisait pas d'extraits sur fiches pour les compiler. Ce n'était point par un travail de cabinet qu'un trouvère se préparait à débiter aux auditeurs le récit d'une « aventure ». Cette littérature est essentiellement sociale par son inspiration et par sa destination. Si tous les ménestrels ne composaient pas comme ceux dont se plaint Gaucher de Dourdans (*Perceval*, vers 28373 et ss.), qui enfilaient des récits appris par hasard « la nuit en l'ostel », on peut croire néanmoins que peu d'entre eux recouraient aux livres ou aux dictionnaires de mythologie. Des récits appris de ci de là, dans les « viez voies » dont il était sans doute amateur, servaient de point de départ à notre auteur ; il les renouvelait, ajoutant et enjolivant selon son goût. S'il invoque une source écrite, personne ne sera dupe de son affirmation.

De ces considérations résulte le caractère de l'étude qui suit. Nous ne nous appliquerons pas à la recherche des

sources particulières de tous les sujets que Païen enchevêtre les uns dans les autres. On l'a fait pour le récit principal. Pour le reste, on tâchera d'apporter quelque lumière au lecteur désireux de mieux s'expliquer les bizarres inventions qui manquent trop souvent chez notre auteur de développement susceptible de les éclaircir. On le fera en rapprochant tel motif de la « Mule » des conceptions analogues d'un autre auteur.

L'importance de ces recherches de l'histoire des motifs littéraires étant désormais bien établie, nous saisirons l'occasion d'esquisser un petit répertoire des sujets merveilleux caractéristiques pour ce roman et pour l'épopée courtoise en général. Aussi croyons-nous devoir donner à cette étude un développement plus ample que ne le demanderait une simple introduction.

PAYSAGE

La forêt merveilleuse, la fontaine, la vallée de la « pute vermine »

En quête du frein mystérieux, les deux champions de la demoiselle traversent des pays d'un caractère peu banal. Païen ne nous donne pas une description de cette forêt, nous ne savons même pas de quels arbres elle est composée. Mais on nous dit qu'elle est habitée par toute sorte de bêtes sauvages (tigres, ours, lions) qui « s'humilient » devant le voyageur. Il y a là encore une vallée pleine de serpents ;

> — tot la mauvestié de l'iver
> ... laiens... est assise — ;

on nous dit aussi que les vents sont retenus dans cet endroit [1], nous y trouvons encore un accessoire auquel se plaisent les trouvères bretons : une fontaine. Il est assez étonnant qu'elle n'ait pas fourni l'occasion de récits merveilleux. Païen dit simplement qu'elle était « mout clere et sainne » (v. 218) et qu'elle s'offrait très à propos au voyageur qui y passait. Mais il ne lui prête pas de caractère merveilleux comme en avait la fontaine de *Berenton* [2], « dont

---

1. Il est possible que ce soit une réminiscence classique de Virgile, par ex.
2. Cette légende de Berenton a eu cette fortune particulière d'être consacrée par l'église. Une chapelle dans laquelle on priait pour avoir de la pluie, y était construite. Consulter (avec précaution) là-dessus le livre de Béllamy, *La Forêt de Brechelient*, t. II, p. 247 à 336 et 674 à 697.

breton vont sovent fablant » (Wace, *Brut.*, 6395 ss.), ou la fontaine « soz le pin » d'*Yvain*, ou celle que cherche Mériadeuc [1], ou celle encore qui rend la force au terrible Gorleman, adversaire de Gauvain, chaque fois qu'il s'en approche pendant le combat [2]. Nulle allusion à la vertu de provoquer la pluie si on versait sur le terrain quelques gouttes d'eau, vertu dont parlent des écrivains ecclésiastiques : Jacques de Vitry, Thomas de Cantimpré. Evidemment notre auteur se considérait comme trop raisonnable pour raconter ces fables et pour faire entreprendre à son héros une nouvelle quête de la fontaine merveilleuse après l'expérience de Wace. Il a lu probablement que cette visite d'exploration a eu un résultat négatif :

> Merveilles quis, mais nes trovai
> fol m'en revinc, fol i alai,
> fol i alai, fol m'en revinc [3].

Ce goupe de récits est évidemment inspiré par la forêt de *Brechélient* qui renfermait tant de mystères pour les gens du moyen âge. Chrétien de Troyes l'a célébrée dans *Yvain*. Huon de Méry [4] y est allé aussi (en 1232-4) [5] et il explique l'objet de cette exploration :

> la verté voloie aprendre
> de la périlleuse fonteine.

Comme d'autres il traversa aussi

> ... un sentier
> qui parmi une gaste lande

---

1. *Chevalier as deux espees*, éd. Foerster, vers 9198 à 9317, 10248 et ss., 10425 et ss. L'aventure n'est pas cependant racontée par le poète auquel la matière trop abondante a fait oublier le dessein primitif.
2. *Gauvain et Keu néerlandais* (Lancelot III v. 20786-21067).
3. Brut. v. 6415 et et ss.
4. *Le Tournoiement Antecrit*, par Huon de Méry, éd. Wimmer, Marburg, 1888.
5. Gröber, Gr., II², p. 695.

... mena en Brouceliande,
qui mout est espesse et oscure
La fontaine n'iert pas oscure,
ains ert clere com fins argent.
Le bacin, le perron de marbre
et le vert pin et la chaiere
trovai en itele maniere
comme l'a descrit Crestiens.

Ainsi, plusieurs curieux attirés par la renommée des merveilles de la forêt ont dû se rendre à Brechélient. En route, ils apprenaient des récits anciens accrus par des inventions nouvelles qui se répandaient de bouche en bouche. Qu'il se trouvât parmi ces voyageurs un rimeur, il en composait un récit en prenant comme canevas quelques histoires de héros de préférence connu, fabuleux aussi et d'une société courtoise : Gauvain. C'est ainsi que s'explique la genèse de tels récits.

Païen compare le vilain à un « mor de Moretaigne ». Il est curieux que Huon de Méry, dans sa description de Brechélient, parle aussi d'un « mor de Mortaigne ». Il s'appelle chez Huon de Méry Bras de Fer et il est « chamberlains » de l'Antechrist. Voilà qui montre que Païen, ici comme ailleurs, puise dans une tradition locale persistante aux environs de 1232 ; mais qu'il est peu resté de tout cela !

Entre les récits dont nous avons fait mention et celui de la *Mule*, il n'existe que des ressemblances de cadres qui font deviner l'origine commune du récit à qui est averti, mais dans la peinture des détails, beaucoup de traits ont disparu. Il existe, certes, aussi des rapprochements stylistiques ; on en a parlé déjà.

Ajoutons ici encore « le flun au deable » et nous aurons un de ces décors fabuleux qu'on rencontre ailleurs dans les romans arthuriens [1]. Le merveilleux et l'horrible étaient

1. Dans le « Chevalier aux deux épées » on trouve une demoiselle qui sur une mule traverse sans encombre une forêt pleine d'ours et de lions pendant un orage et dans la nuit.

bien dans le goût du temps. Ces descriptions n'ont ni couleur ni vérité chez notre auteur. En général, le sentiment descriptif n'est pas très développé au moyen âge, mais tout de même il existe. On se délectait au chant des oiseaux en y éprouvant un vrai plaisir des sens, comme par ex. Perceval à qui

> ... li cuers el ventre
> por le douc tens se resjooit
> et por les cans que il ooit
> des oisiaus qui joie faisoient.
> Toutes ces coses li plaisoient. (éd. Potvin, v. 1300 ss.)

La thèse de M. Wilmotte qui en analysant les descriptions chez Chrétien, les compare à un inventaire de propriété dressé par un notaire, me paraît trop sévère [1]. C'est justement dans les romans de chevalerie que l'homme se plaît à ce qui est beau et élevé (comme il le comprend) et non pas seulement à « ce qui intéresse son orgueil, ses appétits et son métier [2] ».

---

1. Wilmotte, *Études critiques sur la tradition littéraire en France*. Paris, 1909. Le Sentiment descriptif.
2. *Ibid.*, p. 129.

LE CHÂTEAU FÉÉ ET TOURNANT

Nous avons vu que la *Demoiselle à la Mule* et la *Krône* se rapprochaient surtout par la présence d'un château merveilleux dans les deux récits. Examinons de plus près cet édifice féé et son site.

On nous apprend d'abord (vers 429 ss.) que le château est bien situé, beau et surtout si bien construit, qu'il ne redoute aucune attaque. Il est en effet défendu par une eau large et profonde qui paraît avoir des propriétés terribles puisqu'elle est appelée ailleurs « fiuns au deable ». Il n'y a d'autre passage qu'un mince ponceau. L'enceinte se compose de pieux gros et aigus. Toute cette description du château jusqu'ici reflète les usages du temps qui sont attestés par d'autres textes. On choisissait un endroit protégé par la nature. On l'entourait de palissades et de murs. Le pont était d'ordinaire levis « ponz torneiz. » (*Lanc.* 989. *Cligès* 1220). Même une porte tombante ne devrait pas nous étonner selon le dire de M. Schuhmacher [1] qui a examiné les textes. Le château de Brandigant dans « Erec » est décrit d'une façon analogue,

Erec. 5371. un chastel fort et riche et bel,
clos tot antor de mur novel ;
et par dessoz a la reonde
coroit une eve mout parfonde,
lee et bruianz come tanpeste.

Mais ces moyens de défense habituels ne suffisent pas aux habitants. Aux yeux de qui arrive un spectacle macabre

1. *Das Befestigungswesen in der altfranzösischen Literatur.* Göttingen, 1906. (Diss).

se présente, celui de têtes humaines fichées sur des pieux ; menace pour qui voudrait entrer. De plus, on a eu recours à la « nigromancie » pour se protéger contre les étrangers. Tout ce bâtiment tourne avec une vitesse formidable : « con la trompe que l'on suet a la corgiee demener »)vers 442). Par conséquent, la porte passe rapidement avant qu'on puisse y entrer. Quand Gauvain s'est risqué à sauter malgré l'imminence du danger, un accident qui n'est pas tout à fait clair arrive à son coursier. Païen dit de la mule :

> ele s'est si conseüe
> par derriers, si que de la queue
> plus de la moitié li desneue (v. 468).

La porte est-elle donc battante pour avoir tranché la queue de l'animal ? Rien ne le prouve. On pourrait l'expliquer en admettant que le mur tourne, tandis que l'intérieur reste immobile. Or, au moment où la mule ayant passé par l'ouverture de ce mur tournant, franchit la porte de l'édifice, sa queue reste engagée entre la première ouverture (qui en ce moment s'est déplacée) et un des côtés de la porte fixe, et c'est ainsi qu'elle est arrachée [1].

Voyons d'abord comment l'explique Heinrich qui semblait comprendre mieux que Païen le mécanisme de cette forteresse. Gauvain passa si bien qu'il n'a point touché à la porte.

> Wan daz diu Porte zevuorte
> dem Mul hinten den Zagel,
> daz kam von einem Türnagel,
> der halber ûz dem Slozze hienc
> (Krône 12980).

Voilà une explication bien dans le goût de Henri qui aime à donner des raisons précises et compréhensibles. Le cheval

1. Cette explication m'a été suggérée par M. Roques. Elle se trouve parfaitement appuyée par l'existence d'une barrière tournante dans un texte gallois dont nous reparlerons.

d'Yvain subit un tout autre dommage quand son maître franchit la porte tombante. Il est coupé en deux :

944. Aussi con deables d'anfer
desçant la porte contre val,
s'ataint la sele et le cheval
deriere et tranche tot par mi ;
mes ne tocha, la Deu merci,
mon signor Yvain, mes que tant
950. qu'au res del dos li vint reant,
si qu'anbedeus les esperons
li trencha au res des talons.

Une description intéressante d'une défense par *enchantement* (le mot signifie comme on verra dans le texte « mécanisme ingénieux ») est donnée par le *Chevalier au Papegaut*, récit tardif des exploits d'Arthur dans sa jeunesse. Le roi porte secours à la demoiselle Flordemont qui est assiégée par son maréchal. Pour entrer dans ce château périlleux, il doit passer par un pont aussi difficile. Ce pont est secoué tout le temps par un mécanisme secret, aussi Arthur est obligé de marcher en s'aidant des mains [1]. Une *roue tournante* l'empêche d'entrer, le héros étudie sa construction et il coupe « ung fil de metal qui soustenoit tout *l'enchantement* ». « Si tost que le chevalier du papegaut ot taillé le fil de métal la roe ne se meut point, ne le pont ne crolla plus [2] ».

Ce moyen de défense est un enchantement ou bien une

1. « Le pont crolloit si fort qu'il ne s'i pooit tenir en estant, ains ala a paumetons encontre bien bellement por la paour qu'il avoit de cheoir et s'est trainés aux mieulx qu'il pot tant qu'il est venu pres de la roe. Si en ot mout grant paour por ce qu'elle tornoit si fort et menoit tel vent que petit s'en failly qu'il ne s'abatist sus du pont en l'eaue qui ne sembloit autre chose fors que ung enfer. » (Ms. de la Bibliothèque Nationale, f. fr. n° 2154, fol. 60 v°.) L'auteur de ce roman a puisé à la même source que Wirnt von Gravenberge pour son *Wigalois*, v. 6714 ss. (éd. Benecke). Ceci a été déjà remarqué par l'éditeur du « *Papegau* » M. Heuckenkamp (Introd., p. LII-LIII). Ajoutons que Wirnt n'a pas trouvé cette description dans son modèle : *Guinglain* de Renaud de Beaujeu.

2. M. Schumacher, dans sa dissertation déjà mentionnée, a rapporté ce passage avec une foi naïve, comme si c'était un moyen de défense réellement employé.

ruse imaginée par les habitants du château. Ils en sont maîtres et peuvent le faire cesser puisque la dame du château, au moment du départ de Gauvain, commande à son vaillant portier de le tenir « tot coi » (vers 996 ss.) Il faut peut-être employer pour cela une formule d'incantation magique puisqu'on nous dit :

> li vilains conmande au chastel
> qu'il fust toz coiz, et il s'esta (v. 1000).

Henri de Türlin parlant de la construction du château et de sa nature, l'attribue à Gansguoter, l'oncle des deux sœurs qui est pour lui le gardien du château et qui en architecte habile l'a muni d'artifices; entre autres choses le mur était comme du verre luisant et poli [1], fort dangereux pour qui aurait voulu l'escalader.

Autre propriété particulière au château : il est *désert*. L'auteur répète deux fois aux vers 545 et 949 qu'il n'y a plus de « maisnie ». Les personnes qui l'habitent sont sa propriétaire, le géant mystérieux, le nain, un chevalier blessé dans des combats; c'est tout. Le bourg et la ville sont aussi déserts et Gauvain n'y trouve « ne home ne enfant » (vers 477). Ce n'est qu'après les combats victorieux du baron que cet état de choses cesse. Seulement au moment de quitter le château, Gauvain aperçoit la population qui manifeste une grande joie. Quelle en est la raison ? Le portier l'explique en disant que c'est le chevalier qui en tuant les bêtes sauvages qui dévastaient le pays a délivré les habitants :

> Dieus les a par vos delivrez
> et de toz biens enluminez

---

1. « Die Mûre was als ein Glas
« berhtel, hôch unde glat. »

Comparez le *mur de verre* avec l'*île de verre* (V. 12949) (« Glastonia ») et la tour de verre avec des habitants muets. *Isle de Voirre*, *Erec*, v. 1945-50. M. F. Lot identifie cette île avec Avalon (*Celtica*, p. 329).

C'est probablement un reflet de la lecture d'une passion qui racontait la délivrance des âmes du purgatoire.

Mais cette explication est peu convaincante puisque nous avons vu que les bêtes sont enfermées et gardées par le géant lui-même qui a sur elles un pouvoir spécial et qui les tient en « chartre » jusqu'au moment du combat. Ce détail reste mystérieux et on ne peut l'expliquer que comme une réminiscence que l'auteur a eu d'un récit quelconque, probablement de la *joie de la cour* dans *Erec* ou peut-être d'un récit qui servait de modèle à Chrétien, puisque celui-ci nous donne aussi peu de raisons satisfaisantes de cette liesse bruyante.

On pourrait penser à une explication assez vraisemblable. Les habitants se réjouissent parce que leur maîtresse (la sœur cadette) entrera désormais en possession du château et que les propriétaires qui les opprimaient par leurs ruses magiques, lui céderont la place.

Cette interprétation du texte par le raisonnement serait peut-être plus acceptable que la précédente, mais j'aime mieux ne pas lui accorder trop d'importance puisqu'elle n'a pas son fondement dans le texte même. Je préfère donc rattacher cet épisode à de nombreuses variantes de la *joie de la cour* [1], du « château des Caroles » dans *Méraugis* en avouant qu'il est aussi obscur que ceux-là. Ces passages se comprennent mieux si on se souvient que l'histoire de Gauvain parle de lui souvent comme d'un sauveur. Henri de Türlin nous rapporte deux faits pareils.

Une population dont parle Henri était condamnée par Dieu à subir pour ses péchés la domination d'un chevalier noir jusqu'à ce qu'un preux vint la délivrer. Il était prédit que Gauvain libérerait la population de cette oppression [2]. Avant lui de nombreux chevaliers avaient tenté cette aventure

---

1. Voyez Philipot, *Romania*, t. XXV, p. 267-274-283. N. 2. Lot, *Romania*, t. XIV, p. 325 ss.

2. Vers 19000 et ss. *Kröne*.

sans y réussir. Les passages analogues ne sont pas rares dans le *Perceval*.

Une autre fois Gauvain séjourne dans un château qui est menacé par un géant. Un cor magique annonce automatiquement l'arrivée d'un chevalier dans le château. Gauvain refuse de payer le tribut au géant et délivre la population de la sujétion tyrannique dans laquelle le géant la tenait.

Toutes les particularités de ce château sont d'ailleurs très fréquentes dans le cycle arthurien. [1] Souvent un château entouré d'eau est l'œuvre d'un magicien « sages clers d'astronomie » ou d'un « pfaffe », si le roman est allemand (*Parzival*, *Krône*). C'est vraiment un lieu commun des romans arthuriens. Les châteaux tournoyants et en mouvement n'y sont pas rares et nous donnerons ici seulement un court relevé des formes connues [2].

On sait qu'Arthur naquit au château de *Tintagel* qui deux fois l'an disparaît. Voici sa description dans la « *Folie Tristan* » (ms. Douce, v. 12129 ss., éd. J. Bédier):

Li lius ert beus et delitables,
li païs bons et profitables,
et si fu jadis apelez
Tintagel, li chastel faez.
Chastel faé fu dit a dreit,
kar dous faiz l'an tuz se perdeit.
Li païsant dïent pur veir
ke dous faiz l'an nel pot l'en veir,
ne hom del païs ne nul hom,
ja si grant guarde en prenge l'on,
une en ivern, autre en esté.

Tel est aussi le château inaccessible du magicien irlandais Cùroi (*Fled Bricrend*, § 80.) Cuchulinn est chargé de défendre

1. Meraugis, vers 3662 ss., 4334 ss., château des Caroles.

2. Je n'ai pas pu profiter pour cette étude de l'article de M. Huet *Le Château tournant dans la suite du Merlin*, ce numéro de la *Romauia* (d'avril 1911) ayant paru au moment où l'impression du livre était trop avancée. M. Huet y ajoute deux versions que je n'ai pas mentionnées : celle de *Perlesvaus* (éd. Potvin, p. 194-7) et du *Livre d'Artur* (P. Paris, *Romans de la Table Ronde*, t. II, p. 199).

ce château contre les puissances démoniaques et voici ce qu'il en est dit :

« Dans quelque endroit du monde qu'il se trouvât, si loin fût-il de son château, le magicien faisait chaque soir une incantation sur lui. Alors le château tournait plus rapide que la meule du moulin qui meut, de façon qu'on ne put pas trouver sa porte après le coucher du soleil [1]. »

Un autre château celtique est celui du *Voyage de Malduin* [2], texte du XIe siècle. Le héros et ses compagnons arrivent dans une petite île autour de laquelle un rempart a été construit « destiné à tourner autour de l'île ». Une porte était dans un endroit du rempart, Quand elle arrivait en face des voyageurs, ils apercevaient toute l'île avec tout ce qui se trouvait à l'intérieur ; ses habitants qui ressemblaient à des êtres humains étaient beaux, portaient des vêtements parés et banquetaient, des coupes d'or à la main [3] (« caroles » des buveurs).

Le poème XXX du livre de Taliessin [4], datant du XIVe siècle [5], célèbre la gloire d'Artus qui a étendu sa domination au delà des limites du monde. Il livre une bataille à Hadès et emporte de sa terre un vase sacré.

Dans un château à quatre angles (Caer-Pedryvan) sur l'*île de la Porte tournante* [6] (Ynys Pybyrdor), dont les habi-

---

1. La traduction de d'Arbois de Jubainville dans le « Cours » est embrouillée. Je me suis servi de celle de M. Rhys (*Arthurian Legend*, p. 392, note) et de la notice de la *Revue Celtique*, 1901, p. 133. Comme le passage prête à des discussions, je le donne pour les celtistes, d'après *Windisch Irische Texte*, t. I, p. 295 :

Cipé aird do airdib in domain tra i m-beth Curui, dochâineth for a chatraig cach n-aidchi, co m-bo demithir bróin mulind, conna fogbaithe addorus do grés iar fuiniud n-grene.

2. Signalé par J. L. Weston, *Mélanges Wilmotte*, p. 888.

3. D'après la traduction de M. Withley Stokes, *Revue Celtique*, X, p. 81.

4. Traduit dans W. Skene : *The four ancient books of Wales*. Edinburgh, 1868, t. I, p. 264.

5. D'Arbois de Jubainville, Introduction, p. 66.

6. Skene traduit : « In Caer Pedryvan in the Isle of the strong door ? » M. Rhys explique : « the isle of the active door ». *Arthurian Legend*, p. 300.

tants, dit-on, boivent du vin mousseux au crépuscule, on trouve ce récipient dans lequel M. Rhys voit le prototype du Graal.

Dans un autre poème du même manuscrit, un barde parle de sa résidence *Caer Sidi* dont il vante les charmes. Ni les catastrophes ni l'âge ne prévaudront contre elle : les vagues de l'Océan l'entourent et des sources abondantes s'y trouvent, d'où s'épanche un liquide plus agréable que le vin blanc [1]. M. Rhys explique que dans ce texte le mot « Sidi » s'applique à un bâtiment tournoyant [2].

Ces textes nous font voir : 1° un château sur une île, 2° un rempart qui tourne ou bien une porte qui se déplace. Ces obstacles sont d'ailleurs analogues ; car si le poète dit : « le château tourne », ou bien la porte se déplace, ou le rempart, le fait énoncé aura pratiquement le même effet : impossibilité d'accès, venant de la mobilité même du bâtiment dans lequel on veut entrer. De loin, le mur tournant donnait l'impression que tout le château tournait. Mais si l'on s'approchait et si l'on voulait pénétrer à l'intérieur, le déplacement de la porte devenait le fait le plus important.

Ces descriptions concordent parfaitement dans tous leurs traits avec celle de Païen. Il ne parle pas de l'île, mais l'eau difficile à franchir ne saurait indiquer autre chose [3]. Païen de Maisières dit que le château

> ... si fort tornoioit,
> con muele de molin qui muet (v. 440).

H. de Türlin a saisi la même comparaison du modèle sans avoir pu rendre l'onomatopée :

---

1. Traduit dans Skene, *op. cit.*, p. 275 ss.

2. *Op. cit.*, p. 301, sidyll signifie « rouet à filer ».

3. Notre château est situé sur une île. « Le sens du mot île était chez les Bretons très étendu et pouvait même s'appliquer à un monticule continental entouré de cours d'eau ou de marais ». F. Lot, *Celtica*, p. 331, note 5, *Romania*, XXIV.

Sie lief alsô snelle
umb und umbe, als eine welle
sie treip, dar sie nie entwelt,
reht als ein mül, diu dâ melt,
alsô diu âventiure zelt (v. 962. *Krône*).

Ce passage du *Festin de Bricriu* nous donne la même comparaison. Nous n'allons pas conclure que le poème du cycle irlandais d'Ulster est la source du nôtre. Sans doute, la chronologie ne s'y opposerait pas : le manuscrit irlandais est de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. Mais l'influence proprement littéraire des œuvres en langue celtique semble difficile à admettre. Il s'agit ici d'une figure de style tellement en vogue qu'elle courait le monde avec les descriptions du château merveilleux jusqu'à être fixée par écrit dans une langue étrangère. La persistance des traits stylistiques dans ce cycle épique n'est pas rare ; elle sera relevée plusieurs fois au cours de cette étude.

On rencontre fréquemment ce château merveilleux dans la légende irlandaise. Il représentait dans cette mythologie le Royaume de la Mort, situé dans des terres difficilement accessibles dans lesquelles des héros (Cuchulinn, Arthur) sont allés souvent guerroyer [1]. La *plaine agréable Mag-Mell* [2], le pays des félicités n'est qu'un autre aspect de cette terre des dieux et des morts. Un sujet pareil avait évidemment une vitalité assurée. Il a persisté dans les contes modernes sur l'autre monde, MM. Curtin et Brown en donnent quatre exemples [3]. Il y a en particulier des récits modernes sur Cuchulinn et ses voyages dans l'autre monde.

Sous l'influence de la théorie du mythe solaire, on croyait qu'il fallait expliquer les mouvements du château par les croyances à la rotation du soleil [4]. D'autre part, l'idée du

1. D'Arbois de Jubainville, *Littérature Celtique*, II, p. 351-354.
2. *Cuchulinn malade et alité*, d'Arbois, Cours V, p. 170.
3. Curtin, *Myths and Folk-Lore of Ireland*, pp. 304-326. *Idem.*, *Hero-Tales of Ireland*, pp. 58-92. Brown, *Yvain*, p. 81, ss. N.
4. Voyez par exemple J. L. Weston dans les *Mélanges Wilmotte*, p. 883.

château tournant se rattache au symbolisme de la roue. M. Gaidoz dans son étude sur les dieux solaires [1] en a démontré de curieuses survivances. Il ne parle pas spécialement du sujet qui nous intéresse, mais nous demandons la permission de nous référer à quelques passages de son travail qui touchent à notre sujet. Une prédiction relative aux évènements qui doivent se passer vers la fin du monde imaginait une roue à rame (Roth Ramhach); « cette « roue à rame » doit être un navire contenant mille lits et chaque lit mille hommes. Ce navire va également sur terre et sur mer et il ne doit pas ferler ses voiles jusqu'à ce qu'il échoue [2]. » Une déformation laïque de ce mythe a suivi dans une légende qui racontait que cette roue « aurait été fabriquée en Italie par Simon le Mage pour un druide d'Irlande, son élève [3]. »

On reconnaît dans ceci une représentation bien celtique de l'autre monde qu'on ne se figurait pas comme une terre de repos éternel, mais au contraire, comme un monde d'une activité perpétuelle. Les combats et les aventures héroïques y devaient continuer et donner toujours une gloire nouvelle aux héros celtiques [4].

Dans la littérature française de source bretonne, le sujet du château féé est très fréquent. Les voyages d'un héros dans un château sont pour Chrétien de Troyes l'occasion préférée d'intercaler des épisodes dans son récit. La liste où l'on entreprendrait de les relever serait longue, et difficilement complète. Chez ces conteurs, on distingue deux types de châteaux et deux sortes d'enchantements qu'ils subissent. C'est souvent un pays de félicité où l'on danse et mène une vie joyeuse. Tel le « Chastel des Caroles » du *Méraugis* (v.

---

1. *Le dieu gallois du soleil et le symbolisme de la roue, Revue archéologique,* 1884 et 1885.
2. *Revue archéologique*, 1885, p. 179.
3. *Ibidem*, p. 179.
4. D'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais.*

3662 ss. et 4334 ss.) pour lequel on a prouvé des sources celtiques [1]. M. Lot l'a rapproché de « l'Ile des pleureurs noirs » et de « l'Ile des rieurs » de la « *Navigation de Mael-Duin* [2] ». La parenté avec la « joie de la cour » dans *Erec* de Chrétien de Troyes n'est pas éloignée [3]. De l'autre côté, nous avons ces bourgs déserts à aspects tristes et inquiétants, les « gaste cite » et les « castel gaste » [4] de la légende graalienne.

Les deux traits caractéristiques se trouvent réunis dans la conception de Païen de Maisières et dans celle de Henri de Türlin. Le château est désert. Gauvain après y être entré

> ...de ce est auques dolanz,
> que il n'en a trové laienz
> feme, ne home, ne enfant.

Mais quand il part en sauveur

> si a lors parmi les rues
> si granz conpaignies veües
> de genz qui laienz quareloient,
> et si grant joie demenoient,
> que se Dieus l'eüst conmandé,
> n'eüssent il pas plus joé.

On trouve bien des descriptions des châteaux féés, voire tournants, en dehors du cycle breton. Charlemagne et ses compagnons dans leur voyage à Constantinople sont reçus d'une façon hospitalière dans le palais du roi Hugues. C'est aussi un pays de félicité : « Onques n'en out larron tant com la terre duret ». Le palais est de toute beauté et richesse, il est construit sur un pivot et tellement léger que le vent de

---

1. Lot, *Romania*, XXIV, p. 325 ss.
2. *Cours de littérature celtique*, V, p. 473 et 492.
3. Philipot, *Romania*, XXV, p. 267, 279, 283, note 2.
4. *Perceval*, v. 2963, voyez Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Graal*.

la mer le fait « torneiier et fremir » (v. 385), en même temps une musique se fait entendre. Voici sa description :

(v. 354 ss., éd. Koschwitz).

Se galerne ist de mer, bise ne altre venz
qui fierent al palais dedevers occident,
il le font torneiier et menut et sovent
come roe de char qui a terre descent.
Cil corn sonent et boglent et tonent ensement,
com tabors o toneires o granz cloche qui pent.
Li uns esguardet l'altre ensement en riant
que ço vos fust viaire que tuit fussent vivant.
350. Cent colombes i at tot de marbre en estant ;
chascune est a fin or neielee devant...
de cuivre et de metal tresjetet dous enfanz.

Avec le calme qui se rétablit, le spectacle qui met en effroi les nobles barons, cesse. M. Webster dans son article « Arthur and Charlemagne » [1] a rapproché ce palais des sujets bretons. Il pense que c'est un monde féérique que l'on plaçait vers Constantinople et ceci concorde selon M. W. avec la légende celtique qui supposait l'autre monde ordinairement en Grèce [2]. Et ce cas, d'ailleurs insuffisamment prouvé, permet à M. Webster de conclure que « les mêmes histoires ont été racontées sur Charlemagne en France, sur Airem en Irlande et sur Arthur en Bretagne » [3]. Il conclut en exprimant l'idée que de ce fait l'influence celtique sur la formation des sujets fabuleux est beaucoup plus considérable que l'on ne l'admet maintenant et qu'elle a eu une importance toute primordiale.

Cette idée serait parfaitement juste, s'il y avait entre les récits de la chanson de geste et ceux des romans bretons des ressemblances importantes. La seule présence d'un château féérique dans les deux récits ne saurait suffire. Le château

1. *Englische Studien*, 1906, p. 337 à 369.
2. *Op. cit.*, p. 356.
3. *Op. cit.*, p. 367.

de Hugues tourne sous le souffle du vent, donc surtout pendant l'orage, et il tourne tout entier. Dans la légende celtique il s'agit de bâtiments dont la défense est un rempart tournant perpétuellement en action. Les détails de la description du château de Constantinople ne s'apparentent nullement à ceux des châteaux typiques dans la légende celtique et dans la littérature bretonne française. Où parle-t-on dans ces descriptions des instruments qui, semblables à des harpes éoliennes, résonnent par la force du vent ?

Le ton joyeux, plaisant et coloré du récit, complètement différent de celui des conceptions bardiques, et plus d'un trait de détail trahissent la différence essentielle entre les types de la légende que nous étudions et cette fable de fantaisie orientale. C'est un autre esprit qui a produit ces deux récits et on ne peut pas prétendre trouver la source d'inspiration pour le passage de l'épopée Carolingienne dans les romans bretons. Elle est plutôt orientale; G. Paris a cité une fable analogue, celle de Haroum Alraschid [1], qui contient le même sujet du roi blessé dans son orgueil et se mettant en quête de son rival. Ce sujet existe aussi dans la légende arthurienne. Arthur combat les amants de sa femme qui lui sont préférés par Guenièvre à cause de leur vaillance, mais le dernier des deux sujets qui comporte la légende du Voyage de Charlemagne ne contient aucun trait spécial pouvant déceler une origine ethnique, et il peut aussi bien être né sous le ciel brumeux de la Bretagne que sur les sables échauffés de l'Orient. Quant au sujet principal qui nous occupe, il est clair que « c'est bien ainsi que l'imagination des Occidentaux, excitée par les récits des pèlerins qui avaient traversé Constantinople en allant en terre sainte, se représentait la ville des merveilles » [2].

On trouve d'ailleurs plus d'une fois, en dehors de la

1. *Romania*, IX, p. 8.
2. G. Paris, *Romania*, IX, p. 11.

matière bretonne, des exemples d'édifices magiques, construits par « nigromance ». Dans le tombeau de *Blancheflor* par exemple apparaissent à travers le cristal les images de Floire et son amie. Le vent est aussi dans ce cas la force motrice du mécanisme.

> Quant li vens les enfans toucoit
> l'uns baisoit l'autre et acoloit.
> Si disoient par nigremance
> trestout lor bon et lor enfance.
> Ce dist Flores a Blanceflor
> « baisiés moi, bele, par amor. »
> Blanceflor respont en baisant
> « Je vous aime plus que riens vivant [1]. »

La différence d'imagination étant établie, nous sommes donc dispensés d'examiner l'hypothèse qui attribuerait une origine orientale à notre sujet.

On remarquera cependant que nous ne sommes pas dans la *Demoiselle à la Mule* en présence d'une légende qui ait conservé intact son caractère celtique. Nous ne sommes

---

1. Selon M. Huet, la source du récit du tombeau fictif est arabe (*Mille et une nuits*) cf. *Romania*, 1899, p. 353 et *Romania*, 1906, p. 95, selon M. Pizzi (*Memorie della R. Academia delle scienze de Torino*, s. II, t. XLII (1892), *Scienze morali, etc.*, p. 265-6, cap. 17) elle est persane. M. Reinhold (*Floire et Blancheflor*, Paris, 1906, p. 162-163) s'est efforcé d'en indiquer la source dans le roman d'Apollonius de Tyr. L'histoire était en effet connue au XIIIe s. (voy. Klebs, *Die Erzählungen von Apollonius aus Tyr*, Berlin, 1899, p. 414 ss.).

M. Huet a déjà remarqué la différence des récits : il ne s'agit pas ici d'une ruse employée par les parents pour tromper leur fils amoureux ; j'insisterai plutôt sur la différence de l'image : Tharsia, fille d'Apollonius, est vendue par sa tutrice, qui fait édifier un tombeau fictif et annonce au père rentré que sa fille est morte. Le texte instruit suffisamment quelle est la nature de ce tombeau qui n'était aucunement un artifice : « Tum pergunt cives ubi figuratum fuit sepulcrum a Dyonisiade et pro meritis ac beneficiis Apollonii patris Tharsiæ fabricantes rogum ex aere collato inscripserunt taliter... D. M. CIVES THARSI THARSIÆ VIRGINI REGIS FILIÆ OB BENEFICIUM EIVS PIETATIS CAVSA EX AERE CONLATO FECERVNT. (Apollonius de Tyr, publ. Riese, 2e éd., p. 63 ss., 75 ss.). L'hypothèse de M. Reinhold n'est donc pas assez fondée.

aucunement autorisés à supposer qu'il s'agisse ici d'une île de félicité ou d'un pays de la mort et que par la porte qui coupe la moitié de la queue à son destrier, le héros entre dans le Hadès celtique. Le récit de Païen représente une étape très postérieure dans l'évolution de la légende : elle est adaptée à l'usage des lecteurs français, qui n'ont plus la noble foi des premiers auditeurs auxquels les druides révélaient les destinées futures de l'humanité. Il faut comprendre l'« aventure » de Gauvain, comme tant d'autres voyages dans un pays merveilleux dont abonde la littérature contemporaine, voyages où le héros triomphe de tous les enchantements. Les lecteurs ne leur accordaient guère plus de foi qu'à ce récit dans lequel Gauvain cherche des fleurs d'éternelle jeunesse pour la demoiselle Mancipicelle. On apprend avec plaisir qu'il est allé dans un pré duquel nul n'est revenu vivant ; qu'en se blessant au pied il domine la somnolence qui s'empare de lui sous l'influence pernicieuse des plantes venimeuses et qu'il rapporte deux couronnes de fleurs avec lesquelles il fera le bonheur d'une vieille dame [1].

De même, on aime à écouter les récits qui content comment le héros breton est allé au pays de la déesse Frau Saelde, une Fortuna germanique [2]. Mais nulle part on n'y attache la foi religieuse sans laquelle il ne saurait y avoir de mythe. Nous avons beaucoup de récits analogues qui présentent des exemples curieux de composition littéraire ayant pour base des mythes déformés. Ainsi la conception d'un château bâti par l'enchanteur *Clinchor* dans le Parzival de Wolfram d'Eschenbach et qui y est combinée avec le motif du lit périlleux [3] (XI 566) : le même sujet se trouve chez Henri de Türlin dans le château de *Salie* bâti par le magicien de la *Krône* Gansguoter pour Iger, la mère d'Artus [4].

---

1. *Krône*, v. 21094 ss.
2. *Ibid.*, 14927 à 15218.
3. Voyez pour ce thème Armstrong, *Li Chevalier a l'Espée*.
4. *Krône*, vers 20267 à 21094.

Henri nous parle encore d'un pays d'enchantements, celui de *Gabart* ; Gauvain y est vainqueur par la vertu des objets féés qui lui ont été donnés par Gansguoter. Pour arriver à ce château il faut traverser une eau qui grossit et devient rapide quand un étranger approche. La ballade anglaise *The Turk and Gowin* parle d'un château habité par une cohue de géants.

On voit combien tous ces récits sont éloignés du type primitif. Il ne serait pas aisé d'établir une classification rigoureuse, et ce n'est pas dans cette intention que nous avons mentionné les variantes. Nous avons voulu montrer que la *Demoiselle à la Mule* représente un état bien altéré : intermédiaire entre le récit devenu complètement littéraire et le mythe lui-même. Néanmoins, ce sont surtout les détails (château désert et tournant, passage par une eau) qui lui donnent le caractère archaïque. L'esprit en est complètement moderne. Entre Païen de Maisières et un Charles Perrault, il y a un abîme quant à la perfection de l'art, mais les deux œuvres sont inspirées par le même goût et par la même intention littéraire. La curiosité du féérique et d'un monde imaginaire a fait naître les contes de fées et *La mule sans frein* ne se distingue de ce genre littéraire que par quelques éléments accessoires et assez superficiels de nature épique.

Les reconstructions qu'on a tentées (surtout du côté de M. Brown [1]), pour préciser dans les romans arthuriens (Yvain par exemple) la part des survivances des mythes de l'autre monde sont très intéressantes au point de vue mythologique. Mais elles déterminent plutôt ce qui ne subsiste plus dans la conception des auteurs français des XIIe et XIIIe siècles. Sans doute, le décor extérieur, le paysage est le même : toujours ce passage difficile à forcer, soit à cause de l'eau qui pour Païen court comme un « fleuve de

1. *Yvain*, a study in the Origin of Arthurian Romance; *The knight of the Lion*.

diable », ou du pont trop étroit, ou des combats nombreux qu'il faut livrer exactement comme dans les récits celtiques. Mais ce sont seulement les détails extérieurs qui sont identiques. Les poètes français comme leur public n'entendaient probablement rien aux mythes solaires ou aux voyages dans un autre monde heureux. Ils recueillaient les échos affaiblis de ces croyances païennes qui n'étaient plus que des récits fantastiques ; ils les recueillaient avec plaisir parce que c'était là une inépuisable matière qui se prêtait à tous les rajeunissements et à tous les remaniements. Les conteurs bretons dans leurs lais racontaient des légendes féériques. Les uns tâchaient de les rendre plus intelligibles aux lecteurs ; tel Chrétien, imaginant une porte tombante qui coupe en deux le destrier d'Yvain, tel Wolfram ou Heinrich faisant intervenir l'élément « magique », qui bien entendu possédait une valeur explicative pour ces auteurs ; d'autres relataient les faits sans les bien comprendre, tel notre humble conteur.

Mais il n'y a point de trace de l'esprit rêveur qui caractérisait la poésie celtique, aucun élément religieux non plus. Ce sont des récits plaisants et s'il y a une idée au fond des romans de chevalerie, elle est toute moderne comme la société précieuse des XIIe et XIIIe siècles la pouvait créer ; c'est celle des services galants. Cuchulinn en héros bienfaisant cherche le pays de l'éternelle jeunesse, mais Gauvain emploie ses forces à protéger une demoiselle contre un ennemi réel ou fictif ou bien s'il se met en quête de fleurs qui assurent la jeunesse aux vieilles dames, il le fait pour plaire à une demoiselle. En dehors de cela, ce ne sont que des aventures chevaleresques dont le seul objet est d'exercer ses forces. Cette partie de l'élément merveilleux qui se trouve dans les romans arthuriens est toujours un emprunt fait à l'étranger mal compris et mal assimilé.

LA DÉFENSE DU CHÂTEAU ET LE DÉCOR GROTESQUE

1° Pont sur un « flun au deable ».

Nous avons dit que le château était très bien défendu par sa position, il était entouré d'une

> eve noire
> qui estoit plus bruianz que Loire (v. 391-2).

Dans la *Krône* c'est une rivière remplie de pierres « qui coulent », par conséquent impossible à traverser à la nage, ce qui peut se faire facilement dans la *Demoiselle à la Mule*.

On traverse souvent des rivières sans pont dans les romans arthuriens. Rappelons seulement quelques exemples : Gauvain pour gagner le pays de *Baudemagus* traverse à la nage le fleuve *(Charette)*; dans *Perceval*, on parle aussi d'un « gué amourous » (vers 2426 ss.), dans *Guinglain*, nous avons un gué gardé par Bliblieris. Dans le *Lancelot néerlandais* [1] Keu ne peut pas traverser un cours d'eau tandis que le chien qui l'accompagne passe à la nage.

Les habitants du château disposent pourtant d'un autre moyen pour traverser la rivière. Il y a un pont très étroit « d'un dor lé » que les étrangers peuvent traverser, s'ils ont du courage et une monture merveilleuse. Mais pour ceux qui ne possèdent pas le secret, c'est un passage par trop

1. Jonckbloet, *Geschiedenis*, t. I, p. 332. *Hist. littér.*, t. XXX, p. 84.

périlleux ; aussi Keu recule devant lui. Dans la *Krône*, c'est un pont tranchant [1].

Notre trouvère, ici comme ailleurs, puise au trésor des fictions connues. Déjà Chrétien de Troyes parlait d'un pont assez semblable que Perceval devait passer quand il voulait entrer après son adoubement dans un château entouré d'eau

Mais un pont passer li covint
si foible, ains c'a la porte viegne,
c'a paine quic qu'il le sostiegne.
Li chevaliers sor le pont monte,
si le passe ke mal ne honte
ne encombriers ne li avint (Parceval, 2904).

Dans la partie du *Perceval* qui est de Gaucher de Dourdans, on trouve aussi un pont extraordinaire difficile à franchir puisqu'il est mince et monte vers le milieu :

V. 28827. De fust estoit fais et bastis,
par tel maniere ert establis
que, puis c'on montoit sor le pont,
en aloit on toustans amont
jusqu'en miliu, adont faloit,
que nule rien avant n'avoit ;
pour çou n'i pooit on passer.
Une estache de kuevre cler
qui moult estoit de grant vallance
le soustenoit a la fallance ;
lons estoit bien d'une traitie.
Et l'euwe ki desous burie
ert moult lee, grande et parfonde
et li plus rade de cest monde.

Nous trouvons une chose analogue en Irlande dans le récit de la vision chrétienne d'*Adamnân* qui dut être com-

---

1. « Ein Stec smaler denne ein Hant,
« der was gar stahelîn,
« das was an den Ecken schîn ;
« die Sniten beidenthalben sîn. » (V. 12848).

posé entre les IXe et XIe siècles. Pour entrer dans l'enfer inférieur, il faut franchir un pont qui « est élevé en son milieu, tandis que ses deux extrémités sont plus basses ». Pour les uns le pont est large d'un bout à l'autre, pour d'autres il est étroit au commencement, large à la fin ; pour d'autres encore, large à l'entrée, il devient tellement étroit que les âmes tombent « dans la gueule des huit bêtes ardentes qui font séjour dans la vallée » [1].

On se rappelle que Lancelot en allant chercher Guenièvre dans le pays mystérieux, épisode qui a fait couler déjà tant d'encre, doit choisir entre un « ponz evages » (*Charette* v. 656) et un « ponz de l'espee » (668 ibid). Voici comment l'auteur plus tardif du roman en prose comprenait la structure de ce pont :

« Baudemagus... avait fait dépecer les ponts et les avait remplacés par deux autres plus merveilleux, dont la garde était confiée à deux chevaliers de prouesse éprouvée. L'un de ces nouveaux ponts était de bois et n'avait qu'un pied et demi de large. Il était construit entre deux réseaux de cordes, à demi profondeur de la rivière. On comprend la difficulté de passer à cheval sur un pont mouvant. L'autre, plus dangereux encore, était fait d'une longue planche d'acier effilée comme une épée. Le côté opposé au tranchant n'avait qu'un pied de largeur ; il était fixé sur chacune des rives, et recouvert de façon à ce que la pluie ou la neige ne pût l'endommager [2]. »

Dans le *Walewein* néerlandais, Gaston Paris [3] a vu une déformation chrétienne du même sujet. Il y a là une eau bouillante qu'on ne peut passer que sur un pont tranchant et aigu ; tout à fait analogue est le récit dans un autre poème néerlandais *Gauvain et l'échiquier*. Nous trouvons dans

---

1. *Revue celtique*, t. XXX, p. 91.
2. Lancelot du Lac, LXIV, analyse de P. Paris. *Romans de la Table Ronde*, t.IV, p. 140.
3. *Études sur les romans de la Table Ronde*. Lancelot du Lac, *Romania*, XII, p. 510.

Perceval le passage d'une rivière à l'aide d'une mule, qui représente pour nous un intérêt particulier. Quand Perceval, après son séjour chez l'ermite, se met en quête du « Graal », il lui faut passer une rivière. Une demoiselle survient sur une mule,

estrangement fu viste et bele,

dit le poète (v. 22334). Elle le conduit jusqu'à une barque dans laquelle elle saute avec la mule « qui iert costumiere », mais le destrier de Perceval se refuse à sauter dedans. Les marins qui l'ont aperçu l'avertissent en criant du caractère démoniaque de la demoiselle :

Dans chevalier
par foi, ele vos voet noier.
Mors estes se laiens entrés.
Ne vous seroit hui racontés
li mestiers dont ele servoit,
ne li grans maus c'as gens fesoit :
les gens ravissoit se dit l'en
a la court le roi Blandisen (Brandigan).

Nous ne tirons d'ailleurs aucune conclusion de ce simple rapprochement.

Si on cherche des analogies dans le folklore européen, on les trouve de nouveau parmi les récits irlandais de l'autre monde. Köhler définit le caractère de ce pont dans le folklore ; il faut le traverser si on se rend dans le paradis ou dans le pays de félicité en général [1].

G. Paris [2] et après lui M. Brown [3] et Ehrismann [4] ont remarqué que ceci peut être une survivance d'un mythe celtique. En effet le passage périlleux est un des épisodes essentiels que la légende celtique mentionne toujours, quand

1. *Kleinere Schriften*, t. II, p. 411.
2. *Romania*, t. XII, p. 510.
3. *Yvain*, p. 75.
4. *Märchen im höfischen Epos*, p. 20.

elle conte un voyage dans un autre monde [1]. Fréquemment dans les récits bretons, gallois, ou irlandais, il faut passer un cours d'eau dans une barque ou bien par un pont dangereux, idée qui fait d'ailleurs partie du patrimoine commun aux peuples indo-européens, où les Celtes l'ont prise. La légende de Charon en est le témoignage chez les Grecs. Il serait inutile d'insister sur les sources des analogies chez Dante et d'entrer dans une étude plus détaillée de ce vaste sujet. Il nous suffit seulement pour notre commentaire d'avoir indiqué quelques faits sur lesquels on trouvera facilement des renseignements dans des ouvrages de mythologie [2].

2° Palissade ornée de têtes humaines.

Au vers 850, l'auteur nous dit que la palissade qui entourait le château était ornée de 400 têtes coupées. Evidemment, il ne faut pas prendre à la lettre le nombre 400 qui signifie simplement « beaucoup ».

Ce détail macabre qui rappelle les récits des pays de cannibales, paraît avoir particulièrement plu à Païen et aux lecteurs de son temps puisqu'il en fait mention trois fois dans le récit. Il y a dans notre château féé un chevalier qui est spécialement chargé d'entretenir cette décoration singulière : il coupe la tête à chaque preux hardi qui se présente pour combattre avec lui. Gauvain a pitié de ce cruel bourreau et, l'ayant vaincu, lui laisse la tête sur les épaules. Cela atteste chez notre auteur et dans son milieu un goût plus délicat que ne l'était celui de Henri de Türlin qui a raconté avec une exactitude scrupuleuse l'exécution.

384. Den Helm er im abe bant,
den Coipfen und das Îsengwant

1. D'Arbois de Jubainville, *Épopée celtique*. Rhys, *Arthurian Legend*.
2. Voyez surtout Nutt, *Voyage of Bran*.

und sluoc im ab daz houbet.
Als er in des beroubet,
er gap ez dem Zolnaere,
dâ stuont ein Zinne laere,
da stacte ez Gansguoter an.

On retrouve une description pareille dans le *Chevalier aux deux épées* où Gauvain est loin d'être aussi généreux que chez Païen, peut-être aussi son adversaire mérite-il moins le pardon. Dans ce passage surtout apparaît cette manière barbare d'annoncer ses victoires. Voici le pourparler de Gauvain avec Gernemant après qu'il l'eût vaincu :

4722. Par foi, et je vous couperai
la tieste, et le metrai ou pel.

Gerneman lui répond :

... puis ke je sui
vaincus, il ne m'en caut
en avant conment de moi aut,
faites en trestout vo talent.

Gauvain s'empresse de le faire :

... prent
tantost la tieste, ke mise a
ou pel, ke cil li devisa,
ki devoit parfaire le conte
de XLV ; et puis monte.
S'a le cor a son col pendu,
ne n'a plus iluec atendu,
ains s'est au chastel adreciés
arriere, mout joiaus et liés.

Dans *Erec* on trouve une description analogue :

5780 Erec. ... devant aus sor peus aguz
avoit hiaumes luisanz et clers,
et s'avoit dessoz les cerclers
teste d'ome dessuz chascun.

On retrouve ce trait aussi dans *Guinglain* dans la description du château de l'île d'or.

Couper les têtes après le combat était une habitude relatée volontiers par les conteurs irlandais. Cuchulinn le fait dans le *Festin de Bricriu* [1]; comme gardien du château magique il prend part à de nombreux combats. Il s'élance sur les ennemis et les tue, « tous les neuf restent sur le carreau. Il apporte l'une après l'autre les têtes à son poste et s'asseoit auprès du tas. Neuf autres guerriers poussent le cri de guerre contre lui; il est une seconde fois vainqueur, et la lutte recommence une troisième fois avec le même résultat, en sorte qu'il fait un monceau de têtes et d'armes. » Plus tard, il coupe encore la tête à un monstre et « la met sur le tas avec les trois fois neuf autres têtes. »

Un autre exemple se rencontre dans *l'Exil des fils de Dvel l'oublié* [2]. Les têtes ou les corps entiers empalés sur des pieux, les crânes suspendus à la ceinture des vainqueurs, sont autant de sujets très répandus dans les contes populaires. On nous dispensera d'une énumération de versions peu attrayantes.

3° Le portier du château.

Gauvain est reçu à l'entrée du château par un personnage peu sympathique d'aspect. C'est « un vilain trestot herupé » d'une taille énorme qui a l'air d'un fou (vers 507-8) :

> Bien deïst qui l'eüst veü,
> qu'il eüst son oirre perdu.

Dans le *Festin de Bricriu,* la description d'un géant à la hache présente beaucoup d'analogies avec celle de la *Demoi-*

---

1. D'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande*, t. I, p. 81 ss.
2. *Ibidem*, p. 149 et ss.

selle à la Mule. Païen à la manière des auteurs du moyen âge le charge d'épithètes peu flatteuses. Il dit de lui qu'il est « fel » et ce qui devait certainement être pour lui une indication péjorative, qu'il est d'un teint brun ; dans ceci il suit l'exemple des jongleurs de l'époque qui exhalaient toute la haine qu'ils avaient pour le rude paysan. On se plaisait surtout à décrire sa laideur répugnante : il est d'ordinaire « grans et mervelles et lais et hideus [1]. »

Cependant le portier du château féé n'est point de ces vilains pauvres attachés à la terre qu'on considérait comme des animaux serviles [2]. Chrétien de Troyes et ses confrères n'ont point assez de mépris et de railleries pour ces rustres misérables [3]. Ils emploient l'expression « vilain » par opposition aux « cortois » pour désigner des gens sans distinction, en particulier ceux qui ne se plient pas au « covent » d'amour [4]. Le mot vilain sert ici pour qualifier l'aspect hideux de ce géant, car c'est un géant : « plus granz que Saint Marcel » [5], comme il convient à un portier.

On est frappé surtout par le caractère équivoque et ambigu du « vilain » qui « mout vialt aïsier » Gauvain, qui est « loiaus » (vers 631) et qui va lui proposer un jeu parti si dangereux. On ne peut expliquer cette sympathie qu'il a pour Gauvain autrement qu'en admettant que Gauvain se soit nommé en arrivant. Mais ce qui reste étonnant, ce sont les sentiments que Gauvain de son côté manifeste pour

---

1. *Aucassin et Nicolette*, éd. Suchier, p. 28.

2. Voyez Alcius Ledieu, *Les vilains dans les œuvres des trouvères*, Paris, 1890, p. 25 à 55.

3. Huenerhoff, *Die komischen « vilain » - Figuren der altfrz. Chansons de geste*. Marburg, 1894.

4. Ce qu'indique la préface d'*Yvain*, vers 33 surtout.

5. L'hagiographie n'enregistre pas à ma connaissance de saint Marcel qui se distinguerait par une taille gigantesque. Est-ce une confusion avec saint Christophe, ou bien l'auteur pensait-il à une statue ; celle de Notre-Dame de Paris (portail gauche) qui représente saint Marcel, évêque de Paris (350-405), vainqueur du dragon, n'est pas d'une grandeur extraordinaire.

lui : à l'issue des combats, il prend son bras cordialement.

La fonction de ce portier du fameux château tournant est d'abord d'inviter les chevaliers à renoncer aux desseins aventureux qui les ont amenés, puis de leur opposer des obstacles. Nous parlerons encore du « jeu » surprenant qu'il prépare lui-même aux chevaliers. Mais un trait met surtout en relief le caractère du portier. C'est par lui que la châtelaine fait arrêter au vers 1000 le bâtiment roulant qui en effet lui obéit comme un être vivant :

> ... conmande au chastel
> qu'il fist toz coiz, et il s'esta.

Il me semble résulter de ceci que c'est un enchanteur qui met sa « nigromance » à la disposition de la dame, nous disons « dame » puisque rien n'autorise à supposer que Païen considérait la châtelaine comme autre chose qu'une simple mortelle. Mais le géant serviteur d'une fée est une figure connue dans notre domaine ; rappelons seulement Mahon de la *Joie de la cour* [1]. Henri de Türlin nous a mieux expliqué son caractère. Je rappelle la métamorphose qu'opère Gansguoter, c'est le nom du portier dans la « Krône », à l'arrivée de Gauvain. Quant à sa généalogie, il est apparenté à Artus et oncle des deux châtelaines. Il est considéré par Henri comme « Pfaffe wolgelêrt » puisqu'il sait changer de forme, « pfaffe » ne signifie autre chose que magicien. Je ne crois pas courir le risque d'être qualifié de celtomane, si je cite le fait que les magiciens existaient surtout dans la tradition celtique où l'on attribuait aux druides un pouvoir magique [2].

Henri nous apprend aussi que le portier est l'architecte de ce bâtiment merveilleux. C'est lui qui a imaginé le méca-

---

1. Philipot, *Romania*, XXV, p. 274 et ss.

2. D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*. Paris, 1883, p. 135 ss.

nisme, c'est lui qui a bâti le mur de verre. Sa fonction d'architecte explique son pouvoir sur le mouvement du rempart qu'il fait arrêter à la sortie de Gauvain. Il s'accorde aussi parfaitement avec les traditions celtiques, qui nous parlent des druides ingénieurs [1] et leur attribuent toute sorte de pouvoirs magiques, entre autres celui de prendre les formes qui leur plaisaient (le Terrible dans le « *Festin de Bricriu* »). Néanmoins la croyance en des pratiques magiques étant universellement répandue, on ne saurait admettre que Henri ait puisé directement ce détail à une source celtique.

4° Le nain.

Le nain que Gauvain rencontre dans le château et qui l'introduit auprès de la dame, est aussi un accessoire coutumier du décor grotesque des romans arthuriens [2]. Il paraît même que les nains étaient un ornement de la cour comme les sots, farceurs, etc. C'est ce qui semble résulter d'un passage de la chronique de Jean d'Oxenèdes (1249) cité par M. Schultz [3] : « Tempore sub eodem quidam homuncio ætatis habens xviij, staturæ fuit tripedalis, nomine Johanni, quem quasi prodigium regina secum duxit. » Il paraît aussi que les dames tenaient des nains à leur service, à peu près comme de nos jours on a des grooms. Le nain de la mule n'est ni sorcier ni méchant. Il est tout au plus insolent.

5° Le jeu parti du coup de la hache.

Parmi les obstacles qu'il faut vaincre avant d'entrer en possession du frein, il en est un qui paraîtra au lecteur un

1. D'Arbois de Jubainville, *ibid.*, 163.
2. Wohlgemuth, *Riesen und Zwerge i. d. Altfranzösischen erzählenden Dichtung*.
3. Schultz, *Das höfische Leben*, t. I, p. 307. Cf. aussi Langlois, *La Société française au* XIIIe *siècle*, p. 109.

peu plus bizarre que les autres. Le géant qui a reçu Gauvain à l'entrée du château change assez brusquement d'attitude et se montre très hospitalier. Peut-être a-t-il appris le nom de Gauvain, le preux des preux (ce que l'auteur a « trespassé »), aussi c'est pourquoi il « mout lo vialt bien aïsier, con a tel chevalier covient » (vers 556). Et il vient avec une bonhomie aimable proposer à Gauvain un jeu, mais un jeu à faire frémir. Il lui donne à choisir :

574. Anuit ... la teste m'oste
a ceste jusarme trenchant ;
si la m'oste par tel convant,
que la toe te trencherai
lou matin, quant je revenrai...

Le passage est évidemment mutilé. Gaston Paris l'a déjà remarqué [1]. Il n'est pas difficile de combler la lacune dans le développement des idées, puisqu'il s'agit d'un jeu parti et d'un choix, il fallait que le géant eût aussi proposé à Gauvain l'inverse : « ou bien veux-tu que je te coupe maintenant la tête et tu pourras te venger à ton tour demain ? » Il paraît que l'auteur lui-même ne comprenait pas bien ce « jeu » étrange et c'est pour cela qu'il a omis l'exposé de la proposition inverse. Païen trouvait le récit plus obscur encore que nous ne le trouvons nous-mêmes. Comment donc Gauvain pourra-t-il couper la tête au géant une fois décapité. Possède-t-il une force merveilleuse ? Déjà la première partie de la proposition, ensuite l'issue de l'épisode, le géant ramassant sa tête coupée par Gauvain et se présentant le lendemain sain et sauf suffisent à nous convaincre qu'il y a là réellement une force surnaturelle, une « nigromance » : le vilain est doué d'un pouvoir magique.

Voyons quel est le caractère du récit dans d'autres versions assez nombreuses et quel éclaircissement on peut tirer des rapprochements.

---

1. G. Paris, *Hist. littér.*, t. XXX, p. 75.

G. Paris qui a soumis cet épisode à une étude sommaire à propos d'un poème conservé seulement dans une version anglaise « *Gauvain et le vert chevalier* » [1], en a indiqué quatre versions françaises, une anglaise et une irlandaise ; il n'y a pas en ceci de divergence bien accentuée entre la version allemande de la *Krône* et la *Mule*. Il ne sera pas inutile d'examiner encore une fois de près la question.

Ce même récit nous est conté d'abord par le continuateur anonyme du *Perceval* (vers 12629 et ss.)

Artus selon une habitude dont on parle souvent, ne veut pas dîner à la Pentecôte sans qu'une aventure ne se soit présentée.

12629. Ne place Dieu que ja m'aviengne
que a tel fieste ja court tiegne,
tant que j'aie corone portee,
k'aigue soit prise ne donee [2],
devant ce k'estrange novele
u autre aventure moult bele
i soit voiant tous avenue.
La costume ai ensi tenue
tote ma vie jusques chi.

Aussitôt, comme par enchantement, cette aventure arrive, qui doit le mettre en appétit. Un chevalier de taille énorme, bien vêtu, demande un « don » singulier :

Le don est colee reçoivre
por un autre colee prendre.

Caradeul accepte l'engagement. Il lui assène un coup formidable après lequel le géant ramasse sa tête et s'éloigne. Mais après un an, il revient pour rappeler la promesse à

1. *Histoire littéraire de la France,* tome XXX, p. 71 et ss. Voyez aussi *Romania,* tome XII, p. 377.

2. L'eau à laver les mains.

Caradeul qui est présent. Le roi demande grâce pour Caradeul et offre vainement à l'inconnu une rançon. Le chevalier ne veut pas de ces richesses. Alors le grand Artus se pâme (vers 12807) ; la reine pleure aussi sur le bon chevalier et offre à l'étranger une autre rançon non moins tentante : une amie qu'il pourra choisir, dame ou pucelle, ou même si cela ne lui suffit pas « trestoutes [dames de la cour] s'il le plaist » (vers 12819). Il repousse brutalement ces offres et lève l'épée sur le cou de Caradeul. Plusieurs assistants à leur tour « en sont keü en pasmison ». Caradeul se montre vaillant, mais ce n'était qu'une menace, l'étranger est le père de Caradeul, et il ne peut pas exécuter son propre fils.

Ce géant est évidemment un être doué d'un pouvoir magique, un « enchanteor » [1]. Ceci résulte aussi du récit de la susbtitution de la femme au roi (vers 12855 ss.)

Dans ce récit, nous avons affaire à une ruse imaginée par un homme doué d'un pouvoir extraordinaire qui se moque des invincibles chevaliers de la Table Ronde.

La disposition du jeu est semblable dans le *Chevalier vert* [2]. Aussi a-t-on dit que cet épisode est emprunté du Perceval de Gaucher de Dourdan. Un chevalier étranger vêtu de vert invite les chevaliers de la Table Ronde à lui couper la tête d'un coup d'épée. Après un an il rendra la pareille à qui voudra subir la même épreuve. Gauvain a cette audace. Après un an, Gauvain se présente au château de la dame du Chevalier vert. Il subit l'épreuve, mais sa tête ne tombe pas : c'est la récompense de sa vertu, car il n'a pas succombé aux tentations de la dame. Il s'en va seulement avec une légère blessure, humilié et irrité. On est ici, évidemment, en présence d'un récit moral ; la légende arthurienne en abonde [3].

---

1. C'est ainsi qu'il est appelé dans la version en prose.
2. *Sir Gawayn and the Green Knight*, éd. Rich. Morris. Laisse VIII.
3. Les épreuves du lit, du gant, du manteau, e. a.

Plus obscure est la version du *Perceval en prose*[1]. Même aventure arrive à Lancelot dans la « gaste cité » d'un aspect très « romantique » : « Cité toute vuide de genz et... les granz palès decheüz et gastez et... granz iglises toutes degastées... » Un chevalier richement vêtu lui fait la proposition dans ces termes :

« Sire, il convient que vos me copez la teste de ceste hache ; car de ceste arme est ma mort jugiee, ou je vos an trancherai la vostre ».

On croirait à un suicide prémédité qui réussit puisque le chevalier en meurt après s'être confessé. Il est mystérieux également que la tête et le corps du chevalier qui semble tué disparaissent. Sans doute il est mort, puisque des chevaliers et des dames en deuil et en larmes demandent vengeance (p. 104). Lancelot a juré de revenir dans un an exposer sa tête au même péril. Il rencontre alors le frère du chevalier mort, et à notre grand étonnement, il ne se comporte point comme un preux. Il « cuide mourir... si se couche a terre en croiz et crie a Dieu merci » (p. 232). Il pleure « ne onques puis qu'il fu chevalier, ce dit li contes, ne larmoia por riens qui li avenist, ni por pesence que cele foiz et une autre ». Il ne peut tenir sa tête tranquille sur le billot, tellement il est énervé. Enfin une demoiselle dont Lancelot était le bienfaiteur s'interpose et réclame sa grâce qui lui est accordée. Ensuite, nous apprenons la joie de la population qui peut désormais rentrer dans la cité. Lancelot tout tremblant encore dans son pauvre cœur est considéré comme libérateur, tout à fait comme Gauvain, dans la *Demoiselle à la Mule*. On s'efforce en vain de trouver un sens à ce conte.

Une autre version beaucoup plus logique est offerte par le roman inédit et fragmentaire *Gauvain et Humbaut*. Les héros arrivent à la porte d'un château dont il n'y a « ne plus

---

1. Éd. Potvin, p. 102-4.

rice ne mius seant »[1]. Là ils trouvent un vilain assis qui « bien sanble home de male part : Grans ert et noirs, lais et hideis », un garçon lui apporte une hache et ce gardien semble leur offrir le combat.

Humbaut, trouvant la proposition déplacée, le prie de différer jusqu'à ce qu'il revienne du château, mais le vilain veut exercer son droit et réclame un jeu parti sur le champ. Le manuscrit assez obscurci par de nombreuses fautes de copiste permet cependant de voir qu'ils discutent comme dans d'autres versions sur la primauté du coup. Le vilain l'assure qu'il ne frappera qu'un seul coup, ce qui est une condition bien raisonnable, trait qui ne se retrouve dans aucune autre version[2]. Gauvain demande un moment de réflexion, puis il dit :

Baillès moi cele hace avant,
ja n'en ferai nule aramie.
Quant à l'assise met ma vie,
dist Gauvain, je ferai premier.

Le vilain étend son cou et plein de confiance dans son pouvoir, magique comme on le verra,

cuide bien estre seür,
ne n'i cuide avoir nule garde.

Gauvain tout étonné par le « biel confort » du vilain lui assène un coup qui fait voler la tête à dix pas. Le vilain cherche à employer sa force magique, mais Gauvain a prévu que le vilain va en faire usage[3], il le prend par ses vêtements, le secoue et empêche les enchantements d'agir. L'adversaire tombe définitivement mort et le poète ajoute que Gauvain, vainqueur des enchantements, a mis fin à ce jeu parti : « onques puis n'i ot ju parti ».

---

1. Nous citons d'après le manuscrit de Chantilly, fol. 127 r°, col. a.
2. « Ne vos fera[i] ne plus ne mains,
« que seulement un cop sans plus. »
3. Gauvain qui « d'encantement ert apris. »

Les deux épopées irlandaises *Festin de Bricriu* [1] et *la Fête de la maison de Bricriu* [2] nous présentent un tout autre sens du « coup ». Elles sont presque dépourvues de l'élément merveilleux. Le Terrible fait dans le deuxième roman une *incantation* sur le tranchant de sa hache (page 134). Cuchulainn à qui se présente cette aventure, lui coupe la tête et offre la sienne à son tour le lendemain. Il s'étend devant le Terrible sur la pierre. Celui-ci abaisse trois fois la hache sur le cou et le dos du brave : « lève-toi, Cuchulainn, dit-il, à toi la royauté des guerriers d'Irlande et le morceau de héros, personne ne peut te le contester ». Le Terrible est ici juge de la vaillance et choisit Cuchulainn parmi d'autres preux du récit irlandais qui se disputaient l'honneur de la suprématie.

Dans le *Festin de Bricriu*, nulle différence. Le magicien Cûroï Mac Dâiri joue ici le rôle du géant.

Après cela, on ne peut guère contester la nature magique de cet épisode que nous constations dans le récit de la *Demoiselle à la Mule*. Gauvain subit ici une épreuve de vaillance d'ordre magique comme Caradeul et Cuchulainn, d'une façon plus brillante que ne le fait Lancelot dans le *Perlesvaus*. Dans un seul récit (*Gauvain et Humbaut*) il s'agit d'un enchanteur méchant dont la ruse est vaincue par Gauvain ; dans d'autres romans, c'est un magicien bienveillant. *Gauvain et Humbaut* et le *Chevalier Vert* (vers 287 ss.) semblent admettre encore une autre explication plus réaliste. Il s'agissait dans l'intention de l'inventeur de ce « morceau de héros », de prouver la résistance du cou et la force de la « collée ». Il n'est permis de frapper qu'une seule fois, ce qui rend l'épreuve plus humaine. Le héros croit sa nuque tellement résistante qu'il accepte la proposition. Il a foi aussi dans sa propre force qui lui permettra d'abattre la tête de l'adversaire et de rendre impossible l'exécution de l'autre

1. Traduction d'Arbois de Jubainville, *Épopée celtique*, § 84-86.
2. *Ibidem*, p. 154.

partie du « jeu ». Ceci serait une épreuve de force comme il y en a beaucoup dans le folklore européen [1].

Ces six versions présentent des variantes considérables qui ressortent de l'analyse que nous venons d'en donner. Le sujet se prêtait à diverses explications et nous ne voulons pas en ajouter d'autres, ce qui prolongerait cette étude. Remarquons seulement que la solution du jeu parti que l'auteur a choisie, est moins flatteuse pour Gauvain par exemple, que celle adoptée par l'auteur de *Gauvain et Humbaut*.

Le motif de la tête coupée a eu une certaine vitalité, même en dehors du moyen-âge, on en a fait une ballade anglaise qui a été publiée sous le titre *The Turk and Gawein* par Madden [2]. Nous en avons parlé en étudiant le sujet du château féé. Il s'agissait aussi d'un « covent », le païen s'offrant à recevoir un coup de hache à son tour. Gauvain doit le suivre dans un château d'outre-mer. Parmi d'autres épreuves de courage et pour clore leur longue série, le païen prie Gauvain de lui couper la tête. Gauvain refuse d'abord, puis il le fait « avec l'aide de la Vierge » (with help of Mary). Quand le sang jaillit, surgit à la place du turc un chevalier armé de pied en cap (stalwortht knight) qui chante un *Te Deum* de reconnaissance. Par ce coup de hache, Gauvain a délivré encore une fois un chevalier et toute une population de l'oppression des forces malfaisantes.

De tels enchantements n'appartiennent d'ailleurs pas exclusivement aux romans arthuriens. L'art de se faire couper la tête sans en éprouver de dommage était aussi l'attribut de l' « encanteor mout sage » dont parle le spirituel auteur du charmant roman de *Floire et Blancheflor*. Ses talents professionnels étaient nombreux. Il faisait voler les bœufs et enseignait la musique aux ânes ; pour le prix de douze deniers seulement, il consentait qu'on lui coupât la tête. Le

---

1. Köhler, *Kleinere Schriften*, t. I.
2. *Syr Gawayne*, p. 243 ss. — Wepster, *Englische Studien*, 1906, p. 357 ss.

curieux qui l'avait fait, retenait alors la tête dans ses mains, puis, au bout d'un moment il constatait qu'il n'avait plus en sa place qu'un lézard ou qu'un serpent.

Tantost com il l'avoit tencié
et a home l'avoit baillié,
demandoit lui : « Ai toi gabé :
as tu ma teste ? » « Oïl par Dé »,
çou li respondoit li vilains,
quant il regardoit en ses mains
trovoit u laisarde u culuevre.
Par nigromance faisoit l'oevre
V. 810 ss. de l'édition de Bekker.

Des hommes sans tête se promènent de nos jours aussi, disent les récits populaires. On raconte en Bretagne la légende teintée de christianisme d'un homme converti qui emporte sa tête tranchée par son propre père. L'ermite Saint-Herbot la lui recolle par un procédé bien peu miraculeux [1], assez analogue à celui qu'emploie Pantagruel pour remettre en place la tête coupée d'Epistemon [2].

6° Les combats de Gauvain.

Quoique les combats soient décrits d'une façon très sommaire, c'est ici justement que nous trouvons dans le style

---

1. « Après avoir bien beurré le cou de Trémur avec son couteau, il lui replaça la tête entre les deux épaules ». Mais le miracle n'est pas complet, le cou reste toujours sensible aux rayons du soleil. E. du Laurens de la Barre, *Fantômes bretons, contes, légendes et nouvelles*. Paris, 1879, pp. 137-150.

2. « Adonc nectoya tres bien de beau vin blanc le col et puis la teste et y synapisa de pouldre de diamerdis, qu'il portoit tousjours en une de ses fasques ; après les oignit de je ne sçai quel oignement, et les afusta justement veine contre veine, nerf contre nerf, spondyle contre spondyle, affin qu'il ne fust tortycolly, car telles gens il haissoit de mort. Ce faict, lui feit à l'entour quinze ou seize poincts d'aigueille, affin qu'elle ne tumbast derechief : puis mist à l'entour un peu d'un unguent, qu'il appelloit ressuscitatif. » *Pantagruel*, livre II, chap. XXX.

de Païen quelque vivacité et quelque couleur. Le combat en forme avec des lions qui hérissent leur crinière, se servent de la queue et des pattes comme d'armes offensives, montre que le poète se plaît à peindre la vie des animaux sur le modèle de celle des hommes : son imagination est anthropomorphique. Les combats avec des lions ne sont pas rares dans l'épopée chevaleresque.

Lancelot, après avoir passé le pont tranchant dont nous avons parlé, se heurte aussi à deux lions. Ils l'attaquent. Lancelot se défend, l'épée à la main, mais il lui est impossible de blesser les animaux. Il y a évidemment là un sortilège. Il suffit que Lancelot ôte son « manicle » et qu'il montre « l'anelet » que la bonne fée, la Dame du Lac, lui a donné pour que les lions disparaissent [1]. Voici la description d'un autre combat :

(Perceval, ms. Mons, v. 9225.)

Uns vilains u un pel feri
en un huis et li huis ouvri,
et uns lions mout mervelleus,
fors et fiers et mout famelleus,
par l'uis fors d'une cambre saut,
qui monseigneur Gauvain assaut
par grant fierté et par grant ire,
et tout ausi come parmi cire,
trestous ses ongles i embat
en son escu, et si l'abat
si qu'a genous venir le fait ;
mais il saut sus tantost et trait
fors del fuere la boine espee,
et fiert si qu'il li a copee
la tieste et ambesdeus les piès.
Lors fu mesire Gauvains liès,
car li pié remesent pendu
par les ongles a son escu,
si que li uns paru dedens
et li autres remest pendans.

1. Jonckbloet, *op. cit.*, p. CVII.

Le combat avec les dragons qui jettent du feu « de leu en leu » a une allure démoniaque. Le chevalier malade qui aux vers 759 ss. combat avec Gauvain a la même fonction que ce chevalier du Méraugis qui défendit le château de sa maîtresse. Nous ignorons par qui il est blessé ; est-ce un enchantement qui lui permet de se dresser du lit au moment du combat ?

Ce chevalier et ces bêtes semblent être au service de la Dame et toutes ces luttes sont parfaitement arrangées par le portier géant et ont l'air d'un combat concerté d'avance plutôt que d'une défense improvisée, mais c'est un trait qui n'est isolé ni dans le folklore européen ni dans les romans arthuriens. Nous avons déjà vu dans le paysage esquissé par l'auteur des traits surnaturels ; c'est surtout dans l'accumulation des objets merveilleux que se caractérise l'esprit enfantin de ces conteurs. C'est ici qu'on peut dire que « le miracle est en permanence dans l'incessant écoulement d'une fantasmagorique phénoménalité »[1].

1. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 46.

AUTRES MERVEILLES

La Mule (féée?).

Le seul fait que la demoiselle arrive à la cour sur une mule n'a rien d'étonnant. La mule était au moyen-âge la monture habituelle des dames. Un sceau de la comtesse de Ravenberg reproduit dans l'ouvrage de M. Schultz [1] nous le représente. Aux textes cités par M. Schultz on pourrait en joindre d'autres. Amice dans *Meraugis* (vers 5087) vient à la cour du roi Arthus sur une mule, de même Idain dans la *Vengeance Raguidel* (vers 4734) et aussi la Demoiselle courageuse dans le *Chevalier aux deux épées* (vers 585), se servent d'un pareil coursier.

Notre mule a une qualité exceptionnelle, elle connaît à merveille le chemin par lequel elle mène Keu et Gauvain et par lequel auparavant, elle a probablement mené maint chevalier dont la tête est restée fichée sur un pieu. Un animal sert souvent de guide dans les romans arthuriens. C'est parfois un chien, un brachet blanc qui conduit le héros à la place où il doit accomplir ses prouesses comme dans la version néerlandaise du *Lancelot* (Livre III, vers 22271 à 23126) [2] et dans le lai de *Tyolet*. Les héros sont dans

---

1. *Das höfische Leben*, 2e éd., t. I, p. 494.

2. M. Warnatsch, *Der Mantel*, p. 126, prétendait que le récit de la *Mule sans frein* se retrouve dans cette partie du roman néerlandais. G. Paris a déjà dénoncé l'erreur. Il s'agit ici d'un cerf surveillé par sept lions dont Lancelot doit se procurer le pied blanc pour une reine. Un récit pareil est le sujet du « Tyolet ». *Romania*, t. VIII, p. 45, cp. aussi *Romania*, t. X, p. 493, t. XII, p. 377.

le premier cas Lancelot, dans le lai français Beduer, le compagnon de Keu, « botellier » de la Cour qui ne réussit pas, mais Tyolet mène l'aventure à bonne fin. Le chien de Tristan a aussi de pareilles fonctions [1]. Dans un *mabinogi* un cerf joue le rôle de guide [2].

Dans la légende du Graal, une demoiselle à la mule joue le rôle d'une messagère mystérieuse ; dans la forêt apparaît à Perceval

> une mule qui plus est blance
> que n'est nois negié sor brance
> en fevrier, quant est en gelee ;
> frain ot a or... (v. 27735 ss.),

Elle va toute seule et s'arrête devant le chevalier. Un instant après arrive sa propriétaire, les pieds ensanglantés par les aspérités de la route sur laquelle elle cherche la mule. Perceval en chevalier galant veut accompagner la dame, mais celle-ci lui conseille de n'en rien faire, elle le conjure même, « foi que doit sainte Marie », de la quitter s'il veut éviter un malheur. Perceval la suit néanmoins, elle le conduit dans l'obscurité de la forêt jusqu'à une lumière éblouissante et disparaît. Nous apprenons plus tard que c'est là le nymbe du Graal, car le roi Anfortas est dans la forêt. La pucelle qui est probablement une des servantes du Graal donne ensuite à Perceval la mule pour qu'elle le conduise au château de l'échiquier. Une bague féée doit aider le héros à la rendre docile. L'animal obéit seulement à Perceval ; un autre chevalier qui veut la monter, ne parvient pas à la faire bouger.

La mule est donc ici comme dans le conte de Païen, un guide doué d'un savoir surnaturel.

Si on veut rattacher ceci à une catégorie de faits du folklore européen, on se trouve fatalement ramené de nouveau

1. *Bédier Tristan*, volume II, p. 156.
2. Traduction Loth, vol. I, p. 262-263.

vers les régions celtiques. On trouve bien des « animaux reconnaissants » partout ailleurs, des poissons, des oiseaux, des chevaux, des fourmis, des renards, des loups, des chiens [1]. Mais tout ceci n'a guère de rapports avec le cas que nous examinons. Ce n'est pas exactement de la reconnaissance qu'il s'agit, mais plutôt de la docilité et d'un talent spécial. Ici encore les récits celtiques sont pleins d'éclaircissements. L'animal qui conduit le héros dans le voyage épique vers l'autre monde est bien connu des conteurs irlandais. Ajoutons encore un détail : dans la forêt dont nous avons parlé les animaux sauvages témoignent à la mule un respect particulier. Tout cela nous incite naturellement à penser aux animaux bienfaisants et protecteurs de la mythologie celtique où abondent des taureaux divins [2], des loups-dieux, porcs divins, chiens sauvages, ours et serpents, vénérés comme divinités [3]. On peut ou non les considérer avec M. Reinach comme des totems ; en tout cas, il faut voir en eux une puissance surnaturelle, bienfaisante. Et c'est justement le caractère de notre mule blanche (puisqu'elle est blanche pour Henri de Türlin ; elle doit l'être aussi dans le modèle primitif du récit), néanmoins, hâtons-nous d'ajouter que Païen de Maisières ne pensait guère à attribuer à la mule un caractère divin ; sans cela oserait-il raconter plaisamment que l'animal perdit la moitié de sa queue en entrant par la porte ? Ici comme ailleurs, il est un simple écho des récits bretons qui ont perdu leur caractère religieux et ne servaient que pour l'enseignement et l'amusement des « mab », de la jeunesse.

---

1. Voyez R. Köhler, *Kleinere Schriften*, t. II. *Zur erzählenden Dichtung des Mittelalters*. Berlin. 1900.

2. *Táin bó Cuanlge*, trad. d'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique*, t. XX-XXI.

3. Voyez d'Arbois de Jubainville, Les dieux celtiques à forme d'animaux. *Revue Celtique*, XXVI, p. 193 ss. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, 30-78, 217-232, 271-298.

Reinach, Les survivances du totémisme chez les anciens Celtes, *Revue Celtique*, XXI.

La docilité des bêtes sauvages.

En rencontrant au vers 516 l'allusion au « vilain de Champaigne » le lecteur pense déjà à Yvain et à ce géant hideux qui garde les bêtes dans la forêt de Brechelient qui n'est pas close. Il fait la « justice », la police aux bêtes (vers 341 « je gart et je justis »). Chrétien de Troyes déjà s'était efforcé de lui ôter le caractère surnaturel païen. Calogrenant pendant son voyage le rencontre et étonné de son aspect hideux lui demande :

> « Va, car me di
> se tu ies buene chose ou non. »

Il répond pour le rassurer :

> « Je suis un hon. »
> « Queus hon ies tu » ? « Teus con tu voiz ;
> je ne sui autre nulle foiz. »

On décrit l'hommage des bêtes dans la version galloise d'*Yvain*, le mabinogi *Owen et Lunet* [1], comme suit : « Il jeta les yeux sur eux et leur ordonna d'aller paître. Ils baissèrent la tête et lui témoignèrent le même respect que les hommes soumis à leur seigneur ». Il s'agit aussi des signes de respect tout à fait humains dans l'hommage que les bêtes rendent à notre mule.

Le portier de la mule et Gansguoter de la version allemande sont les gardiens des lions et des dragons qu'ils amènent à la bataille. On ne dit rien sur leur pouvoir envers les bêtes sauvages de la forêt. Le vilain est chez Païen simplement un gardien au service des deux demoiselles. C'est à elles que les

1. Page 9 de la traduction de M. J. Loth.

bêtes obéissent en témoignant le respect à la mule, destrier des demoiselles.

Ce sont d'abord les bêtes sauvages qui apportent leur hommage à la mule en s'agenouillant (vers 132 et ss. 152 et ss. 362 ss.) ; en saluant Gauvain victorieux, elles lui témoignent des signes d'amitié et de respect tout à fait humains (« les piez et les jambes li baisent » vers 1052 ss.).

Les serpents et autres monstres se comportent autrement dans la vallée de la « pute vermine », ils s'abstiennent de faire aucun mal, mais sont évidemment d'espèce trop « vilaine » pour oser s'approcher du chevalier en lui apportant des hommages courtois.

Ce pouvoir sur les bêtes est attribué d'ordinaire dans la tradition celtique à un géant. M. Brown [1] considère ce trait comme appartenant à des mythes d'un voyage dans l'autre monde. Une légende sur le géant de la forêt de *Bréchélient* s'est conservée jusqu'à nos jours en Bretagne ; on en fait des historiettes morales pour les enfants [2]. Mais aussi, faut-il constater que ce trait appartient au folklore général ; on en a des exemples nombreux, surtout pour le folklore germanique [3]. Ce sont là des esprits de la forêt (Waldgeister), les faunes du monde gréco-latin qui surveillent les bêtes.

Que signifie le frein ?

Nous avons réservé pour la fin la difficulté la plus sérieuse que nous ayons rencontrée dans notre enquête. Malgré nos efforts, nous n'avons pas pu la résoudre de façon bien précise. Un hasard nous amènera peut-être un jour, nous ou quelque autre chercheur plus heureux, à découvrir un motif analogue qui jettera de la lumière sur ce sujet.

---

1. *Yvain*, p. 70.
2. Voyez *La Semaine des Enfants*, 1875, nos 1382-1383.
3. Voyez pour les exemples W. Henschkel, *Wald-und Feldkulte*, Berlin, 1904, t. I, p. 141 ss.

Actuellement, nous ne pouvons qu'apporter quelques observations dont nous laissons le lecteur apprécier la valeur.

Notre attention est sans cesse sollicitée pendant le récit, comme cela arrive souvent chez les trouvères, par cet objet sans aucun doute symbolique. Il n'est pas très précieux ; il est en argent et suspendu à un clou d'argent (vers 987) ; rien ne nous explique l'énigme de sa valeur et pourquoi il faut s'exposer à tant de périls et livrer tant de combats pour s'emparer d'un frein. Mais il semble avoir possédé à l'origine une signification quelconque qui permettrait de le ranger parmi les bagues, gants, brides (« pastures »), cors et autres objets du catalogue féérique breton. Nulle part on ne trouve de récit analogue à celui-ci. Faut-il, faute d'un autre éclaircissement, en croire Henri de Türlin, d'après lequel le père mourant l'aurait laissé à ses deux filles pour leur assurer la possession du patrimoine :

> Und liez in zu Huote
> einen Zoum und seite in, daz
> heten sie aller Werlte Haz,
> die wil sie den behielten,
> daz sie des Landes wielten.

Le motif du frein ne se trouvant pas ailleurs, peut-on considérer Païen de Maisières comme son inventeur ? Ceci ne me paraît pas probable. D'abord, le sujet est mal déve' loppé, le lecteur ne s'explique pas la raison d'être du frein. Or, l'auteur aurait certainement été plus explicite sur la signification de cet objet, s'il en avait été l'inventeur. La version *H* nous éclaire beaucoup mieux. Ce qui fortifie aussi ma conviction, c'est que notre trouvère, tel qu'il nous apparaît dans la seule œuvre qu'il a laissée, n'a nullement le caractère d'un novateur. Il aime suivre le sillon.

Si on considère le rôle que Païen lui attribue dans son roman, il est évident que le frein est une sorte de talisman de famille qui assure le pouvoir sur les terres. Il resterait seulement à savoir pourquoi on a choisi un frein et non pas un autre objet.

Le talisman existe aussi dans la mythologie irlandaise : les ceintures, les gants, les pierres comme amulettes ne sont pas rares [1]. D'ordinaire il est conservé dans des châteaux merveilleux dont l'accès est difficile. Le frein était sans doute un de ces talismans,

Un autre exemple de talisman de famille se trouve dans le roman néerlandais de *Torec* [2], de Jacob Van Maerlant, une des gloires de sa patrie au XIIIe siècle, écrit entre 1225 et 1265. La grand'mère du héros possède une couronne d'or qui lui est enlevée par le roi Bruant de la Montagne. La douleur que ce rapt cause à sa fille Tristouse, est longuement racontée. Le petit-fils Torec consacre toute sa vie à la recherche de cet objet précieux. Il est vainqueur de Bruant dans un château gardé par deux géants et deux lions, mais pour conquérir la couronne et avec elle la main de la belle Mirande (qui est une fée), il lui faut vaincre tous les compagnons de la Table Ronde. Il réussit, car les plus preux par courtoisie font couper les sangles à leurs chevaux. Torec épouse donc Mirande et le talisman revient en possession de la famille.

Mais on peut interpréter autrement la signification de ce frein, en se référant à de nombreuses quêtes analogues dans la légende graalienne. En ce cas, l'objet n'a point par lui-même beaucoup d'importance ; il s'agit surtout d'une épreuve difficile par laquelle le héros doit prouver sa vaillance. Cette quête perpétuelle « d'aventures » (il ne faut pas oublier que le mot a un sens plus élevé au moyen-âge que de nos jours) qu'entreprend Gauvain, le chevalier idéal, c'est seulement une préparation qui doit le rendre expérimenté contre tous les enchantements et dédaigneux de tous les périls. Elle doit le fortifier pour « l'aventure » suprême, cette quête mystérieuse du Graal, dans laquelle il

---

1. Par exemple dans le récit du roi Cormac, cf. Arthur C. L. Brown, *The Bleeding Lance*, p. 58. (*Public. of Modern Langu. Association of America*, XXV).
2. Publié par Jan de Winkel, 1875, *Jacob van Maerlant. Roman van Torec.*

conquerra la gloire d'un sauveur envoyé par Dieu [1]. C'est d'un poème cyclique peut-être que proviennent ces trois vers mis mal à propos par notre trouvère :

> Dieus les a par vos delivrez
> et de toz biens enluminez,
> la gent qui en tenebre estoient (v. 1031-3).

1. L'article déjà mentionné (p. 78) de M. Huet vient à l'appui de cette hypothèse en démontrant la présence du *château tournant* dans le cycle.

LA SIGNIFICATION DE L'ÉLÉMENT FÉÉRIQUE DU CONTE LA VALEUR DES SOURCES CELTIQUES

Païen de Maisières résume lui-même à la fin de son roman le sujet de son récit et il n'est que juste, après avoir présenté une interprétation, probante ou non, mais personnelle et en tout cas plus chargée d'érudition que le récit de l'auteur, de contrôler nos hypothèses en étudiant son intention avouée.

V. 1091-1112. Lors li a Gauvains recontees
les aventures qu'ot trovees :
de la grant valee et do bois,
et de la fontainne a espois,
et de l'eve qui noire estoit,
et do chastel qui tornoioit,
et des lions que il ocist,
et do chevalier qu'il conquist,
et del vilain lo covenent,
et la bataille do sarpent,
et del nain qui lo salua,
et coment après li revint
et plus dire ne li daigna,
et conment mengier lo covint
en la chambre a la demoisele
qui suer estoit a la pucele,
et coment li frains fu renduz,
et quant do chastel fu issuz,
et conment il avoit veües,
les quaroles parmi les rues,
et conment issuz s'en estoit
sanz enconbrier et sanz destroit.

C'est un catalogue simple et concis des sujets sur lesquels Païen comptait pour émouvoir ses lecteurs et auditeurs. Car c'était plutôt à des auditeurs que notre trouvère s'adressait, le public auquel un tel récit était destiné n'étant sans doute pas lettré. On voit que le caractère littéraire essentiel du poème est le merveilleux et le fabuleux. Cet élément joue un rôle important, le grotesque et le terrible y ont une part considérable. Nous nous sommes attachés à expliquer la nature de chacun des éléments du récit et si nous n'avons pas réussi à les éclairer pleinement, nous avons au moins tiré d'une lecture comparative des romans de l'époque toutes les données qui nous semblaient intéresser notre petit texte.

Un point reste à éclaircir. Cet élément merveilleux que Païen n'a pas su accuser avec assez de vigueur, d'où provient-il ?

Après des critiques justifiées, on semble devoir adhérer à la théorie qui a été pour les études de cette époque formulée avec beaucoup de précision par un érudit allemand. M. Ehrismann dans son esquisse sur l'élément fabuleux dans l'épopée courtoise [1] distingue dans le roman la « partie héroïque » et la « partie courtoise ». Le décor des fêtes, des tournois, les traits de mœurs représentent tout un côté de l'esprit de l'époque, et la source de l'élément héroïque est, selon M. Ehrismann, irlandaise [2] :

Il y a, et il y aura toujours beaucoup de façons d'envisager cette théorie et jamais on ne pourra se servir d'une doctrine pour expliquer des faits particuliers, sans la préciser, sans en retrancher ou sans y ajouter quelque chose. Quant à nous, il nous faut examiner le détail, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sans aucune idée préconçue.

Je crois que dans l'étude comparative des sujets nous

---

1. *Märchen im höfischen Epos.*, Halle, 1905.

2. « Die heroischen Partien der Artusepen sind Umbildungen von Märchen, und diese Märchen sind vielfach Niederschläge der irischen Heldensage, d. i. in der Hauptsache der Sage vom irischen Nationalhelden Cuchulinn ».

avons procédé avec les précautions nécessaires ; en entreprenant cette étude, nous étions plutôt celtophobe et nous avons décidé de considérer les versions celtiques comme des versions parallèles pouvant tout au plus éclaircir notre texte, sans jamais lui servir de source. Voici ce que l'enquête détaillée nous a révélé.

Le sujet principal *(la sœur chassée du patrimoine)* peut avoir été imaginé par n'importe quelle race, mais le fond essentiel dans la mise en scène : le voyage dans une contrée merveilleuse, un certain nombre d'épisodes, des accessoires pittoresques révèlent la survivance altérée d'une croyance en un pays surnaturel. Ce mythe fait partie du trésor aryen, peut appartenir à tous les peuples, mais c'est la fantaisie des Celtes surtout qui s'est représenté cet autre monde sous la forme d'un *château merveilleux*. Le culte des phénomènes naturels transparaît aussi dans ces légendes et décèle un état de civilisation primitif. S'il n'y a pas trace du culte des sources, des forêts, des rivières dans ces récits, il y a certainement une peur, un respect provenant de la croyance qu'elles peuvent nuire ou être bienfaisantes à l'homme dans ses entreprises ; ainsi les rivières dangereuses, les « fluns au deable », qui grossissent et s'élargissent. C'est ici le naturalisme celtique qui est en même temps propre à tous les peuples primitifs.

Encore une question se pose : peut-on distinguer ce qui a pénétré dans la littérature française par l'influence purement littéraire de ce que les superstitions populaires ont conservé des anciennes croyances de la Gaule ? Il faudrait connaître beaucoup mieux le milieu dans lequel vivait ce trouvère, notamment les sujets des récits qu'on racontait en famille pendant les longues soirées d'hiver. Peut-être verrions-nous que l'influence littéraire a ressuscité et mis en valeur ce qui était littérature vulgaire, orale des aïeux.

Souvent on a proposé une explication plus aventureuse des éléments fabuleux dans les romans arthuriens, et l'on a

voulu y voir trop d'éléments mystiques. C'est ainsi que M. Brown a cru découvrir dans la *Mule sans frein* tous les éléments essentiels d'un pays d'outre-tombe (marvellous landscap of the other world) qu'il a précisés dans le *Chevalier au Lion* : à savoir 1° la fontaine entourée d'arbres, 2° le château à accès difficile [1]. D'abord, une difficulté : tout ce qui s'est dit sur *Yvain* ne peut pas être appliqué à notre roman. Cette fontaine ne peut être, comme nous l'avons montré, qu'une réminiscence très lointaine de la fontaine de Beranton. Il lui manque des traits typiques qui, d'après M. Brown lui-même, caractérisent la fontaine d'outre-tombe [2]. Elle n'est pas à la fois agitée et froide comme marbre, son eau versée sur le perron ne provoque pas d'orage. Les arbres qui l'entourent n'ont point de dimensions colossales, il y manque des oiseaux chanteurs, elle n'a pas de gardien.

Quant au *château*, il est vrai qu'il a tous les traits d'un château féé, mais rien ne prouve que l'auteur ait eu l'intention de représenter sous cette forme l'autre monde des Celtes. Au contraire il ajoute une explication dans une certaine mesure rationaliste. Il le fait arrêter dans son mouvement tournant par le vilain qui semble être un enchanteur comme il y en a beaucoup dans les récits du moyen-âge, même en dehors des légendes bretonnes. C'est de la « nigromance », comme dirait Chrétien de Troyes. C'est de la magie pour les gens des XIIe et XIIIe siècles, un pouvoir inexplicable, mais qui n'a aucun caractère religieux et surnaturel. Il ne fait aucune mention d'un séjour prolongé qui devrait être imposé au héros qui a franchi les portes de la terre merveilleuse, trait typique cependant dans ces récits mythologiques. Au contraire, il ne rencontre aucune difficulté quand il veut en sortir. *Tethra*, le chef des Fomôré, ne tient plus le sceptre du royaume des morts. Cette littérature est loin d'avoir

1. Brown *Knight of Lion*, p. 677, note 7 et passim.
2. *Idem*, *Yvain*, p. 85.

conservé à la mythologie le sens religieux qui caractérise la littérature celtique.

Les découvertes de M. Brown, Ehrismann et autres sont une étape glorieuse dans les recherches sur l'origine des légendes arthuriennes. Elles devaient être faites, seulement, il faut les appliquer en tenant compte de la façon dont l'esprit français des XIIe et XIIIe siècles les a interprétées, et non pas de l'état d'esprit des Druides celtiques. Il ne faut pas prêter à ces auteurs l'idée des fées quand ils ne l'ont pas eue. Les origines lointaines étaient bien prises d'une antique religion, mais dans cette forme étrangère s'épanouit la fantaisie française des romanciers de l'époque de Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII avec toutes leurs qualités de bon sens et leur tendance à l'ironie.

En effet, si on compare les épopées irlandaises à ces romans français, la différence des couleurs locales et des civilisations ne peut manquer de nous surprendre. Dans l'épopée irlandaise, les chevaliers se disputent souvent les honneurs, des querelles entre leurs femmes et des luttes cruelles éclatent sans cesse à ce sujet tandis qu'ici tout est ordonné, policé autour de la Table Ronde, près de laquelle tous sont égaux et respectent la personne de leur voisin. Les héros irlandais montent des chars comme ceux de l'ancienne Héllade tandis qu'en France, à cette époque rien n'était plus humiliant pour un chevalier, que ce moyen de transport. L'épithète « chevalier à la charrette » demeure longtemps appliquée à un chevalier qui l'a fait, il est répété dédaigneusement par les femmes. Les guerriers irlandais sont des jongleurs habiles. Cuchulainn pour amuser les femmes fait le tour « de neuf pommes, de neuf javelots et de neuf poignards [1]. » Les chants de combats celtiques sont inconnus à l'épopée arthurienne. Ces hommes primitifs sont évidemment loin d'avoir pour les femmes le respect qui caractérise la noblesse courtoise des XIIe et XIIIe siècles : quand

1. *Festin de Bricriu*, p. 109, traduction de M. Loth.

ils viennent dans un château, pour apaiser la rage des conquérants, on leur prépare un tribut de femmes [1].

Qu'y a-t-il d'essentiellement celtique dans ce roman que nous étudions et dans d'autres ? Des institutions ? Le mythe solaire peut-être ? Chez Païen de Maisières, il n'y a même pas de fées, elles sont en général rares dans les romans arthuriens de langue française. Au reste, fussent-elles plus nombreuses, il faudrait y voir, non des anciennes « sîde », mais les mêmes êtres semi-divins qui font partie du folklore de tous les peuples aryens, sinon de toute l'humanité. Rien que des échos des récits merveilleux, des fables adaptées à l'usage des enfants. Cette tendance apparaît parfaitement dans le titre qu'on donna au recueil des récits gallois « mabinogion ». C'était bien l'état d'esprit de la société de l'époque.

Païen de Maisières n'avait pas d'autre intention en composant son récit que Wieland en écrivant sur le même sujet son *Sommermärchen*. Il existe une époque intermédiaire dans laquelle on raconte naïvement ces récits traditionnels sans remarquer qu'il y a là quelque chose d'extraordinaire, de surnaturel, c'est à peu près l'époque de Païen de Maisières ; mais bientôt la notion du magique s'introduit, mot qui n'a ici d'autre équivalent que « inexplicable », « occulte » ; et c'est déjà chez un auteur une tendance vers une explication positive s'il recourt à l'idée de « nigromancie », d'un « conjur », d'un « encantement » [2], autant d'idées bien savantes pour l'époque. Et si on attribue dans ces romans une origine féerique à quelque château, c'est plutôt pour dire qu'il est exceptionnellement beau, beau comme les châteaux de la fable ; ainsi on disait des beautés féminines qu'elles ressemblaient à des fées [3].

---

1. *Bricriu*, p. 117.
2. *Floire et Blancheflor*, vers 599, 629 et a.
3. C'est ainsi qu'il faut comprendre les passages de Gaucher de Dourdan, cités par M. Schofield, *The Lay of Guingamor. Studies and Notes*, t. V, p. 242, Boston, 1895.

On a vu combien peu nombreux sont les traits de fantaisie celtique et comment ils ont été défigurés, mal compris, mutilés, jusqu'à perdre complètement leur caractère de mysticité primitive et sublime. Raconter un voyage dans un pays merveilleux pour ces trouvères, c'est tout au plus refaire des récits amusants qui les ont frappés :

> Li conte de Bretaigne sont si vain et si plaisant,

dit Jean de Bodel *(Chanson de Saisnes*, v. 9).

Il fallait un Dante pour rendre la vie à ces allégories du monde bienheureux ou infernal qui ont d'ailleurs perdu chez lui leur caractère païen en revêtant la forme chrétienne.

Pour expliquer les œuvres des XIIe et XIIIe siècles, il n'est aucunement nécessaire de recourir à l'explication par le paganisme celtique, puisqu'une comparaison hâtive renseigne déjà sur la valeur des rapports que les mythes celtiques entretiennent avec ces romans. On remarque que l'élément merveilleux est beaucoup plus considérable dans les romans postérieurs que chez Chrétien de Troyes. Il a atteint l'apogée de son absurdité dans les productions les plus récentes. C'est alors en grande partie d'une invention française purement littéraire qu'il s'agit, beaucoup plus que de croyances celtiques survivantes.

Il faudrait bien plutôt étudier comment les différents auteurs de l'époque comprenaient les sujets merveilleux. Cet élément est un des caractères essentiels et dominants du roman breton, mais il n'est pas aisé à déterminer et à définir, avant que n'aient été établis des répertoires complets, pour le cycle breton, des thèmes et objets qui le manifestent. Ces travaux nous manquent à peu près complètement [1]. En tout cas, on ne saurait parler d'une intention rationaliste chez

---

1. La dissertation de M. Schröder, *Glaube und Aberglaube i. d. Altfrantz. Dichtung*, traite surtout de Dieu et de la Vierge. De même *A study of the magic elements*, p. B. Easter de la Warr n'est qu'une introduction à un livre qui n'a pas encore paru.

nos auteurs. Il nous semble que ces gens, loin d'analyser leurs croyances, n'attachaient pas moins de foi à ces récits que nos enfants, qui croient en même temps à Dieu tout-puissant et aux fées et démons dont leurs nourrices leur content les merveilleuses légendes. Les mythes ont perdu pour eux leur valeur dogmatique essentielle ; le roman arthurien est une littérature d'amateurs de fables, qui seraient en même temps des psychologues et des observateurs. Le féerique sert de décor ; il est là pour plus de pittoresque. S'il est donc très utile pour le folklore et pour la science des religions de reconstruire les anciennes croyances qui sont à la base des récits qui nous sont conservés, il faut reconnaître d'abord que l'histoire littéraire n'y gagnera pas beaucoup.

Chrétien de Troyes, Raoul de Houdanc et surtout notre modeste Païen seraient bien étonnés si l'on prétendait leur faire retrouver par eux-mêmes les pensées et les conceptions profondes que leur prêtent les doctes exégèses américaines et anglaises. Ces trouvères prenaient leur sujet dans les récits courants, les lais ou les poèmes antérieurs sans y goûter autre chose que le côté pittoresque et fantastique qui les amusait parce qu'il était extraordinaire. Les uns les intercalaient dans leurs romans de mœurs contemporaines (Chrétien) ; d'autres se contentaient de relater les anecdotes comme ils les entendaient et c'est justement le cas de notre auteur. Les poètes allemands fournissaient ultérieurement des explications plus ou moins rationalistes ou mystiques, mais c'est dans leur imagination qu'ils les prenaient. Une enquête à travers les auteurs de l'époque montrerait qu'ils étaient loin de songer à une représentation quelconque d'un autre monde, fût-elle celtique ou autre. On est étonné en lisant les romans bretons de voir combien on y trouve peu de traces d'un emprunt direct. S'ils avaient eu sous les yeux quelques originaux celtiques, ces poètes soucieux de documentation l'auraient dit. On parle plutôt des sources saxonnes (Marie de France) et combien devaient-elles être

remaniées ! Il y a peu d'emprunt de vocabulaire qui témoignerait d'une influence directe du celtique. Ceci nous explique pourquoi ce qu'on entend par « esprit celtique » n'a point laissé de trace dans des récits qui sont passés dans les romans français. Au contraire, on était bien sceptique en face de ces choses. Le proverbe « tot fol en Bretagne » le montre bien. C'est que déjà, à cette époque, « le penchant décidé de la race celtique vers l'idéal, sa tristesse, sa fidélité, sa bonne foi la firent regarder par ses voisins comme lourde, sotte, fabuleuse [1] ». Il faudrait plutôt chercher des éclaircissements dans les croyances et doctrines magiques d'alors. Ceci serait un point de départ pour des études fécondes sur le goût littéraire et la mentalité de l'époque, c'est une voie déjà ouverte par plusieurs travaux, dont ceux de MM. Langlois [2], Porębowicz [3] et Mlle Borrodine [4].

---

1. Renan, *La poésie des races celtiques*, Essais de morale et de critique, p. 453.

2. *La Société française au* XIIIe *siècle*. — *La vie en France au moyen âge*. — *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*.

3. *Studja do literatury średniowiecznej*. Belletrysta XIII ego wieku : Chrétien de Troyes.

4. *La femme chez Chrétien de Troyes*.

PERSONNAGES ÉPIQUES DU ROMAN

Dans les romans épisodiques de la Table Ronde, les personnages ne sont que rarement caractérisés de façon suffisante. Le trouvère comptait que toute la « matière » était déjà bien connue des lecteurs qui possédaient sur les acteurs principaux des données fondamentales et des souvenirs plus ou moins précis. Il accepte donc les traits de la commune tradition littéraire et n'a garde, quand il s'agit des principaux héros, de faire suspecter l'authenticité de sa documentation en leur donnant des traits essentiellement nouveaux. Ceci est un caractère bien épique. Païen de Maisières n'ajoute rien aux traits des personnages que nous ne sachions par les romans de Chrétien de Troyes, Raoul de Houdenc ou d'autres, mais dans son roman si résumé, il est curieux de voir quels traits l'intéressèrent.

Il dit peu de choses des femmes. L'amour n'est pas le mobile de l'action dans son roman. Aussi la femme est au second plan. La sœur déshéritée est dans son malheur « iriee et triste assez » (vers 76). Mais rien ne la distingue, si ce n'est qu'elle n'aime pas qu'on lui fasse la cour (« n'avoit de joër talant » vers 70). Elle est « avenanz et bele » et comme d'ordinaire les femmes dans ces romans, elle n'est pas difficile quand on sollicite ses faveurs. Elle accorde volontiers « cent baisiers » à Gauvain par reconnaissance et lui donne encore d'autres promesses peu voilées.

Sa sœur déploie aussi toute sa coquetterie pour s'attacher Gauvain, elle va jusqu'à le recevoir couchée, dans sa chambre, le fait manger « a une escuele », le fait asseoir

sur son lit... Mais Gauvain ne se laisse pas prendre au piège. Il est à remarquer que notre auteur n'a pas profité de la situation pour nous peindre le sentiment amoureux (Henri de Türlin a été plus habile). Il s'intéressait beaucoup plus aux richesses de l'appartement de la dame et à la « belle chière » qu'elle faisait à Gauvain (vers 951).

Le rôle de la femme est sensiblement le même que dans tous les romans arthuriens [1]. On témoigne à la demoiselle un respect dû à sa beauté et à sa condition. On s'empresse de lui porter secours, le roi et la reine s'intéressent personnellement aux plaintes de la belle étrangère. Les deux sœurs, comme du reste toutes les femmes de ces romans, regardent tranquillement couler le sang des chevaliers qui bataillent et s'entre-tuent pour elles. Elles les exposent aux pires dangers [2]. Ainsi bien, trouvent-elles leur compte : elles seront toujours au plus fort et y goûteront d'autant plus de plaisir. La vue des têtes coupées et fichées sur des pieux doit plaire à la dame du château comme à cette autre qui recevait avec joie des mains de Lancelot la tête du chevalier tué dans le combat [3].

Nous ne devons pas nous étonner si la demoiselle est prodigue de baisers et de promesses amoureuses, et si l'autre reçoit le chevalier d'une façon par trop hospitalière. On a

---

1. Voyez Mertens, *Die kulturhistorischen Momente in den Romanen des Chrestien von Troyes*.

2. Comparez Méraugis, 2968 :

« Cez dames...
« ne chantent, se sachiez sanz faille,
« fors por joie de la bataille
« dont sont liees et desirant. »

3. C'est encore Chrétien de Troyes qui a donné cette description répugnante. Le chevalier demande grâce (vers 2929 à 2945), mais elle lui est refusée. Alors Lancelot lui coupe la tête :

« a la pucelle plest et siet.
« Li chevaliers la teste prant
« par les chevos, puis si la tant
« a celi qui grant joie an fet... » (v. 2937 ss.).

démontré déjà que les relations des deux sexes dans les romans arthuriens étaient des plus libres. Nous avons vu une demoiselle se rendre dans la chambre à coucher de Perceval (Blancheflour, *Perceval*, v. 25017 à 25148). N'était-ce pas la reine Guenièvre, le modèle accompli de la femme courtoise, qui recevait chez elle la nuit Lancelot (v. 4524-4754) ?

On propose à la demoiselle avant son départ de rester et de prendre pour amant un des chevaliers de la Table Ronde. Henri de Türlin raconte une coutume étrange qui devait régner à la cour bretonne. Chaque dame était tenue de choisir un chevalier comme sigisbée. Elle pouvait lui accorder toutes les faveurs qu'il sollicitait sans que sa réputation en souffrît, mais en cas de violence, le chevalier était puni : Lohenis de Rahaz par exemple est banni pour sept ans [1].

Dans la personne de Guenièvre, l'auteur en quelques mots laisse entendre qu'il a voulu esquisser le même portrait d'une reine modèle, arbitre du savoir vivre qu'a représentée Chrétien dans *Perceval* [2]. On l'appelle pour s'aboucher avec la demoiselle étrangère, car elle jouit du renom « d'une belle parlière [3] ». C'est elle aussi qui demande le congé pour Gauvain auprès du roi. Il n'y a aucune allusion désobligeante aux aventures amoureuses de la reine avec Mordret ou Lancelot. Son entente avec son mari semble être parfaite.

Les hommes dans ces romans sont toujours avides de combats, de mêlées, et surtout ils ont un désir éternellement inassouvi d'aventures. Ils les cherchent pour faire parler d'eux et en tirer honneur et gloire. La vaillance est la vertu la plus appréciée. Le passage suivant de Chrétien explique mieux leur idéal qu'aucun commentaire. Ce sont les paroles

---

1. *Krône*, v. 19345 ss.
2. Ja nus n'est tant desatirés
qui de ma dame parte irés (vv. 9567-8).
3. *Brut*. 9898, « bien et bel conter sot », *Yvain*, 660.

que Calogrenant adresse au géant gardien des bêtes dans la forêt des Brechéliant :

« Je sui, ce voiz, uns chevaliers
qui quier ce que trover ne puis ;
assez ai quis et rien ne truis. »
« Et que voudroies tu trover ? »
« Avantures por esprover
ma proesce et mon hardement.
Or te pri et quier et dement,
se tu sez, que tu me consoille
ou d'avanture, ou de mervoille. »

Parlons d'abord d'Artus, ce roi qui ne veut pas se mettre à table avant qu'une « aventure » lui soit arrivée [1]. A tout seigneur tout honneur; encore que son rôle dans notre roman, comme dans la tradition postérieure en général, soit effacé. On lui donne seulement une épithète épique assez banale en disant que « mout fu bel » (vers 280), aucun trait héroïque n'est relevé. Du reste dans les romans postérieurs à Wace, Artus n'est plus ce chef vaillant que nous représente la chronique et

de quo Britonum nugæ hodie delirant [2].

c'est toujours

li buens rois de Bretaigne [3].

le souverain vénérable et fainéant qui s'endort paisiblement au bruit des conversations en attendant le repas [4].

Son absence parmi les chevaliers au moment de l'arrivée de la pucelle est justifiée probablement aussi par le sommeil. Il reste dans la chambre conjugale comme dans *Yvain* :

---

1. On a remarqué déjà que dans la *Mule*, l'aventure contrairement à l'usage se passe après le repas.

2. *Gesta regum Anglorum*, p. Guillaume de Malmesbury.

3. *Yvain*, v. 1.

4. « Hommes », dit Arthur, « si vous ne vous moquiez pas de moi, je dormirais volontiers en attendant mon repas ». Mabinogi, *Owen et Lunet*, trad. J. Loth, p. 3.

la reïne le detint,
si demora tant delez li
qu'il s'oblia et andormi (v. 50 ss.).

On ne témoigne pas au couple royal beaucoup de respect. A un moment donné, les chevaliers le mandent et le sénéchal l'appelle sans même indiquer la raison. Autant de traits de cette société féodale, dans laquelle le roi était seulement le premier des barons [1].

Gauvain, le neveu du roi, attire surtout l'attention. Partout il est un modèle de loyauté, de prouesse et de politesse « li plus cortois del mont » (*Perceval* 9344). Païen ne lui donne aucune épithète, mais relève plus d'un trait de vaillance. Le vilain conseille à Gauvain de se réconforter avant le combat (vers 650 à 653, vers 751), mais celui-ci ne le veut pas. Il est aussi généreux que brave, il pardonne au chevalier qui lui livre un combat dans le château, et renonce au droit de lui couper la tête et de la planter sur la palissade. Gauvain est surtout le défenseur fidèle des demoiselles :

a s'aïe ne failli onques
damoisele desconseillee (*Yv.* 3693).

C'est cette qualité qui lui a valu l'épithète « du chevalier aux demoiselles » (*Méraugis*) ; conformément à ces indications, Païen lui fait entreprendre cette dangereuse quête du frein, et le fait résister à la séduction de la dame du château.

Gauvain était une fois déjà protecteur d'une sœur contre son aînée. Dans *Méraugis* l'aînée des sœurs de Tiebald (vers 6200) se moque de Gauvain à cause de son extérieur, tandis que la cadette le considère comme le plus brillant des chevaliers. La sœur aînée qui est persuadée que le meilleur des cheva-

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. III, p. 375. Voir pour une caractéristique plus ample d'Artus : *Jacobsmühlen. Zur Charakteristik des Königs Artus. Diss.*, Marburg, 1888.

liers est son fiancé Méliant, se fâche et donne une gifle à l'autre. Celle-ci se jette aux genoux de Gauvain pour lui demander vengeance. Gauvain est vainqueur de Méliant dans le combat qui s'engage. Un épisode semblable est raconté dans la *Krône* aux vers 17500 et ss. Ensuite, en délivrant la population des bêtes féroces, Gauvain devient un héros bienfaiteur. Nous n'avons pas à entretenir ici le lecteur des différentes conceptions qu'on s'est faites de Gauvain. Nous ne discuterons pas la question de savoir s'il était « un de ces dieux humanisés qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'épopée » [1] ou bien un héros solaire comme le croit M. Nutt. Il nous suffit de renvoyer aux livres de G. Paris et de Miss Weston [2].

Un contraste accentué avec ce modèle de courage est formé par le Thersite de la Table Ronde, Keu. Ce personnage n'a jamais été étudié d'une façon complète et je regrette que les limites de cette étude ne me permettent pas d'examiner de près cette personnification du comique et du burlesque dans le roman arthurien. Chez Païen, il n'est pas encore un traître, il n'est même pas méchant, ni « ranponeus » comme chez Chrétien. Païen le représente seulement comme lâche et ridicule et encore faut-il remarquer que ses qualités comiques ne sont guère mises en relief. Nous ne saisissons même pas son caractère de railleur qui « teire ne se pot » (*Yvain*, 591). Cette figure est décidément mal réussie. Keu en effet entreprend cette aventure comme un chevalier qui porte volontiers secours à des demoiselles en besoin. Pouvait-il prévoir le danger d'ordre surnaturel ? Nous ne nous étonnons pas en le voyant penser prudemment à sa propre sécurité et trembler devant les bêtes sauvages qui lui apportent leurs hommages suspects quand il se trouve dans la vallée des serpents. Enfin il retourne sur ses pas, n'osant

---

1. G. Paris, *Hist. littér.*, XXX, p. 29.

2. Jessie L. Weston, *The Legend of Sir Gawein*. On trouvera quelques observations de fait dans le compte rendu rude de M. Foerster, *Ztschr. für franz. Liter.*, t. XX, 2. p. 95.

entreprendre de franchir le pont trop mince [1]. Qu'y a-t-il de vraiment lâche et ridicule ? On voit qu'il manque quelque chose dans cette silhouette qui accuse l'intention de l'auteur. Dans d'autres romans Keu est représenté comme grand parleur et vantard, mais Païen de Maisières a oublié de mettre en contraste ses paroles vantardes et son attitude piteuse dans l'action.

Keu avait eu déjà une aventure pareille dans le livre III du Lancelot néerlandais vers 22271 et ss. Il est raconté qu'un chien le mène jusqu'à une rivière rapide qu'il n'ose pas traverser. Il revient et donne comme excuse un mal subit.

Il est étrange que l'auteur le fasse punir par le roi d'une façon aussi rigoureuse que peu vraisemblable. Nous savons combien il était apprécié à la cour du roi breton. Il suffit qu'il menace de partir (dans *Lancelot*) pour que toute la cour le supplie de n'en rien faire. La reine elle-même se jette à ses pieds pour le retenir [2]. Et voici qu'ici, pour une raison insuffisante, on lui fait quitter la cour. Probablement l'auteur a voulu montrer qu'une punition grave attend tout chevalier qui ne tiendra pas sa promesse Nous avons vu plusieurs fois chez Chrétien de Troyes ce principe du Code de Chevalerie [3]. Le passage dans lequel Païen nous fait savoir que le roi ne

---

1. « A po qu'il n'est do sen issuz », v. 190. En effet les barons de la Table Ronde sont souvent sujets à des pâmoisons. Rappelons Yvain (3485 ss.) et Artus dans le passage de Perceval dont nous avons parlé à propos du coup de la hache. De même Lancelot se pâme près de la fontaine quand il aperçoit le peigne de Guenièvre (v. 12783-91).

2. V. 145.

La reïne ancor l'an prie
et tuit li chevalier a masse,
et Kes li dit qu'ele se lasse
de chose qui rien ne li vaut.
Et la reïne de si haut
com ele estoit as piez li chiet.
Kes li prie qu'elle se siet,
mes ele dit que nel fera,
ja mes ne s'an relevera,
jusqu'il otroit sa volanté.

3. *Erec*, 6080, 6114. Voyez Settegast, *Der Ehrebegriff im altfranz. Rolandsliede.*

le veut plus tenir « a jeus » nous indique un nouvel emploi de Keu qui servait non seulement « de taillier et del vin baillier » (*Perceval*, 9614) mais était aussi appelé à distraire le roi par ses plaisanteries. Cette fonction de Keu semble être attestée par un passage du Perceval dans lequel le fou de la cour demande au roi comme vengeance de ne plus tenir Keu « a trufe » (vers 4045).

Parmi d'autres barons de la Table Ronde, Païen mentionne le frère de Gauvain, Gueheriet, qui est souvent l'objet de récits développés dans les romans arthuriens. La forme du nom la plus répandue semble être Gaharïet. Son amour fraternel est représenté sous un jour très favorable dans *Gauvain et Humbaut*. Il livre un combat à son frère (qu'il méconnaît en ce moment), parce que ce chevalier inconnu ne voulait pas accorder la primauté de chevalier à Gauvain. Détenu prisonnier par la demoiselle du Gautdestroit [1], il souffre beaucoup pour son frère, car elle le torture pour attirer dans son château, par la nouvelle des peines qu'elle lui inflige, Gauvain qu'elle aime [2].

L'auteur nous rappelle encore messire Yvain et Girflet, le fils de Do, un des plus preux barons de la Bretagne fabuleuse [3].

---

1. *Claris et Laris*.

2. On lit dans le *Perceval* de Mons à plusieurs endroits (12637, 12707, 15009, 15149, 15177) le nom de Gahariet comme celui d'un enchanteur. On a remarqué qu'il faut y mettre Eliaures (Seiffert, *Ein Namenbuch zu den altfranzösischen Artusepen*, p. 23).

3. *Erec*, vers 317 et 1729, *Perceval*, 15788-19440, Meriadeuc, *Bel Desconëu*.

CHAPITRE IV

L'auteur et son poème

Nous n'avons pas les éléments d'une biographie de Païen de Maisières [1]. Ne nous plaignons pas ; dans la littérature arthurienne on a rarement besoin de recourir à des faits de la vie des auteurs pour expliquer tel ou tel passage du roman. Qu'y a-t-il de personnel ?

Il demeure cependant acquis désormais — l'analyse de la langue le montre — que la patrie de l'auteur était la Champagne, cette contrée entre toutes cultivée et civilisée dans la France de Philippe-Auguste et Louis VIII. Il vivait dans la seconde moitié du XIIe et dans la première du XIIIe siècle. Savait-il écrire ? On ne peut pas répondre d'une façon décisive : son style est du langage parlé. Mais çà et là quelques traces d'éducation subsistent qui ont même fait supposer un moment qu'il fut clerc [2] :

« Dieus les a par vos delivrez,
« et de toz biens enluminez
« la gens qui en tenebre estoient ». v. 1038 et ss.

Ce passage peut d'ailleurs être le reflet d'une passion ou d'un sermon que Païen avait entendu et ne prouve pas grand'chose. En tous cas il était soucieux de passer pour lettré, il invoque une source écrite :

« si con l'escristure tesmoigne » v. 885.

Fut-il jongleur ou ménestrel, s'adressait-il à la foule des grandes assemblées ou bien était-il attaché à la cour d'un

1. Tel est le nom dans la graphie du ms., v. 14.
2. Jenkins, *Modern Language,* notes, t. XXVI, p. 149-151.

seigneur ? Son style et la manière peu élégante de raconter ne décèlent pas un poète courtois. Le fait qu'il s'adresse au public directement sans dire « nobles barons », mais simplement « ez-vos » semble indiquer que le poète vivait dans un milieu populaire. Il était probablement un de ces

« maint vassal qui fabloiant vont par les cours »[1],

un de ceux qui « de conter vivre vuelent » (*Erec*, prologue). Du vers 329 où il coupe le récit de la honte de Keu « ne voil a lui a ceste foiz », on pourrait inférer qu'il a consacré un roman au sénéchal de la Table Ronde.

Le titre de la pièce est *La Demoiselle a la Mule*. Je crois devoir restituer à l'auteur son bien : le titre seul approprié au sujet, qu'il lui a donné aux vers 18 et 1133 du texte ; c'est aussi un devoir de la critique de textes. Le titre faux : *La Mule sanz frain* sous lequel le conte est connu, est dû au scribe qui, avant de se mettre à peindre l'initiale, en copiant à la file des romans et fabliaux, a mis à l'encre rouge ces deux lignes d'avertissement :

Ci fenist dou chevalier a l'espee,
Ci conmence la mule sanz frain[2].

Le secrétaire de Lacurne de Sainte-Palaye s'empressa de mettre ce titre inexact en tête de la copie, de là il passa dans la « Bibliothèque des Romans » et dans l'édition de Méon.

La langue, le style, la composition et le choix des sujets pour son œuvre qualifient Païen d'écrivain traditionaliste. Lui-même se disait amateur des « viez voies », cet aveu indique qu'il cultivait un genre déjà ancien et peu respecté dans certains milieux. Nous concluons de ceci qu'il appartient à une époque tardive du roman arthurien et ceci encore

1. Gaucher de Dourdans, *Perceval*, v. 28376.
2. On peut le voir sur le fac-similé.

appuie notre assertion qu'il faut placer la date de la composition au commencement du XIIIe siècle. Le principe posé par G. Paris que toute création tardive dans la « matière bretonne » est faible, y est aussi pour quelque chose.

Mais savons-nous quelles étaient ces « noveles voies » qu'il opposait à son idéal ? Il se pourrait que ce nouveau genre littéraire qui menace les romans arthuriens, ce soient les romans à intrigue amoureuse de différentes inspirations qu'on a appelés faute d'autre nom « les romans d'aventure », sans préciser leur source, fût-elle orientale (byzantine) ou bien occidentale (bretonne ou d'invention libre) [1]. Mais contre cette explication se dressent des objections : ces romans de source grecque ou autre étaient répandus déjà au XIIe siècle (*Aucassin et Nicolette, Floire et Blancheflor, Ille et Galeron*), par contre au commencement du XIIIe siècle ils deviennent plus rares (Jean Renart, l'auteur de l'*Escoufle*, est seul de cette époque) pour apparaître de nouveau dans la seconde moitié du siècle. A l'époque de l'auteur, ils ne font pas de « mode nouvelle », puisqu'ils allaient se développant dans différentes provinces, toujours concurremment avec les romans bretons, dès le commencement de leur succès.

C'est qu'en effet deux mouvements de production littéraire apparaissent au commencement du XIIIe siècle. Tenons-nous d'abord au roman breton. L'auteur de l'*Ider* nous signale un genre « hyperbolique » (v. 4483 ss.), il explique le sens du mot : il pense à une catégorie de trouvères qui

« ... dient plus qu'il ne deivent,
« por ço quident lor traitez peindre,
« mes nel font, car on n'i doit feindre :
« o bien estoire, o bien mensonge ;
« tels diz n'a fors savor de songe ».

Il s'agit donc des inventions fantaisistes des auteurs des romans postérieurs, biographiques, qui racontent les « aven-

1. C'est une idée que M. Gröber a indiquée dans le *Grundriss* d'un mot placé en parenthèse, « *Schicksalsdichtung* ». Grundriss, t. II, p. 518.

tures » des chevaliers de la Table Ronde en entassant des sujets merveilleux et des situations invraisemblables, des « iperboles ». A ces défauts, l'auteur de l'*Ider* qui ne nous est pas connu, oppose son art réaliste. Il ne saurait y avoir de doute si l'on veut décider à quel parti appartenait Païen; c'est aux auteurs comme lui que pensait le trouvère en parlant de la manière « hyperbolique ». C'est une protestation contre la décadence inévitable du genre qui va aboutir aux romans en prose. L'auteur de l'*Ider* pensait à un roman aux données plus vraisemblables et c'est contre ces reproches ou bien contre de pareils que se défendait Païen, amateur de situations extraordinaires et de sujets merveilleux et fabuleux.

Mais ce n'est pas cela seulement que notre auteur avait dans sa pensée quand il se plaignait qu'à son époque on « tient a plus beles » les nouvelles voies (v. 10).

Le XIIIe siècle c'est l'époque intellectualiste du moyen-âge, celle qui apporte « la décadence de l'idéalisme et de la littérature artificielle et le développement de l'esprit scientifique [1] ». La vogue des romans satiriques et des débats philosophiques et politiques a commencé. Pour cet âge de vulgarisation scientifique le *Roman de Renart* et le *Roman de Rose* renferment l'expression de sa nature essentielle. Un esprit plus rationnaliste pénétrait, surtout dans les milieux bourgeois, les goûts littéraires; les fables bretonnes que les conteurs courtois composaient encore jusqu'à la deuxième moitié du siècle, paraissaient vieillottes et ridicules. Les gens qui ont acquis par les *Renarts* le goût du réalisme et qui se sont imbus d'une science faiblement puisée dans les Encyclopédies de l'époque, dédaignaient ces dires naïfs des aïeux. Pour ceux-là « la courtoisie a fait son temps » et par eux « les conceptions idéalistes du siècle précédent sont tournées en dérision » [2]. Nous n'avons pas beaucoup de traces d'une

1. Ch.-V. Langlois dans l'*Histoire de la France* de Lavisse, t. III², p. 387.
2. *L. c.*

lutte entre ces deux écoles littéraires, le passage de la *Demoiselle à la mule* en est une.

Païen composait pour un cercle de lecteurs ou d'auditeurs de petite noblesse peut-être, pour lesquels les récits de « courtoisie » avaient encore leur prestige et qui les payaient aux ménestrels ; car il y avait encore des gens qui restaient fidèles à l'ancien idéal que Raoul de Houdenc exprimait vers 1234 [1] avec enthousiasme :

> « Chevalerie est la fontaine
> « de courtoisie, qui espuisier
> « ne puet nus, tant sache puisier »
> (Eles de cortoisie, v. 12 et suiv.).

Cette littérature à laquelle allaient toujours les préférences de l'élite, incitait cette noblesse débordante de vie et de force aux tournois et aux prouesses éclatantes.

La recherche des difficultés et le penchant vers le merveilleux, la hardiesse allant jusqu'à la vantardise, révèlent l'esprit curieux et brillant du français des XIIe et XIIIe siècles. Cette littérature considérée au point de vue de l'évolution des mœurs ne nous inspirera aucune plainte sur l'immense fatras qu'au dire de certains elle constitue ; on reconnaîtra son importance capitale et son influence bienfaisante, non seulement pour la société française, mais pour la société européenne en générale. La poésie courtoise et chevaleresque a contribué à neutraliser par certains côtés la barbarie grossière du moyen-âge, l'idée du droit du fort qui apparaissait dans les chansons de geste. Elle proposa un idéal qui n'est pas moins viril et qui est en même temps plus humain et elle prépara la formation de la société polie, telle qu'elle subsista jusque vers le milieu du XIXe siècle. Le temps n'est pas encore venu où elle dégénère en des exagérations emphatiques et ridicules, contre lesquelles sera dirigée la satire de Cervantès.

---

1. Gröber, *Grundriss*, II, p. 709.

Notre petit roman reflète bien les caractères essentiels de cette production littéraire avec tout son code de chevalerie : tenir les promesses, ne pas reculer devant les difficultés, lutter contre les forces obscures, leur arracher le mystère en bravant les obstacles. L'idée essentielle en est la protection de la femme ; la loi ne la défend pas, seul le vaillant peut revendiquer pour elle la justice par la force de son bras.

Nous avons vu que Païen a pris le moule extérieur dans les romans de Chrétien et de Raoul, loin d'avoir voulu les renouveler, selon leurs propres indications, par l'étude de l'homme intérieur. Le récit est dépourvu d'intrigue amoureuse et de peinture des mœurs, il n'y a rien de vivant, pas de personnages faits de chair et d'os. Dans les romans arthuriens l'action se déroule d'habitude dans un pays de convention fabuleuse, dans le vaste royaume de fantaisie dans lequel Artus tient le sceptre. Si on y fait entrer des passions humaines, des amours (*Yvain*) ou des adultères (*Lancelot*), on obtient un roman ; si on se contente de représenter ce pays comme décor pour une « aventure » extraordinaire et extra-humaine, on obtient un conte de fées. Païen de Maisières est à côté des auteurs des lais (*Lanval* p. e.) un des premiers représentants de ce genre, un devancier grossier et inavisé de Charles Perrault. Les différences sont trop considérables, non seulement dans l'art des deux écrivains, mais surtout dans la psychologie du mythe, pour qu'on puisse insister sur ce parallèle. Les fées bienfaisantes ou malfaisantes qu'on convoque au baptême de la Belle au bois dormant n'ont aucun trait commun avec les deux demoiselles mystérieuses de la *Mule*. Toutefois la distance entre l'état d'âme de l'auditeur de la *Damoisele à la mule* et celui du *Barbe Bleue* n'est pas grande, l'un et l'autre les lisent avec le même degré de crédulité et y attachent le même degré d'importance. Sans morale et sans le ton plaisant, sans fées non plus, c'est déjà au XIIIe siècle un conte de fées, sérieux et naïf. Il y manque un peu de fantaisie personnelle pour animer le monde fabuleux.

La place de Païen dans la littérature de l'époque est modeste non seulement à cause de la petite étendue du poème. Il n'a pas de mérite d'originalité : Païen prenait le « patron général des romans d'origine celtique[1] » sans rien ajouter à ce que ses devanciers avaient trouvé. Son succès ne dut pas être grand non plus : un seul manuscrit, c'est évidemment peu si l'on pense aux 49 de Chrétien[2]. Au XVIe siècle, Geoffroy Tory de Bourges s'est intéressé à lui. En recommandant dans son *Champ Fleury*[3] des auteurs anciens comme modèles de bon langage, il parle de Chrétien de Troyes (« et ce en son Chevalier a l'espee et en son Parceval »), de Huon de Méry, de Raoul de Houdenc et enfin il dit : « Paysant de Mesières[4] n'est pas à dépriser, qui faict maintz beaux et petits coupletz, entre les aultres en sa Mule sans frain ». L'expression : « n'est pas à dépriser » est bien choisie pour Païen. On ne peut pas conclure de la dernière phrase que Païen était au XVIe siècle connu comme auteur d'autres romans (« coupletz »), les connaissances vagues de Geoffroy Tory deviennent suspectes quand on le voit attribuer le *Chevalier a l'espee* à Chrétien et ignorer le reste de la production littéraire du poète champenois.

A l'époque de la renaissance du goût pour le moyen-âge, au XVIIIe siècle, quand on cherchait des « fabliaux piquants », l'attention fut attirée aussi sur la *Demoiselle à la Mule*. L'abbé Anglet en a fait un résumé pour la *Bibliothèque Universelle des romans*[5]. Le Grand d'Aussy l'a traduite dans ses *Fableaux*[6]. Le conte servit enfin d'inspiration à Wieland pour son *Sommermärchen*[7], un charmant récit en vers. Wieland indique

1. G. Paris, *Hist. Litt.*, t. XXX, p. 152.
2. Foerster, *Wilhelmsleben*, p. 471.
3. Ed. 1529, fol. 3 v° et 4 r°.
4. Le manuscrit de Berne porte en marge d'une écriture du XVIe siècle : « Paisant de Maisieres », on peut le voir sur notre fac-simile.
5. Paris, 1775-89, février 1777, p. 98-112.
6. T. I, p. 1.
7. Werke, éd. Klee, t. II, p. 7.

comme source la *Bibliothèque Universelle*, Keu s'appelle chez lui, ici et ailleurs, Herr Gries et sa figure est fort réussie. Le poète ajoute une explication du frein : il confère la beauté à celui qui le possède, c'est pour cela que la châtelaine, qui était laide de naissance, s'efforce de le garder ; comme elle n'y réussit pas, elle se tue après le départ de Gauvain. Le tout est empreint de l'humeur joviale allemande.

G.-L. Way a pris le même point de départ que Wieland pour son *The Mule without a bridle*[1], il s'est tenu plus exactement aux données du résumé de Le Grand, et on ne peut pas considérer ce petit poème comme une œuvre personnelle.

---

1. Way, Gregory Lewis. *Fabliaux or Tales abridged... selected and translated into English Verse.* London, 1796-1800, t. I, pp. 127-148.

DEUXIÈME PARTIE

La Damoisele a la mule

« Il n'y a mot de vilainie,
« ainz est contes de cortoisie. »

Méraugis, v. 27.

Li vilains dist en reprovier
que la chose a puis grant mestier
que ele est viez et ariers mise.
Por ce par sens et par devise
5. doit chascuns lou suen chier tenir,
qu'il en puet mout tost bien venir
a chose qui mestier avroit.
Mains sont prisiees orendroit
les viez voies que les novelles, fol. 26 v° b.
10. por ce qu'en les tient a plus beles.
Et si sont miaudres par sanblant,
mes il avient assez sovent
que les viez en sont les plus chieres.
Por ce dist Paiens de Maisieres
15. qu'en se doit tenir totes voies
plus as viès qu'as noveles voies.
Ici conmence une aventure
de la damoisele a la mure
qu'a la cort au roi Artu vint.

20. Un jor de Pentecoste avint
que li rois Artus cort tenoit
a Cardoil, si con il soloit.
Et s'i ot chevaliers assez
de totes terres amassez,
25. qui a la cort venu estoient.
Avec la roïne restoient
les dames et les damoiseles,
don il ot assez de beles,
qui a la cort erent venues.

30. Tant ont les paroles tenues,
que li baron après mengier
furent alé esbanoier
parmi la sale amont, as estres.
Si regardent par les fenestres
35. tot aval, tres parmi un pré.
Mes mout i orent pou esté,
que il virent sor une mure
vers lo chastel, grant aleüre,
venir une seule pucele
40. qui mout ert avenanz et bele. fol. 27 r° a.
La damoisele issi venoit,
que en sa mule point n'avoit
de frain, ne mes seul lo chevestre.
Li chevalier ce que pot estre
45. entr'aus durement s'en mervellent,
mout en parolent et consellent,
et dient que bien lou savroit
la roïne, s'ele i estoit,
por quel besoing vient en la terre.
50. « Keus, » fait Gauvains, « alez la querre,
« et au roi dites qu'il i viegne,
« que nul essoigne no detiegne
« qu'a nos ne viegne orendroit. »
Li seneschaus s'en va tot droit
55. ou la roïne et li rois sont.
« Sire » fet Keus « venez amont
« ou vostre chevalier vos mandent. »
Et il maintenant li demandent :
« Seneschaus, que nos voillent il ? »
60. « Venez en avec moi, » fet il
« et je le vos ensaignerai ;
« l'aventure vos motrerai
« que nos avon trestuit veüe. »
Atant la pucele est venue
65. et devant la sale descent,

Gauvains vet encontre courant,
et des autres mout en i corent
et mout la servent et anorent.
Mes bien paroit a son sanblant fol. 27 r° b.
70. qu'el n'avoit de joër talant,
car mout avoit eü grant painne.
Li rois la mande et l'en li moinne.
Tantost con ele fu venue
devant lou roi, si lo salue :
75. « Sire, » fet ele « bien veez
« qu'iriee et triste sui assez.
« Et toz jorz mes ensi serai,
« ne jamès jor joie n'avrai,
« tant que mes frains me soit renduz
80. « qui mauvaisement m'est toluz,
« don perdu ai tote ma joie.
« Je sai bien que je lou ravroie,
« se çaienz avoit chevalier
« qui de ce s'osast afichier,
85. « qui vousist ceste voie enprendre ;
« et se il lo me voloit rendre,
« que trestote soe seroie
« si tost con je mon frain ravroie,
« sanz chalonge et sanz contredit.
90. « Et je orendroit sanz respit
« por la soe amor tant feroie,
« que ma mule li bailleroie,
« qui lou menra a un chastel
« mout bien seant et fort et bel.
95. « Mes il ne l'avra mie en pes. »
A cest mot s'est Keus avant tres
et dit qu'il ira lo frain querre,
ja n'iert en si estrange terre.
Mes il vialt qu'ele lou besast fol. 27 v° a.
100. primes ançois qu'il i alast,
et baisier la vost maintenant.

« Ha, sire » fet el « jusqu'a tant
« que lou freinc aiez, lo beisier
« ne vos voil je mie otroier ;
105. « mes quant li frains sera renduz,
« lors vos iert li chastiaus renduz,
« et li baisiers et l'autre chose. »
Keus plus angoissier ne l'en ose,
cele li redit et conmande
110. que la mule onques ne desfende,
quele part qu'elle voille aler.
Keus n'a cure de demorer
iluec o aus plus longuement.
A la mule s'en vet errant ;
115. il i est montez par l'estrier,
il n'ot cure do convoier.
Quant il voient que il s'en va
toz seus, que conpaignon n'i a,
ne il n'i a arme portee,
120. fors que tant seulement s'espee...
La pucele remest plorant,
por ce que bien voit a creant
que de son frainc ne ravra mie.
A ceste foiz, queque el die,
125. il a l'aler desor la mure
qui s'en vet courant l'anbleüre.
Et la mule bien lo convoie,
qui bien a aprise la voie.
Et tant avoit Keus cheminé, fol. 27 v° b.
130. estes lo vos enforesté
en une forest haute et grant.
Mes n'ot gaires alé avant,
quant les bestes de laienz sont
trestotes amassees, — sont :
135. lions et tigres et liepart — ;
totes s'en vienent cele part,
por Keu qui i devoit aler.

Mais ainz qu'il i poïst passer,
se sont tant les bestes hastees,
140. qu'a l'encontre li sont alees.
Et Keus en a eü paor
si grant qu'onques mes n'ot graignor,
et dist que s'il n'eüst enprise
la voie, por nule devise
145. qu'en li seüst faire des mois,
n'entrast il jamès en cest bois.
Mes les bestes par conoissance
de la dame et par enorance
de la mule que eles voient,
150. les deus genouz a terre ploient :
ensi por l'anor de la dame
s'agenoilloient de la jame.
Et por ce a seür se tienent
qu'en la forest gisent et vienent,
155. ne la puent plus anorer.
Mes Keus n'i vost plus demorer,
plus tost qu'il puet d'iluec s'en part.
Et li lion et li liepart fol. 28 r° a.
s'en vet chascuns a son abit.
160. Et Keus en un sentier petit
ou la mule s'est enbatuz,
qui n'estoit mie trop batuz.
La mule lou sentier bien sot
(que maintes foiz alé i ot),
165. qui fors de la forest lo mainne,
ou mout avoit eü grant painne.
Estes lo vos desforeté ;
mais n'ot gaires avant alé,
quant il vint en une valee
170. qui mout estoit parfonde et lee
et si estoit mout perillouse,
mout cruëus et mout tenebrouse.
Qu'o siecle n'a home si fort

qui n'i eüst paor de mort,
175. s'en la valee trespassast.
Tot adès covient qu'il i past,
voille o non, entrer li estuet ;
il i entre, quant il miaus ne puet.
A quelque poinne i est entrez,
180. mes mout i est espoëntez,
que il veoit el fons dedenz
mout granz coluevres et sarpenz,
escorpions et autres bestes
qui feu gitoient par les testes,
185. de coi il ot mout grant paor.
Et pis li faisoit la puor ;
que dès cele ore qu'il pot nestre,
ne fu mes ensi puant estre. fol. 28 r° b.
Et bien se va qu'il n'est chaüz,
190. a po qu'il n'est do sen issuz,
et dist qu'il vousist estre ançois
avecques les lions o bois,
ou il avoit devant esté.
Ja ne fera si grant esté,
195. ne de chaut si tres grant ardure
que laienz n'ait toz jorz froidure,
con o plus mestre cuer d'iver.
Tot la mauvestié de l'iver,
voir, laienz adès est assise,
200. et tot adès i vente bise
qui la grant froidure i apent ;
si reventent li autre vent
qui la dedenz sont ahurté.
Tant i a de maleürté,
205. que n'en diroie la moitié.
Tant a tote voie esploitié,
qu'il est venuz jusqu'a l'issue.
Atant une plainne a veüe,
si est auques aseürez.

210. Tant fet qu'il en est eschapez
de l'ardure et de la puor ;
ja ne quida veoir lo jor
que il fust de ce leu issuz.
En une plainne est descenduz,
215. a sa mule a la sele ostee.
Lors voit il eve en mi la pree,
mout pres d'iluec une fontaine fol. 28 v° a.
qui mout estoit et clere et sainne,
et qui mout bien i avenoit.
220. Aironee entor estoit
de flors, d'epins et de genoivre.
Maintenant sa mule i aboivre,
que ele en avoit grant mestier.
Il meïsmes por refroidier,
225. por ce que bele li sanbloit,
de la fontainne autresi boit.
Puis a atornee sa mure,
si se remet en l'anbleüre,
car granz li sanble estre la voie.
230. Ja ne quide mes que il voie
ce que il aloit porchaçant.
Tant a alé Keus chevauchant,
qu'a une grant eve est venuz ;
mes de ce fu mout esperduz
235. que parfonde la vit et large,
et si n'i trueve nef ne barge,
ne nule planche, ne passage.
Tant a alé par lou rivage,
que par aventure a trovee
240. une planche ne gaires lee ;
mes nequedant bien lo portast,
se par desor aler osast,
que ele estoit de fer trestote.
Auques lou passage redote,
245. puisque issi noire la voit.

Si quide bien que nul esploit
ne porroit faire de passer, fol. 28 v° b.
encor li vient miaus retorner,
que il soit iluec perilliez ;
ançois en iert miaus conselliez,
et dit bien que dahez ait il
se il se met en tel peril
por tel noient, por tel oiseuse.
Trop li sanble estre perilleuse
la voie que venuz estoit,
mes li passages li sanbloit
estre plus perilleus assez.
Atant s'en est Keus retornez,
si se remet en son traïn ;
bien a tenu lo droit chemin.
Ensi con il venuz estoit,
a la valee vint tot droit,
ou trova la pute vermine.
De chevauchier onques ne fine,
tot droit parmi, tant qu'il fu fors.
Si fu il mout doillanz do cors,
et debrisiez et debatuz.
En la forest s'est enbatuz
o les bestes sauvages sont.
Encontre venues li sont,
tantost con eles l'aparçurent ;
par tel aïr vers lui coururent,
que je quit bien qu'il lo menjassent,
se por la mure nou laissassent
a qui il portoient anor. fol. 29 r° a.
Et Keus en a eü paor
si grande que por dis citez
ne vousist estre o bois entrez,
ne por tot l'avoir de Pavie.
Fors do bois en la praerie
est entrez, devant lo chastel.

Li rois Artuz, cui mout fu bel,
de ce que revenir lo voit,
as fenestres venuz estoit :
285. et Gauvains et Gueherïez,
et messire Yvains et Girflez,
et autres chevaliers assez
que il i avoit apelez.
Quant lo seneschal venu voient,
290. por la pucele querre envoient.
« Damoisele, » font il « venez,
« vostre frainc orendroit avrez,
« que Keus est ja bien aprochiez,
« si a lou frainc, bien lo sachiez. »
295. Mes il mentent, qu'il n'en a mie,
et cele a haute voiz s'escrie :
« Certes, s'il avoir lo deüst,
« ja si tost revenuz ne fust. »
Lors ront ses chevous et detire.
300. Qui lors veïst lo grant martire
qu'ele demoinne et lo duel !...
« Morte seroie ja mon vuel, »
fet se ele, « se Dieus m'aït. »
Et Gauvains en riant li dist :
305. « Damoisele, un don me donez. » fol. 29 r° b.
« Sire, quel ? » — « Que mes ne plorez,
« ainz mengiez et si soiez liee :
« ja mar en seroiz deshaitiee,
« que je vostre frainc vos rendré
310. « et de bon cuer vos aiderai. »
« Sire » dit ele « dites vos
« que mon frainc avrai a estros, »
« Oïl voir. » « ... et je mengerei
« et tote haitiee serai,
315. « mes qu'en convenant le m'aïez. »
Lors s'en est Gauvains afichiez
que se ja nus avoir lou doit,

il lou ravra, ou que il soit.
Lors s'est la pucele esmeüe,
320. au pié de la sale est venue
a sa mule. — Et Keus est alez
a son ostel toz adolez,
mout tristes et mout angoisseus.
Et li rois no tient mie a jeus,
325. quant dite li fu et retrete
la malvaistié que Keus ot fete.
Et por ce n'ose a cort venir,
la parole plus maintenir.
Ne voil a lui a ceste foiz,
330. mes de la damoisele orroiz,
conment ele est au roi venue.
Tant a la parole tenue :
que Gauvains li a creanté
que li frains sera aporté, fol. 29 v° a.
335. et dist que il l'aportera,
ja en si fort leu ne sera
son frainc, mes qu'il ait lo congié.
« Mout volentiers li otroi gié, »
fet se li rois et la roïne
340. qui l'outroient el lor encline.
Et si fet mout Gauvain haster,
mes Gauvains la vialt acoler,
primes ançois qu'il s'en alast,
il fu bien droiz qu'il la besast.
345. Ele mout volontiers lo bese ;
or est la pucele mout aise,
car ele set bien, tot sanz faille,
qu'el lou ravra conment qu'il aille.
N'i est donc plus ses plaiz tenuz.
350. Gauvains a la mule est venuz,
si sailli dedenz les arçons.
Plus de trente beneïçons
li a la damoisele oré,

et tuit l'ont a Dieu conmandé.
355. Gauvains iluec plus ne sejorne,
mes d'iluec maintenant s'en torne.
Mes s'espee n'i laissa mie.
Entrez est en la praerie
qui lo mainne vers la forest
360. o les bestes sont a recet.
Et li lion et li liepart
maintenant s'en vet cele part,
la o Gauvains passer devoit, fol. 29 v° b.
a l'encontre li vont tot droit.
365. Tot maintenant que il revoient
la mule que il conoissoient,
les deus genouz a terre plient,
vers lou chevalier s'umelient,
par amor et par conoissance.
370. Et ce est la senefiance
que a force lo frainc ravra,
ja en si fort leu ne sera.
Mes quant Gauvains les bestes voit,
si quide bien et aparçoit
375. que peor ot quant il passa
Keus, et por ce s'en retorna.
Riant s'en est outre passez,
ou petit sentier est entrez,
qui droit lou moinne a la valee
380. qui si estoit envenimee.
Si s'en va sanz arestement,
que il nes redote noient.
Tant que d'autre part est venuz,
enmi la plainne est descenduz,
385. ou estoit la fontainne bele.
A sa mule a osté la sele,
si la torche et si la ratorne,
ilueques gaires ne sejorne,
que trop li est grieve la voie.

390. Gauvains chemine tote voie,
tant que il vint a l'eve noire
qui estoit plus bruianz que Loire.
De li tant voil dire sanz plus, fol. 30 r° a.
c'onques si laide ne vit nus,
395. si orrible, ne si cruël.
Ne sai que vos en deïsse el,
et si vos di sanz nule fable
que ce est li fluns au deable,
par sanblant et par avison,
400. n'i voit l'en se deables non.
Et n'i a mie de passage :
tant est alez par lo rivage,
que il a la planche trovee
qui n'est mie plus d'un dor lee ;
405. mes ele estoit de fer trestote.
Auques lou passage redote,
et por ce voit bien et entent
que Keus n'osa aler avant,
et que d'iluec est retornez.
410. Gauvains s'est a Dieu commandez,
si fiert la mule et ele saut
sor la planche qui pas ne faut.
Mes assez sovent avenoit
que la moitiez do pié estoit
415. fors la planche par de desor ;
n'est mervelle s'il a peor.
Mes plus grant paor li faisoit
ce que la planche li pleioit.
Passez est outre a quelque painne,
420. mes ice est chose certainne,
que se la mule ne seüst
la voie, que cheoiz i fust ;
a ceste foiz s'en est gardez. fol. 30 r° b.
Maintenant s'est acheminez
425. cui fortune otroie et promet ;

en un petit sentier se met,
qui lou moinne vers un chastel
mout bien seant et fort et bel.
Li chastiaus si tres forz estoit
430. que nul asalt ne redotoit,
que clos estoit a la reonde
d'une eve grant, lee et parfonde.
Et si estoit tot entor clos
de granz pieus, bien aguz et gros;
435. et en chascun des pieus avoit
— mes qu'en un seul ou il failloit —
une teste de chevalier.
Gauvains ne vost mie laissier.
Ne huis ne porte n'i avoit;
440. li chastiaus si fort tornoioit
con muele de molin qui muet,
et con la trompe que l'en suet
a la corgiee demener.
Tot adès li covient entrer,
445. mes mout durement se mervelle,
a soi meïsmes se conselle
que senefie et que puet estre.
Mout en voudroit bien savoir l'estre,
mes n'en est mie recreant.
450. Atant sor lou pont tornoiant
est arestez devant la porte,
et hardement mout li enorte
que de bien fere ne recroie. fol. 30 v° a.
Li chastiaus tot adès tornoie,
455. mes il dist que tant i sera,
qu'a quelque painne i entrera.
Ce li revient a grant anui
que quant la porte est devant lui,
que ele l'a mout tost passé.
460. Mout a bien son point esgardé,
et dit que il i entrera

quant la porte endroit lui sera,
queque il li doie avenir.
Atant voit la porte venir,
465. si point la mule de randon,
et ele saut por l'esperon,
si s'est en la porte ferue,
mes ele s'est si conseüe
par derriers, si que de la queue
470. pres de la moitié li desneue.
Ensi est entrez en la porte,
et la mule mout tost l'enporte
parmi les rues do chastel,
celui qui do veoir fu bel ;
475. et de ce est auques dolanz,
que il n'en a trové laienz
feme ne home ne enfant.
Tot droit par desoz un auvant
d'une maison s'en est venuz.
480. Mes ançois qu'il fust descenduz,
s'en vint un nains parmi la rue
toz abrivez, si lo salue,
si li dist « soiez bien veignant ». fol. 30 v° b.
Et Gauvains ne rest mie lant,
485. si li rent mout tost son salu
et li a dit : « Nains, qui es tu,
« qui est ta dame et qui tes sire ? »
Mes onques ne li vost plus dire
li nains, ainz s'en reva tot droit.
490. Gauvains mesconnut ce qu'il voit,
et se mervelle qu'estre puet
que li nains respondre ne vuet.
Et s'il se daignast a li prendre ?
Il li covenist raison rendre !
495. Mes volentiers aler l'en lesse ;
maintenant vers terre s'eslesse.
Parmi une arche a regardee

une cave parfonde et lee,
qui mout estoit basse soz terre.
500. Mais il dit qu'il voudra enquerre
toz les reduiz, ainz qu'il s'en aille ;
ne se prisoit une maaille
se trestot l'estre ne savoit.
Atant, ez vos que issir voit
505. de la cave amont, un degré,
un vilain trestot herupé.
Bien deïst qui l'eüst veü
qu'il eüst son oirre perdu.
Mout sanble estre li vilains fel,
510. plus estoit granz que saint Marcel ;
et sor son col a aportee
une jusarme grant et lee.
Mes mout se mervelle Gauvains fol. 31 r° a.
de ce que il vit lo vilain
515. qui mor resanble de Moretaigne,
ou de ces vilains de Champaigne
que li solaus a toz tanez.
Devant Gauvain s'est aprestez,
si l'a maintenant salué.
520. (Et Gauvains a mout regardé
sa contenance et sa figure.)
« Et tu aies bonne aventure. »
Fet Gauvains : « Se por bien lo diz ? »
« Oïl certes, mes a hardi
525. « te tieng, quant çaiens ies venuz.
« Mout as or bien tes pas perduz,
« qu'il ne puet estre en graignor serre
« li frains que tu i es venuz querre,
« que bones gardes a entor.
530. « Mout t'estuet rendre grant estor,
« si m'aït Dieus, ainz que tu l'aies. »
« De noient » fet Gauvains, « t'esmaies,
« que certes assez en rendrai ;

« si m'aït Dieus, ainz i morrai,
535. « que je lo frainc n'aie tot quite. »
Et cil onques plus ne respite ;
mes por ce qu'il voit aserir,
cil s'entremet de lui servir ;
et tot droit a l'ostel lo moinne,
540. de lui aseoir mout se painne.
La mule ra bien ostelee.
Une blanche toaille lee fol. 31 r° b.
et deus bacins prent li vilains,
si li done a laver ses mains,
545. (que laienz n'a plus de maisniee).
Ja estoit la table dreciee
o Gauvains assist au mengier,
si menja qu'il en ot mestier.
Et cil l'en done a grant plenté,
550. si lo sert a sa volenté.
Tot maintenant que mengié a,
et li vilains la table osta
et si li a l'eve aportee.
Une grant coche haute et lee
555. li a fete, por lui cochier,
car mout lo vialt bien aïsier,
con a tel chevalier covient.
Maintenant delez lui revient.
« Gauvains » fet il, » enz en cest lit
560. « sanz chalonge et sanz contredit
« girras tu toz seus anuit ; mes
« ice te demant tot en pes :
« ançois que tu t'ailles cochier,
« por ce que t'ai oï prisier,
565. « te partis orendroit un jeu,
« et por ce que je voi mon leu,
« si pren tot a ta volenté. »
Et Gauvains li a creanté
qu'il en prendra loquel que soit.

570. « Di, » fet Gauvains, « que orendroit ?
« Si m'aït Deus, l'un en prendré, fol. 31 v° a.
« ne de mot ne te mentiré,
« que je te tieng a mon bon oste .»
« Anuit » fait il « la teste m'oste
« a ceste jusarme trenchant ;
575. « si la m'oste par tel convant,
« que la toe te trencherai
« lou matin, quant je revenrai...
« Or pren », fet il, « sanz contredit. »
580. « Mout savré » fait Gauvains, « petit,
« se je ne sai louquel je preigne.
« Je prendré conment qu'il aviegne :
« anuit la toe trencherai,
« et lou matin te renderai
585. « la moie, se viaus que la rende. »
« Mal dahez ait qui miaus demande; »
fet li vilains, « or en vien donc. »
Lors lou moinne. Desor un tronc
li vilains lo col li estent.
590. Maintenant la jusarme prent
Gauvains, si li coupe la teste
a un cop, que plus n'i areste.
Li vilains resalt maintenant
sor ses piez, et sa teste prent ;
595. dedenz la cave en est entrez.
Et Gauvains s'en est retornez,
si s'est couchiez isnelement ;
jusqu'au jor dort seürement.
Lendemain des qu'il ajorna,
600. Gauvains se lieve et atorna.
Atant ez vos que li vilains fol. 31 v° b.
revint toz haitiez et toz sains,
et sa jusarme sor son col.
Or se puet bien tenir por fol
605. Gauvains, quant il ot regardee

la teste que il ot coupee ;
mes ne lou redota noiant.
Et li vilains parole atant,
qui n'estoit de rien esperduz.
610. « Gauvains, » fet il, « je sui venuz,
« et si te rapel de covent. »
« Je nel contredi de noient,
« que bien voi que fere l'estuet,
« ne conbatre pas ne se puet. »
615. Et si lou deüst il bien faire,
mes desloiauté ne viaut fere ;
por ce que covent li avoit,
dist que volentiers li rendroit.
« Or venez donc » fet li vilains.
620. Fors de laienz s'en ist Gauvains,
lou col li estent sor lo tronc.
Et li vilains li dist adonc :
« Lesse col venir a plenté. »
« Je n'en ai plus, » fet il, « par De,
625. « mes fier i, se ferir i viaus. »
Ce seroit domache et diaus,
si m'aït Dieus, s'il i feroit !
Sa jusarme hauce tot droit,
qu'il lo fet por lui esmaier,
630. mes n'a talant de lui tochier,
por ce que mout loiaus estoit, fol. 32 r° a.
et que bien tenu li avoit
ce qu'il li avoit creanté.
Et Gauvains li a demandé
635. conment lou frainc porra avoir.
« Bien lou porras » fet il, « savoir,
« mais ainz que midis soit passez,
« avras tu de bataille assez,
« que de gaber ne te tendra,
640. « que conbatre te convendra
« a deus lions enchaenez,

« N'est mie trop abandonez
« li frains, ainz i a male garde ;
« mau feus et male flame m'arde.
645. « S'il i avoit dis chevaliers,
« tant sai les deus lions a fiers,
« que ja nus n'en eschaperoit
« qui conbatre les lesseroit.
« Mes que ge t'i avré mestier.
650. « Si t'estuet ainz un poi mengier,
« que tu voises a la bataille,
« por ce que li cuers ne te faille,
« ne que ne soies plus pesanz. »
« De mengier seroit il noianz, »
655. fet Gauvains, « en nule maniere.
« Mes porchace une arme chiere
« dont je me puisse aparellier. »
« Çaienz a » fet il, « bon destrier
« que nus ne chevaucha des mois,
660. « si a assez autre harnois
« que volentiers te presterai. fol. 32 r° b.
« Mes tot ançois te mostrerai
« les bestes, que tu armez soies,
« savoir se tu te recreroies
665. « de conbatre avec les lions. »
« Si m'aït sainz Pantelions »,
fait Gauvains « ja ne les verrai
« jusque a aus me conbatrai ;
« mes armez moi delivrement. »
670. Et cil l'arme tot erranment
d'armes bones de chief en chief,
qui bien en sot venir a chief ;
et si li amainne un destrier.
Gauvains i monta par l'estrier,
675. que il n'est de rien esperduz.
Cil li aporte sept escuz
qui li avront mout grant mestier.

Et li vilains vet deslier
un des lions, si li amoinne.
680. Et li lions tel orgoil mainne,
si grant forsen et si grant rage,
que o ses piez la terre arrache
et sa chaenne runge as denz.
Quant il par fu fors de laienz
685. et il choisi lo chevalier,
lors se conmence a hericier,
et de sa queue se debat.
Certes qui o lui se conbat,
d'escremir li convient savoir,
690. ne ne li convient mie avoir
cuer de chievre, ne de limace. fol. 32 v° a.
Devant, en une onie place
lou lesse li vilains aler,
Gauvains nou daigne refuser.
695. Ainz li passe trete s'espee ;
et cil a sa hure levee,
si lou fiert et cil refiert lui,
bien s'entrefierent amedui.
Au premier cop l'a si feru
700. qu'il li a l'escu tolu,
li lions, et a lui sachié.
Cil li a autre aparellié,
li vilains, et Gauvains lou prent.
Lou lion fiert par mautalent
705. parmi l'eschine de l'espee.
Mes la piaus est dure et serree,
si dure que ne puet trenchier ;
o lion n'a que correcier.
Si li revient conme tempeste,
710. si lou refiert parmi la teste
de sa poe, et li a tolu
lo secont et lo tierz escu,
si que do quatre n'en a il mes.

« Or puez tu trop atendre mes,
715. « par ma barbe ! » fait li vilains.
Lors lou fiert messire Gauvains
a estrous, que tote s'espee
li enbat jusqu'en la corée,
que lou lion estuet morir.
720. « Or me laissiez l'autre venir »
fait il. Et li vilains lo lesse ; fol. 32 v° b.
mout fet grant duel, et si s'engresse
de son conpaignon que mort voit.
Vers lou chevalier vient tot droit,
725. si lou requiert de tel vertu
qu'au premier cop li a tolu.
Et li vilains autre aparelle,
et de quant qu'il puet le conselle.
Et li lions li vient corant,
730. qui mout l'enchauce par devant ;
as ongles jusqu'a la ventaille
li deronpi tote la maille,
et si li retout son escu.
Et cil li a autre rendu.
735. Mes or set bien et aparçoit
Gauvains que se il li toloit
cestui, que ce seroit moleste.
Parmi la greve de la teste
lo fiert de l'espee trenchant,
740. que jusqu'as denz tot lo porfant,
et li lions chiet a la terre.
« De cestui est finé la guerre, »
fet Gauvains « et fete la pes.
« Or me rent » fet il « desormès
745. « lou frainc, foi que tu doiz ton pere. »
« N'ira mie issi par Saint Pere, »
fait cil « n'i avra mestier ganche.
« Je verré ainz tote ta manche
« de ton hauberc de sanc vermel. fol. 33 r° a.

750. « Se tu viaus croire mon consel,
« desarme toi et si menjue,
« tant que force te soit venue. »
Mes il ne vialt por nule peine.
Et li vilains tot droit lo mainne,
755. parmi chambres et parmi huis,
que bien savoit toz les reduis,
tant qu'en la chanbre vient tout droit,
ou li chevaliers se gisoit
qui parmi lou cors ert feruz.
760. « Gauvains, bien soies tu venuz; »
fait il, tantost con veü l'a.
« fortune t'a envoié ça,
« por ce que je sui ja gariz ;
« et si es tu assez hardiz,
765. « mes conbatre o moi t'estuet. »
Des qu'autrement estre ne puet,
ja ce dit no contredira.
Et cil maintenant se leva
qui s'arme tot a son voloir.
770. Mes trespassé vos dui avoir
ce que ne doi pas trespasser :
ainz fust mout bien a reconter
por ce que navrez se levoit.
Une costume tele avoit,
775. quant un chevalier d'autre terre
por la pucele venoit querre
lo frainc qui ladedenz estoit,
a lui conbatre se devoit, fol. 33 r° b.
et s'il estoit par lui vaincuz,
780. ja eschanges n'en fust renduz,
se de la teste non trenchier
et puis en un des piez fichier,
de coi li chastiaus clos estoit.
Et se autrement avenoit,
785. que cil refust par lui vaincuz,

un autres pieus seroit feruz,
tant qu'autres chevaliers venist,
que cil par bataille vainquist.
Ensi sont cil andui armé,
790. et li vilains a amené
a chascun d'aus un bon destrier,
et il i saillent sanz estrier.
Et les escuz pendent as cous,
desormès en orroiz les cous.
795. Maintenant qu'il furent monté,
lors a li vilains apresté
deus lances grosses, si lor baille
por conmencier cele bataille.
Lors s'esloingnent li un de l'autre,
800. puis s'entrevienent tot sanz fautre ;
par vertu tieus cous s'entredonent,
a pou qu'il ne se desarçonent.
Les lances brisent et esloissent,
et li arçon derriere froissent,
805. et deronpirent li estrier ;
n'i remest corroie a trenchier,
que ne puent lou fes soffrir. fol. 33 v. a.
A terre les estuet venir,
tout maintenant em piez revienent
810. et les escuz enbraciez tienent.
Durement a ferir s'essaient,
sor les escuz tieus cous se paient,
que les estanceles en volent ;
as espees les escuz dolent,
815. si que les piecent et abatent.
Deus liuees s'entreconbatent,
que seulement plain pié de terre
ne puet l'uns sor l'autre conquerre.
Si a mout Gauvain anuié
820. de ce qu il a tant detrié ;
si lou requiert de tel vertu

que trestot li a porfendu
l'iaume, et lo cercle coupé.
Et si l'a lors si estoné
825. que il est enbrunchiez vers terre,
et li vassal a lui lou serre.
Gauvains lou sache par grant ire
et fait sanblant de lui ocirre.
Et cil maintenant li escrie :
830. « Gauvains, ne m'ocirre tu mie ;
« fous fui quant a toi me prenoie,
« mes encor hui matin quidoie
« que soz ciel n'eüst chevalier
« qui contre moi s'osast drecier,
835. « et tu m'as a force conquis,
« et si te monte or a grant pris. fol. 33 v° b.
« Et je te quidoie trenchier
« la teste, et en ce pel fichier
« ou il n'en a nules fichiees.
840. « Si ai totes celes trenchiees
« qui tot entor ce paliz sont,
« a chevaliers qui çaiens ont
« venu por autretel afere.
« Aussi quidoie je toi faire,
845. « mes soz ciel tel chevalier n'a. »
Gauvains lo let, et il s'en va ;
en la chanbre s'est desarmez.
« Vilains, » fet Gauvains « or pensez
« conment porrai lo frainc avoir ».
850. « Gauvains, » fait il « viaus tu savoir
« que tu as afere premiers
« a deus serpens, felons et fiers,
« qui sanc gietent de leus en leus,
« et par la boche lor salt teus ;
855. « conbatre te convient ançois !
« Mes bien sachés que cil harnois
« ne t'avra ja vers aus mestier.

« Un autre ve t'aparellier,
« qui plus ert forz et plus tenanz.
860. « Il a bien çaiens quatre cenz
« haubers tresliz, forz et entiers,
« qui furent a ces chevaliers
« dont tu vois les testes coupees. »
Armes li a tost aportees
865. li vilains de plusors manieres. fol. 34 r° a.
Unes armes fors et entieres
li baille, por soi atorner.
Lors dist Gauvains : « va amener
« les diables que tu disoies. »
870. « . . . . . »
fet cil « mes ainz que soit passez
« midis, avras a fere assez.
« Il n'a soz ciel home si fier
« fors moi, qui les ost aprimier,
875. « ne qui les ost neïs veoir. »
Gauvains li dist : « ne te chaloir. »
Lors va deslier les sarpanz
(qui mout par sont et fiers et granz)
li vilains, et amainne amont,
880. qui mout sauvages bestes sont,
si que partot de leu en leu
est ses escuz enpris de feu.
Par vertu Gauvains lou requiert,
tel cop de l'espee li fiert,
885. si con l'escristure tesmoingne,
si que la teste li reoingne;
si l'a tué isnelement.
Ne sai que j'alasse acontant,
mes ainz que midis fust passez,
890. les a andeus si conreez,
que tuit sont mort et detrenchié.
Auques a lo vis entochié
do sanc et de la porreture.

Li vilains reprent l'armeüre
895. de coi il conbatuz estoit. fol. 34 r° b.
Mes ançoiz qu'il desarmez soit,
li nains petiz li vint devant,
qui primes par desoz l'auvant
vint a lui, si lou salua,
900. ne plus dire ne li daigna,
ainz s'en ala si fierement.
« Gauvains » fet il « je vos present
« de par ma dame lo servise,
« mes que il soit par tel devise,
905. « que avecques li mengeras
« et a ton voloir en feras,
« tot sanz contredit et sanz guerre,
« do frain que tu ies venuz querre. »
Lors dist Gauvains qu'il i eroit,
910. se li vilains lo conduisoit,
car mout bien se fioit en lui ;
main a main s'en vont amedui.
Mout l'a bien li vilains mené ;
tant ont de chanbre en chanbre alé,
915. qu'en la chanbre vienent tot droit
o la dame en un lit gisoit
qui avoit envoié lo nain
por querre monsaignor Gauvain.
Maintenant que venu lo vit,
920. contre lui va, si li a dit :
« Gauvains, bien soiez vos venu,
« si m'est il par vos avenu
« mout granz anuiz et granz domages,
« que totes mes bestes sauvages fol. 34 v° a.
925. « avez mortes en ceste voie. .
« Si vos covient il tote voie
« avec moi orendroit mengier.
« Onques, voir, mellor chevalier
« ne plus preu de vos ne conui. »

930. El lit s'asient amedui,
mes ne fu mie, ce me sanble
li liz ne de sauz ne de tranble,
o la dame et Gauvains seoient,
que li quatre pecol estoient
935. tuit de fin argent sororé.
Sus avoit un paile roé
qui toz iert a pierres ovrez,
et autres richeces assez.
Se descrire les vos voloie,
940. trestot mon tens i suëroie,
mes de ce n'estuet a parler.
L'eve demande por laver ;
li vilains maintenant lor baille
les bacins d'or, et la toaille
945. lor aporte por essuier.
Atant asient au mengier
la dame et messire Gauvains.
Li nains les sert et li vilains,
que laienz n'a plus de mesnié.
950. Mout par est la dame haitié
et bele chiere fait son oste.
Trestot delez li, coste a coste,
lo fist seoir la damoisele,
et mengier a une escuële, fol. 34 v° b.
955. qui mout lo loe et mout lo prise.
Desmès ne faz autre devise,
ne plus ore ne vos en cont.
Mes maintenant que mengié ont
et la table lor fu ostee,
960. l'eve a la dame demandee ;
li vilains maintenant li baille.
Gauvain est tart que il s'en aille,
que mout quide avoir demoré ;
lors a la dame a demandé
965. lo frainc, que bien lo doit avoir.

« Sire », fet ele « mon pooir
« et moi met en vostre servise,
« que mout avez grant chose enprise
« por ma seror en ceste voie.
970. « Je sui sa suer et ele est moie,
« si vos en doi mout anorer.
« S'il vos plaisoit a demorer
« çaienz, a saignor vos prendroie
« et tot cest chastel vos rendroie,
975. « dont j'e encore trente et huit. »
« Dame » fet il « ne vos anuit,
« tart m'est, ce vos di par ma foi
« que je soie a la cort lo roi,
« que ensi l'ai mis en covent.
980. « Mes donez moi delivrement
« lo frainc que je sui venuz querre.
« Trop ai esté en ceste terre,
« or est ensi : plus n'i serai, fol. 35 r° a.
« et neporquent bon gre vos sai
985. « do bien que vos me presentez. »
« Gauvains, » fet el « lo frainc prenez,
« vez lou la a ce clo d'argent. »
Et il tot maintenant lou prent,
et mout tres grant joie en demoine.
990. Et li vilains la mule amoinne,
Gauvains met lo frainc et la sele,
congié prent a la damoisele.
Et ele commande au vilain
qu'il face monsaignor Gauvain
995. tot sanz enconbrier fors issir,
et lou chastel feïst tenir
tot quoi, tant c'outre fust passez.
Messire Gauvains est montez,
qui de la voie fu mout bel.
1000. Li vilains conmande au chastel
qu'il fust toz coiz, et il s'esta.

Gauvains seürement passa,
et quant il a lou pont passé,
vers lou chastel a regardé,
1005. et si a lors parmi les rues
si granz conpaignies veües
de gent qui laienz quaroloient
et si grant joie demenoient,
que se Dieus l'eüst conmandé,
1010. n'eüssent il pas plus joé ;
li uns a l'autre se deporte.
Encor estoit desor la porte
li vilains qui l'ot fors mené, fol. 35 r° b.
et Gauvains li a demandé
1015. quieus senefiance c'estoit,
que ladedenz veü n'avoit
a l'entrer ne petit ne grant,
et or i voit joie si grant
que trestuit de joie tençoient.
1020. « Sire » fet cil « repost estoient
« es crotes, por les cruautez
« des bestes c'ocises avez,
« qui si grant effrois demenoient,
« que quant par aventure issoient
1025. « les genz fors, por aucune ovraingnie,
« ne remansist qu'a quelque painne
« ne les covenist deslier :
« s'esaloient toz depecier,
« par lor orgoil et par lor rage.
1030. « Et or dient en lor langage :
« Dieus les a par vos delivrez,
« et de toz biens enluminez
« la gent qui en tenebre estoient.
« Si grant joie ont de ce qu'il voient,
1035. « qu'il ne puent graingnor avoir. »
Ice, sachiez tres bien de voir,
a Gauvains mout bien atalente.

Maintenant se mist en la sente
qui vers l'eve lo moinne droit,
1040. o la planche de fer estoit ;
outre passe seürement.
Tant ala après chevauchant,
qu'il est venuz en la valee fol. 35 v° a.
qui de vermine est aornee.
1045. Outre est seürement passez,
dedenz la forest est entrez
o les bestes sauvages sont.
Maintenant qu'aparceü l'ont,
contre li vont, si lou convoient ;
1050. les deus genoz a terre ploient
et de lui aprochier s'aesent ;
les piez et les janbes li baisent,
et font a la mule autresi.
Gauvains de la forest issi,
1055. qui de l'aler ne tarda mie.
Entrez est en la praerie
qui do chastel estoit voisine.
Li rois Artus et la roïne
furent alé esbanoier,
1060. et avecques maint chevalier
qui de lor conpaignie sont,
de la sale es loges amont.
Et Gauvains tot adès venoit ;
la roïne primes lo voit,
1065. si l'a as chevaliers mostré.
A l'encontre li sont alé
et chevalier et damoiseles.
Mout fu liee de ces noveles
la damoisele quant el oit
1070. que messire Gauvains venoit,
cele cui estre doit li frains.
Venuz est messire Gauvains,
et la pucele va encontre. fol. 35 v° b.

« Sire, » fait ele « bon encontre
1075. « vos doint Dieus, et tot lo deduit
« qu'on puet avoir et jor et nuit. »
« Et vos aiez bone aventure »,
fait cil qui descent de la mure
a terre par l'estrier d'argent.
1080. La pucele en ses braz lo prent,
si lou baise plus de cent foiz.
« Sire » fait ele « il est bien droiz
« que je mete tot a devise
« lo mien cors en votre servise,
1085. « que bien sai que ja ne l'eüsse
« par nul home que je seüsse
« dedenz lo chastel envoier.
« Car mort en sont maint chevalier
« qui les testes coupees ont,
1090. « qui de l'avoir nul pooir n'ont. »
Lors li a Gauvains recontees
les aventures qu'ot trovees :
de la grant valee et do bois,
et de la fontainne a espois,
1095. et de l'eve qui noire estoit,
et do chastel qui tornoioit,
et des lions que il ocist,
et do chevalier qu'il conquist,
et del vilain lo covenent,
1100. et de la bataille do sarpent,
et del nain qui lo salua
et plus dire ne li daigna,
et coment après li revint, fol. 36 r° a.
et conment mengier lo covint
1105. en la chanbre a la damoisele
qui suer estoit a la pucele,
et coment li frains fu renduz,
et quant do chastel fu issuz,
et conment il avoit veües

1110. les quaroles parmi les rues,
et conment issuz s'en estoit
sanz enconbrier et sanz destroit.
Quant Gauvains a ce raconté,
et la pucele a demandé
1115. congié as barons de la cort,
La roïne Guenievre i cort,
et li rois et li chevalier
i sont alé por li proier
qu'avec aus laienz demorast,
1120. et des chevaliers un amast
qui sont de la Table Reonde.
« Sire, Damedieus me confonde, »
fet ele « se j'onques osasse,
« se volentiers ne demorasse,
1125. « mes je ne puis por nule painne. »
Sa mule demande, on li amainne,
si est montee par l'estrier,
et li rois la vet convoier.
Mes ele dit que nul conduit
1130. ne vialt avoir, ne lor anuit,
et si estoit il auques tart.
Congié prent et si s'en depart,
si se remist en l'anbleüre. fol. 36 r° b.

De la damoisele a la mure
1135. qui s'en est tote seule alee,
est ci l'aventure finee.

LEÇONS DU MANUSCRIT ET NOTES

v. 3. ms. ariez.
6. biens.
59. senechal.
122. et creant.
124. il die.
125. qui a l'aler.
139. beste.
142. sirāt 9q̄s.
152. s'agenoilloillent.
172. tenebrose.
177. entre.
185. de coi il ist mout grant puor ; la correction est de M. A. Thomas.
199. q^i laienz.
213. q^il fust.
221. de p^ius. On serait tenté de lire de pins, cet arbre appartenant au décor traditionnel de la fontaine cp. « fontainne soz le pin », *Yvain*, vv. 380, 697 et 4938, mais le vers 1094 dans lequel Gauvain parle d'une « fontainne a espois », nous fait penser qu'il s'agissait d'aubépines.
286. messire .Y.
328. M. Foerster (Erec, petite édition, p. XXXIX) lit avec Méon :

E por ce n'ose a cort venir.
La parole plus maintenir
ne voil a lui a ceste foiz, etc.

Je ne vois pas de raison à admettre l'enjambement du couplet.
335. q^il.
346. o.
366. la mul.
370. Cependant les bêtes ont apporté leur hommage aussi à Keu qui n'est pas entré en possession du frein ; c'est la mule qu'elles honorent.
376. et K.
425. qui.
458. quat la porte.

v. 474. cele qui do veoir fu bel, cp. v. 999.
483. le ms. porte *G.*, on pourrait lire « Gauvains », mais il n'est par sûr que le nain ait connu le nom du chevalier qui n'a pas encore eu le temps de se nommer ; cependant le chevalier blessé sait le nom de son adversaire.
492. et li nains.
515. mor resanble.
527. graigno.
582. i est.
543. a deus bacins.
559. enz enz. Cette correction déjà chez Méon et M. Jenkins (*Modern Language Notes*, t. XXVI, p. 150).
565. orendroit jeu.
577. lacune v. plus haut p. 100.
619. vien dōc.
656. armeure.
665. le lions.
671. chies en chies.
676. si li.
711. coe, correction de M. Jenkins (art. cit.).
726. *scil.* escu.
760. soiez. Voyez la note du v. 483. Quoiqu'il soit moins étonnant ici que le chevalier nomme Gauvain, on pourrait à la rigueur remplacer « Gauvains » par « biaus sire » p. e.
772. fait ml't.
781. voyez sur cette construction Tobler, *Vermischte Beiträge*, t.I, p. 19.
787. groses.
800. faudre. M. Jenkins lit aussi fautre ; on pourrait peut-être lire sur fautre, « rapidement ».
815. en abatent.
826. lo vassal.
884. lo.
896. aincoīz.
912. Le ms. donne main en main, je ne connais pas d'autre exemple de cette locution.
930. es liz, cp. v. 932.
953. lo fiet.
964. lors a la dame demande.
985. prēsentez.
1010. n'i eüst il pas plus joe.
1018. voi.
1024. issdient.
1051. aessent.
1069. ot.
1070. venot.
1076. 9 puet.

LEXIQUE ET INDEX COMPLET DES FORMES

A *prép.*

1. Indique la direction 19, 53, 93, 114, 140, 150, 159, 233, 262, 284 (as), 320 (au), 321, 322, 327, 331, 350, 364, 367, 379, 391, 410, 539, 651, 701, 731, 740 (as), 741, 808, 826, 831, 899, 964, 1050, 1066, 1079.
2. le lieu, le séjour 360, 431, 793 (as), 978, 987.
3. le temps 96, 124, 190, 423, 598, 699, 1017.
4. l'instrument 296, 443, 575, 592, 683 (as), 726 (au), 731 (as), 814 (as), 937, 954.
5. la manière 371, 549, 550, 567, 623, 769, 835, 906.
6. la destination, le but, la fonction 324, 544, 547 (au), 672, 806, 946, 973.
7. Exprime le rapport d'appartenance 398, 862, 1094, 1105, 1106.
8. Précise le rapport de personne ou d'un être vivant, étant l'objet d'une action 275, 329, 354, 386, 446, 557, 641, 668, 778, 831, 842, 852, 992, 993 (au), 1000, 1011, 1053, 1065 (as), 1115 (as).
9. Est employé dans des locutions adverbiales, a anui 457, a devise 1086, a estrous 312, 717, a po 190, a pou 802, a quelque poinne 179, 419, 456, 1027.
10. Introduit un attribut de personne, monter a... 836, savoir a... 646, tenir a 153, 524, 573.
11. Introduit un infinitif complément d'action, 772, 811, 872, 941, 972.

[**Abandoner**], abandonner ; **abandonez** *part. p.* 642.

[**Abattre**] ; **abatent** *prés.* 815.

Abit, repaire de bêtes sauvages 159.

[**Abevrer**], abeuvrer ; **aboivre** *3 prés.* 222.

Abrivez, empressé 483.

[**Acheminer (s')**]; **s'est acheminez** *p. i.* 424.

Acoler, embrasser 342.

[**Aconter**], raconter ; **acontant** *part.* 888.

Adès, toujours 199 ; **tot adès**, toujours, sans cesse 200, 454, aussitôt, 176, 1063.

[**Adoler**], attrister ; **adolez** *part. p.* 322.

Adonc, alors, 622.

Afere, affaire 843, 851.

Afichier (s'), se charger de 84 ; **s'est afichiez** *pass. ind.* 316.

[**Agenoiller (s')**], s'agenouiller ; **agenoilloient** *impf.* 152.

Aguz, pointu 434.

Ahurté, entassé, réuni 203.

[**Aidier**], aider ; **aït** *3 subj. prés.* 303, 531, 534, 571, 627, 666 ; **aïez** *5 subj. prés.* 315.

Ainz, avant 307, 695, 748, 772 ; plutôt 489, 643, 901 ; **ainz que**, avant que 138, 501, 531, 637, 650, 871, 889; **ainz que**, plutôt que 534.

Aïr, allure 272.

Aise, estre aise, être content 346

Aïsier, satisfaire 556 ; **s'aïsier,** s'empresser de ; **aesent** *prés.* 1051.

[**Ajorner**], faire jour ; **ajorna** *p. d.* 599.

Aler, aller 111, 137, 242, 408, 495, 693 ; **ve** *prés.* 858 ; **va** *prés.* 54, 117, 189, 381, 846, 877, 920, 1073 ; **vet** *prés.* 66, 114, 126, 159, 362, 678, 858, 1128 ; **vont** 364, 912, 1049 ; **ailles** *subj.* 563 ; **voises** *subj.* 655 ; **aille** *3 subj.* 348, 501, 962 ; **va** *impér.* 868 ; **alez** *impér.* 50 ; **aloit** *impf.* 231 ; **ira** *fut.* 746 ; **eroit** *cond.* 909 ; **ala** *p. d.* 901, 1042 ; **alasse** *subj. p.* 888 : **alast** *subj. p.* 100, 343 ; **a alé** *p. i.* 232, 238 ; **est alez** *p. i.* 321, 402 ; **est alee** *p. i,* 1135 ; **sont alé** *p. i.* 1066, 1118 ; **ont alé** *p. i.* 914 ; **ot alé** *p. ant.* 164, 168; **furent alé** *p. ant.* 1059 ; **alé** *part. p.* 32, 132 ; **alees** *part. p.* 141.

Aler *subst. verb.*, expédition, marche, 125, 1055.

Aleüre, marche 38.

[**Amasser**], réunir ; **amassez** *part. pass.* 24 ; **amassees,** *part. p.* 134.

Amedui, tous les deux, 698, 912, 931.

Amener 868 ; **amainne** *prés.* 673, 879, 1126 ; **amoinne** *prés.* 678, 990 ; **a amené** *part. p.* 790.

[**Amer**] aimer ; **amast** *subj. p.* 1120.

Amont *adv.*, en haut, 33, en montant, 56, 505, 879, 1062.

Amor *s. f.*, amour 91, 369.

Anbleüre, pas de marche ordinaire d'un animal qu'on monte 126, 228, 1133.

Ançois, d'abord 662, 855 ; plutôt 191, 250 ; **ançois que**, avant que 100, 343, 480, 563 ; **ançoiz que** 896.

Andeus (**An .ij.**) tous les deux ; 890, **andui,** *c. s.* 789.

Angoisseus, plein d'angoisse, 323.

Angoissier, *v. tr.*, importuner, 108.

Anor, honneur 151, 275.

Anorer, honorer 155, 971 ; **anorent,** *prés.* 68.

Anui, ennui 457 ; **anuiz** 923.

[**Anuïer**], ennuyer; **anuit** *3 subj.* 976, 1130 ; **a anuié** *p. i.* 819.

Anuit *adv.*, pendant la nuit 561 ; pour la nuit 573, 583.

[**Aorner**], remplir ; **aornee** *part.* 1044.

[**Aparçoivre**], apercevoir ; **aparçoit** *prés.* 374, 735 ; **aparçurent,** *p. d.* 271 ; **aparceü ont** *p. i.* 1048.

Aparellier, préparer 858 ; **s'a. d'une armeüre,** se vêtir, s'armer 657 ; **aparelle** *3 prés.* 727 ; **a aparellié** *p. i.* 702.

[**Apeler**], appeler ; **avoit apelez** *ppf.* 788.

[**Apendre**], tendre comme piège ; **apent** *prés.* 201.

[**Aporter**] ; **aporte** *prés.* 676, 945 ; **aportera** 335 *fut.* ; **a aportée** *p. i.* 511, 553 ; **a aportées** *p. i.* 864 ; **sera aporté,** *p. fut.* 334.

[**Aprendre**] ; **a aprise** *p. i.* 128.

Après, 31, 1042, 1103.

[**Aprester**] préparer ; **a apresté**, 796 ; **s'est aprestez,** *p. i.* 518.

Aprimier, dompter, 874.

Aprochier, approcher 1051, **est aprochiez,** *p. ind.* 293.

Arche, arcade 497.

Arçon, 804 ; arçons 351.

[**Ardoir**], brûler ; **arde,** *sub.* 644.

Ardure, chaleur 195, 211.

Arestement, arrêt 381.

[**Arester**] s'arrêter, rester ; **areste** *prés.* 592, **est arestez** *p. i.* 451.

Argent, 935, 987, 1079.

Ariers *adv.*, en arrière 3.

Arme, 119 ; armes 671, 864, 866.

[**Armer**] ; **arme** *prés.* 670, 769 ; **armez** *impér.* 669 ; **armez** *part. p.* 663 ; **armé** *part. p.* 789.

Armeüre armure 656, 894.

[**Arrachier**], arracher ; **arache** *prés.* 682.

As, *v. a.*

Asalt, attaque 430.

Aseoir, faire asseoir qqu'un (lui a...), s'asseoir 540 ; **asient** *prés.* 930, 946 ; **assist** *p. d.* 547 ; **est assisə** *p. prés.* 199.

Aserir, faire soir 537.

[**Asseürer (s')**], se rassurer ; **s'est asseürez** *pass. ind.* 209.

Assez, 12, 23, 28, 76, 257, 287, 413, 533, 638, 660, 764, 872, 938.

[**Atalenter**], plaire ; **atalente** *3 prés.* 1037.

Atant, cependant, alors, 64, 208, 258, 450, 464, 504, 601, 608, 946.

Atendre, 714.

Atorner, arranger, préparer (un animal à la marche, un chevalier à la bataille) 867 ; **atorna** *p. d.* 600 ; **a atornee** *p. i.* 217.

[**Aucun**], quelqu'un ; **aucune** 1025.

Auques, un peu 209, 244, 406, 475, 892, 1131.

Aus, *pron. pers.* v. il.

Aussi, ainsi 844.

Autre, 107, 383, 660, 702, 720, 727, 734, 775, 799, 858, 956, *pl.* 201 ; **autres** 67, 287, 786, 787, *pl.* 183, 938 ; **l'autre** *pron.* 818, 1011.

Autrement, 766, 784.

Autresi, autant 226, 1053.

Autretel, pareil 843.

Auvant, auvent 478, 898.

Avaḷ, en bas, en descendant, 35.

Avant, 96, 132, 168, 408.

Avec, 26, 60, 665, 927, 1119.

Avecques, avec 192, 905, 1060.

[**Avenant**], **avenanz** 40.

Avenir, arriver 463 ; **avient** *prés.* 12 ; **aviegne** *sub.* 582 ; **avenoit** *impf.* 219, 413, 784 ; **avint** *p. d.* 20 ; **est avenu** *p. i.* 922.

Aventure, accident de nature à mettre en jeu le courage d'un chevalier 17, 62, 239, 522, 1024, 1077, 1136 ; **aventures** 1092.

[**Avironer**], entourer ; **estoit avironee** *imp. pas.* 220.

Avison, avis, information ; **par avison** 399.

Avoir, 118, 119, 125, 173, 201, 204, 206, 208, 297, 317, 635, 690, 849. 965, 1035, 1076, 1090, 1130 ; **ai** *prés.* 624 ; **e** *prés.* 975 ; **as** *prés.* 851 ; **a** *prés.* 2, 112, 294, 295, 401, 416, 529, 545, 630, 643, 658, 660, 708, 713, 839, 845, 860, 873, 892, 949; **avon** *prés.* 63 ; **ont**, *prés.* 30, 1034, 1089, 1090 ; **aie** *subj.* 535 ; **aies** *subj.* 522, 531 ; **ait** *subj.* 196, 251, 337, 586 ; **aiez** *subj.* 103, 1077 ; **avoit** *impf.* 42, 70, 82, 129, 223, 435, 439, 645, 774, 936 ; **avrai** *fut.* 78, 312 ; **avré** 649 ; **avras** *fut.* 638, 872 ; **avra** *fut.* 95, 747, 857 ; **avrez** *fut.* 292 ; **avront** *fut.* 677 ; **avroit** *cond.* 17 ; **ot** *p. d.* 23, 28, 116, 122, 142, 375, 548 ; **oit** *p. d.* 1069 ; **orent** *p. d.* 36 ; **eüsse** *subj. p.* 1085 ; **eüst** *subj. p.* 174, 833, 1010 ; **a eü** *p. i.* 141, 276 ; **avoit eü** *ppf.* 166.

Avoir l', *subst. verb.* bien, richesse, 279.

[**Bacin**], bassin ; **bacins** 543, 944.

[**Bailler**], donner ; **baille** *3 prés.* 797. 867, 943, 961 ; **bailleroie** *1 fut.* 92.

Baisier, baiser 101 ; **baise** *prés.* 1081 ; **bese** 345 ; **baisent** *prés.* 1052 ; **besast** *subj. pass.* 99, 344.

Barbe, 715.

Barge, barque 236.

Baron, 31 ; barons 1115.

[**Bas**], **basse** 499.

Bataille, 638, 651, 788, 798, 1100.

[**Batre**], battre ; **estoit batuz** *pas. impf.* 162.

Beisier, *s.* baiser 103 ; **baisiers** 107.

Bel, 94, 282, 428, 474, 999 ; **bele** 40, 225, 385, 951 ; **beles** 10, 28 ; **plus beles** 10.

[**Beneïçon**], bénédiction ; **beneïçons** *pl.* 352.

Besoing, besoin 49.

[**Beste**], bête ; **bestes** 133, 139, 147, 183, 269, 360, 373, 663, 880, 924, 1022, 1047.

Bien, *adv.* 6, 47, 69, 75, 82, 94, 122, 127, 128, 163, 189, 219, 241, 246, 251, 260, 273, 293, 294, 347, 374, 407, 428, 434, 448, 453, 460, 483, 507, 556, 604, 613, 615, 632, 636, 672, 698, 735, 756, 760, 772, 856, 860, 911, 913, 965, 1036, 1037, 1082, 1085 ; **miaus** 178, 248, 250, 586.

Bien, *s.* 523, 526, 985 ; **biens** 1032.

Bise, 200.

[**Blanc**], blanche 542.

Boche, bouche 854.

Bois, 146, 192, 280, 1093.

[**Boivre**], boire ; **boit** *prés.* 226.

Bon, 310, 573, 658, 791, 984, 1074 ; **bone** 522, 1077 ; **bones** 529, 671 ; **mellor** 928 ; **miaudres** 11.

Braz, bras, 1080.

[**Briser**], **brisent** *prés.* 803.

Bruianz ; bruyant 392.

C' v. **que** *conj.* et *pron.*

Ça, ici 762.

Çaienz, ici dedans 83, 525, 658, 973 ; **çaiens** 842, 860.

Car, 71, 229, 347, 556, 911, 1088.

Cave, 498, 505, 595.

Ce, 4, 10, 84, 213, 231, 234, 283, 370, 398, 407, 418, 420 (ice), 457, 475, 514, 562 (ice), 616, 626, 631, 633, 737, 763, 767, 771, 820, 838, 841, 931, 941, 977, 987, 1015 (c'), 1034, 1036 (ice), 1113 ; **ces** 862, 1068.

Cele, v. **cil.**

Cent, 1081 ; **cenz** (.c.) 860.

Cercle, partie du casque 823.

[**Certain**], **certainne** 420.

Certes, 297, 533, 688.

Cest, celui-ci 96, 146, 559, 974 ; **ceste** 85, 124, 329, 423, 575, 925, 969, 982 ; **cestui** *c. r.* 737, 742.

Chaenne, chaîne 683.

[**Chaïr**], choir ; **est chauz** *p. ind.* 189.

Chaloir, *v. imp.* avoir souci ; ("**ne te chaloir**") 876.

Chalonge, réclamation, dispute ; **sanz ch.**, sans conteste 89, 560.

Chanbre, chambre 757, 847, 914, 915, 1105 ; **chanbres** 755.

Chascun, chacun 435 ; **chascuns** 5, 159.

Chastel, 38, 93, 281, 427, 473, 974, 996, 1000, 1004, 1057, 1087, 1096, 1108 ; **chastiaus** 106, 429, 440, 454, 783.

Chaut, chaleur 195.

Chemin, 260.

[**Cheminer**], **chemine** *prés.* 390 ; **avoit cheminé** *ppf.* 129.

[**Cheoir**], choir ; **chiet** *prés.* 741 ; **cheoiz fust** *subj. ppf.* 422. V. [**chaïr**].

Chevalier, 44, 57, 83, 368, 437, 557, 685, 724, 758, 775, 787, 833, 842, 845, 928, 1060, 1067, 1098, 1117 ; **chevaliers** 23, 287, 645, 758, 787, 862, 1065, 1088, 1120.

Chevauchier, chevaucher 264 ; **chevauchant** *part.* 232, 1042 ; **chevaucha** *p. d.* 659.

Chevestre, chevêtre, 43.

Chevous, cheveux, 299.

Chief, « **de chief en chief** » d'un bout à l'autre 671, **venir a chief**, parfaire 672.

Chier, cher 5 ; **chieres** 13.

Chiere, chair ; **bele chiere** 951.

Chievre, chèvre 691.

[**Choisir**], apercevoir ; **choisi** *3 p. d.* 685.

Chose, 2, 7, 107, 420, 968.

Ci, ici, 1136.

Ciel, 833, 845, 873.

Cil, *pron. dém.*, celui 536, 538, 549, 670, 696, 697, 702, 734, 747, 768, 785, 788, 789, 829, 856, 871, 1020, 1078; **cele** 109, 136, 187, 296, 362, 798, 1071; **celes** 840.

[**Cité**], **citez** *pl.* 277.

[**Cler**], clair; **clere** 218.

Clo, clou 987 (c. d'argent).

Clos, 431, 433, 783.

Coche, couche 554.

Cochier, coucher 555, 563; **est couchiez** *p. i.* 597.

Coi, quoi *pron. rel.* 185, 895.

[**Coi**], *adj.*; **coiz** 1001.

Col, cou 511, 589, 603, 621, 623.

[**Coluevre**], couleuvre; **couluevres** 182.

Coment, v. **Conment.**

Con, *adv.* comme 22, 73, 88, 197, 261, 271, 441, 442, 557, 761.

Conbatre, combattre, 614, 640, 648, 665, 765, 778, 855; **conbat** *prés.* 688; **conbatrai** *fut.* 668; **conbatuz estoit** *ppf.* 895.

[**Conduire**], **conduisoit** *impf.* 910.

Conduit, escorte 1129.

[**Confondre**], détruire, punir; **confonde** *3 subj.* 1122.

Congié, congé 337, demander c., 1115, prendre c. 992, 1132.

[**Conmander**], ordonner, se recommander; **conmande** *3 prés.* 109, 993, 1000; **s'est conmandez** *3 pf.* 410; **ont conmandé** *p. i.* 354; **eüst conmandé** *sub. ppf.* 1009.

Conme, comme 709.

Conmencier, commencer 798; **conmence** *3 prés.* 17, 686.

Conment, comment 331, 348 (**conment que**) 582, (**c. que**) 635, 849, 1104, 1109, 1111; **coment** 1103, 1107.

Conoissance, connaissance 147, 369.

[**Conoistre**] connaître; **conoissoient** *impf.* 366; **conui** *1 p. d.* 929.

Conpagnie, compagnie 1061; **conpagnies** 1006.

Conpaignon, compagnon 118, 723.

Conquerre, conquérir 818; **conquist** *3 p. d.* 1098; **a conquis** *p. i.* 835.

[**Conreer**] arranger; **a conreez** *p. i.* 890.

Consel, conseil 750.

[**Conseller**], demander conseil, discuter; **conselle** *prés.* 446; **consellent** *prés.* 46; **iert conselliez** *pas. fut.* 250.

[**Consievre**], atteindre en frappant, s'engager; **s'est conseüe** *p. i.* 468.

Contenance, attitude, 521.

[**Conter**], raconter; **cont** *1 prés.* 957.

Contre, 834; **à l'encontre** 920, 1049.

[**Contredire**], contester; **contredi** *prés.* 612; **contredira** *fut.* 767.

Contredit, opposition 89, 560, 579, 907.

Convant, accord, condition 575.

[**Convenir**], être d'accord, convenir; **convient** *prés.* 689, 690, 855; **covient** *prés.* 176, 444, 557, 926; **convenant** *part.* 315; **covenent** *part.* 1099; **convendra** *fut.* 640; **covint** *p. d.* 1104; **convenist** *subj. p.* 494; **covenist** *subj. p.* 1027; **avoit covent** *ppf.* 617.

Convoier, accompagner 1128; **convoie** 127, *3 prés.*; **convoient** *prés.* 1049.

Convoier, *s. v.* convoi qui accompagne quelqu'un 116.

Cop, coup 592, 699, 726, 884.

Coree, entrailles 718.

Corgiee, corde 443.

[**Corir**], v. [**courir**].

Correcier, se courroucer 708.

Corroie, courroie 806.

Cors, corps 759, 1084.

Cort, cour 19, 25, 29, 327, 978, 1115; **cort tenir** 21.

Coste, côte 952 (**c. a c.**).

Costume, coutume 774.

[**Cou**], **cous** 793.

[**Cou**], coup; **cous** 794, 801, 812.

]**Couchier**], v. **cochier**.

[**Couper**], **coupe** *3 prés.* 591; **a coupé** *p. i.* 823; **ot coupee** *p. a.* 606; **coupee** *part.* 1089; **coupees** *part.* 863.

[**Courir**], **cort** *3 pers.* 1116; **corent** *prés.* 67; **courant** *part.* 66, 126; **corant** *part.* 729; **coururent** *p. d.* 272.

[**Covenir**], v. [**convenir**].

Covent, gage 611; **mettre en covent**, promettre 979.

Creant, engagement, promesse; **a creant** sûrement 122.

[**Creanter**], croire, donner assurance, promettre; **creant** *3 prés.* 122; **a creanté** *p. i.* 333, 568; **avoit creanté** *ppf.* 633.

Croire, 750.

[**Crote**], grotte; **crotes** 1021.

[**Cruauté**], **cruautez** 1021.

Cruël, 395 (épithète de l'eau).

Cruëus, creux 172.

Cuer, cœur 691; **de bon cuer** volontiers 310; **cuer d'iver** 197; **cuers**, courage **c. faut** 652.

Cui, qui 282 à qui 1071.

Cuidier, v. **quidier**.

Cure, **avoir cure**, avoir soin, 112, 116.

Dahez, **avoir dahez** mal tomber; **mal dahez ait il** sorte de malédiction 251, 583.

[**Daigner**], **daigne** *3 prés.* 694; **daigna** *p. d.* 900, 1102; **daignast** *subj. p.* 493.

Dame, 148, 151, 487, 903, 916, 933, 947, 950, 960, 964, 976; **dames** 27.

Damedieus, Seigneur Dieu, 1122.

Damoisele, 18, 41, 291, 305, 330, 353, 953, 992, 1069, 1105, 1134; **damoiseles** 27, 1067.

De, *prép.*

1. exprime le rapport d'appartenance, 198 (del), 279, 320, 437, 441, 473 (do), 479, 691, 738, 1022 (des), 1061, 1115, 1121.
2. sert de partitif 204, 401, 414 (do), 435 (des), 469, 638, 679, 713, 782, 791, 817, 949, 1007, 1120.
3. exprime l'éloignement en espace et dans le temps, la provenance 133, 165, 185, 211, 213, 217 (d'), 226, 280 (do), 356, 409, 505, 515, 516, 620, 659, 671, 775, 853, 881, 903, 914, 999, 1054, 1062, 1078, 1108 (do).
4. l'nstrument, la matière 152, 221, 243, 405, 432, 434, 687, 705, 711, 739, 749, 783, 882, 884, 893 (do), 895, 932, 935, 944, 987 (d'), 1032, 1040, 1044, 1079.
5. la manière 310 (**de bon cuer**); 465, 725, 821, 865.
6. est employé dans les constructions adverbiales 383 (**d'autre part**); 415 (**de desor**); 532 (**de noient**); 572 (**de mot**); 612 (**de noient**); 675 (**de rien**); 1036 (**de voir**).
7. dans la comparaison, **plus de** 352, 404, 470, 545, 929, 1081.
8. a la fonction de touchant 84, 123 (**ravoir de**); 148, 151, 174, 190, 195, 247, 330, 393, 453, 474 (do), 538, 611, 630, 639, 654, 665, 742, 781, 820, 828, 908, 941, 1051, 1055, 1057 (do), 1093, 1094, 1095, 1096 (do), 1097 (des), 1098 (do), 1099 (del), 1100 (do), 1101 (del), 1134.
9. indique la cause 234, 283, 475, 514, 723, 985, 1019, 1034, 1068.

Deable, diable 398; **deables** 400.

[**Debatre se**], se frapper; **debat** *prés.* 687.

Debatuz, abattu 267.

Debrisiez, brisé de fatigue 267.

Dedenz, *prép.* dedans 181, 351, 595, 1046, 1086.

Deduit, plaisir 1075.

Degré, 505.

Delez, vers 558, à côté de 952.

Delivrement, rapidement 669, 980.

[**Delivrer**]; **a delivrez** *p. i.* 1031.

[**Demander**], **demant** *1 prés.* 562; **demande** *3 prés.* 586, 942, 1126; **demandent** *prés.* 58; **a demandé** *p. i.* 634, 964, 1014, 1114; **a demandee** *p. i.* 960.

Demener, agiter, faire, manifester 443; **demoinne** *3 prés.* 301; **demoine** *3 prés.* 989; **demenoient** *impf.* 1008, 1023.

Demoisele, v. **damoisele**.

Demorer, retarder, rester 112, 156, 972; **avoir demoré** *inf. p.* 933; **demorast** *subj. p.* 1119; **demorasse** *subj. p.* 1124.

[**Dent**], **denz** 683, 740.

[**Departir, se**], partir; **depart** *3 prés.* 1132.

Depecier, mettre en pièces 1028.

[**Deporter, se**], s'amuser; **deporte** *3 prés.* 1011.

[**Derompre**], déchirer; **derompi** *p. d.* 732; **deronpirent** *p. d.* 805.

Derriere, 804.

Derriers, par derriers, par derrière 469.

Des, dès 187; **d. que** 599, 766.

[**Desarçoner**], désarçonner; **desarçonent** *prés.* 802.

[**Desarmer**], **desarme** *impér.* 751; **s'est desarmez** *p. i.* 847; **desarmez** *part. p.* 896.

[**Descendre**], **descent** *3 prés.* 65, 1078; **est descenduz** *p. i.* 214, 384; **fust descenduz** *subj. ppf.* 480.

Descrire, décrire, 939.

[**Desfendre**], empêcher; **desfende** *subj.* 110.

Desforeté, sorti de la forêt 167.

[**Deshaitier**], affliger; **deshaitiee** 308.

Deslier, délier 678, 877, 1027.

Desloiauté, déloyauté, 616.

Desmès, désormais, 956.

[**Desnouer**], détacher, faire tomber; **desneue** *prés.* 470.

Desor, sur 125, 588, 1012; **par desor** 242; **par de desor** 415.

Desormès, désormais, 744, 794.

Desoz, dessous, **par d.** 478, 898.

Destrier, 658, 673, 791; **destier** 658.

Destroit, gêne 1112.

[**Detenir**], retenir; **detiegne** *3 subj.* 52.

[**Detirer**], arracher; **detire** *3 prés.* 299.

[**Detrenchier**], trancher en morceaux; **detrenchié** *part. p.* 891.

[**Detrier**], différer; **a detrié** *p. i.* 820.

Deus, v. **Dieus**.

Deus, (ij) deux 150, 367 (**les d.**), 543, 641, 646, 797, 816, 852, 1050.

Devant, 65, 74, 193, 281, 451, 458, 518, 692, 730, 897.

Devise, opinion, sens 4, 904; **faire devise**, persuader 144; raconter 956; **a devise**, entièrement 1083.

[**Devoir**], **doi** *1 prés.* 771, 971; **dui** *1 prés.* 770; **doiz** *2 prés.* 745; **doit** *3 prés.* 15, 317, 965, 1071; **doie** *subj.* 463; **devoit** *impf.* 137, 363, 778; **deüst** *subj. p.* 297, 615.

Diables, créature infernale (parlant des dragons) 869.

Dieus, Dieu 303, 531, 534, 627, 1009, 1031, 1071; **Deus** 571; **Dieu** 354, 410; **De** 624.

Dire, 393, 488, 900, 1102; **di** *1 prés.* 397, 977; **diz** *2 prés.* 523; **dist** *3 prés.* 1, 14, 191, 304, 455, 483, 618, 622, 868, 876, 909; **dit** *3 prés.* 97, 251, 500, 1129; **dient** *6 prés.* 47, 1030; **di** *impér.* 570; **dites** *impér.* 51, 311; **die** *3 subj.* 124; **diroie** *cond.* 205; **disoies** *impf.* 869; **dist** *pf.* 143, 335; **deïsse** *subj. p.* 396; **deïst** *subj. prés.* 507; **a dit** *p. i.* 486, 920; **dite fu** *pas. p. d.* 325.

Dis (.X.), dix 277, 645.

Dit, discours 767.

Doillanz, v. **dolanz**.

Dolanz, affligé 475; **doillanz** 266.

[**Doler**], **dolent** *prés.* 814.

Domache, dommage 626; **domages** 923.

Don, *subst.* 305.

Don, dont 28, 81, 657 (**dont**), 863 (**dont**), 975.

Donc, 349, 587, 619.

[**Doner**], donner ; **done** *prés.* 544, 599 ; **donez** *imp.* 305, 980 ; **doint** *3 subj.* 1075.

Dont, v. **don**.

Dor, une petite mesure 404.

[**Dormir**], **dort** *prés.* 598.

Drecier, dresser 834, monter la table ; **estoit dreciee** *impf. pass.* 546.

Droit, *adj.* 260 ; **droiz, il est droiz** il est juste 344, 1082.

Droit, *adv.* 262 (**tot d.**) ; 265, 364, 379, 478, 489, 539 (**tot d.**) ; 628, 724, 754 (**tot d.**) ; 757, 915 (**tot d.**) ; 1039.

Duel, deuil, affliction 301, 722 ; **diaus** 626.

[**Dur**], dure 706, 707.

Durement, fortement 45, 445, 811.

[**Effroi**], **effrois** 1023.

El, *adj.* autre 396.

El, v. **en**.

Ele, elle 3, 48, 73, 75, 99, 223, 243, 301, 303, 311, 331, 345, 347, 405, 411, 459, 466, 468, 966, 970, 993, 1074, 1082, 1123, 1129 ; **el** 70, 102, 986, 1069 ; **la** 50, 68, 72, 101, 155, 235, 245, 342, 344, 387, 576, 585, 1128 ; **eles** 149, 271.

Em, v. **en**.

En, en, dans, à 1, 6, 49, 131, 154, 214, 216, 228, 252, 259, 268, 358, 372, 384, 426, 435, 436, 467, 471, 562, 655, 671, 692, 718, 757, 782, 809 (**em**), 838, 847, 853, 881, 911, 912, 914, 915, 916, 925, 930 (**es**), 967, 969, 979, 982 1021 (**es**), 1030, 1033, 1038, 1043, 1056, 1062 (**es**), 1080, 1084, 1105, 1133 ; **el** = **en lo** 181, 340.

En, *pron.*

1. Exprime la provenance, l'éloignement 54, 60, 126, 136, 157, 210, 258, 316, 343, 356, 362, 376, 381, 479, 481, 489, 495, 501, 587, 595, 596, 620, 813, 846, 901, 912, 962, 1111, 1132, 1135.
2. « de cela », l'objet, une partie de lui 13, 46, 67, 205, 223, 295, 396, 423, 448, 449, 476, 533, 548, 549, 624, 647, 713, 794, 839, 957.
3. l'état 304, 315.
4. la matière, « dans cela » « de cela », 647, 672.
5. la cause « pour cela » 141, 276, 308, 780, 971, 989.

En, *pron. pers.*, on 10, 15, 72, 145, 400, 442.

[**Enbatre**], faire entrer ; **enbat** *prés.* 718 ; **s'est enbatuz** *p. i.* 161.

[**Enbracier**], saisir ; **enbraciez** *part. p.* 810.

[**Enbrunchier**], renverser ; **enbrunchiez** *part.* 825.

[**Enchaener**], enchaîner ; **enchaenez** *part. p.* 641.

[**Enchaucier**], poursuivre vivement ; **enchauce** *prés.* 730.

Encline, *s. f.* demande 340.

Enconbrier, sanz e., sans encombre, 995, 1112.

Encontre, à l'encontre 66, 270, 1073 ; **encontre li** 270 ; **à l'encontre** 140, 364, 1066.

Encontre, *s. f.* rencontre ; **bon e** sorte de salutation 1074.

Encor, 248, 832, 1012 ; **encore** 975.

Endroit, en face 462.

Enfant, 477.

[**Enforester**] entrer dans la forêt ; **enforesté** *part. pass.* 130.

[**Engresser s'**], s'irriter ; **s'engresse** *prés.* 723.

[**Enluminer**], **a enluminez** *p. i.* 1032.

Enorance, respect 148.

[**Enorter**], exhorter ; **enorte** *prés.* 452.

[**Enporter**], emporter ; **enporte** *prés.* 472.

Enprendre, entreprendre, 85 ; **enprendré** *1 fut.* 571 ; **enprendra** *fut.* 569 ; **avez enprise** *3 ppf.* 968 ;

eüst enprise *subj. ppf.* 143 ; **estre enpris**, être pris (par le feu) ; **est enpris** *prés.* 882.

Enquerre, examiner 500.

[**Ensaigner**], informer; **ensaignerai** *fut.* 61.

Ensi, ainsi 77, 151, 188, 261, 471, 789, 979, 983.

[**Entendre**], **entent** *prés.* 407.

[**Entier**], **entiers** 618, 861 ; **entieres** 866.

[**Entochier**], toucher, atteindre ; **entochié** *part. p.* 892.

Entor, autour 220, 433 (**tot entor**), 529, 841.

Entre, 45.

[**Entreconbatre s'**], combattre ; **entreconbatent** *prés.* 816.

[**Entredoner s'**], se donner réciproquement ; **entredonent** *prés.* 801.

[**Entreferir s'**], se donner mutuellement des coups ; **entrefierent** *prés.* 698.

[**Entremettre s'**], **entremet**, 538.

Entrer, 177, 444; **entre** *prés.* 178; **entrera** *fut.* 456, 461 ; **entrast** *subj. p.* 146 ; **être entrez** *inf. p.* 278 ; **est entrez** *p. i.* 179, 281, 358, 378, 471, 595, 1046 ; **entrez est** *p. i.* 1056.

Entrer, *s. verb.* l'entrée 1017.

[**Entrevenir s'**], venir à l'encontre ; **entrevienent** *prés.* 800.

Envenimee, 380.

Envoier, envoyer 1087 ; **envoient** 290 ; **a envoié** *p.* i. 762 ; **avoit envoié** *ppf.* 917.

Enz, dans, dedans 559.

[**Epin**], aubépine ; **epins** 221.

Erranment, promptement 670.

[**Errer**], faire chemin ; **errant** 114.

Es, v. en.

[**Esaler s'**], sortir ; **esaloient** *impf.* 1028.

Esbanoier, se divertir 32, 1059.

Eschine, échine 705.

Eschanges, le prix de la victoire 780.

[**Eschaper**], échapper ; **eschaperoit** *cond.* 647 ; **est eschapez** *p. i.* 210.

[**Escorpion**], scorpion ; **escorpions** 183.

Escremir, s'escrimer 689.

[**Escrier (s')**], crier, s'écrier ; **escrie** *prés.* 296, 829.

Escristure, écriture 885.

Escuële, écuelle 954.

Escuz, écu 676, 793, 810, 812, 814; **escu** 700, 712, 733, 882.

[**Esgarder**], observer, étudier ; **a esgardé** *part. p.* 460.

[**Eslessier s'**], s'élancer; **s'eslesse** *prés.* 496.

[**Esloissier**], ébranler ; **esloissent** *prés.* 803.

[**Esloignier**], s'éloigner ; **esloignent** 799.

Esmaier, effrayer 629; [**s'esmaier**], s'inquiéter ; **t'esmaies** *prés.* 532.

[**Esmovoir**], bouger, se lever ; **est esmeüe** *p. i.* 319.

Espee, épée, 120, 357, 695, 705, 717, 739, 884 ; **espees** 814.

[**Espedre**] se troubler ; **esperduz** *part. p.* 609, 675 ; **fust esperduz** *p. ant.* 234.

Esperon, éperon 466.

Esploit, ruse, moyen 246.

[**Esploitier**], explorer ; **a esploitié** *p. i.* 206.

Espoëntez, épouvanté, 180.

Espois, arbustes 1094.

[**Essaier s'**], s'éprouver ; **essaient** *prés.* 811.

Essoigne, empêchement 52.

Essuier, s'essuyer 945.

[**Estancele**], étincelle ; **estanceles** 813.

Esté, été 194.

[**Ester, s'**], s'arrêter ; **esta** *p. d.* 1001.

Estes, voici, 130 ; **estes vos** 167.

[**Estendre**], tendre ; **estent** *prés.* 589, 621.

[**Estoner**], ébranler ; **a estoné** *p. i.* 824.

Estor, combat 530.

[**Estovoir**], **estuet** *prés.*, il faut, 177, 530, 613, 719, 765, 808, 941.

Estrange, étrange 98.

Estre [1], être 44, 191, 229, 254, 257, 447, 491, 766, 1071 ; **sui** *prés.* 76, 509, 527, 763, 970 ; **ies** *prés.* 525 ; **es** *prés.* 486, 528, 764 ; **est** *prés.* 3, 64, 96, 115, 316, 346, 370, 389, 398, 404, 416, 420, 449, 458, 471, 475, 487, 642, 675, 706, 742, 825, 882, 950, 962, 970, 977, 983, 1082 ; **sont** *prés.* 140, 269, 360, 789, 841, 878, 880, 891, 1047, 1061, 1121 ; **soie** *1 subj.* 978 ; **soies** *subj.* 653, 663, 760 ; **soit** *subj.* 318, 569, 752, 896, 904 ; **soiez** *subj.* 937 ; **soiez** *impér.* 307 ; **estoit** *impf.* 48, 170, 171, 218, 243, 380, 385, 392, 405, 414, 429, 431, 433, 499, 510, 609, 631, 777, 783, 1012, 1015, 1040, 1057, 1095, 1106, 1131 ; **ert** *impf.* 40 ; **iert** *impf.* 937 ; **estoient** *impf.* 48, 243, 380, 405, 934, 1033 ; **erent** *impf* 29 ; **serai** *fut.* 77, 314, 983 ; **seroie** *fut.* 87 ; **sera** *fut.* 105, 336, 372, 455, 462 ; **iert** *fut.* 98, 106 ; **ert** *fut.* 859 ; **seroiz** *fut.* 308 ; **seroie** *cond.* 302 ; **seroit** *cond.* 626, 654, 737 ; **fui** *p. d.* 831 ; **fu** *3 p. d.* 188, 265, 282, 344, 474, 684, 931, 999, 1068 ; **furent** *p. d.* 862 ; **fust** *subj. p.* 213, 772, 1001 ; **ai esté** *p. i.* 982 ; **avoit esté** *ppf.* 193 ; **orent esté** *ppf.* 36.

Estre *subst.* être 188, 448, 503.

Estres, espace ouvert 33.

Estrier, étrier 115, 674, 792, 805, 1079, 1127.

[**Estros**], entièrement ; **a estros** sûrement 312, 717 (**estrous**).

Et, *conj.*, voir le texte.

Eve, eau 216, 233, 391, 432, 553, 942, 960, 1039, 1095.

Ez vos, voici 504, 601.

1. Cet article ne veut pas comprendre le verbe employé comme auxiliaire, toutefois on en donne des exemples.

Fable, 397.

Faille, faute ; **sanz f.** 347.

[**Faillir**], faire défaut ; **faille** *subj.* 652.

Faire, 145, 615, 844 ; **fere** 453, 613, 616, 872 ; **faz** *1 prés.* 956 ; **fait** *prés.* 828, 951 ; **fet** *prés.* 210, 341, 629, 722, 1123 ; **font** 1053 ; **face** *3 subj.* 994 ; **faisoit** *impf.* 186, 417 ; **fairoie** *fut.* 91 ; **feras** *fut.* 906 ; **fera** *fut.* 194 ; **fist** *p. d.* 953 ; **feïst** *subj. p.* 996 ; **ot fete** *p. i.* 326 ; **a fete** *p. i.* 555 ; **fete** *part. p.* 743 ; **faire** employé comme auxiliaire 341 (**f. haster**), 953 (**seoir**), 994 (**issir**) ; 996 (**tenir**).

[**Faire**], dire ; **fait** 50, 574, 580, 636, 667, 721, 747, 761, 850, 986, 1074, 1078, 1082 ; **fet** 56, 60, 75, 102, 303, 339, 523, 532, 559, 570, 579, 587, 610, 619, 624, 655, 658, 715, 743, 744, 849, 871, 902, 966, 976, 1020.

[**Faudre**], manquer ; **faut** *prés.* 412 ; **failloit** *impf.* 436.

Fautre, appui de lance en feutre 800.

Fel, felon 509.

[**Felon**], **felons** 852.

Feme, femme 477.

[**Fenestre**], fenêtre ; **fenestres** 34, 284.

Fer, 243, 1040.

Fere, v. **faire**.

Ferir, 625, 811 ; **fiert** *prés.* 411, 697, 704, 716, 739, 884 ; **fier** *imp.* 625 ; **feroit** *impf.* 627 ; **s'est ferüe** *p. i.* 467 ; **a feru** *p. i.* 699 ; **est feruz** *impf. pas.* 759 ; **seroit feruz** *cond. passif*, 786.

Fes, poids 807.

Feu, 184, 882 ; **feus** 854.

Fichier, fixer 782, 838 ; **fichiees** *part. p.* 839.

[**Fier** (**se**)], **fioit** *impf.* 911.

Fier, 873 ; **fiers** 646, 852, 878.

Fierement, 901.

Figure, 521.

Fin, 935.

[**Finer**], finir ; **fine** *prés.* 264 ; **est finee** *p. i.* 1136 ; **finé** *part. p.* 742.

Flame, flamme 644.

[**Flor**], fleur ; **flors** 221.

Fluns fleuve (**fluns au deable**), 398.

Foi, 745, 977.

Foiz, fois 124, 164, 329, 423, 1081, v. **voie**.

Fol, fou 604.

Fons, fond 181.

Fontaine, 217 ; **fontainne** 226, 385, 1094.

Force, 371 ; (**a force**) 752, 835.

Forest, forêt 131, 154, 165, 268, 359, 1046, 1054.

Fors, hors 120, 165, 265, 415, 874, 995, 1013, 1025 ; **fors de** 280, 620, 684 ; **fors que**, seulement 120.

Forsen, fureur 681.

Fort, 94, 173, 336, 372, 428 ; *forz* 859, 861 ; **fors** 866.

Fort *adv.* fortement, 440.

Fortune, 425, 762.

Fous, fou 831.

Frain, frein 43, 88, 97, 908 ; **frainc** 292, 294, 309, 312, 371, 635, 745, 777, 849, 981, 986, 991 : **freinc** 103, 123, 535, 965 ; **frains** 79, 105, 528, 643, 1071, 1107 ; **li frainc** *c. s.* 334, 337.

Froidure, 196, 201.

[**Froissier**], rompre ; **froissent** *prés.* 804.

Gaber, plaisanter, se vanter, braver 639.

Gaires, guère, 122, 168, 240, 388.

Ganche, ruse, feinte 747.

Garde, 643 ; **gardes** 529.

[**Garder (se)**], **est gardez** *p. i.* 423.

[**Garir**], guérir ; **gariz** *part. p.* 763.

Ge, je 649.

Genoivre, genévrier 221.

[**Genouil**], genou ; **genouz** 150, 367 ; **genoz** 1050.

Gent, gens 1007, 1033 ; **genz** 1025.

[**Gesir**], **gisent** *3 p. pl. prés.* 154 ; **gisoit** *impf.* 758, 916 ; **girras** *fut.* 561.

Gié, v. **je**.

[**Gieter**], jeter ; **gietent** *prés.* 853 ; **gitoient** *impf.* 184.

Grant, *m.* 300 457, 530, 677, 681, 722, 836, 1017, 1023 ; **granz** *m. s.* 510, 923 ; **grant** *f.* 2, 38, 71, 131, 142, 156, 185, 194, 195, 201, 233, 417, 432, 512, 549, 554, 827, 968, 989, 1008, 1018, 1034, 1093 ; **grande** 277 ; **granz** 182, 229, 434, 878, 1006 ; **graignor** 142, 527, 1035.

Gré, volonté, **savoir bon gré à qu'un** être reconnaissant 984.

Greve, la raie qui sépare la crinière 728.

Grieve, pénible 389.

Gros, 434 ; **grosses** 797.

Guerre, 742, 907.

Ha, *exclam.* 102.

Haitié, *part. p.* à l'aise, content 950 ; **haitiez** *part. p.* 602 ; **haitiee** *part. p.* 314.

Hardement *s. m.*, audace 452.

Hardi, 524 ; **hardiz** 764.

Harnois, équipement 660, 856.

Haster, hâter 341 ; **hastees** *part. p.* 139.

Haubere, haubert 749 ; **haubers** 861.

Haucer, lever 628.

[**Haut**], **haute** 131, 296, 554.

Hericier (se), se hérisser 686.

Herupé, hérissé 506.

Home, homme 173, 477, 873, 1086.

Hui, ce ; (**hui matin**) 832.

Huis, 439, 755.

Huit, (.VIII.) 975.

Hure, tête d'animal, 696.

I, *adv.* *y* 23, 28, 36, 48, 51, 67, 100, 115, 118, 119, 137, 138, 156, 164, 174, 176, 178, 179, 180, 200, 201, 204,

219, 221, 236, 288, 349, 357, 400, 401, 422, 439, 456, 461, 534, 592, 625, 627, 643, 645, 649, 674, 747, 792, 940, 983, 1010, 1116, 1118.

Iaume, heaume 823.

Ice, v. **ce**.

Ici, 17.

Il, 6, 12, 60, 86, 95, 96, 97, 99, 100, 115, 117, 119, 124, 138, 143, 146, 169, 176, 178, 181, 185, 190, 193, 207, 210, 213, 216, 224, 230, 251, 252, 261, 265, 266, 288, 295, 297, 318, 335, 337, 345, 348, 354, 375, 382, 403, 416, 455, 461, 476, 480, 490, 493, 500, 501, 508, 514, 527, 537, 548, 559, 569, 579, 582, 605, 606, 610, 615, 624, 633, 636, 658, 675, 684, 685, 700, 713, 721, 728, 736, 744, 753, 761, 779, 820, 825, 839, 846, 850, 895, 902, 962, 976, 988, 1003, 1043, 1097, 1098, 1109; **il** *neutre* 187, 318, 344, 436, 463, 494, 654, 860, 873, 904, 926, 972, 1001, 1010, 1082, 1131; **lo** 86, 127, 130, 165, 167, 241, 273, 283, 359, 482, 523, 539, 550, 556, 739, 740, 754, 846, 910, 919, 953, 955, 965, 1039, 1064, 1080, 1099, 1101, 1104; **lou** 47, 82, 99, 379, 427, 588, 607, 693, 697, 703, 704, 710, 716, 725, 821, 826, 883, 899, 1049, 1081; **l'** *m.* 354, 442, 459, 472, 495, 507, 519, 531, 613, 670 699, 730, 761, 824, 827, 887, 913, 1013, 1065; **lou** *n.* 317, 318, 348, 615, 636, 987, 988; **lo** *n.* 294, 297, 345, 721; **le** *n.* 61, 315; **l'** *n.* 335, 400, 612 (**nel**), 979, 1009, 1085; **il** *plur.* 37, 58, 59, 117, 273, 275, 291, 295, 365, 366, 792, 795, 1034, 1035; **les** 648, 667, 808, 874, 875, 948, 1027, 1031; **aus**, eux 45, 113, 668, 791, 857, 1119; **lor**, leur 797, 854, 943, 945, 959, 1130; **do** = **de lo**; **nou** = **ne lou** 274, 694; **no** = **ne lo** 52, 324, 767; **nel** = **ne lo** 612.

Iluec, ici 113, 157, 217, 249, 355, 356, 409.

Ilueques, là bas, dans cet endroit 388.

Ire, colère 827.

Iriee, irritée 76.

Isnelement, hâtivement, rapidement 597, 887.

Issi, ici 41; aussi 245; ainsi 746.

Issir, sortir 504, 955; **ist** *prés.* 185, 620; **issoient** *impf.* 1024; **issi** *3 p. d.* 1054; **est issuz** *p. i.* 190; **fu issuz** *p. d.* 1108; **issuz estoit** *ppf.* 1111; **fust issuz** *subj. ppf.* 213.

Issue, 207.

Iver, hiver 197, 198.

Ja, déjà 98, 194, 212, 230, 297, 302, 308, 317, 336, 372, 546, 647, 667, 748, 763, 767, 780, 857, 1085; **ja mes** 230, 293; **ja mar... que** 308.

Jame, jambe 152.

Jamès, jamais 78, 146.

[**Janbe**], jambe; **janbes** 1052.

Je, 61, 82, 82, 88, 90, 104, 309, 313, 338; (**gié**) 535, 566, 573, 578, 581, 582, 610, 612, 624, 657, 763, 837, 844, 888 (**j'**), 902, 970, 975 (**j'**), 978, 981, 1083, 1086, 1123, 1125; **me** 86.

[**Jeu**], distractions de la cour; **jeus** 324, épreuve, combat 565.

Joër, jouer 70.

Joie, 78, 81, 989, 1008, 1018, 1034.

Jor, jour 20, 70, 212, 598, 1076; **jorz** 77, 196.

Jusarme, guisarme (arme d'hast) 512, 574, 590, 603, 628.

Jusque, 668; **jusqu'** 102, 207, 598, 718, 731, 740.

La, *adv.* là 363, 987.

Ladedenz, la-dedans 203, 777, 1016.

[**Laid**], **laide** 394.

Laienz, la-dedans 133, 196, 199, 476, 545, 620, 684, 949, 1007, 1119.

Laissier, laisser 438; **lesse** *prés.* 495, 623, 693, 721; **let** *prés.* 846; **laissiez** *impér.* 720; **lesseroit** *cond.* 648; **laissa** *p. d.* 357; **laissassent** *subj. p.* 274.

[**Lance**], **lances** 797, 803.

Langage, 1030.

Lant, lent 484.

Large, 235.

Laver, 544, 942.

Lee, large 170, 240, 404, 432, 498, 512, 542, 554.

Lendemain, 599.

[**Lesser**], v. **laisser.**

Leu, lieu 213, 336, 372, 881 ; **leus** 853, 853, occasion, droit 566.

[**Lever**], **lieve** *prés.* 600 ; **levoit** *impf.* 773 ; **leva** *p. d.* 768 ; **a levee** *p. i.* 696.

Li, lui 92, 109, 140, 145, 177, 186, 225, 229, 248, 254, 256, 270, 304, 325, 333, 338, 353, 364, 389, 417. 418, 444, 452, 457, 458, 462 (**lui**), 463, 470, 483, 485, 486, 488, 493, 494, 538 (**lui**), 540 (**lui**), 544, 553, 555 (**lui**), 558 (**lui**), 568, 589, 591, 617, 618, 621, 622, 629 (**lui**), 630 (**lui**), 632, 633, 634, 673, 676, 678, 688, 689, 695, 697 (**lui**), 700, 701 (**lui**), 709, 711, 718, 726, 729, 732, 733, 734, 736, 778, 779 (**lui**), 785, 822, 826 (**lui**), 828 (**lui**), 829, 864, 867, 876, 884, 886, 897, 899 (**lui**), 900, 905, 911 (**lui**), 920 (**lui**), 920, 952, 961, 1014, 1049, 1051, 1052, 1066, 1091, 1102, 1103, 1118, 1126 ; **li** *fem.* 393.

[**Lié**], gai ; **liee** 307, 1068.

Liepart, léopard 135, 158, 364.

Limace, 691.

Lion, 704, 708, 719, *pl.* 158, 361 ; **lions** 680, 701, 729, 741, *pl.* 135, 192, 641, 646, 665, 678, 1097.

Lit, 559, 916 ; **liz** 930.

Liuee, le temps nécessaire pour parcourir une lieue, 816.

[**Loër**], louer ; **loe** *3 prés.* 955.

[**Loge**], **loges** 1062.

Loiaus, loyal 631.

Longuement, 113.

Loquel, lequel 569.

Lor, leur (*adj. pos.*) 340, 1029, 1030, 1061.

Lor, *pron. pers.*, v. **il.**

Lors, alors 106, 216, 299, 300, 316, 319, 588, 686, 716, 796, 799, 824, 868, 877, 909, 1005, 1091.

Louquel, lequel 581.

Lui, v. **li.**

Maille, cotte de mailles, 732.

Maaille, avec nég., aucunement 502.

Main, 912 (**main a main** ou **m. en m.**) ; **mains** 544.

Mains moins 8.

Maint, 1060, 1088 ; **maintes** 164.

Maintenant, 58, 101, 222, 356, 362, 365, 424, 496, 519, 551, 558, 590, 593, 768, 795, 809, 829, 919, 943, 958, 961, 988, 1038, 1048.

Maintenir, 328.

Mais, v. **mes.**

Maisniee, domestiques 545 ; **mesnié** 949.

Maison, 479.

Mal, *adv.* 586.

[**Mal**], redoutable ; **mau** 644 ; **male** 643, 644.

Maleürté, être méchant, chose méchante, 204.

Malvaistié, vilenie 326.

Manche, 748.

[**Mander**], **mande** *3 prés.* 72 ; **mandent** *prés.* 57.

Maniere, 655 ? ; genre 865.

[**Mangier**], v. **mengier.**

Mar, malheureusement *adv.*, **mar** « suivi d'un futur, lui donne le sens d'un impératif négatif. » (God. L.) 308.

Martire, souffrance 300.

Matin, 578, 584, 832.

Mau, v. [**mal**].

Mautalent, ardeur redoutable, 904.

Mauvaisement, d'une façon méchante, 80.

Mauvestié, méchanceté 198.

Me, v. **moi.**

Meïsmes, même 224, 446.

Mellor, v. **bon.**

[**Mener**], **moinne** *3 prés.* 72, 379, 427, 539, 588, 1039, **mainne** 165, 359, 680, 754; **menra** *fut.* 93; **a mené** *p. i.* 913; **ot mené** *p. i.* 1013.

Mengier, manger 650, 654, 954, 1104; **menjue** *impér.* 751; **mangiez** *impér.* 307; **mengerei** *fut.* 313; **mengeras** *fut.* 905; **menja** *p. d.* 548; **menjassent** *subj. p.* 273; **mengié a** *p. i.* 551; **mengié ont** *p. i.* 958.

Mengier, *s. v.* le repas 31, 547, 946.

[**Mentir**], **mentent** *prés.* 295; **mentiré** *fut.* 572.

Mervelle, **est m.**, il est étonnant 416.

[**Merveller**], s'étonner; **mervelle** *prés.* 445, 491, 513; **mervellent** *prés.* 45.

Mes, mais 12, 36, 43, 69, 77, 95, 99, 105, 122, 138, 147, 156, 168, 180, 234, 241, 256, 295, 306, 315, 330, 337, 342, 356, 357, 373, 405, 413, 417, 420, 445, 449, 455, 468, 480, 488, 495, 500 (**mais**), 513, 524, 537, 561, 607, 616, 625, 630, 637 (**mais**) 656, 662, 669, 706, 714, 735, 753, 765, 770, 832, 845, 856, 871, 889, 896, 904, 931, 941, 958, 980, 1125, 1129; **mes**, plus (en négation) 78, (ja mes) 142, 588, 713; **mes que**, sauf 436, 649.

[**Mesconnoistre**], mal comprendre; **mesconnut** *p. d.* 490.

Mesnié, v. **maisniee**.

Messire, v. **monsaignor**.

Mestier, valeur 2, 7; **avoir mestier**, a. besoin 223, 548; **a. mestier a qu'un**, être utile à quelqu'un 649, 677, 747, 857.

Mestre, fort 197.

[**Mettre**], **se m. en peril** 252; **m. en servise de qu'un** 1083; **met** *1 prés.* 967; **met** *3 prés.* 252, 426, 991; **mete** *1 subj.* 1083; **mist** *p. d.* 1038; **ai mis** *p. d.* 979; **mise** *part. p.* 3.

Mi, milieu, 216, 384.

Miaus, v. **bon**.

Midis, midi 637, 872, 889.

Mie, guère 95, 104, 123, 162, 295, 324, 357, 401, 404, 438, 449, 484, 642, 690, 746, 830, 931, 1055.

Mien, *adj. poss.* 1084.

Moi, 669, 834, 874, 927, 967; **me** *c. r.* 79, 303 (**m'**), 305, 315 (**m'**), 531 (**m'**), 534 (**m'**), 574 (**m'**), 576, 627, 657, 666 (**m'**), 668, 720, 744, 765, 830 (**m'**), 831, 835, 922 (**m'**), 931, 977 (**m'**), 980, 985, 1122.

Moie, mienne 585, 970.

Mois, **des mois**, en aucun mois, jamais 145, 659.

Moitié, 205, 470; **moitiez** 414.

Moleste, ennui 737.

Molin, moulin, 441.

Mon, 88, 302, 312, 566, 573, 750, 940, 966; **ma** 81, 92, 715, 903, 969, 977; **mes** 79 *pl.*, 924.

Monsaignor (Gauvain), 918, 994; **messire** 286 (Yvain), 716 (Gauvain), 947, 998, 1070, 1072.

[**Monter**], **monte** *1 prés.* 836; **monta** *p. d.* 674; **montez** *part. p.* 115; **est montez** *p. i.* 998; **est montee** *p. i.* 1127; **furent monté** *p. a.* 795.

Mor, maure 515.

Morir, mourir 719; tuer [925]; **morrai** *fut.* 534; **mort sont** *p. i.* 1088; **avez mortes** *ppf.* 925.

Mort, 174, 723, 891; **morte** 302.

[**Mostrer**], montrer, **motrerai** *fut.* 62; **mostrerai** *fut.* 662; **a mostré** *p. i.* 1065.

Mot, 96, 572.

Mout, beaucoup, très 6, 36, 40, 46, 67, 68, 71, 94, 166, 170, 171, 172, 180, 182, 185, 217, 218, 219, 266, 282, 323, 338, 341, 345, 346, 428, 445, 448, 452, 459, 460, 472, 485, 499, 509, 513, 520, 526, 530, 540, 556, 580, 631, 677, 722, 730, 772, 819, 878, 880, 911, 913, 923, 950, 955, 963, 968, 971, 989, 999, 1037, 1068. (Le ms. porte **ml't**, quelquefois **mout**).

[**Movoir**], mouvoir; **muet** *prés.* 441.

Muele, meule 441.

Mule 42, 92, 110, 114, 127, 149, 161, 162, 215, 222, 274, 321, 350, 366, 386, 411, 421, 465, 472, 541, 990, 1053, 1126; **mure**, 18, 37, 125,

227, 1078, 1134 ; voir Fœrster Notes *Erec* 5176 ; *Lancelot* 2796 (p. 473) (fautivement 2769).

Nain, 917, 1101 ; **nains**, 481, 486, 489, 492, 897, 948.

Navrez, blessé 773.

Ne, pour la négation simple voir le texte (*p. e.* 52, 53, 78, 95, 104, 119, 123, **n'** 78, 98, 118, 122, 142, 143) ; **ne**, ni 155, 236, 237, 279 ; **ne... ne**, ni... ni 439, 477, 1017 ; **no, non, nel**, v. **il**.

Nef, 236.

Neïs, pas même 875.

Neporquant, néanmoins 984.

Nequedant, néanmoins, 241.

Nestre, naître 187.

Noient, néant 253, 532, 612 ; **noiant** 607 ; **il est noianz**, il ne sert à rien 654 ; **noient** *adv.* rien, 382.

Non, 177, 781.

Nos, nous 53, 59, 63.

[**Noir**], **noire** 245, 391, 1095.

[**Novel**] nouveau ; **noveles** 16, 1068 ; **novelles**, 9.

Nuit, 1076.

Nul, 52, 246, 430, 1086, 1090, 1129 ; **nule** 144, 237, 397, 655, 753, 1125 ; **nus** 317, 394, 647, 659 ; **nules** 839.

O, avec 113, 161, 682, 688, 708, 765 ; **o**, ou 173, 177, 516 ; **o**, dans 192, 197, 278, 378 ; **o**, où *rel.* 193, 269, 360, 363, 547, 916, 933, 1040, 1047, voy. **ou**.

Ocirre, tuer 828, 830 ; **ocist** *p. d.* 1097 ; **ocises avez** *ppf.* 1022.

Oïl, oïl voir formule d'assurance 313, 524 (**oïl certes**).

[**Oïr**], ouïr ; **orroiz** *fut.* 330, 794 ; **ai oï** *p. i.* 564 ; **oit** (**ot**) *p. d.* 1069.

Oirre, raison 508.

Oiseuse, 253.

On, 1076, 1126.

Ongles, 731.

Onie, unie, 692.

Onques, jamais 110, 142, 264, 394, 536, 928, 1123 ; **onques mes** 142, 488.

Or, or, maintenant 346, 385, 526, 579, 587, 604, 619, 714, 720, 735, 744, 836, 848, 957 (**ore**), 983, 1030.

Or, *subst.* 944.

Ore, heure 187.

Ore, *conj.*, v. **or**.

Orendroit, maintenant 8, 53, 90, 292, 565, 570, 927.

[**Orer**], prier ; **a oré** *p. i.* 353.

Orgoil, rage 1029 ; **mener o.**, être enragé (en parlant des bêtes) 680.

Orrible, horrible 395.

[**Oser**], **ose** *3 prés.* 108, 327 ; **ost** *subj.* 874, 875 ; **osasse** *1 subj. p.* 1123 ; **osast** *subj. p.* 84, 242, 834 ; **osa** *p. d.* 408.

Oste, hôte, 573 ; celui qui reçoit l'hospitalité 951.

Ostel, hôtel 322, 539.

[**Osteler**], v. [**rosteler**].

[**Oster**], ôter ; **oste** *impér.* 574, 576 ; **osta** *p. d.* 552 ; **a osté** *p. i.* 386 ; **a ostee** *p. i.* 215 ; **fu ostee** *pass. d.* 959.

Otroier, accorder 104 ; **otroi** *1 prés.* 338 ; **otroie** *3 prés.* 425 ; **outroient** *prés.* 340.

Ou, où *adv. rel.* 55, 57, 166, 263, 318, 436, 758, 839, voy. **o**.

Outre, 377, 419, 997, 1041, 1045.

[**Outroier**], v. **otroier**.

Ovraigne, affaire, 1025.

[**Ovrer**], travailler ; **ovrez** *part. p.* 937.

[**Paier**], payer ; **paient** *pres.* 812.

Paile, étoffe précieuse, brocart, 936, voy. A. Schultz, *Das höfische Leben*, t. I, p. 332.

Painne, *subst. f.*, peine 71, 166, 419, 456, 1125 ; **poinne** 176 ; **besoin** 1026.

Paliz, poteau 841.

Paor, peur 141, 174, 185, 276, 417 ; **peor** 375, 416.

Par, *prép.*

1. Indique la cause : 147, 148, 369, 399, 1029.
2. la manière : 11, 239, 272, 576, 704, 801, 827, 904, 1024.
3. le lieu : 238 242, 402, 415 (**par de desor**), 469, 477, (**par desor**), 730, 854, 898 (**p. desoz**).
4. l'intermédiaire : 34, 115, 184, 674, 779, 785, 788, 883, 903 (**de par**), 922, 1031, 1079, 1086, 1127.
5. sert à renforcer le sens : 684, 878, 950.
6. introduit une adjuration, **par De**, 624, 715, 746, 977.

[**Parfond**], profond, **parfonde** 170, 235, 432, 498.

Parler, 941 ; **parole** *3 prés.* 608 ; **parolent** *prés.* 46.

Parmi, à travers 33, 35, 473, 481, 497, 705, 710, 738, 755, 759, 1005, 1010.

[**Paroir**], paraître ; **paroit** *3 impf.* 69.

Parole, 328, 332 ; **paroles** 30.

Part, 111, 136, 362, 383.

[**Partir**], **part** *prés.* 157.

[**Partir**], p. un jeu, proposer une épreuve, un combat ; **partis** *1 prés.* 565.

Partot, partout, 881.

Pas, *s.* 526.

Pas, *nég.*, point 412, 614, 771, 1010.

Passage, 237, 244, 401, 406 ; **passages** 256.

Passer, 138, 247, 363 ; **passe** *prés.* 695, 1041 ; **past** *subj.* 176 ; **passa** *p. d.* 375, 1002 ; **a passé** *p. i.* 459, 1003 ; **est passez** *p. i.* 377, 419, 1045 ; **soit passez**, *subj. p. i.* 637, 871 ; **fust passez** *subj. ppf.* 889, 997.

[**Pecer**], réduire en pièces ; **piecent** *prés.* 815.

Pecol, pied de lit 934.

Peine, 753.

Pel, pieu, 838.

[**Pendre**], **pendent** *prés.* 793.

[**Pener, se**], se p. de quchose ; **painne** *prés.* 540.

[**Penser**], **pensez** *impér.* 848.

Pentecoste, Pentecôte 20.

Peor, v. **paor**.

[**Perdre**], **perdu ai** *p. i.* 81 ; **as perdu** *p. i.* 526 ; **eüst perdu** *subj. ppf.* 508.

Pere, père 74 ; **Saint Pere** 746.

Peril, se mettre en péril 252.

[**Perillier**], périr ; **soit perilliez** *subj. p. i.* 249.

Perilleus, périlleux 257 ; **perillouse** 171, 254.

Pes, paix 95, 562 (**en p.**), 743.

Pesanz, vigoureux 653.

Petit, 160, 378, 426, 580, 1017 ; **petiz** 897.

Piaus, peau 706.

Pié, pied 414 ; p. comme mesure, 817 ; **pié de la sale** seuil 320 ; **piez** 594, 682, 809, 1052.

[**Pierre**], (p. précieuse) ; **pierres** 937.

[**Pieu**], **pieus** 434, 435, 786 ; **piez** 782.

Pis, *adv.* 186.

Place, 692.

Plain, plein 817 ; **plaine** 384 ; **plainne** 208, 214.

[**Plaire**], **plaisoit** *impf.* 972.

[**Plait**], **plaiz, tenir plaiz** tenir compte 349.

Planche, 237, 240, 403, 412, 415, 418, 1040.

Plenté, abondance ; **a grant p.** abondamment 549 ; **laisser venir a p.** exposer complètement 623.

[**Plier**], **ploient** *prés.* 150, 1050 ; **plient** *prés.* 367 ; **pleioit** *impf.* 418.

[**Plorer**], pleurer ; **plorant** *part. pr.* 121 ; **plorez** *imp.* 306.

Plus, 108, 155, 156, 328, 349, 355, 536, 592, 624, 859, 900, 949, 957, 983, 1010, 1102 ; (dans la compa-

raison), 10, 13, 113, 197, 257, 417, 488, 653, 929; **plus de** 352, 404, 470, 545, 1081; **sanz plus** 393; [le] **plus tost que** 157.

Plusors, plusieurs 865.

[**Po**], peu; **a po**, à peu 190; **poi** 650.

Poe, patte 711.

[**Poindre**], piquer, éperonner; **point** *prés.* 465.

Point, *s.* 460.

Pont, 450, 1003.

[**Pooir**], pouvoir; **puis** *1 prés.* 1125; **puez** *2 prés.* 714; **puet** *3 prés.* 6, 157, 178, 447, 491, 527, 604, 614, 707, 728, 766, 818, 1076; **pot** *prés.* 44; **puent** *prés.* 155, 807, 1035; **puisse** *subj.* 657; **porrai** *fut.* 849; **porras** *fut.* 636; **porra** *fut.* 635; **porroit** *cond.* 247; **poïst** *subj. p.* 138.

Pooir, *s. verb.*, pouvoir 966, 1090.

Por, pour; indique:

1. la cause 10, 49, 137, 144, 151, 274, 466, 753, 969, 1021, 1125; **por ce** 14, 153, 327, 374; **por ce que** 10, 122, 225, 537, 564, 566, 617, 631, 763, 773.
2. le but 91, 224, 253, 290, 523, 555, 629, 776, 798, 843, 867, 918, 942, 945, 1118; **por ce que** 652.
3. le prix 277, 279.
4. la qualité 604.

[**Porchacer**], chercher; **porchace** *impér.* 656; **porchaçant** *part.* 231.

[**Porfandre**], fendre en deux; **porfant** *prés.* 740; **a porfendu** *p. i.* 822.

Porreture, matière pourrie, 893.

Porte, 439, 451, 458, 462, 464, 467, 471, 1012.

[**Porter**], **portoient** *impf.* 275; **portast** *subj. p.* 241; **Portee** *part. p.* 119.

Pou, peu 36, 802.

Praerie, prairie, 280, 358, 1056.

Pré, *m.* 35; **pree** *f.* 216.

Premier, 699, 726; **premiers** 851.

Prendre, 493 (se prendre à qu'un); **prent** *prés.* 543, 590, 594, 703, 988, 1080, 1132; **pregne** *subj.* 581; **pren** *impér.* 567; **prenez** *impér.* 986; **prenoie** *impf.* 831; **prendré** *fut.* 582; **prendroie** *cond.* 973.

Pres, 217, 470.

[**Presenter**], **present** *1 prés.* 902; **presentez** *5 prés.* 935.

[**Prester**], prêter; **presterai** *fut.* 661.

Preu, preux 929.

Primes, d'abord, premièrement 100, 898, 1064; **primes ançois que**, avantaque 343.

Pris, prix 836.

Prisier, apprécier 564; **prise** *prés.* 955; **prisoit** *impf.* 502; **prisiees** *part.* 8.

Proier (à qu'un), prier 1118.

[**Promettre**], **promet** *3 prés.* 425.

Pucele, 39, 64, 121, 290, 346, 776, 1073, 1080, 1106, 1114.

[**Puër**], puer; **puant** *part.* 188.

Puis, 227, 782, 800.

Puisque, 245.

Puor, mauvaise odeur, 186, 211.

Pute, puante, 263.

Quant, quand 105, 117, 133, 169, 178, 289, 325, 373, 375, 458, 462, 525, 578, 605, 684, 775, 831, 1003, 1024, 1069, 1108, 1113; **quant que**, comme 728.

[**Quarole**], danse de société; **quaroles** 1110.

[**Quaroler**], danser une danse de société; **quaroloient** *impf.* 1007.

Quatre (.iiij.) 713, 934; **quatre cenz** (c. c. c. c.) 860.

Que, *conj.*

1. explicative ou consécutive 2, 3, 13, 15, 21, 31, 47, 70, 76, 82, 92, 97, 117, 118, 123, 143, 157, 173, 176, 187, 189, 196, 207, 210, 230, 277, 371, 375, 408, 409, 414, 418, 421, 422, 430, 458, 459, 476, 480, 490, 504, 514, 577, 592, 601, 613, 708, 713, (**si que**) 717, 719, 736, 737, 740, 785, 817, 820, 833, 851, 856, 905, (**tel que**) 1009, 1016, 1026, 1070, 1083, **si que** v. **si**.

2. Après les verbes déclaratifs 191, 312, 317, 334, 335, 394, 398, 455, 461, 500, 508, 569, 618, 909, 1129.
3. Conj. finale 51, 52, 53, 110, 251, 315, 337, 453, 585, 653, 904, 962, 978, 994, 1001, 1119.
4. causale « car, comme » 6, 42, 87, 164, 181, 187, 223, 235, 243, 293, 295, 309, 382, 389, 431, 527, 529, 533, 545, 573, 613, 640, 649, 675, 756, 807, 934, 949, 963, 965, 968, 979, 1085 ; **de ce que** 283 ; **dès que** 766 ; **por ce que**, v. **por**.
5. temporelle « quand » 37, 213, 365, 551, 795, 958, 1048 ; **ainz que**, v. **ainz, ançois que**, v. **ançois, dès que** 599, 766, **tant que**, v. **tant**.
6. Introduit la comparaison **plus... que** 9, 16, 249 ; indique le degré **quant que** 728 ; **si que** 682, 700, 707, 1019, **tant que** 140, 205 ; **tel que** 725, 822, **tieus que** 813.
7. concessif 111, 318 ; **comment que** 348, 582 ; **fors que** 120 ; **a po que** 190, 802.
8. narratif 173, 306, 639 ; ellipse de « ainsi » 717, 817.

Que, *pron. interr.*, v. **qui**.

Quel, *pron. rel.* 49 ; **quele** 111 ; *pron. interr.*, 306 ; **quieus** *f.* 1015.

Quelque, 179, 419, 456, 1026.

Queque, quoique 124, 463.

Querre, chercher 50, 97, 528, 776, 908, 918, 981 ; **querre por qu'un** 290.

Queue, 469, 687.

Qui, pron. rel. *m.* 25, 80, 84, 93, 125, 126, 137, 165, 174, 282 (**cui**), 300, 379, 427, 441, 474, 507, 586, 609, 648, 672, 688, 730, 759, 769, 777, 834, 841, 859, 874, 875, 898, 937, 999, 1015, 1055, 1078, 1096, 1101. *fém.* 7, 19, 29, 128, 137, 162, 170, 275, 359, 366 (**qu'**), 380, 392, 404, 412, 499, 917, 955, 1039, 1044, 1057, 1095, 1106, 1135 ; **que**, 63, 145, 149, 231, 255, 288, 301 (**qu'**), 326, 442, 447, 491, 517, 528, 548, 606, 633, 659, 661, 723, 745, 771, 778, 869, 908, 981, 985, 1022 (**qu'**), 1034, 1076, 1086, 1092 (**qu'**), 1098 (**qu'**) ; **qui** *plur.* 184, 199, 203, 218, 219, 340, 677, 843, 853, 862, 880, 1007, 1023, 1033, 1054 (**qu'**), 1061 1089, 1090, 1121.

Qui, *pron. inter.* 486, 487 ; **que** 59, 570.

[**Quidier**], penser ; **quit** *1 prés.* 273 ; **quide** *3 prés.* 230, 246, 374, 963 ; **quidoie** *impf.* 832, 837, 844 ; **quida** *p. d.* 212.

Quiens, v. **quel**.

Quite, quitte 537.

Quoi, coi 997.

[**Raconter**], v. **reconter**.

Rage, 681, 1029.

Raison, 494 (v. **rendre**).

[**Raler**], retourner ; **reva** *prés.* 489.

Randon, de randon, avec impétuosité, 465.

[**Rapeler**], rappeler ; **rapel** *1 prés.* 611.

[**Ratorner**], remettre en état de course un cheval (la mule) ; **ratorne** *prés.* 387.

[**Ravoir**], **ravroie** *1 fut.* 88 ; **ravra** *fut.* 123, 318, 348, 371 ; **ravroie** *cond.* 82 ; **ravoir** de **quelquch.** 123.

Recet, retraite des animaux 360.

Reconter, raconter, 772 ; **a racontees** *p. i.* 1091 ; **a raconté** *p. i.* 1113.

[**Recroire**], renoncer, **se r. de...** refuser ; **recroie** *prés.* 453 ; **recreant** *part.* 449 ; **recreroies** *cond.* 664.

[**Redire**], redit *prés.* 109.

[**Redoter**], redouter ; **redote** *prés.* 244, 382, (**se r.**) 406 ; **redotoit** *impf.* 430 ; **redota** *p. d.* 607.

Reduiz, réduit 501 ; **reduis** 756.

[**Referir**], rendre le coup ; **refiert** *prés.* 697, 710.

Refroidier, se rafraîchir 224.

Refuser, 694.

[**Regarder**], **regardent** *prés.* 34 ; **a regardee** *p. i.* 497 ; **a regardé** *p. i.* 520, 1004 ; **ot regardee** *p. a.* 605.

[**Remanoir**], rester ; **remansist** *subj.* *p.* 1026.

[**Remestre**], rester ; **remest** *p. d.* 121, 806 ; [**se remestre**], se remettre ; **remet** *prés.* 228, 259 ; **remises** *p. d.* 1133.

Rendre, 86, 494, 530, donner de nouveau (734) ; **rent** *3 prés.* 485 ; **rende** *1 subj.* 585 : **rent** *impér.* 744 ; **rendré** *fut.* 309 : **rendrai** *fut.* 533 ; **renderai** *fut.* 584 ; **rendroie** *cond.* 974 ; **rendroit** *cond.* 618 ; **a rendu** *p. i.* 734. *Pass.*, **soit renduz** *subj.* 79 ; **sera renduz** *fut.* 105 ; **iert renduz** *fut.* 106 ; **fu renduz** *p. d.* 1107 ; **fust renduz** *subj. p.* 780.

[**Reoingnier**], couper en rond ; **reoingne** *prés.* 886.

[**Reond**], rond ; **reonde** 1211 ; **a la reonde**, tout autour 431.

[**Reposer**], **repost estoient** *ppf.* 1020.

[**Reprendre**], **reprent** *prés.* 894.

[**Requerre**], attaquer, **requiert** *prés.* 725, 821, 883.

[**Resaillir**], se lever en sursaut ; **resalt** *prés.* 593.

[**Resanbler**], **resanble** *prés.* 515.

Respit, répit 90.

[**Respitier**], différer ; **respite** *prés.* 536.

Respondre, répondre 492.

[**Rester**], **rest** *3 prés.* 484 ; **restoient** *impf.* 26.

[**Retoldre**], enlever de nouveau ; **retout** *p. d.* 733.

Retorner, 248 ; **retorna** *p. d.* 376 ; **est retornez** *p. i.* 258, 596 ; **ert retornez** *ppf.* 409.

[**Retraire**], relater ; **fu retrete** *pass. p. d.* 325.

Revenir, 283 ; **revient** *prés.* 457, 558, 709 ; **revienent** *prés.* 809 ; **revenrai** *fut.* 578 ; **revint** *p. d.* 602, 1103 ; **revenuz fust** *subj. ppf.* 298.

[**Reventer**], venter de nouveau ; **reventent** *prés.* 202.

[**Revoir**], **revoient** *prés.* 365.

[**Richece**], richesse ; **richeces** 938.

Rien, de rien, aucunement 609, 675.

[**Rire**], sourire ; **riant**, *part.* 304, 377.

Rivage, 238, 402.

Roé, se dit d'un tissu travaillé en petits ronds 936.

Roi, 19, 51, 74, 331, 978 ; **rois** 21, 55, 72, 282, 324, 339, 1058, 1117, 1128.

Roïne, reine 26, 48, 55, 339, 1058, 1064, 1116.

Rompre, arracher (les cheveux) ; **ront** *prés.* 299.

[**Rosteler**], mettre de nouveau en étable (la mule) ; **ra ostelee** *p. i.* 541.

Rue, 481 ; **rues** 473, 1005 1110.

[**Rungier**], ronger ; **runge** *prés.* 683.

[**Sachier**], arracher ; **sache** *prés.* 827 ; **a sachié** *p. i.* 701.

Saignor, seigneur, mari 973 ; *c. s.* **sire** (en s'adressant au roi) 56, 75, 102, 306, 311, 487, 1122 ; (à Gauvain) 966, 1020, 1074, 1082.

[**Saillir**], sauter ; **salt** *prés.* 854 ; **saut** *prés.* 411, 466 ; **saillent** *prés.* 792 ; **sailli** *p. d.* 351.

[**Sain**], **sains** 602 ; **sainne** 218.

Saint, 510, 746 ; **sainz** 666.

Sale, *s.* salle 33, 65, 320, 1062.

Salu, salut 485.

[**Saluer**], **salue** *3 prés.* 74, 482 ; **salua** *p. d.* 899, 1101 ; **a salué** *p. i.* 519.

Sanblant, *s. v.* apparence, aspect 11, 69, 399 ; **faire sanblant**, feindre 328.

[**Sanbler**], sembler ; **sanble** *prés.* 229, 254, 509, 931 ; **sanbloit** *impf.* 225, 255.

Sanc, sang 749, 853, 893.

Sanz, sans 89, 90, 347, 381, 393, 397, 560, 579, 792, 800, 807, 995, 1112.

Sarpent, serpent 1100 ; **sarpenz** 182 ; **sarpanz** 877.

Sauvages, 269, 880, 924, 1047.

Sauz, saule 932.

Savoir, 448, 636, 689, 850 ; **sai** *1 prés.* 82, 396, 581, 646, 888, 984, 1085 ; **set** *prés.* 347, 735 ; **sachiez** *subj.*

294, 1036; **sachés** *impér.* 856; **savoit** *impf.* 503, 756; **savré** *cond.* 580; **savroit** *cond.* 47; **sot** *p. d.* 163; **seüsse** *subj. p.* 1086; **seust** *subj. p.* 145, 421; **savoir a...** *(adj.)*, connaître comme 646.

Savoir, pour savoir, notamment 664; voy. *Lancelot*, éd. Foerster, v. 2846; *Guillaume d'Angleterre, id.*, v. 2155. Notes.

Se, *pron. réfl.*, 45, 84 (**s'**), 96 (**s'**), 114 (**s'**), 117 (**s'**), 123 (**s'**), 136 (**s'**), 139, 152, 157 (**s'**), 159 (**s'**), 161 (**s'**), 189, 228, 258 (**s'**), 259, 316 (**s'**), 319 (**s'**), 343 (**s'**), 356 (**s'**), 362 (**s'**), 368 (**s'**), 376 (**s'**), 377 (**s'**), 381 (**s'**), 382 (**s'**), 423 (**s'**). 424 (**s'**), 426 (**s'**), 445, 446, 467 (**s'**), 468 (**s'**), 479 (**s'**), 481 (**s'**), 489 (**s'**), 491, 493, 501 (**s'**), 502, 513, 518 (**s'**), 538 (**s'**), 540 (**s'**), 596, 597, 600, 604, 614, 620 (**s'**), 686, 687 688, 698, 722 (**s'**), 736, 758, 768, 773, 778, 799, 800 (**s'**), 801, 802, 811, 816, 834, 846 (**s'**), 847, 901, (**s'**) 911, 962 (**s'**), 1011, 1028, 1038, 1051 (**s'**), 1111 (**s'**), 1124, 1132 (**s'**), 1133, 1134 (**s'**).

Se, *adv. et conj.* voy. **si**,

Secont, second 712.

[**Séjorner**], séjourner; **sejorne** *prés.* 388.

Sele, selle 215, 386, 991.

Sen, **issir de sen**, s'évanouir 190.

Senefiance, présage, signification 370, 1015.

[**Senefier**], signifier; **senefie** *prés.* 447.

Seneschal, sénéchal 289; *voc.* ? 59; **seneschaus**, 54.

Sente, 1038.

Sentier, 160, 163, 378, 426.

Seoir, asseoir 953; **seant** *part. prés.* 94, 428, (**bien s.**, bien situé); **seoient** *impf.* 933.

Sept (**.vij.**), 676.

Seror, sœur 969; **suer** 970, 1106.

[**Serpent**] **Serpens**, 852.

Serre, garde 527.

[**Serrer**], **serre** *prés.* 826; **serree** *part. p.* 706.

[**Servir**], **sert** *3 prés.* 550, 948; **servent**, *prés.* 68, 538.

Servise, service 903, 967, 1084.

Seul, 43, 436; **seule** 39, 1135; **seus** 118, 561.

Seulement, 120, 817.

Seür, 153; **se tenir a seür**, se croire en sûreté 153.

Seürement, en sûreté 598, 1002, 1041, 1045.

Si, *conj. cond.* 48 (**s'**), 83, 86, 143 (**s'**), 175 (**s'**), 242, 252, 274, 297 (**s**), 317 (**se**) 416, 421 (**se**), 493 (**s'**), 503 (**se**), 523, 581, 585, 625 627,, 645, 664 (**se**), 750 (**se**), 779, 781 (**se**), 784 (**se**), 910 (**se**), 939, 972 (**s'**), 1009.

Si, *adv.*

1. Marque le degré, dans les comparaisons « tellement », « aussi » 142, 173, 194, 195, 277, 298, 336, 380, 394, 395, 429, 440, 681, 699, 824, 873, 901, 1006, 1008, 1018, 1023, 1035.
2. A le sens de « ainsi » 88, 98, 228, 259, 266, 303 (**se**), 339 (**se**), 372, 468, 469, 531, 534, 890.
3. « Particule explétive » (God.) « et », « ainsi », « aussi » 11, 23, 34, 74, 171, 202, 209, 236, 246, 294, 307, 341, 351, 374, 381, 387, 397, 411, 433, 452, 465, 467, 483, 484, 519, 544, 548, 550, 553, 567, 576, 591, 597, 611, 615, 650, 660, 673, 676, 678, 697, 709, 710, 722, 725, 733, 751, 764, 797, 819, 821, 824, 836, 840, 887, 899, 920, 922, 926, 971, 1005, 1049, 1081, 1127, 1131, 1132, 1133.
4. Employé dans les adjurations 303 (**se**), 571, 627, 666,
5. **Se non**, *conces.* « seulement » 400.
6. **Si que**, *consécut.* 469, 713, 815, 825, 881, 886, 891, 1034; marque le degré 682, 700, 707, 1049.
7. **Si con** « ainsi comme » 22, 885.

Siecle, monde 173.

Sire, v. **saignor**.

Si tost, aussitôt 88 (**sitost con**).

Soe, *adj. poss. fém.*, sa 87, 91.

Soffrir, supporter 807.

Soi, 446, 867.

Solans, soleil 517.

[**Soloir**], avoir habitude; **suet** *prés.* 442; **soloit** *impf.* 22.

Son, 69, 123, 159, 259, 322, 337, 460, 485, 511, 603, 723, 733; **ses** son 349, 882; **sa** 42, 120 (**s'**), 215, 222, 227, 321, 357 (**s'**), 386, 521, 603, 687, 696, 711, 717 (**s'**), 1126; **ses** 299, 544, 594, 682, 970, 1080.

Sor, sur 37, 412, 450, 511, 594, 603, 621, 811, 818.

Sororé, doré 935.

Sovent, souvent 12, 413.

Soz, sous 499, 833, 845, 873.

Suen, *pron. poss.* sien 5.

[**Suër**], **suëroie** *cond.* 940.

Sus, au-dessus 936.

Table, 546, 552, 959, 1121.

Talant, **avoir talant**, a. envie, vouloir 70, 630.

[**Taner**], tanner; **a tanez** *p. i.* 517.

Tant, 30, 91, 102, 120, 129, 139, 204, 206, 210, 322, 393, 820; **tant seulement** 120; **tant que**, jusqu'à ce que, ainsi que 79, 232, 238, 265, 383, 391, 402, 646, 752, 757, 787, 914, 997, 1042.

Tantost con, aussitôt que 73, 271, 761.

[**Tarder**], **tarda** *p. d.* 1055.

Tart, tard; **est tart**... il tarde... 962, 977, 1131.

Tel, 252, 272, 557, 576, 680, 725, 845, 884, 904; **tieus** 801, 812; **tele** 253, 774, 821.

Tempeste, tempête 709.

[**Tenant**], **tenanz** durable 859.

[**Tencer**], danser; **tençoient** *impf.* 1019.

Tenebre, ténèbres 1033.

Tenebrose, tenebreuse 172.

Tenir, *f.* 604, 996; **t. parole** 30, 332; **t. plaiz** 349; **tenir a**... 10, 153, 525; **tenir por**... 604; **il me tient de quchse** 639; **tieng** *1 prés.* 525, 573; **tient** *1 pres.* 10, 324; **tienent** *prés.* 153, 810; **tenoit** *impf.* 21; **tendra** *fut.* 639; **a tenu** *p. i.* 260; **tenu avoit** *ppf.* 632; **tenues** *part. p.* 30; **est tenuz** *pass. p. d.* 349.

Tens, temps 940.

Terre, 49, 150, 367, 496, 499, 682, 741, 775, 808, 817, 982, 1050, 1079; **terres** 24, 98.

[**Tesmoignier**], témoigner; **tesmoingne** *prés.* 885.

Teste, tête 437, 574, 591, 594, 606; **teste** 710, 738, 781, 838, 886; **testes** 184, 863, 1089.

Tierz, troisième 712.

Tieus, v. **tel**.

[**Tigre**], tigres 135.

Toaille, serviette 542, 944.

Tochier, toucher 630 (**lui t.**).

Toe, tienne 577, 583.

Toi, 751, 831, 844; **te** 836.

[**Toldre**], enlever; **toloit** *impf.* 736; **a tolu** *p. i.* 700, 711, 726; **est toluz** *pass. prés.* 80.

Ton, 745, 749; **tes** *sg.* ton 487; **ta** 487, 567, 748; **tes** 526.

[**Torchier**], torcher (un animal qu'on monte); **torche** *prés.* 387.

[**Torner**], tourner; **torne** *prés.* 356.

[**Tornoier**], tournoyer; **tornoie** *prés.* 454; **tornoiant** *part.* 450; **tornoioit** *impf.* 440, 1096.

Tost, tôt 6, 88, 157, 298, 459, 472, 485, 864.

Tot, *adj.* tout 198, 740, 974, 1075; **tote** 81, 206, 314, 390, 717, 732, 748, 926, 1135; **toz** *sg.* 118, 322, 482, 501, 561, 602, 1001, 1032; *pl.* 77, 196, 517, 756, 937, 1028; **totes** 15, 24, 136, 840, 924.

Tot, *adv.* tout 35, 54, 176, 200, 262, 265, 279, 347, 364, 365, 432, 444, 454, 478, 489, 535, 539, 551, 562, 567, 628, 662, 670, 724, 754, 757,

769, 800, 809, 841, 907, 915, 988, 995, 997, 1063, 1083.

Traïn, route 259.

[**Traire**], tirer ; **tres** *part. pass.* 96 ; **trete** *part. pass.* 695.

Tranble, *s.* tremble 932.

Trenchier, trancher 707, 781, 806, 837 ; **tranchant** *part. prés.* 575 ; **trenchant** *part. prés.* 739 ; **trencherai** *fut.* 577, 583 ; **ai trenchiees** *p. i.* 840.

Trente, 352 ; **trente et huit** (**XXXVIII**) 975.

Tres, très 195, 429, (**si tres forz**), 989 (**mout tres grant**), 1036.

Tres, par 35.

Tresliz, *adj.* tissu de mailles, genre filet 861.

Trespasser, omettre 771 ; **trespassast** *subj. p.* 175 ; **avoir trespassé** *pass. inf.* 770.

Trestot, *adj.* tout, entier 503, 506, 822, 940 ; **trestote** 87, 243, 405 ; **trestuit**, tous 63, 1019 ; **trestotes** 134.

Trestot, *adv.* tout à fait 952.

Trestuit, v. **trestot**.

Triste, 76 ; **tristes** 323.

Trompe, toupie 442.

Tronc, 588, 621.

Trop, 162, 254, 389, 642, 714, 982.

[**Trover**], trouver ; **trueve** *prés. 3 p.* 236 ; **trova** *p. déf.* 263 ; **a trové** *p. i.* 476 ; **a trovee** *p. i.* 239, 403 ; **ot trovees** *p. i.* 1092.

Tu, 483, 522, 528, 531, 561, 563, 651, 663, 664, 714, 751, 760, 764, 830, 835, 837, 850, 851, 863, 869, 908 ; **te** 525, 530, 532 (**t'**), 562, 563, 564, 565, 572, 573, 577, 584, 611, 638, 639, 640, 649 (**t'**), 650 (**t'**), 652, 661, 662, 664, 745, 750, 752, 762 (**t'**), 765, 855, 857, 876.

Tuit, tous 354, 891, 935.

[**Tuër**], **a tué** *p. i.* 887.

[**Umelier** (**s'**)], s'humilier ; **s'umelient** *prés.* 368.

Un, 20, 93, 404, 426, 427, 436, 478, 481, 505, 506, 508, 592, 650, 673, 775, 782, 786, 791, 858, 916, 936 ; **une** 131, 169, 217, 233, 240, 432, 437, 479, 502, 512, 542, 554, 656, 692, 774, 954 ; **unes** 866.

Un, *pron. ind.* 571, 679, 799, 1120 ; **l'uns** 818 ; **li uns** 1011.

[**Vaintre**], vaincre ; **vainquist** *subj. p.* 783 ; **estoit vaincuz** *ppf.* 779 ; **refust vaincuz** *p. d. pas.* 785.

Valee, vallée, 169, 175, 262, 379, 1043, 1093.

Vassal, 826.

Venir, 6, 39, 327, 464, 623. 672, 720, 808 ; **vient** *prés.* 49, 248, 724, 729 ; **vienent** *prés.* 136, 154, 915 ; **viegne** *subj.* 51, 53 ; **vien** *impér.* 587, 619 ; **venez** *impér.* 56, 60, 291 ; **veignant** *part.* 483 ; **venoit** *impf.* 41, 776, 1063, 1070 ; **vint** *p. d.* 19, 169, 262, 391, 481, 897, 899 ; **venist** *subj. p.* 787 ; **sui venuz** *p. i.* 610, 981 ; **ies venuz** *p. i.* 525, 528, 908 ; **est venuz** *p. i.* 207, 233, 350, 383, 479, 1043, 1072 ; **est venue** *p. i.* 320, 331 ; **sont venues** *p. i.* 270 ; **ont venu** *p. i.* 843 ; **soit venue** *subj. p. i.* 752 ; **fu venue** *p. ant.* 73 ; **venuz estoit** *ppf.* 255, 261, 283 ; **venu** *part. p.* 25, 285, 760, 919, 921 ; **venue** *part. p.* 64 ; **venues** *part. p.* 29 ; **venir a**... devenir 6 ; **il li vient miaus**, il lui vaut mieux, **venir devant qu'un** 897 ; **bien venu** 921 ; **b. veignant** 483.

Vent, 201.

Ventaille, partie du casque qui couvre le menton et la bouche 731.

[**Venter**], **vente** *prés.* 200.

Veoir, voir 212, 875 ; **voi** *1 prés.* 566, 613 ; **vois** *2 prés.* 863 ; **voit** *3 prés.* 122, 216, 245, 283, 373, 400, 407, 464, 490, 504, 537, 723, 1018 ; **veez** *prés.* 75 ; **voient** *prés.* 117, 149, 289, 1034 ; **voie** *subj.* 230 ; **vez** *impér.* 987 ; **veoit** *impf.* 181 ; **verrai** *fut.* 667 ; **verré** *fut.* 748 ; **vit** *p. d.* 235, 394, 514, 919 ; **virent** *p. d.* 37 ; **veïst** *subj. p.* 300 ; **a veü** *p. i.* 208 ; **veü a** *p. i.* 761 ; **a veües** *p. i.* 1006 ; **veü avoit** *ppf.* 1016 ; **avoit veües** *ppf.*

1109 ; **eüst veü** *subj. ppf.* 507 ; **veüe** *part. p.* 63.

Veoir, *s. verb.* aspect.

Vermel, vermeil, 749.

Vermine, 263, 1044.

Vers, *prép.* 38, 272, 359, 368, 427, 496, 724, 857, 1004, 1039.

Vertu, courage 725, 801, 821, 883.

[**Viel**], vieux ; **viez** 3, 9, 13 ; **viès** 16.

Vilain, 506, 514, 993, 1099 ; **vilains** 1, 509, 543, 552, 587, 589, 593, 601, 608, 619, 622, 678, 693, 703, 715, 721, 727, 754, 790, 848, 865, 879 894, 910, 913, 943, 948, 961, 990, 1000, 1013 ; *pl.* 516.

Vis, visage 892.

Voie, 85, 128, 206, 229, 255, 389, 422, 925, 969, 999 ; **voies** 9, 16, 144.

Voie, fois ; **totes voies** 15 ; **tote voie** 390, 926 ; v. **foiz**.

Voir, *adv.* vraiment, 313, 928, 1036.

Voisine, 1057.

Voiz, voix ; **a haute voiz** 296.

Volenté, volonté a. v. 559, 587.

Volentiers, *adv.* 338, 345, 495, 618, 661, 1124.

[**Voler**], **volent** *prés.* 813.

[**Voloir**], vouloir ; **voil** *1 prés.* 104, 329, 393 ; **viaus** *prés.* 585, 625, 750, 850 ; **vialt** *3 prés.* 99, 342, 556, 753, 1130 ; **viaut** *3 prés.* 616 ; **vuet** *3 prés.* 492 ; **voillent** *prés.* 59 ; **voille** *3 subj.* 111, 177 ; **voloie** *impf.* 939 ; **voloit** 86 ; **voudra** *fut.* 500 ; **voudroit** *cond.* 448 ; **vost** *p. d.* 101, 156, 438, 488 ; **vousist** *subj. p.* 85, 191, 278.

Voloir, *s. v.* volonté 739 ; **faire a son voloir de qu'un**, faire sa volonté de quelqu'un, disposer de quelqu'un à sa volonté 906.

Vos, vous 57, 61, 62, 104, 106, 130, 167, 309, 311, 396, 397, 902, 921, 922, 926, 929, 957, 971, 972, 973, 974, 976, 977, 984, 985, 1031, 1075, 1077.

Vostre, votre *adj. poss.* 57, 292, 309, 967, 1084.

Vuel, volonté 302 (**mon vuel**).

INDEX DES NOMS PROPRES

Artu, *c. r.* 19 ; **Artus**, *c. s.* 21, 282, 1058 ; **Artuz**, 282.

Voyez Th. Pohl, *Rom. Forsch.* II, 576 ff. ; Foerster, *Yvain*, p. 272.

Cardoil, 22, résidence du roi Artus. (Carlisle en Cumberland).

Voy. Zimmer, *Z. f. frz. S.*, XII, 237. Sur d'autres résidences d'Artus voy. Seiffert, *Ein Namenbuch zu den altfrz. Artusepen*, Th. I, p. 4.

Champaigne, 516.

Gauvain (.G. dans le ms.), 341, 518, 819, 918 (**monsaignor**), 962, 994 (**mons.**), 1037 ; **Gauvains**, 50, 66, 285, 304, 316, 333, 342, 350, 355, 363, 373, 390, 410, 438, 484, 490, 513, 523, 532, 547, 559, 568, 570, 580, 591, 596, 600, 605, 610, 620, 634, 655, 667, 674, 694, 703, 716 (**messire**), 736, 743, 760, 827, 830, 846, 848, 850, 868, 876, 883, 902, 909, 921, 933, 947, 986, 991, 998, 1002, 1014, 1054, 1063, 1070, 1072, 1091, 1113.

Girflez, 286.

Gueherïez, 285.

Guenievre, 1116.

Keus, 50, 56, 96, 108, 112, 129, 137, 142, 156, 160, 258, 293, 321, 326, 376, 408.

Loire (fleuve), 392.

Marcel, Saint 510.

Moretaigne, 515.

Paiens de Maisieres, 14.

Pantelions, Sainz 666.

Pavie, 279. *Cligès*, v. 2500 et 6644.

Yvains (.Y.), 286 (**messire**).

OUVRAGES CONSULTÉS

qui pourraient se trouver mentionnés avec une indication insuffisante

---

Editions des textes.

Amis et Amile, p. dans : Nouvelles françoises en prose du XIIIe siècle, p. p. Moland et d'Héricault. Paris, 1856 (Bibliothèque Elzévirienne).

Amis et Amiles und *Jourdains de Blaives*. Zwei Alfrz. Heldengedichte des Kerlingischen Sagenkreises hgg. v. K. Hofmann. 2e Aufl. Erlangen, 1882.

Le Chevalier à l'épée, an old french poem edited by E. Cooke Armstrong. Diss. John Hopkins Univ. Baltimore, 1900.

Le Chevalier du papegau, nach der einzigen Pariser Handschrift zum ersten Mal herausgegeben von Ferdinand Heuckenkamp. Halle a. S., 1897.

Li chevaliers as deus espees. Altfranzösischer Abenteuerroman hgg. v. W. Fœrster. Halle a. S., 1877.

Chrétien de Troyes. *Philomena*. Edition critique avec Introduction par C. de Boer. Paris, 1909 (Thèse D. d'U).

Christian von Troyes. *Sämtliche erhaltene Werke*, hersg. von Wendelin Fœrster, 4 vol. Halle, 1884-1899.

Le Festin de Bricriu, traduit dans H. d'Arbois de Jubainville. *L'épopée celtique en Irlande*.

Flore und Blanceflor, herausgegeben v. Immanuel Bekker. Berlin, 1844.

The four ancient books of Wales. 2 vol., p. p. W. F. Skene. Edinburgh, 1868.

Gawein and the Green Knight, éd. dans Madden. *Syr Gawayne*. London, 1839.

Gawein and the Green Knight, éd. Richard Morris. The Early English Text Society, n° 4. London, 1864.

Le Grand [d'Aussy]. *Fabliaux ou Contes du* XIIe *et du* XIIIe *siècles. Fables et Roman du* XIIIe. Paris, 1781.

Heinrich von dem Türlîn. *Diu Crône*, hgg. v. G. H. F. Scholl. Stuttgart, 1852 (Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart. T. XXVII).

Houdenc (Raoul de). *Sämtliche Werke*. Nach allen bekannten Handschriften herausgegeben von M. Friedwagner. Halle, 1897. I. *Meraugis de Portlesguez*.

Huon de Méry. *Li Tornoiemenz Antecrit*. Neu hg. von G. Wimmer. Marburg, 1888 (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der Romanischen Philologie). LXXVI.

Irische Texte mit Wörterbuch. T. I-V, éd. p. E. Windisch. Leipzig, 1880-1905.

Jacobs. *Celtic fairy tales*. London, 1892.

Karl des Grossen Reise nach Konstantinopel. Ein altfranzösisches Heldengedicht herausgegeben von E. Koschwitz (Altfranzösische Bibliothek). Heilbronn, 1883.

Le lai de l'Oiselet, poème français du XIIIe siècle, p. p. G. Paris. Paris, 1884 (imprimé pour le mariage Deprel-Bixio).

Les Mabinogion, traduits en entier pour la première fois en français... par J. Loth. T. I-II (T. III-IV du Cours de Littérature celtique). Paris, 1889.

Jacob van Maerlants *Roman van Torec*, uitgeg. door Jan Te Winkel. Leiden, 1875.

La Mule Sanz Frain, an arthurian romance by Paiens de Maisieres edited with introduction, notes and glossary by Raymond Thompson Hill. A thesis presented to the Faculty of the graduate School of Yale University in candidacy for the degree of doctor of philosophy, 1911. Baltimore, J. H. Furst Company, 1911.

Perceval le Gallois ou *le Conte del Graal*, éd. Potvin. 6 vol. Mons, 1866-1871.

Philippe de Thaün. *Le Bestiaire*, p. p. E. Walberg. Lund-Paris, 1900.

Roman van Lancelot. Derde Boek. Naar het (eenigbekende) Handschrift door Dr J. A. Jonckbloet. Tweede Deel. 'SGravenhage, 1849.

Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes inédits des poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, p. p. M. Méon. Paris, 1823.

Les Œuvres de MAISTRE FRANÇOIS RABELAIS, éd. p. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1868-1903.

RENAULD DE BEAUJEU. *Le Bel Inconnu ou Giglain*, éd. C. Hippeau, Paris, 1860.

Le Roman de Tristan par THOMAS, poème du XIIe siècle, publié par Joseph Bédier. T. I. Texte. Société des anciens textes français. Paris, 1902.

WACE. *Roman de Brut*, p. p. Le Roux de Lincy. 2 vol. Rouen, 1836.

WAY (Gregoris Lewis). *Fabliaux, or Tales abridged from French Manuscripts of the XII and XIII Centuries, by M. Le Grand, selected and translated into English Verse* by the Late Gregory Lewis Way. London, 1796-1800.

WIELANDS WERKE, hgg. von Gotthold Klee. Leipzig und Wien. Bibliographisches Institut (Meyer).

WILLELMUS MONACHUS MALMESBURIENSIS. *Gesta Regum Anglorum excerpta* dans Pertz, Monumenta Germaniæ Historica. Scriptores. T. X, p. 449-484.

WIRNT VON GRAVENBERG. *Wigalois*, hgg. v. Franz Pfeiffer. Leipzig, 1847, hgg. v. G. F. Benecke. Berlin, 1819.

Manuscrits consultés.

Berne. Bibliotheca Bongarsiana, n° 354.
Chantilly. Musée Condé, n° 626.
Paris. Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 772.
Paris. Bibliothèque Nationale, f. fr., n° 2154.
Paris. Bibliothèque Nationale, fonds Moreau, n° 1720.

Travaux de recherches.

I. *Etudes linguistiques.*

ABBEHUSEN. *Zur Syntax des Raoul de Houdanc* dans Stengel, Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der Romanischen Philologie, LXXVIII (1888).

BISCHOFF. Der Conjunktiv bei Crestien v. Troyes. Halle, 1881.

BOERNER (Otto). *Raoul de Houdenc* eine stilistische Untersuchung Diss. Leipzig, 1884.

BORRMANN (O.). *Das kurze Reimpaar bei Crestien von Troyes mit besonderer Berücksichtigung des Wilhelm von England*. Diss. Marburg, 1907 (Romanische Forschungen XXV, 1, p. 287-320).

BRUNOT (F.). *Histoire de la langue française des origines à 1900*. T. I. Paris, 1905. T. II, 1906.

BRÜSS. *Der Ausdruck des Konzessivverhältnisses im Mittel-und Neufranzösischen*. Diss. Göttingen, 1906.

CORNU. *Chute de la voyelle finale* dans les Mélanges Chabaneau. Paris, 1906.

FREYMOND (E.). *Uber den reichen Reim bei altfranzösischen Dichtern bis zum Anfang des XIV Jahrh.*, dans Zeitschrift für romanische Philologie VI (1882), p. 1-36 et p. 177-215.

GROSSE (Rud.). *Der Stil des Crestien von Troyes*. Diss. Strassburg, 1881 (Französische Studien, I, p. 127, ss.).

HILKA. *Die direkte Rede als stilistisches Kunstmittel i. d. Romanen des Kretien v. Troyes*. Breslau, 1902.

KELLER (W. L.). *Maistre Wace, eine stylistische Untersuchung seiner beiden Romane « Rou » und « Brut »*. Dissert. St-Gallen, 1886.

LÜCKING. *Altfranzösische Mundarten*, 1877.

MATZKE. *The history of* ai *and* ei *in french*. Publ. of The Modern Language Association of America, XXI, p. 637-686.

MEDER (F.). *Pas, mie, point im Altfranzösischen*. Diss. Marburg, 1891.

METZKE (E.). *Der Dialekt von Ile de France im XIII u. XIV Jahrhundert* dans : Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Literaturen, LXIV (1880) et LXV (1881).

MEYER-LÜBKE (W.). *Grammaire des langues romanes*. Traduction française par E. Rabiet. Paris, 1890-1906.

NYROP (Kr.). *Grammaire historique de la langue française*. T. I, 2e éd. Copenhague, 1904. T. II. Copenhague, 1903.

POHL (Th.). *Untersuchung der Reime in Maistre Wace's Roman de Rou et des Ducs de Normandie*. Romanische Forschungen, II (1886), p. 321-350, et p. 543-631.

RENNER. *Studien zur altfranzösischen Stilistik. Versuch einer historischen Stilbetrachtung*. Diss. Göttingen, 1904.

RITCHIE (R. L. Græme). *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*. Thèse de Doctorat d'U. Paris, 1907.

ROSSMANN (Ph.). *Franzœsisches* oi. Diss. Heidelberg (Romanische Forschungen, I), 1882.

SCHRŒDTER (V.). *Der Wortschatz Kristians von Troyes bezüglich der Ausdrücke der Kampfesschilderung*. Diss. Leipzig. Halle a. S., 1907.

SOLTMANN (H.). *Der Infinitif mit der Präposition* à *im Altfranzösischen bis zum Ende des 12. Jrhs*. Französische Studien, I. Heilbronn, 1881.

SÖRGEL (J.). *Uber den Gebrauch des reinen u. präpositionalen Infinitifs im Altfranzösischen* dans Romanische Forschungen, XIV (1902).

SUCHIER (Herm.). *Altfranzösische Grammatik*, I, 1. Halle, 1893.

SUCHIER (Herm.). *Le Français et le Provençal*. Paris, 1891.

SUCHIER (Herm.). *Les voyelles toniques du vieux français, langue littéraire (Normandie et Ile-de-France)*. Trad. p. Ch. Guerlin de Guer. Paris, 1906.

SCHITTENHELM. Zur stilistischen Verwenduncg des Wortes « cuer » in der Altfranz. Dichtung Diss. Tübingen. Halle, 1907.

SCHRÖDTER. Der Wortschatz Kristians in dessen Kampsfesschilderun. Gen. Diss. Leipzig, 1907.

SCHWAN (E.). *Grammatik des Altfranzösischen* von... neu bearbeitet von D. BEHRENS. Sechste Auflage. Leipzig, 1903.

TOBLER (A.). *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*. Erste Reihe, 2e Auflage. Leipzig, 1902. Zweite Reihe, Lpzg, 1894. Dritte Reihe, L. 1899. Vierte Reihe, L. 1908.

TOBLER (A.). *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit. Zusammenstellung der Anfangsgründe*. 2e Auflage. Leipzig, 1883.

WARREN. *Tirade lyrique, or complets in monorhyme* in *Some Features of Style in early french narrative poetry (1150-1170)*. Modern Philology, IV (1906-1907), p. 655-675.

II. *Histoire littéraire.*

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (H.). *L'épopée celtique en Irlande* (T. V du Cours de Littérature celtique). Paris, 1892.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (H.). *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (T. I du Cours de Littérature celtique). Paris, 1883.

D'ARBOIS de JUBAINVILLE (H.). *La Civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique* (T. VI du Cours de Littérature celtique). Paris, 1889.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (H.). *Cours de Littérature celtique*, vol. I-XII. Paris, 1883-1902.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (T. II du Cours de Littérature celtique). Paris, 1884.

BÉDIER (J.). *Le Roman de Tristan par Thomas, poème du* XIIe *siècle p. p... T. II. Introduction*. Paris, 1905 (Société des anciens textes français).

BÉLLAMY (F.). *La forêt de Bréchéliant, la fontaine de Berenton, etc*, 2 vol. Rennes, 1896.

BIRCH-HIRSCHFELD (A.). *Die Sage vom Gral ; Ihre Entwickelung und dichterische Ausbildung in Frankreich und Deutschland*. Leipzig, 1877.

BORODINE Myrrha. *La femme dans l'œuvre de Chrétien de Troyes*. Paris, 1909 (Thèse d. d'U.).

BROWN (A. C. L.). *The Bleeding Lance*, dans Publications of the Modern Language Association of America, XXV.

BROWN (A. C. L.). *Iwain. A study in the Origins of Arthurian Romances*. Studies and Notes in Philology and Literature (Harvard University), VIII, p. 1-147. Boston, 1903.

BROWN (A. C. L.). *The Knight of the lion*. Publications of the Modern Language Association of America, XX, p. p. 673-706. Baltimore, 1905.

COMFORT. *The character types in the old french chansons de geste*. Publications of the Modern Language Association of America, 1906. T. XXI, p. 279-434.

COULET (J.). *Etudes sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient*. Thèse Paris. Montpellier, 1907.

CURTIN. *Myths and folk-lore in Ireland*. London, 1890.

DINAUX (A.). Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois. Paris-Bruxelles, 1863.

DOTTIN. *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*. Paris, 1906

DUNLOP (John). *History of fiction*. New edition by Henry WILSON. London, 1888.

DUVERNOY ET HARMAND. *Le tournoi de Chauvency en 1285. Etude sur la société et les mœurs chevaleresques au* XIIIe *s*. Paris, 1905.

EHRISMANN (G.). *Märchen im höfischen Epos* dans Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, XXX. Halle, 1905.

EMECKE. *Chrestien von Troyes als Persönlichkeit und als Dichter*. Diss. Würzburg, 1892.

FARAL (E.). *Les jongleurs en France au moyen-âge*. Paris, 1910 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, v. 187). (Thèse).

GERVINUS (G. G.). *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*. Zweite Ausgabe. Leipzig, 1840-2.

GŒDECKE (K.). *Deutsche Dichtung im Mittelalter*. Hannover, 1854.

GOLTHER. *Beziehungen zwischen französischer und keltischer Literatur*. Zeitschrift für vergleichende Literaturgeschichte, 1890, p. 409, ff.

HEIDSIECK (W.). *Die ritterliche Gesellschaft in den Dichtungen des Crestien de Troies*. Diss. Greifswald, 1883.

HENSCHKEL (W.). *Wald-und Feldkulte*. Berlin, 1904.

Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, continuée par des MEMBRES DE L'INSTITUT, I-XXXIII. Paris, 1733-1906.

HOLLAND (W. L.). *Crestien von Troyes. Eine Literaturgeschichtliche Untersuchung*. Tübingen, 1854.

HUENERHOFF. *Die komischen « vilain »-Figuren der altfranzösischen Chansons de Geste*. Marburg, 1894.

JACOBSMÜHLEN, HERMANN ZUR. *Zur Charakteristik des König Artus im altfranzösischen Kunstepos*. Diss. Marburg, 1888.

JUBINAL (Achille). *Lettre au directeur de l'Artiste touchant le manuscrit de la Bibliothèque de Berne, n° 354, suivie de quelques pièces inédites...* Paris, 1838.

JUBINAL (Achille). *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la bibliothèque de Berne*. Paris, 1838.

KADLER (A.). *Sprichwörter u. Sentenzen der Altfranzösischen Artus u. Abenteuerromane*. Marburg, 1886 (Ausgaben u. Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie).

KETTNER. *Der Ehrbegriff in den altfranzösischen Artusromanen*. Diss. Leipzig, 1890.

KLEBS. *Die Erzählung von Apollonius aus Tyr*. Berlin, 1899.

KÖHLER (R.). *Kleinere Schriften* hrsg. von Joh. Bolte. Berlin, 1895-1900. 3 Bände : I. Zür Märchenforschung, 1895. II. Zur erzählenden Dichtung des Mittelalters, 1900. III. Zur neueren Literaturgeschichte, Volskunde u. Wortforschung, 1900.

LANGLOIS (Ch.-V.). *La connaissance de la nature et du monde au moyen-âge, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs*. Paris, 1911.

LANGLOIS (Ch.-V.). *La société française au* XIIIe *siècle, d'après dix romans d'aventure*. Paris, 1904.

LANGLOIS (Ch.-V.). *La vie au moyen-âge, d'après quelques moralistes du temps*. Paris, 1908.

LANSON (G.). *Histoire de la littérature française*. 8e éd. Paris, 1903.

LAURENS DE LA BARRE (E. DU). *Fantômes bretons, contes, légendes et nouvelles*. Paris, 1879.

LEDIEU (A.). *Les vilains dans les œuvres des trouvères*. Paris, 1890.

LÖSETH (E.). *Le Roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise*. Paris, 1891.

LOT (F.). *Celtica*. *Romania*, XXIV.

LOTH. *Die Sprichwörter u. Sentenzen der Altfranzösischen Fabliaux*. Greifenberg, 1896.

LOUBIER (Jean). *Das Ideal der männlichen Schönheit bei den altfranzösischen Dichtern des XII u. XIII Jahrhunderts*. Diss. Halle a. S., 1890.

Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. MAURICE WILMOTTE, à l'occasion de son 25e anniversaire d'enseignement. Paris, 1910.

MERTENS. *Die kulturhistorischen Momente in den Romanen des Crétien de Troyes*. Diss. Erlangen, 1902.

MORRISON (A. J.). *The french novel of intrigue from 1150 to 1300*, dans Modern Language Notes, XXI (1906), p. 241-4.

NUTT (A.). *Studies on the Legend of the Holy Grail with especial reference to the hypothesis of its celtic origin*. London, 1888.

PARIS (Gaston). *La littérature française au moyen-âge* (XIe-XIVe *siècles*). 4e édition. Paris, 1910.

PARIS (Gaston). *Poèmes et légendes du moyen-âge*. Paris, 1900.

PARIS (Gaston). *Les romans en vers du cycle de la Table Ronde*. Extrait du tome XXX de l'Histoire Littéraire de la France. Paris, 1887.

PATON (L. A.). *Studies in the fairy Mythology of Arthurian Romance*. Boston, 1903 (Radcliffe College Monographs n° 13).

POREBOWICZ (E.). *Studya do dziejów literatury średniowiecznej*. Lwów, 1904.

REINACH (Salomon). *Cultes, mythes et religions*. T. I-III. Paris, 1905-08.

REINHOLD (J.). *Floire et Blancheflor*. Etude de littérature comparée. Thèse de doctorat d'U. Paris, 1906.

RENAN (E.). *Essais de morale et de critique*, 4e éd. Paris, 1889.

RENIER. *Il tipo estetico della donna nel medievo*. Ancona, 1885.

RHŶS (John). *Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by Celtic Heathendom*. London, 1888.

RHŶS (J.). *Studies in the Arthurian Legend*. Oxford, 1891.

SCHILLER. *Das Grüssen im Altfranzösischen*. Diss. Halle a. S., 1890.

SCHOFIELD (W. H.). *English Literature from the Norman Conquest to Chaucer*. London, 1906.

SCHRÖDER (R.). *Glaube und Aberglaube in den Altfranzösischen Dichtungen*. Erlangen, 1886.

SCHUHMACHER. *Das Befestigungswesen in der Altfranzösischen Literatur*. Diss. Göttingen, 1906.

SCHULTZ (A.). *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*. 2 vol. 2e Auflage. Leipzig, 1889.

SEIFFERT (F.). *Ein Namenbuch zu den altfranzösischen Artusepen*. Teil I. Diss. Greifswald, 1882.

SCHOFIELD. *The Lay of Guingamor*, dans Studies and Notes, t. V. Boston, 1895.

TEN BRINK. *Geschichte der englischen Literature*, 2 vol. Strassburg, 1893.

GEOFFROY TORY DE BOURGES *Champ Fleury* édition de 1529.

TREIS. *Die Formalitäten des Ritterschlages in der altfransösischen Epik*. Diss. Berlin, 1887.

VORETZSCH (C.). *Einführung in das Studium der Altfranzösischen Literatur*. Halle a. S., 1905.

WARNATSCH (O.). *Der Mantel, Druchstuck eines Lanzeletromans des Heinrich von dem Türlin*, nebst einer Abhandlung über die Sage vom Trinkhorn und Mantel und die Quelle der Krone. Breslau, 1883 (Germanistische Abhandlungen).

WARR (Benjamin Easter de la). *A study of the magic elements in the Romans d'Aventure and the Romans Bretons*. Part. I. Baltimore, 1906.

WECHSSLER. *Frauendienst unz Vassalität*. Ztsch. f. fr. Spr. u. Lit., 1902, p. 159.

WEEHSSLER (E.). *Die Sage vom heiligen Gral in ihrer Entwickelung*. Halle a. S., 1898.

WENTZ. *The fairy-faith in celtic countries, its psychical origin and nature*. Rennes, 1909.

WESTON (Jessie L.). *The Legend of Sir Gawain*. London, 1897.

WILMOTTE (M.). *Etudes critiques sur la tradition littéraire en France*. Paris, 1908.

WOHLGEMUTH (F.). *Riesen und Zwerge in der altfranzösischen erzählenden Dichtung*. Diss. Tübingen. Stuttgard, 1906.

ZÜCKNER (H.). *Die Kampfschilderungen in der Chanson de Roland und anderen Chansons de Geste.* T. I. *Der Zweikampf.* Diss. Greifswald, 1902.

Divers.

HAGEN (Hermanus). *Catalogus Codicum Bernensium* (Bibliotheca Bongarsiana). Bernæ, 1875.

Dictionnaire des postes et télégraphes... de la France continentale, de la Corse et de l'Algérie. Paris, 1905.

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, p. p. A. LONGNON. Paris, 1901.

Grundriss der Romanischen Philologie herausgegeben von G. GRÖBER. Strassburg, 1888-1897.

LAVISSE (E.). *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.* T. I-IX. Paris, 1903-1910.

Périodiques.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen (HERRIGS *Archiv).* Braunschweig, 1846, ff.

Englische Studien. Heilbronn, 1877 et suiv.

Französische Studien hgg. von G. KÖRTING u. E. KOSCHWITZ. Heilbronn, 1881 et ss.

Germania. Vierteljahrsschrift für deutsche Alterthumskunde, hg. v. F. PFEIFFER. Wien.

Modern Language Notes. Baltimore, 1886, ff.

Publications of the Modern Language Association of America. Baltimore.

Revue archéologique. Paris, 1845, ss.

Revue Celtique. Paris, 1870 ss.

Revue des Langues Romanes. Montpellier, 1870 ss.

Revue des traditions populaires. Paris, 1886 ss.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et littératures romanes. Paris, 1872, ff.

La Semaine des enfants. Magazin d'images et de lectures amusantes et instructives. Paris (Hachette), 1857, ss.

Studies and Notes in Philology and Literature (*Harvard Studies and Notes*). Published under the direction of the modern language departments of Harvard University. Boston.

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur. Berlin, 1880, ff.

Zeitschrift für Romanische Philologie, hrsg. von Gustav Gröber. Halle, 1876, ff.

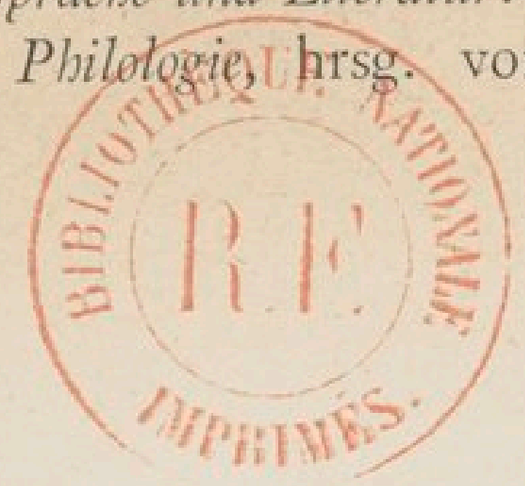

ERRATA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

P. I, *après* Contre le genre humain et devant la nature, *mettez une virgule.*

P. IX, *ligne 8, décidé de publier*, corrigez *décidé à publier.*

P. IX, *lig. 32, en se fondant*, corrigez *en nous fondant.*

P. X, *lig. 10, s'attachant*, lisez *se rattachant.*

P. XI, *lig. 7, en caractère de titulaire*, corrigez *en qualité de titulaire.*

P. 7. lig. 8, homogènes, *lisez* identiques.

P. 8, § 2, lig. 7, Lübcke, *lisez* Lübke. Ajoutez *pere* : *Pere* (*Petrum*), v. 746, qui donne un exemple de *e* : *ie.*

P. 9. ε) *au*, lisez *o* < *au* lat.

P. 11, lig. 25, présente en pluriel, *lisez* présente au cas sujet pluriel.

P. 12, lig. 21, v. 1069, *lisez* v. 1070.

P. 12, *futur*, notez qu'il s'agit du futur I et futur II (*-oie*) qui n'a pas partout la valeur du conditionnel. V. Schwan, § 417 de l'éd. 1903, e. a.

P. 16, lig. 12, *lisez* : 1° *eu* < *o* rime avec *eu* < *o*.

P. 25, lig. 8, *ajoutez* v. 376, au lieu de 587, *lisez* 590, *effacez* 700; lig. 13, élision [1], *rapportez le renvoi à la ligne* 22, *Philomena* [1].

P. 42, lig. 4, *lisez* en peignant les détails.

P. 49, dernière ligne, *lisez* revient, il.

P. 50, lignes 1 et 2, réconci- liation.

P. 87, lig. 28, *Clinchor*, lisez *Clinschor.*

P. 90, lig. 13, *effacez la ligne :* Gauvain pour gagner le pays de *Baudemagus* traverse à la nage le fleuve *(Charette).*

P. 102, lig. 22. Gaucher de Dourdan, *lisez* Pseudo-Gaucher.

P. 137, note 2, *Modern Language Notes*, t. XXVI, p. 149-151.

ERRATA

POÈME

P. 149, v. 10, *lisez* por ce qu'en les tient a plus beles
et si sont miaudres par sanblant.
Mes il avient etc.
v. 28, *lisez* don il i ot assez de beles
P. 151, v. 76, *effacez le point*. V. 78, jamès, *lisez* ja mes
P. 152, v. 117, *on pourrait lire :* Atant il voient, etc., *effacez les points au v.* 120. V. 146, jamès, *lisez* ja mes
P. 153, v. 159, *effacez le point*.
P. 154, v. 178, *lisez* il entre, quant il miaus ne puet
v. 187, dès, *lisez* des
v. 241, *effacez la virgule*.
P. 155, v. 245, puisque, *lisez* puis que
P. 156, v. 248, *effacez la virgule*.
v. 265, » » ».
P. 158, v. 325, *lisez* la malvaistié que Keus ot fete,
et por ce n'ose a cort venir.
La parole plus maintenir
ne voil a lui a ceste foiz, etc.
v. 340, *lisez* qui l'outroient. El lor encline
et si fet mout Gauvain haster,
v. 353, *effacez la virgule*.
v. 368, » » »
v. 382-3, *lisez* que il nes redote noient,
tant que d'autre part est venuz ;
P. 160, v. 395 ss. si orrible, ne si cruël :
ne sai que vos en deïsse el
et si vos di *etc*.
v. 410, commandez, *lisez* conmandez.
P. 163, v. 505, *lisez* de la cave, amont un degré,
v. 513 ss. *lisez* de ce que il vit. Li vilains
mor resanble de Moretaigne
ou de ces vilains de Champaigne
que li solaus a toz tanez.
v. 523 diz, *lisez* dis
v. 528 i es, *lisez* ies
P. 164, v. 534, *effacez la virgule après* morrai,
v. 538, *effacez le point et virgule*.

ERRATA

P. 165, v. 583, *effacez la virgule.*
P. 167, v. 649, *mettez un point et virgule après* lesseroit
v. 686, *effacez la virgule.*
P. 168, v. 700, *lisez* que il li a *etc.*
v. 713, quatre, *lisez* quart
P. 169, v. 726, *effacez la virgule.*
v. 733, » » ».
v. 740, » » ».
P. 170, v. 753, *supprimez le point.*
v. 768, » » ».
P. 171, v. 797, grosses, *lisez* groses
v. 803-4, *effacez les virgules.*
v. 815, *lisez* les pieces en abatent.
v. 820 quil, *lisez* qu'il.
P. 172, v. 823, *supprimez la virgule.*
v. 838 » » ».
v. 846 » » ».
v. 857 et ss. *lisez* « ne t'avra ja vers aus mestier. »
Un autre vet aparellier
qui plus ert forz et plus tenanz.
« Il a bien çaiens etc.
P. 173, v. 879, *effacez la virgule.*
P. 175, v. 931, *lisez* mes ne fu mie, ce me sanble,
v. 937, *supprimez la virgule.*
P. 176. v. 977, *lisez* ce vos di par ma foi,
v. 988, *lisez* Et il tot maintenant lou prent
et mout tres grant joie en demoine,
et li vilains la mule amoinne.
P. 177, v. 1028, s'esaloient, *lisez* s'en aloient
P. 178, v. 1072, *supprimez la virgule.*
P. 179, v. 1084, votre, *lisez* vostre
v. 1100, *lisez* et la bataille do sarpent
v. 1108 et quant do chastel fu issuz
conment il i avoit veües
P. 180, v. 1116. La roïne, *lisez* la roïne
v. 1126, *lisez* Sa mule mande, on l'amainne,

P. 182, v. 133, *ajoutez* les bestes de laienz
v. 178, *ajoutez* il i entre
v. 328, *supprimez la note.*

ERRATA

P. 183 *ajoutez :* v. 513, vit lo vilain
v. 515, mor resanble
v. 523, lo diz
v. 700, qu'il
Supprimez la note du v. 787 (*fautivement pour* 797).
Ajoutez : v. 1126 sa mule demande on li amaine.

LEXIQUE

P. 186, **Aler,** *supprimer* **ve** prés. 858.

Arçon, 804 ; arçons, *lisez* **arçons.**

P. 187, [**Bailler**], *lisez* **bailleroie** 1 cond. 92.

P. 189, [**Coluevre**], *lisez* **coluevres** pour **conluevres.**

P. 190, *entre* [**Cruauté**] *et* [**Cuer**], *lisez* : **Cruël,** 395 (épithète de l'eau) ; **cruëus,** 172.

P. 191, **Dire ; diz** 2 prés. 523, *lisez* **dis** 2 prés. 523.

P. 192, **Encline**, s. f. demande 340, *lisez* [**Encliner**], s'incliner, saluer ; **encline** 3 prés. 340.

Encontre ; à l'encontre 140, 364, 1066, *lisez* **a l'encontre**, etc.

Encontre s. f. ; **bon e** *lisez* **bon e.**

P. 193, **Entrer ; être entrez**, *lisez* **estre entrez.**

lisez **Envenimee,** pleine de venin, 380.

effacez [**Esaler s'**] sortir, etc.

[**Esmovoir**], *lisez* [**Esmovoir, s'**].

estes *mettez* 130 apres **vos.**

P. 194, **Estre ; ies** prés. 525, *ajoutez* 528 ; **es** prés. 486, 528, 764, *effacez* 528 ; **seroie** fut. 87 *est à effacer* ; **seroie** cond. 302, *ajoutez* 87.

P. 194, **Faire ; fairoie** fut. 91, *lisez* **feroie** cond. 91.

P. 196, **Ja ; ja... mes,** *effacez* 293, *ajoutez* **ja mes**, 78, 146.

supprimez : **Jamès.**

P. 198, *ajoutez* [**Moudre**], **muet** prés. 441.

effacez l'article [**Movoir**].

P. 199, [**Oïr**] ; **oit (ot)** p. d., *corrigez* prés.

Oirre, raison, *lisez* chemin.

[**Paier**] payer, *corrigez* donner.

P. 200, *effacez l'article* [**Pecer**].

Pere, *effacez* **Saint Pere**, 746.

ajoutez **Piece** *s.*, **pieces,** 815.

P. 201, **Puisque**, *lisez* **Puis que.**

ajoutez **Quart**, 713.

Quatre, *effacez* 713.

P. 202, **Quiens**, *lisez* **Quieus.**

[**Ravoir**], *effacez* **ravroie** 1 fut. 88 ; **ravroie** cond. 82, *ajoutez* 88.

P. 204, [**Séjorner**] *lisez* [**Sejorner**].

Sen, issir de sen, *lisez* **issir do sen.**

P. 205, **Solans**, *lisez* **Solaus.**

P. 209, **Moretaigne**, 515, *ajoutez* Mauritanie.

après **Pavie**, *mettez* **Pere, Saint** Saint Pierre [1].

1. Ces *errata* ont été rédigés en partie après la soutenance de la thèse ; je remercie MM. Thomas, Jeanroy et Roques de m'avoir indiqué un certain nombre d'erreurs sur les pages 1 à 36 et 149 à 209. Leur étendue s'explique par le fait qu'entre l'impression et la mise en vente du livre quelques mois se sont écoulés. Ne pouvant pas offrir maintenant au public une nouvelle édition, j'ai tâché d'améliorer, autant que possible, le texte de celle-ci.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I. — *Le manuscrit et la langue du poème.*

Le manuscrit 5

La langue de l'auteur (Phonétique, Morphologie). 8

Observations sur la syntaxe. 17

Versification 23

Remarques sur le style. 27

CHAPITRE II. — *Étude comparative des thèmes du conte.*

Le cadre du récit (Le thème de la sœur deshéritée) 39

Quel est le canevas primitif ? — Des rapports entre les récits de Henri de Türlin, de Chrétien de Troyes et Païen de Maisières.

CHAPITRE III. — *Suite de l'étude comparative.*

Autres thèmes et motifs compris dans le conte. 67

Paysage 69

La forêt merveilleuse, la fontaine, la vallée de la « pute vermine ».

Le château féé et tournant 73

La défense du château et le décor grotesque. 90

1° Pont sur un « flun au deable » ; 2° Palissade ornée de têtes humaines ; 3° Le portier du château ; 4° Le nain ; 5° Le jeu parti du coup de la hache ; 6° Les combats de Gauvain.

Autres merveilles. 110
La Mule (fée ?) ; La docilité des bêtes sauvages ; Que signifie le frein ?
La signification de l'élément féérique du conte. — Valeur des sources celtiques 118
Personnages épiques du roman 127

CHAPITRE IV. — *L'auteur et son poème.*

L'auteur et son œuvre 137

DEUXIÈME PARTIE

LA DAMOISELE A LA MULE. Edition du texte. 147
Leçons du manuscrit et notes 182
LEXIQUE ET INDEX COMPLET DES FORMES 185
INDEX DES NOMS PROPRES 209
OUVRAGES CONSULTÉS 211

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

BÉDIER (Joseph), *professeur au Collège de France*. **Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste**. — I. Le cycle de Guillaume d'Orange. 1908, in-8. 8 fr.
— II. La légende de Girard de Roussillon. — La légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. — Les chansons de geste et les routes d'Italie. — Ogier de Danemark et saint Faron de Meaux. — La légende de Raoul de Cambrai. 1909, in-8. 8 fr.
Prochainement, t. III-IV.

CHAMPION (Pierre). **La Vie de Charles d'Orléans** (1394-1465). 1911, fort vol. in-8, avec 16 phototypies. 15 fr.

La Chevalerie Vivien. Chanson de geste publiée par A.-L. TERRACHER. I. Texte, in-8. 10 fr.

Les Classiques français du Moyen Age. Collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500, publiés sous la direction de MARIO ROQUES, *directeur adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes*.

Cette collection de textes critiques rigoureusement établis, munis des variantes essentielles et accompagnés de courtes introductions et de glossaires des mots rares, est appelée à rendre aux romanistes les mêmes services qu'a rendus aux philologues classiques la Bibliothèque Teubner. A l'exactitude scientifique, à l'élégance de la forme, elle unira la modicité du prix ; enfin la publication sera assez rapide pour que d'ici à peu d'années cette collection puisse constituer une véritable bibliothèque française médiévale.

En vente :
— **La Chastelaine de Vergi,** édité par GASTON RAYNAUD. In-8, VIII-31 pag. 0 fr. 80
— VILLON. **Œuvres,** éditées par UN ANCIEN ARCHIVISTE [AUG. LONGNON]. In-8, XVI-124 pag. 2 fr.
— **Courtois d'Arras,** jeu du XIIIe siècle, éd. par EDMOND FARAL. In-8. 0 fr. 80
— **Le Garçon et l'Aveugle,** scène comique du XIIIe siècle, éd. par MARIO ROQUES.
— PHILIPPE DE NOVARRE. **Mémoires,** éd. par CHARLES KOHLER.
— COLIN MUSET. **Chansons,** éd. par JOSEPH BÉDIER.
— ADAM DE LA HALLE. **Le Jeu de la Feuillée**, éd. par ERNEST LANGLOIS.
— PEIRE VIDAL. **Œuvres**, éd. par JOSEPH ANGLADE.
— **Aucassin et Nicolette,** chantefable, éd. par MARIO ROQUES.
— **Le Coronement Looïs**, chanson de geste du XIIe siècle, éd. par ERNEST LANGLOIS.
— **Chansons satiriques et bachiques,** éd. par A. JEANROY.
— **Aspremont,** chanson de geste du XIIe siècle, éd. par L. BRANDIN.
Le prix de ces volumes variera suivant le nombre de feuilles.

LANGFORS (Arthur). **Li Regres Nostre-Dame.** par Huon Le Roi de Cambrai, publié d'après tous les mss. connus. 1907, in-8. 6 fr.

Moyen Age (Le). MM. MARIGNAN, PROU, WILMOTTE, directeurs. Abonnement, 15 fr. ; Union Postale, 17 fr. Collection complète, 24 volumes. 300 fr.

OULMONT (Charles). **Les Débats du Clerc et du Chevalier** dans la littérature poétique du Moyen Age. 1911, in-8, 235 pages et fac-similé. 5 fr.

PARIS (Gaston). **Mélanges de Littérature française du Moyen Age,** publiés par Mario ROQUES. Première partie : La Littérature française au Moyen Age. L'Epopée. Le Roman. 1910, fort vol. in-8, 336 pages. 12 fr.
— Deuxième partie : L'Histoire. La Poésie lyrique. La Littérature du XVe siècle. 1911, in-8°. 12 fr.

RAYNAUD (Gaston). **Bibliographie des Chansonniers français** des XIIIe et XIVe siècles, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. 1884, 2 vol. in-8. 15 fr.

Table de la Romania, t. I-XXX, par le Dr Bos (1872-1901). 1907, in-8. 20 fr.

La Vie de Saint Patrice. Mystère breton en trois actes. Texte et traduction par Joseph DUNN, professeur à l'Université catholique de Washington. In-8 de XXXII-265 pages. 6 fr.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 01445204 1